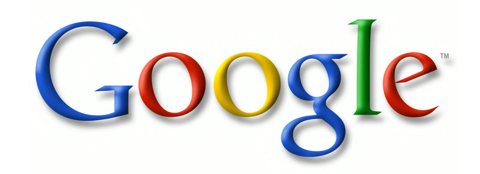
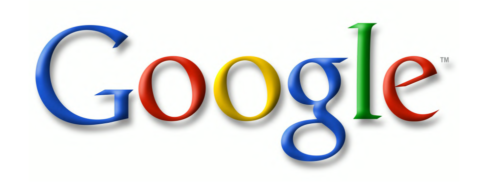
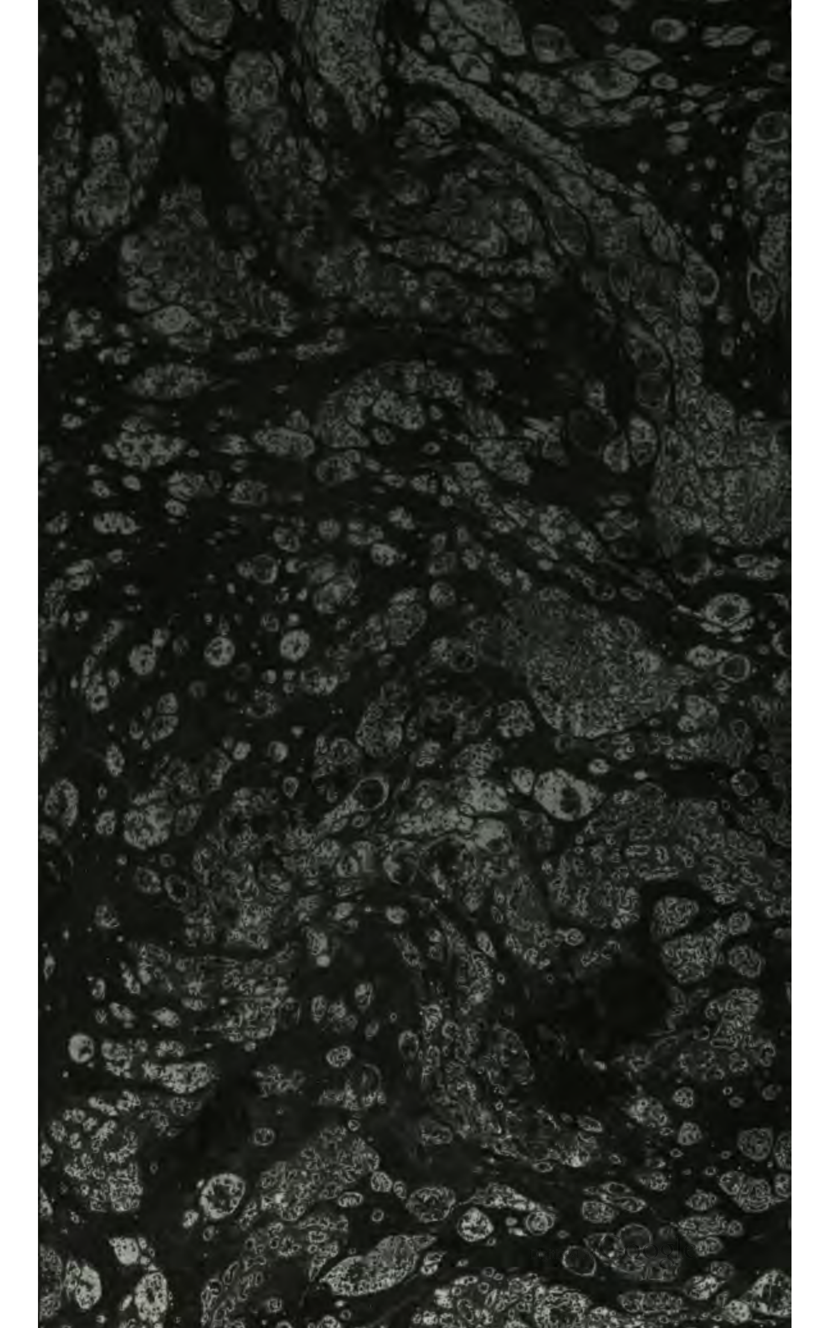
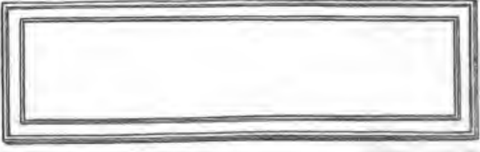
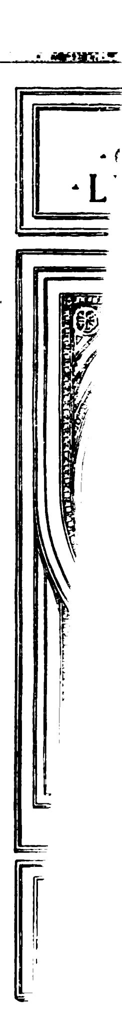







SIGILLVM·UNIVERSITATIS·CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS






SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



ERNEST MERSON

CONFESSIONS

D'UN

JOURNALISTE

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, *Rue des Pyramides*, 12

CONFESSIONS D'UN JOURNALISTE

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS. — BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

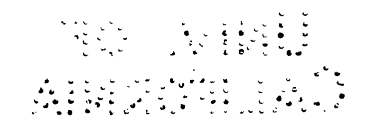
ERNEST MERSON

CONFESSIONS
D'UN
JOURNALISTE



PARIS
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, RUE DES PYRAMIDES, 12

1890



PRÉFACE

A M. JULES VERNE

Pornichet, septembre 1889.

Mon cher ami,

Quelle n'est pas ma disgrâce!

Vous m'aviez promis une préface pour ce livre, qui est un peu votre œuvre, puisque c'est vous qui m'avez engagé à l'écrire; et voilà qu'un malaise soudain vous frappe, interdisant, au moins pour quelques semaines, tout travail à votre esprit charmeur. Vos lecteurs, si nombreux et si fidèles, y perdront un régal exquis; le dommage me sera plus sensible encore, puisque, à votre défaut, je me trouve contraint de présenter moi-même mon volume au public; ce qui, à vous parler franc, ne me plaît guère.

C'eût été si bon d'être signalé par vous à l'attention des curieux! Vous leur auriez dit, en votre style aimable, toute sorte de choses attrayantes, et la foule se fût de suite sentie séduite et entraînée. Tandis que, sans recommandation chaleureuse et sympathique, je m'expose à une indifférence cent fois pire que la sévérité.

N'importe; le sort en est jeté : j'écrirai la préface après avoir écrit le livre; et le tout suivra ensemble la même fortune.

Pour tracer dans un complet repos de l'esprit ces pages d'histoire contemporaine, surtout pour y mettre une sincérité constante, je me suis assis sur les bords du grand Océan. Bercé par le murmure de la vague, j'ai replié mon âme, disant adieu à toutes les passions, à toutes les intimités, à toutes les colères. Quand le flot, poussé par la tourmente, se précipitait avec violence, balayant la côte avec rage, je suspendais mon travail, afin qu'il ne se ressentît pas des agitations extérieures. Je le reprenais seulement quand le calme, rétabli dans le ciel et sur la mer, me permettait d'écrire sans trouble et sans soubresaut dangereux ou seulement importun; aussi ai-je la conscience d'avoir fait, à l'exemple de Montaigne, « un livre de bonne foy. »

Dans mon existence, déjà si longue et si pleine, j'ai subi de nombreuses épreuves; j'ai eu des illusions détruites et la tromperie ne m'a point épargné; de grands ravages se sont produits dans mon cœur; mais je n'ai connu ni la haine, ni même le ressentiment. Je me suis arrêté au dédain, au mépris, au dégoût. Et c'est bien assez. Peut-être trouverez-vous, mon ami, que c'est presque trop. Vous m'avez connu riche, et je suis pauvre, si pauvre que de mes biens d'autrefois il ne me reste plus que ma plume, mais une plume intacte et qui n'a jamais subi l'outrage de l'hypothèque. Fermes, maison de campagne, forêt, hôtel, objets rares et bibelots précieux, tout a été aliéné, parce qu'il a plu à un bon camarade, que je me plaisais à affectionner à l'égal d'un frère, d'abuser cruellement de ma confiance. Étant entré dans une détestable opération dont il voulait se décharger à tout prix, même au prix de sa conscience, le « roublard » me l'a généreusement passée, et, pour en sortir, j'ai été contraint de tout laisser vendre — à la requête même de l'ami perfide. « C'est une iniquité, » lui criait-on de toutes parts; mais il semblait ne pas entendre ou du moins il n'a pas compris. Et cependant j'imagine que, au fond, il aura été plus malheureux que moi de ma mésaventure. Il m'a précédé dans la tombe : peut-être le remords l'a-t-il tué. Ma vengeance a été celle-ci, et je me la re-

proche presque, parce que, en réalité, elle était accablante :

« Vous venez, lui ai-je écrit, de livrer aux enchères, après tout le reste, mon petit hôtel, le logis cher à mes vieux ans, où mes enfants sont nés et où j'espérais mourir. Vous avez cru que c'était le dernier débris de ma fortune. Je veux vous détromper. Dans le cimetière de la Miséricorde je possède une chapelle où plusieurs des miens dorment, m'attendant patiemment, leur dernier sommeil. En jetant au vent ces cendres, vous pourriez faire démolir le petit édifice, et le produit de ces quelques pierres vous serait une précieuse ressource, à vous qui vivez dans l'opulence des millions. »

Si sceptique que fût l'homme à qui j'appliquai cette flagellation, on dit qu'il s'en montra ému jusqu'à répandre des larmes. Larmes de la contrition, j'imagine, qui ont dû peser dans la balance où son âme a été introduite pour comparaître devant Dieu.

Il y a, mon cher ami, par delà soixante ans que j'ai été placé devant une casse d'imprimerie, et dans quelques semaines il y aura un demi-siècle que je suis journaliste. Dans l'intervalle, j'avais publié quelques traductions de l'italien et de l'es-

pagnol, et plusieurs romans historiques ou maritimes. Cela évidemment ne valait pas gros; mais c'était une introduction au maniement de l'art littéraire, et je m'en suis bien trouvé. Entré à vingt ans dans la politique militante, l'article quotidien ne suffisait pas à mon instinctif et dévorant besoin d'écrire, et j'ai publié au delà de quarante volumes ou brochures sur le Communisme, le Droit au Travail, la Situation des Classes ouvrières, la Divinité de Jésus, l'Histoire de la Terreur, la Liberté de la Presse, etc., etc. Tôt commencée, ma journée n'était jamais finie, et je la prolongeais, dans une fièvre ardente, bien avant dans la nuit. C'est si bon, après avoir étudié les grands maîtres, de traduire en noir sur des pages blanches sa propre pensée telle que Dieu vous l'envoie! On s'instruit ainsi, et l'on s'éclaire, et l'on s'épure. Après s'être mis en communication avec les esprits supérieurs, on éprouve un indicible charme à les interroger pour les imiter et les suivre — même de loin. Lire et écrire, c'est à mon gré ce qu'il y a de meilleur dans la vie intellectuelle, parce que c'est par là qu'on s'identifie avec le grand idéal que tout homme doit caresser et poursuivre.

Depuis mon enfance je travaille donc, et, sauf les cas heureusement rares de maladie, je ne me suis pas arrêté un seul jour.

Si elle a manqué d'éclat, ma carrière a du moins

été heureuse, en ce que je me suis trouvé en fréquentation suivie avec bien des hommes éminents et directement mêlés à des choses graves, puisant dans mes relations aussi bien que dans les événements des leçons d'un ordre élevé, soit pour me rectifier, soit pour m'affermir. Légitimiste « de naissance, » je suis demeuré fidèle à la Royauté en exil tant qu'elle m'a semblé susceptible d'arracher la France aux menaces, aux secousses, aux catastrophes de la Révolution. Lorsqu'il m'a été démontré qu'elle n'était réellement pas faite pour un tel labeur, et que, à sa place, l'Empire pouvait réaliser le miracle, je me suis rattaché à cette forme nouvelle et puissante de la Monarchie, loyalement, ouvertement, fièrement, c'est-à-dire sans forfanterie et sans contrainte, surtout sans méconnaissance lâche et méprisable de ce que j'avais volontairement et gratuitement servi. Je ne m'étais pas aliéné dans le passé ; je pouvais en toute honnêteté m'incliner devant le Souverain qui venait de sauver mon pays, et lui donner mon dévouement entier, tout en conservant pieusement mon respect pour le représentant des anciens rois de France. A cet égard, ma conscience, cette directrice inflexible de tous les actes de ma vie, est en un complet repos. Je n'ai pas failli dans ma politique, et, pour m'élever au-dessus de toute suspicion querelleuse, j'ai refusé obstinément les emplois

considérables qui m'ont été offerts avec une insistance fréquemment renouvelée, soit par les ministres de l'Empereur, soit par l'Empereur lui-même. J'ai tenu à me conserver dans la plénitude de moi-même, sans permettre qu'on m'entamât aucunement; si bien que, en différentes circonstances, j'ai pu exprimer avec la plus complète liberté mes mécontentements et mes craintes.

Vous pouvez feuilleter la collection de mon journal, mon cher ami : vous y trouverez la marque de ma sincérité entière et de mon entière indépendance. C'est ainsi que j'ai blâmé les décrets malheureux du 24 novembre 1860, que j'ai combattu la guerre d'Italie, dont je prévoyais les mauvaises conséquences, et que, dans les années 1868, 1869 et 1870, je me suis élevé contre toutes les concessions dites « libérales » arrachées à la confiance trop hâtive et par conséquent imprudente de Napoléon III.

Seulement, quand l'adversité s'est appesantie sur l'Empire ; quand le puissant édifice de 1852 s'est écroulé sous le double effort de l'ennemi du dehors et de l'ennemi du dedans ; quand j'ai rencontré des royalistes s'oubliant au point de saluer la République comme l'instrument de leur propre vengeance ; quand j'ai vu les lâchetés, les trahisons, les ingratitudes s'accumuler et faire cortège aux usurpateurs de la volonté nationale, ah ! mon

dévouement a redoublé, ma ferveur s'est réchauffée tout à coup, j'ai oublié les généreuses erreurs que je m'étais efforcé en vain de contrarier, et l'Empereur détrôné m'a trouvé plus complètement à lui, à la majesté de sa grande infortune, que lorsqu'il dictait, au palais des Tuileries, sa loi à l'Europe attentive et déférente. C'est le propre des âmes vraiment libres de s'attacher plus étroitement au malheur qu'à l'excès même de la haute fortune. Et j'ai la prétention d'être de ces âmes-là. Si bien que je lutte, depuis le crime du 4 Septembre, avec une énergie persévérante pour venger l'Empire en même temps que pour préparer son retour, et que ma plume ne cesse d'écrire pour ce que vous me permettrez, vous l'ami des princes d'Orléans, d'appeler la « bonne cause, » parce que c'est absolument celle du droit national.

Mais que vous conté-je ? Vous me connaissez depuis assez longtemps, mon ami, pour que le soin soit superflu de me montrer à vous dans mes manifestations politiques. N'en parlons plus.

C'est donc à Pornichet que je me suis établi et confiné pour rassembler mes souvenirs, les classer et les fixer. Pornichet est le pays le plus plaisant du monde : assis, dans le fond d'une baie, au pied d'un haut mamelon de sable, où des semis d'ar-

bres ont développé une forêt de 500 hectares, c'était, il y a trente ans, un hameau de douze chaumières misérables, habitées par des fils d'anciens naufrageurs ; c'est aujourd'hui une petite ville coquette et pimpante, qui se compose de cinq cents châlets, dont chacun possède un jardin ou même un parc. Les fleurs y ont un parfum particulier, qui se mêlent étrangement à celui du goémon de la côte. Les camélias y poussent en pleine terre. On n'y a jamais trop chaud l'été, à cause de la brise d'ouest qui souffle presque à l'état permanent, et jamais trop froid l'hiver, à cause du voisinage du gulf-stream, et la neige y étant absolument inconnue. Vous voyez que c'est presque le « paradis terrestre. » De ma fenêtre je vois passer incessamment de petites barques et de gros navires. Si la terre n'était pas ronde, avec de bons yeux j'apercevrais le Canada, situé à deux mille lieues de distance, juste en face de moi. A gauche et à droite, séparées par une plage de huit kilomètres d'étendue, s'allongent comme des coulisses de théâtre, deux immenses pointes de granit de l'effet le plus pittoresque et le plus puissant. Comme arrière-plan, la forêt, plantée de pins, d'aulnes, de chênes verts, de peupliers, de sycomores, d'érables, avec des vallées profondes comme la mer. Sur la plage un sable solide et fin, et pas un caillou, sauf quelques petits groupes de roches

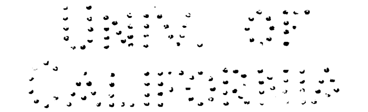
dans lesquelles nous pêchons, à chaque marée basse, des moules, des bigorneaux, des palourdes, des bernicles et les plus excellentes crevettes roses qui se puissent rencontrer. Le soir, nous avons, comme spectacle imposant, le soleil rouge qui se couche là-bas, derrière le rideau lointain, au milieu de petits nuages roses, gris, verts, violets, empruntant au grand astre des reflets charmants. Plus tard, nous assistons au lever de la lune, dont la douce lueur glisse sur le flot mouvant en y jetant comme des étincelles voyageuses. Et puis, quand, de votre logis, vous apercevez à peine quelques étoiles, nous en embrassons dans l'immense horizon des milliers, des millions, parmi lesquelles les phares qui éclairent l'entrée de la Loire ressemblent à de pâles lumignons sans nul éclat. Comme promenades, en outre des bois chargés d'ombre, nous possédons les stations de la Baule et du Pouliguen ; le bourg de Batz, entouré de salines qui de loin présentent l'aspect d'un campement où s'alignent un nombre infini de cônes blancs semblables à des tentes guerrières ; le Croisic, port actif et ville accorte, d'où l'on se rend à cet admirable hôpital marin de Pen-Bron, de création toute récente, au fronton duquel on peut écrire en toute sincérité : « Ici l'on guérit ; » puis Saillé, où Jean IV de Bretagne a voulu célébrer en grande pompe ses noces avec Jeanne

de Navarre ; puis Guérande, cité fière, enveloppée de murailles presque intactes et dont l'aspect féodal est vraiment saisissant ; puis le château de Carheil ; puis la Turballe ; puis Piriac ; puis enfin Saint-Nazaire, la ville naissante, qui reçoit dans ses bassins les plus grands vaisseaux du monde et dont mon éminent ami, M. Henri Chevreau, a dit, un jour : « Ce sera le Liverpool de la France. »

Vous voyez, mon cher ami, que les distractions ne nous manquent pas. Sans compter que, de temps en temps, nous pouvons aller faire la chasse sur les îles de Bagueneau et de l'Even, où les goélans abondent, et la grande pêche sur le plateau de la Banche, où les homards pullulent.

Je parle de ce lieu aimable avec complaisance, presque avec passion, comme un père parle de son enfant ; mais ce n'est pas « pour le plaisir, » comme on dit ; ce n'est pas non plus « pour la pose. » Je vous en entretiens parce que vous êtes souffrant, et que je voudrais vous voir bien portant. Or, si vous avez, comme je le crois, la désir naturel de revenir promptement à la santé, adoptez bien vite Pornichet comme séjour : vous vous en trouverez à merveille, et nous serons tous heureux de vous recevoir en vous faisant fête, ainsi qu'il convient et que vous le méritez.

Voilà ma Préface, mon cher ami. Elle est loin de valoir celle que vous m'aviez promise. Mais il n'est pas permis à tout le monde d'entrer à Corinthe, même à ceux qui se mettent en chemin pour y arriver. Je n'ai pas votre esprit fécond; je suis loin de posséder votre plume toujours attachante; j'ignore l'art de marier, pour exciter l'intérêt, la fantaisie à la réalité, ne sachant pas, d'ailleurs, envelopper ma pensée dans cette finesse d'expression que vous possédez à un si haut degré et dont votre public raffole. Non; j'écris tout uniment, simplement, bêtement, si vous voulez. C'est pourquoi je vous souhaitais en tête de ce livre. A la place de votre prose j'y inscris du moins votre nom, qui me servira de passe-port auprès du lecteur et m'assurera d'abord son attention et plus tard sa bienveillance.



CONFESSIONS D'UN JOURNALISTE

CHAPITRE PREMIER

M. Berryer en prison. — Son opposition à la guerre de la Vendée. — M. Guizot innocente M. Berryer. — Mon père compagnon de M. Berryer. — Le général Cambronne et M. Berryer.—Le salon de réception de la prison. — Le punch de la geôle. — Le tribunal présidé par M. Berryer.—M. Berryer lisant la messe.—La canne de M. Berryer. — Les vingt-cinq millions des États-Unis. — La mort de mon frère. — Un mot du fils de M. Berryer. — Jugement de Royer-Collard sur M. Berryer.

J'étais tout enfant lorsque j'eus le grand honneur de connaître M. Berryer et de vivre de sa vie même, c'est-à-dire de le voir tous les jours, à toutes les heures, à tous les repas, partageant son pain et l'écoutant avec une attention passionnée comme avec une admiration précoce. Souvent je m'extasiais à l'entendre causer familièrement, mais toujours merveilleusement avec mon père, son confident et son ami. Jusque dans la conversation la plus intime, on trouvait en lui l'ora-

teur ; et cependant il semblait se complaire à se rendre simple à l'excès, employant des formules presque vulgaires et des locutions paysannes. Par exemple, il ne disait pas « cette femme », mais « c'te femme ». Une telle offense faite à la prononciation correcte des gens du monde me troubla d'abord ; mais elle finit par me plaire, et je l'adoptai pendant longtemps pour mon propre usage, rien que pour « imiter » Berryer.

J'ai oublié de dire que c'est à la prison de Nantes que je me suis, à l'âge de douze ans, trouvé jeté dans l'intimité de M. Berryer, incarcéré sous l'accusation d'avoir fomenté la guerre civile dans la Vendée, alors que, en réalité, il était venu, d'accord avec MM. de Châteaubriand et de Fitz-James, déconseiller la duchesse de Berry d'en appeler aux armes pour restaurer le trône de son fils.

« Les grands conseillers du parti légitimiste, dit à ce sujet M. Guizot, les politiques clairvoyants qui vivaient à Paris n'étaient point d'avis de l'insurrection. M. Berryer se rendit, en leur nom, dans l'Ouest pour en détourner Madame la duchesse de Berry, qui venait d'y arriver. Parmi les chefs vendéens eux-mêmes, plusieurs des principaux avaient, dès l'origine, averti la princesse que l'entreprise leur semblait inopportune, que les armes et les munitions leur manquaient, qu'ils ne pouvaient promettre ni un grand soulèvement, ni de bonnes chances de succès. A plusieurs reprises, on délibéra, on hésita, on fut sur le point de renoncer.

Mais les passions oisives, et qui entrevoient un terme à leur oisiveté sont, de toutes, les plus ingouvernables ; d'Écosse en Italie, d'Italie en France, entre le vieux roi Charles X à Hollyrood, Madame la duchesse de Berry à Massa et ses correspondants dans les départements du Midi et de l'Ouest, les fils du complot étaient noués, les plans formés, les agents en mouvement; bravant les périls de la mer et de la terre, se vouant avec courage à une vie errante et dure, la principale personne du parti et du dessein était arrivée sur les lieux au milieu de ses amis. Princesse, femme et mère, que de causes d'illusions pour elle et d'entraînement autour d'elle! Être venue si légèrement, s'en retourner sans avoir rien fait, c'était pis que la défaite; c'était une nouvelle et plus fatale abdication. Il y a des impressions qui décident de la conduite des partis et auxquelles se soumettent ceux-là mêmes qui les jugent et les déplorent; préparée depuis longtemps, avortée à Marseille, déconseillée et presque décommandée dans l'Ouest à la veille de l'exécution, la prise d'armes légitimiste éclata enfin, avec la mère de Henri V à la tête, au moment même où le chef du cabinet du 13 mars descendait au tombeau. »

Ce qui n'empêcha pas M. Berryer d'être arrêté, sur l'ordre du cabinet dont M. Guizot était membre, et de comparaître, après plusieurs mois de détention, devant

la cour d'assises de Blois, sous l'accusation d'avoir fomenté et organisé la guerre civile !

A peine entré dans la prison de Nantes et mis au secret, M. Berryer vit un ami pénétrer dans sa chambre et lui tendre une main cordiale. C'était mon père, qui, détenu depuis plusieurs mois, avait pris ses mesures pour voir les prisonniers royalistes aussitôt leur arrivée, en dépit des geôliers. Cela lui coûtait chaque fois une pièce de cinq francs ; mais combien, pour si peu d'argent, de papiers compromettants ont ainsi disparu ! Combien de têtes peut-être ont été sauvées !

Mon père, lui aussi, s'était efforcé d'empêcher le mouvement armé qui devait si piteusement échouer. — « On nous croit forts, disait-il, et l'on nous suppose nombreux. Ne montrons pas, par une levée de boucliers dont l'issue désastreuse est certaine, que nous sommes faibles et que si notre phalange a des chefs, elle manque absolument de soldats. Nous tiendrons le pouvoir usurpateur en échec tant que nous lui semblerons redoutables ; il rira de nous dès qu'il aura des motifs pour ne pas nous craindre. »

Il avait bien raison, et M. Berryer tenait, de son côté et avec une bien autre autorité, un langage analogue [1]. Mais des conseils contraires prévalurent. La

[1] Voici le texte exact et authentique de la note communiquée à la duchesse de Berry par M. Berryer, au nom du Comité légitimiste de Paris :

« Les personnes en qui on a reporté une honorable confiance ne

duchesse de Berry fut appelée dans l'Ouest ; les Vendéens, auxquels s'étaient associés quelques braves gentilshommes du Midi, firent sur divers points des tentatives héroïques, mais folles, et l'on sait ce qui s'ensuivit.

C'est ainsi que la maison d'arrêt de Nantes s'emplit

« peuvent s'empêcher de témoigner leur douleur des conseils en « vertu desquels on est arrivé à la crise présente. Ces conseils ont « été donnés par des hommes sans doute pleins de zèle, mais qui ne « connaissaient ni l'état actuel des choses, ni la disposition des « esprits.

« On se trompe quand on croit à la possibilité d'un mouvement « dans Paris ; on ne trouverait pas douze cents hommes, non mêlés « d'agents de police, qui, pour quelques écus, feraient du bruit dans « la rue, et qui auraient à y combattre la garde nationale et une « garnison fidèle.

« On se trompe sur la Vendée, comme on s'est trompé sur le « Midi ; cette terre de dévouement et de sacrifices est occupée par « une nombreuse armée aidée de la population des villes, presque « toutes antilégitimistes. Une levée de paysans n'aboutirait désor- « mais qu'à faire saccager les campagnes et à consolider le gouver « nement par un triomphe facile.

« On pense que si la mère de Henri V était en France, elle de- « vrait se hâter d'en sortir, après avoir ordonné à tous les chefs « de rester tranquilles. Ainsi, au lieu d'être venue organiser la « guerre civile, elle serait venue demander la paix ; elle aurait eu la « double gloire d'accomplir une action de grand courage et d'arrê- « ter l'effusion du sang des Français.

« Les sages amis de la légitimité, que l'on n a jamais consultés « sur les partis hasardeux que l'on voulait prendre, qui n'ont connu « les faits que lorsqu'ils étaient accomplis, renvoient la responsa- « bilité de ces faits à ceux qui en ont été les conseillers et les au- « teurs ; ils ne peuvent mériter l'honneur ni encourir le blâme dans les chances de l'une ou l'autre fortune.

rapidement, et que, pour un temps du moins, nous eûmes de nombreux compagnons. A cette époque, je couchais en prison pour veiller mon père souffrant; tous les matins je sortais, et comme on ne se défiait guère d'un petit enfant inoffensif et à l'air très candide, j'emportais au dehors des correspondances volumineuses et parfois fort graves. Le soir, je rentrais avec des lettres qu'on centralisait chez ma mère, pour les faire parvenir sûrement aux prisonniers. Ce manège n'a jamais été connu de ceux qui auraient eu intérêt à le déjouer, tant il fut pratiqué avec discrétion.

Du reste, la discipline intérieure de la prison était peu sévère — pas beaucoup plus que celle d'une hôtellerie d'où l'on ne pourrait sortir. Et encore y eut-il quelques évasions très aisément exécutées — celles, par exemple, de M. Guibourg et de M. de Puysieux, le premier qui se fit reprendre plus tard dans la cachette de la duchesse de Berry; le second qui alla se faire tuer, à quelque temps de là, au service de don Miguel.

En 1815, M. Berryer avait eu le bonheur de sauver la tête du général Cambronne, traduit devant un Conseil de guerre pour crime de fidélité à l'Empereur. En 1832, le général Cambronne, qui habitait Nantes, omit d'aller visiter M. Berryer, prisonnier pour crime de fidélité à la Royauté. Etait-ce oubli de sa part? Il est

difficile de l'admettre. Mais il répugne de croire que ce fût crainte ou calcul. Le héros du fameux mot de Waterloo était, il est vrai, bien déchu, à cette époque, de son ancienne gloire. Son livre de dépenses, tout chargé de dessins ridicules à force d'être puérils, en est la triste démonstration. Ce livre, très curieux d'ailleurs, se trouve chez quelque collectionneur obscur ; mais plusieurs de ses feuillets, publiés par l'*Autographe*, ont excité le rire du public et en même temps sa douloureuse pitié.

Toutefois, si le général Cambronne s'abstint, tout le monde ne l'imita pas, Dieu merci ! et le salon de réception de la maison d'arrêt était constamment rempli, de midi à trois heures, par une foule de visiteurs distingués, filles, femmes, mères, fils, pères, frères ou amis des prisonniers. Ce salon était très vaste, mais peu brillant ; ses principaux ornements consistaient en images d'Épinal représentant Geneviève de Brabant, le Juif-Errant, etc., clouées dans la muraille ; comme il servait de dortoir, la nuit, il était garni de quatre grands lits avec couvertures de laine d'un vert écœurant ; quelques chaises de paille et trois ou quatre bancs de bois crasseux complétaient l'ameublement. Le luxe était absent, mais on ne s'en montrait pas moins gai ; surtout l'on avait d'autant plus de reconnaissance à qui venait là distraire les détenus de leurs préoccupations ou de leurs inquiétudes.

La plupart des prisonniers conservèrent toujours

leur fermeté et leur courage. Quelques-uns pourtant se désespéraient tout le long du jour, et déploraient bruyamment leur sort. Même j'en ai vu plusieurs verser des larmes lâches et désolées, comme si un cœur d'homme avait cessé de battre dans leurs poitrines.

Mlle Stylite de Kersabiec, prisonnière aussi après la capture de la duchesse de Berry, montrait, elle, un calme, une présence d'esprit, une énergie, une force d'âme, une virilité de cœur, qui eussent dû faire rougir plus d'un pusillanime.

Chaque soir, on se réunissait dans la salle à manger de la geôle, pour prendre du punch, accompagné de gâteaux et de friandises. On buvait tout haut, et devant le gardien chef, à la chute du trône de Juillet et à la santé d'Henri V. C'est en prison qu'on avait, à cette époque, le plus de liberté. Cependant le bruit du dedans finit par avoir son écho au dehors, et des ordres arrivèrent pour interdire aux prisonniers toute manifestation politique. Toutefois, comme on continuait à prendre du punch, il fallait bien trouver un moyen de porter des toasts sans effaroucher les guichetiers, contraints de faire respecter leur consigne. Je trouvai, moi, bambin de douze ans, une formule qui rallia tous les esprits et tous les cœurs.

— A la santé de celui qui nous manque ! m'écriai-je,

un soir, par une allusion facile à saisir, mais difficile à incriminer.

On acclama cette parole ; je crois même qu'on me porta un peu en triomphe ; en tout cas, on ne but plus que sous cette forme à Henri V dans la prison de Nantes.

— Nous autres hommes, disait M. Berryer à mon père, enorgueilli de mon petit succès, nous cherchons vainement l'esprit, tandis qu'il vient tout seul aux enfants.

Lorsque chaque prisonnier eut offert sa soirée de punch, on éprouva le besoin de recourir à un expédient pour prolonger une série de réunions intimes qui aidaient beaucoup à maintenir la gaîté et le courage parmi tous ces hommes destinés à comparaître, d'un jour à l'autre, soit devant la cour d'assises, soit même devant le conseil de guerre.

Cet expédient, ce fut M. Berryer qui le trouva. Il institua un tribunal présidé par lui, devant lequel étaient appelés, à tour de rôle, pour des délits imaginaires, ceux des prisonniers que le hasard ou le caprice avait désignés à la rigueur des lois. Mon père et M. Clémenceau étaient juges assesseurs, et M. Guilbourg remplissait les fonctions de procurenr général. M. Bernier de Maligny était généralement nommé avocat d'office. M. La Roche, ancien officier de gen-

darmerie, commandait la force publique. Le tribunal siégeait gravement sur l'unique banc du préau consacré aux prisonniers de la pistole, et l'affaire s'expédiait conformément aux usages mêmes du palais. Seulement, reconnu coupable ou non, l'accusé était toujours condamné, soit à un punch entier, soit à un demi-punch. Je me souviens d'un jugement ainsi libellé :

« Attendu que les faits ne sont pas prouvés ;

« Attendu que le prévenu est innocent du délit qui lui est imputé ;

« Mais attendu que le tribunal a soif,

« Condamne, etc. »

On devine quelle hilarité accueillait ces folies, et comme, au milieu des inquiétudes dont chacun était assiégé, on passait avec elles d'heureux moments !

Alôrs la chapelle de la prison était fermée. Chaque dimanche, on se réunissait dans la plus grande chambre de la pistole, et M. Berryer lisait la messe. L'illustre orateur lisait comme il parlait, c'est-à-dire à merveille. Il s'était tu qu'on l'écoutait encore.

Cependant, parmi les prisonniers on comptait quatre ecclésiastiques : l'abbé Pineau, un habile diplomate qui eût vendu de la finesse à M. de Talleyrand ; le curé Louvel, esprit méridional, c'est-à-dire très ar-

dent, mais plein d'un rare bon sens; l'abbé Baudet, un prêtre assez vulgaire; enfin, l'abbé Biré, un homme du meilleur monde, portant d'une âme haute la dignité du sacerdoce.

Aucun de ces quatre ministres de Dieu n'eût pu lire les prières pieuses avec l'accent supérieur et l'onction nspirée qu'y mettait le maître de la tribune.

Au nombre des prisonniers figuraient, en outre de ceux que j'ai déjà nommés : MM. Joseph Bascher, un caractère droit, ferme et loyal; de Puylaroque, un parfait gentilhomme venu de Toulouse pour prendre part au soulèvement vendéen; le comte de Retz, un aventurier de Marie Galande, dont le rôle n'a jamais été clairement défini; le vicomte de Kersabiec, père de la compagne fidèle de la duchesse de Berry; du Guiny, de Nacquart, Guignard, Le Lieurre de l'Aubépin, de la Pinière, Arthur et Amédée Maublanc, de Landemont, Guilloré, Dubois de la Patellière, du Fretay, de la Barbelais, de la Serrie, du Doré, de la Roberie, de Fleuriot, Espivent, etc.

En quittant la prison de Nantes pour aller se faire juger et acquitter à Blois, M. Berryer m'offrit sa canne, une canne qu'il avait longtemps portée et qu'il avait fait réduire à ma taille. C'était un présent dont je ne

sentis pas tout de suite l'importance, mais qui me sembla, plus tard, fort considérable. Malheureusement, j'ai perdu ce morceau d'ébène, qui serait aujourd'hui pour moi un souvenir précieux.

.

Je n'ai entendu qu'une fois le grand orateur à la tribune ; mais, jusqu'en 1852, j'ai conservé avec lui des relations que son amitié pour mon père rendaient faciles, confiantes et affectueuses. Le jour où je le vis à la Chambre, c'était en avril 1835 ; il parlait dans la question des 25 millions réclamés comme indemnité par les États-Unis. Son discours, bourré de chiffres et de faits, dura plusieurs heures, pendant lesquelles il tint les députés et les auditeurs des tribunes passionnément attentifs. Il eut un succès prodigieux ; mais, si injuste qu'on la connût, l'indemnité n'en fut pas moins votée, tant on avait peur de la guerre, à cette époque. Le lendemain matin, comme nous allions le féliciter, je me rappelle avoir entendu le duc de Clermont-Tonnerre lui dire :

— Mon ami, pour huit jours, vous voilà roi de Paris.

Le fait est que je n'ai jamais vu de popularité plus grande que la sienne en ce moment.

C'est en qualité de journaliste que mon père précéda en prison ses amis de la Vendée et d'ailleurs ; il devait

les voir tous partir avant de recouvrer lui-même sa liberté. Voilà ce qu'il en coûta à ce vaillant incomparable pour avoir, pendant une année et quatre mois de journalisme, cru que les promesses de la Charte de 1830 étaient sérieuses :

Quarante mois d'emprisonnement;

Trente mille francs d'amende;

Les scellés mis sur ses presses ;

Son journal supprimé ;

Sa maison saccagée ;

L'émeute assiégeant sa demeure durant trois iours et trois nuits ;

Son fils aîné, arraché à cette émeute affolée, et succombant, loin du foyer de la famille, sans avoir reçu le baiser paternel, arrêté au passage par d'impitoyables verrous.

C'est là, en toute sincérité, toute la récolte que mon père a faite dans le champ de la presse, de janvier 1831 à mai 1832.

Lorsqu'on est venu annoncer à mon père la mort terrible de son fils aîné, j'ai cru que, dans l'excès de sa douleur, il allait briser les barreaux épais de sa fenêtre. Il me semblait voir un lion dans sa cage, s'agiter et rugir au spectacle de ses petits emportés furtivement par une main ennemie. Tous les geôliers demeuraient stupéfaits devant lui. Mais, à la parole du Père

André, un exilé de la Trappe de Meilleraie, il s'apaisa tout à coup, et, se jetant à genoux devant l'image adorée de l'enfant ravi à sa tendresse, image tracée par lui-même sur le mur blanchi de la prison, il se mit à fondre en larmes et à prier le bon Dieu. Consolation suprême pour l'esprit malade comme pour l'âme meurtrie ; recours unique pour l'homme qu'a frappé l'aile impitoyable du Destin. J'étais là, avec Olivier, mon jeune frère, tous les deux atterrés par cette infortune immense, mais tous les deux débordés bientôt par nos propres sanglots. Ma mère, courageuse comme la femme de l'Évangile, arriva à son tour, après avoir fermé, d'une main désolée, les yeux de l'aîné de ses entrailles, et un embrassement mêlé de pleurs amers confondit pendant longtemps notre cruel désespoir. Pourquoi rappeler ces choses? Pourquoi? Parce que je les ai toujours présentes à la pensée, et que leur souvenir m'a souvent aidé à supporter les tristesses de la vie et à modérer quelquefois les élans exagérés d'un bonheur éphémère.

Cependant, j'aime à constater que si mon père épuisa en prison toutes les condamnations prononcées contre lui, ce ne fut pas la faute de M. Edmond Blanc, son ami intime et dévoué, alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur, qui, plusieurs fois, lui offrit sa

liberté sans condition. Chaque tentative faite dans ce sens trouva le prisonnier ferme et inflexible.

« Si le pouvoir, écrivait-il un jour, avait résolu de proclamer une amnistie, je lui demanderais comme unique faveur de m'en excepter. Je ne prétends lui vouloir jamais que cette reconnaissance. »

A cause de l'amitié qui liait M. Berryer et mon père, j'étais entré en commerce d'intimité avec le fils de l'illustre orateur, qui, malheureusement, ne ressemblait à son père que par un certain côté défectueux, dont rien chez lui n'atténuait le désordre et ne rachetait le dommage.

Le 2 décembre 1851, nous nous trouvions ensemble sur la place du Carrousel lorsque le prince-président entra aux Tuileries, aux acclamations de la foule, qui saluait en lui un sauveur. Constant Berryer me quitta soudain en me disant :

— Je rejoins mon père : il est temps qu'il se fasse arrêter.

Le prince Louis-Napoléon épargna cet ennui à son ancien défenseur, pour qui il avait conservé les sentiments les plus reconnaissants et les plus affectueux.

Royer-Collard, fin connaisseur en fait d'éloquence et

très éloquent lui-même, était interrogé, un jour, au sujet de Mirabeau et de Berryer.

— Lequel, lui demandait-on, placez-vous le plus haut, c'est-à-dire le premier, vous qui les avez entendus tous les deux?

— Mirabeau, répondit-il, était magnifique; Berryer, lui, est superbe. Mirabeau était une puissance; Berryer est une domination. Mirabeau remuait les foules; Berryer les soulève, tout en charmant les délicats. Mirabeau était un orateur; Berryer est excellemment l'orateur. Croyez-moi, jamais, au grand jamais, l'éloquence n'a été poussée aussi loin que par Berryer, qui a atteint la perfection de l'art oratoire.

CHAPITRE II

M. Thiers chez lui. — L'hostilité de M. Thiers contre le Prince-Président. — M. Thiers et le prince de Joinville. — La réélection de Louis-Napoléon et M. Duvergier de Hauranne. — Mot de découragement. — La loi sur la presse de 1849. — M. Thiers et Gustave III.—M. Thiers et la Duchesse de Berry.—M. Thiers et la loi sur la presse de 1866. — M. Thiers Président de la République. — Les bibelots de M. Thiers. — Qu'est-ce que me voulait M. Thiers?—Le roi règne et ne gouverne pas.—La Chambre introuvable. — Opinions de MM. de Serre, Royer-Collard et Guizot sur la doctrine nouvelle. — Le régime parlementaire et ses dangers.

En novembre 1849, je passais quelques jours à Paris. Déjà en relations avec un grand nombre d'hommes politiques, j'avais le plus vif désir de fréquenter M. Thiers, à qui, d'ailleurs, mon nom et mes travaux n'étaient pas absolument inconnus. Je lui écrivis pour lui demander audience, et reçus immédiatement de M. Martin, son secrétaire, rendez-vous pour le lendemain, à midi.

A l'heure précise je me présentai à l'hôtel de la place Saint-Georges, et fus immédiatement introduit dans le cabinet de l'éminent écrivain, — un cabinet grand comme le monde, peuplé de livres, de globes, de cartes, d'albums à n'en plus finir, et garni d'objets dénotant un goût savant et chercheur.

M. Thiers, venant au devant de moi, m'accueillit avec une grande bienveillance ; mais je vis que je le dérangeais ; et, comme ce n'était point une simple visite que j'entendais lui faire, je m'excusai en lui demandant de me désigner un moment plus propice.

— En effet, me dit-il avec une parfaite obligeance, je suis très occupé en cet instant, et cependant je souhaite de vous entretenir longuement, très longuement. Chaque soir, de neuf heures à minuit, mes amis viennent me voir; le nombre n'en est pas présentement considérable; si vous voulez bien l'augmenter, vous me ferez grand plaisir.

Et, en parlant ainsi, il regardait un à un les titres de quatre de mes livres, que je venais de lui offrir : *Le Communisme*, — *le Droit au Travail*, — *le Libre Échange*, — *la Situation des classes ouvrières*.

— Vous traitez des sujets fort sérieux, ajouta-t-il. Vous avez raison. Même quand on est jeune comme vous, mieux vaut être grave que léger. L'esprit y gagne sans que le cœur y perde. A ce soir, Monsieur. Je vous attends.

L'invitation était trop précieuse, surtout faite en ces termes, pour que je n'y répondisse pas.

Le soir même, je retournai donc chez M. Thiers, que je trouvai sommeillant dans un fauteuil, près du feu, ainsi qu'il avait déjà l'habitude de le faire après son dîner.

Les salons de réception se trouvaient au rez-de-chaussée, au nombre de trois; c'est dans le troisième qu'on se tenait lorsqu'il y avait peu de foule. On entrait sans être annoncé, les domestiques ne figurant dans l'antichambre que pour prendre le pardessus du visiteur ou le lui rendre, comme dans un cercle bien tenu.

L'éclairage des deux premiers salons était presque nul; celui de l'autre fort modeste. Sur une table se trouvaient groupés des verres, des carafes d'eau et du sucre, puis une bouilloire de thé. Chacun se servait comme il voulait, à son moment et à son gré, sans que les valets ou les maîtres s'en occupassent aucunement.

Lorsque j'entrai, il n'y avait encore de réunis que M. Mignet, debout, le dos tourné contre la cheminée; M. Fayolles, avocat, que j'avais connu en 1832, étant encore enfant, à la prison de Nantes; puis Mme Thiers, Mme et Mlle Dosne; enfin M. Thiers, dormant.

J'avoue que je fus un peu embarrassé de moi, d'abord, obligé de me nommer et de m'annoncer à Mme Thiers, que je n'avais jamais eu l'honneur de voir. Heureusement M. Thiers se réveilla tout à coup, et, venant à

moi en hâte, me présenta avec la meilleure bonne grâce et dans des termes dont je me sentis vraiment un peu confus. Puis, me prenant par le bras, il me conduisit à un canapé, où il demeura toute la soirée auprès de moi, se levant pour saluer les arrivants, mais se rasseyant aussitôt et reprenant la conversation interrompue.

Ce qui se dit dans ce premier entretien fut tout politique.

M. Thiers n'était pas républicain; il n'aimait pas le Prince-Président, qui avait refusé d'obéir à son influence; il n'ambitionnait pas encore pour lui-même le pouvoir souverain. Parlant avec un grand dédain des ministres, « dont nous n'aurions pas voulu, disait-il, pour nos secrétaires généraux, il envisageait l'avenir presque anxieusement, sans essayer même de le définir. Il avait bien ses projets, qu'il développait avec complaisance; mais il manquait d'un programme, « n'étant plus rien dans l'État, qu'un serviteur dévoué, qu'on ne consultait pas, mais qui était toujours prêt, si l'on avait besoin de lui. » J'écoutais bien plus que je ne parlais, sentant que j'avais là tout à apprendre ; toutefois j'en voulais un peu à mon illustre interlocuteur de se montrer plus amer contre les hommes qui s'efforçaient courageusement de raffermir la société encore chancelante, que contre les grands criminels dont l'effort terrible l'avait si cruellement ébranlée. Il redoutait sans doute le travail permanent du socialisme révolu-

tionnaire, qu'il venait de combattre avec une haute raison dans son beau livre de la *Propriété;* mais on devinait à son langage qu'il se sentait blessé de n'être pas consulté par l'Elysée, dont il contestait d'ailleurs la compétence et redoutait l'autorité « incertaine et nuageuse. »

On sait trop quelle fut l'hostilité de M. Thiers contre le Prince-Président pour que j'aie besoin d'insister sur les petits complots qui, sans précisément se tramer dans les salons de la place Saint-Georges, y trouvèrent au moins de l'écho. Je préfère raconter ce qui se passa le 30 novembre 1851, c'est-à-dire la veille même du jour où le coup d'État de Décembre fut résolu.

Ce soir-là, nous étions une douzaine au plus chez M. Thiers, devisant d'un vote qui avait séparé l'Assemblée législative en deux parties presque égales, et d'où ressortait nettement que, le pouvoir n'existant plus nulle part, le pays courait le plus grave des dangers si, d'un côté ou de l'autre, il n'était pris une initiative hardie et toute-puissante.

Un des assistants opinait pour que le Président fût saisi et enfermé à Vincennes. Celui-là, je dois le déclarer, trouva peu d'appui dans l'assistance; mais je ne fus pas peu surpris de le rencontrer, à quelques jours de là, parmi les membres de la Commission cousultative et, plus tard, parmi les sénateurs de l'Empire. *Quantum mutatus!* C'était M. de Ségur d'Aguesseau.

M. Thiers s'occupait presque uniquement, lui de

l'élection présidentielle, qui devait avoir lieu en 1852. Il désirait beaucoup qu'on adoptât pour candidat le prince de Joinville, et disait avec infiniment d'éloquence les motifs qui l'avaient décidé à ce choix.

Seul légitimiste dans la réunion, où se trouvaient, entre autres, MM. Duvergier de Hauranne et Maurice Duval, je protestais contre les préférences de M. Thiers.

— Ce pays est essentiellement monarchique, objectais-je ; ne lui imposez pas une plus longue épreuve du régime républicain. Donnez-lui la Royauté ou l'Empire, Henri V ou Napoléon ; mais ne le jetez pas dans les bras d'un prince qui ne restaurerait rien, sinon le fait désormais évanoui de 1830. J'ai une grande estime pour le caractère du prince de Joinville ; mais il ne saurait être Président de la République française. D'ailleurs, jamais nos populations de l'Ouest ne l'accepteront ; jamais elles ne consentiront à voter pour lui.

— Vous avez raison, interrompit M. Thiers : ce pays est monarchique, et il lui faut la royauté, la vraie, la bonne. Mais le comte de Chambord ne peut être candidat. Or, entre lui et le pays il faut un pont. C'est ce pont que je propose en la personne du prince de Joinville.

— Ce pont, s'écria M. Duvergier de Hauranne, on ne veut point y passer. Tenez, j'arrive du Cher, où tout le monde est socialiste, légitimiste ou napoléonien. Eh bien ! il n'y a là qu'une voix en faveur de la réélection de Louis-Napoléon. Vous aurez beau faire,

vous n'empêcherez pas cette réélection. Elle sera illégale, inconstitutionnelle, tout ce que vous voudrez; mais elle se fera, et, une fois faite, il vous faudra bien l'accepter ou la subir.

— Et en Bretagne, que compte-t-on faire? demanda M. Thiers en se tournant vers moi.

— En Bretagne et en Vendée on fera comme en Berry: on réélira unanimement le prince Louis-Napoléon, considéré comme la seule digue assez puissante pour empêcher les débordements de l'anarchie; et, s'il plaisait aujourd'hui au Président de se déclarer Empereur, toutes nos populations seraient avec lui pour acclamer l'Empire.

M. Thiers demeura quelques instants silencieux. Une ride plissa son front, et il murmura d'un ton semi-résigné, semi-découragé :

— Eh bien, il ne nous reste qu'une chose à faire, à nous, Assemblée législative : c'est de chercher le moyen honorable de nous en aller.

On sait comment l'acte énergique du Deux-Décembre enleva cette peine à l'Assemblée en la congédiant.

Ici se place un souvenir qui m'est précieux. Au cours de l'année 1849, j'ai fait, en compagnie de trois de mes

confrères, MM. de Nouvion, de Curzon et Leymarie, une sorte de petit coup d'État au profit de la presse politique. Depuis lors, j'en ai accompli plusieurs autres, ou du moins, je m'y suis efforcé, ainsi qu'on le verra plus tard. C'était à l'époque où l'Assemblée législative était saisie du projet de loi sur les cautionnements, le timbre et tout ce qui chargeait alors le budget des journaux. La rédaction présentée par le gouvernement avait un caractère funeste à la presse de province. Nous nous réunîmes en congrès, et, en même temps que nous rédigions une protestation énergique contre ce qui était proposé, nous établissions des conditions plus équitables et moins onéreuses aux grands intérêts dont nous nous faisions les mandataires et les organes. Une fois cela accompli, et c'est M. de Curzon, de Poitiers, qui formula en excellents termes nos critiques et notre contre-projet, nous demandâmes d'être admis au sein de la commission législative saisie de la question. Cette commission, présidée par M. le comte Molé, comptait parmi elle trente ou quarante députés influents. Nous fûmes reçus dès le lendemain, et, en qualité de plus jeune, je fus chargé de lire le travail délibéré et adopté par notre bureau. Je m'acquittai de ma tâche en accentuant tous nos griefs et en faisant ressortir avec une certaine énergie nos plaintes et nos désirs. Il paraît que j'eus dans cette lecture un succès complet : mes confrères furent satisfaits, et la commission, comme stupéfaite du fier langage que nous lui tenions,

eut besoin de se remettre des rudes coups que nous venions de porter au projet de loi.

Voyant l'attitude très perplexe de l'Assemblée, j'avais terminé par ces paroles, que je m'étais cru autorisé à ajouter au texte écrit, sans en référer à mes honorables collègues :

« Messieurs, si vous croyez avoir des observations à nous adresser, nous les écouterons respectueusement, tout prêts d'ailleurs à y répondre. »

Pendant deux minutes, un silence de mort régna dans la salle. Évidemment la commission était mal à l'aise, et elle hésitait à discuter avec nous sur un terrain tout nouveau pour elle. Enfin M. Ernest de la Rochette prit la parole, et une conversation générale s'engagea, au grand dépit de M. Léon Faucher, qui eût voulu nous congédier sans mot dire. L'avantage nous demeura toutefois si bien que l'économie du projet de loi fut complètement bouleversée. Nos propositions ne furent pas toutes admises; mais les plus essentielles inspirèrent les décisions de la commission et le vote de la Chambre.

C'était un vrai triomphe. Mais ce qu'il y a de piquant et de véritablement curieux dans l'affaire, c'est que le contre-projet rédigé par M. de Curzon et adopté par les principaux journalistes de province, réunis en

congrès, se trouve presque tout entier et littéralement dans la loi qui a régi la presse de 1852 à 1868.

Le soir même de cette conférence, j'allai chez M. Thiers pour lui en rendre compte. Il s'intéressait à la question, et m'avait fort encouragé à m'en occuper.

Je trouvai l'illustre homme d'État confondu dans un groupe formé autour d'un petit vieillard à l'air fin, à la parole spirituelle, au geste sobre, au regard plein à la fois de douceur et d'autorité. C'était le comte de Lœvenkielm, ambassadeur de Suède, qui racontait avec une grande force de sentiment le meurtre de Gustave III, auquel il avait assisté. Les noms des conjurés, les détails de la conspiration, le secret du crime, il rapportait tout en témoin oculaire; et je n'ai pas besoin de dire comme nous écoutions ce sincère langage de l'histoire, et comme nous étions tous suspendus aux lèvres du narrateur. Il n'y avait là, en outre de M. Thiers, que M. Mignet, M. Roger (du Nord), M. le baron de Heckeeren, M. de Ségur-d'Aguesseau, M. Maurice Duval, deux ou trois autres personnes et moi. Lorsque le comte de Lœvenkielm eut terminé, et son récit dura bien trente ou trente-cinq minutes, l'historien du Consulat et de l'Empire, qui n'avait cessé de se dandiner, les mains au dos, sans mot dire, observa : « Cher comte, tout ce que vous venez de raconter est parfaitement exact; mais il me semble

que vous avez oublié quelque chose. » Et alors, de sa voix aiguë et grêle, M. Thiers recommença, à un autre point de vue et avec une infinité dé détails nouveaux et de circonstances ignorées, le récit que nous venions d'entendre. C'était d'une précision et d'une clarté merveilleuses. Quand il eut achevé, l'ambassadeur vint lui prendre la main en disant : « Cher ministre — quoiqu'il fût depuis dix ans hors des affaires, ses amis lui conservaient ce titre; cher ministre, voilà l'histoire, la véritable histoire! Je l'avais oubliée, vous m'en faites souvenir. C'est vous qui étiez témoin du crime d'Ankastroem, non pas moi. »

Je crus devoir, pendant presque toute la durée de l'Empire, ne pas retourner chez M. Thiers.

Cependant, en 1855, j'eus occasion de le défendre publiquement contre une calomnie dont il avait été l'objet de la part d'Alexandre Dumas, qui, racontant dans ses Mémoires l'arrestation de Madame la duchesse de Berry, avait mis à sa charge de petites infamies dont il n'était pas le moins du monde coupable. En ce moment, j'avais entre les mains la preuve écrite de l'erreur du grand fantaisiste, preuve qui m'avait été confiée par M. Maurice Duval. Je la produisis dans une lettre reproduite par quelques journaux du temps. M. Thiers me fit remercier par M. Gauja, en m'invitant expressément à l'aller voir. Soit insouciance, soit

préoccupation étrangère, je ne répondis point à ce bienveillant appel, et franchement je le regrette. M. Thiers était un de ces hommes avec qui on peut être en dissidence sans cesser de les connaître et de les cultiver.

Du reste j'avais beaucoup appris à sa forte école, et je n'aurais pas dû oublier qu'il me restait encore beau coup à y apprendre.

Néanmoins, en janvier 1868, alors qu'une nouvelle loi sur la presse menaçait jusqu'à l'existence des journaux politiques, je repris le chemin de la place Saint-Georges, en compagnie d'un de mes confrères, M. Moisand, de Beauvais, et je n'eus pas de peine à intéresser l'ancien rédacteur du *National* à notre cause, qui était aussi celle de la véritable liberté. M. Thiers nous reçut avec la plus grande bienveillance et nous promit son puissant concours. Seulement, dans une conversation fort longue, il prononça quelques paroles que je recueillis avec avidité, parce qu'elles venaient à l'appui de la thèse que je m'étais promis de développer devant l'Empereur, à l'encontre même de la loi proposée. Ce n'était plus du timbre, des cautionnements, des droits de poste qu'il s'agissait, c'était de la portée politique elle-même de la législation nouvelle, que M. Thiers considérait, et il avait bien raison, comme mortelle pour l'Empire. Ces paroles étaient si graves

que je voulais m'en servir; toutefois, un scrupule m'arrêtait. Avais-je honnêtement le droit de répéter ce qui m'avait été dit dans l'intimité d'un cabinet où j'étais reçu en confiance, presque en ami? Ne démériterais-je pas aux yeux des hommes probes en les révélant, même quand il s'agissait de l'intérêt de l'État? Je me le demandais d'un esprit troublé, hésitant à me répondre. Afin d'apaiser ma conscience et de m'indiquer le véritable devoir, j'assemblai un jury d'honneur et lui posai la question. A l'unanimité il déclara que ma susceptibilité s'était alarmée à tort et que le souci du bien public me prescrivait de ne pas conserver pour moi seul l'expression d'un sentiment qui m'avait été communiqué sans condition restrictive et secrète.

Plus tard je dirai comment l'Empereur fut frappé et très frappé des observations de M. Thiers, que j'eus occasion de lui faire connaître.

Je ne revis plus M. Thiers qu'au commencement de juin 1871, alors que, comme Président de la République, il venait d'écraser la révolution communaliste du 18 Mars. Je me trouvais à Versailles, où j'avais conduit mon fils Ernest, cruellement blessé dans la journée du 24 Mai, alors qu'il venait, à la tête d'un peloton d'infanterie, de sauver le palais des Beaux-Arts, en chassant les anarchistes. Je fis rencontre de M. Tronsin Dumersan, secrétaire intime de M. Thiers, que je con

naissais depuis plusieurs années. C'était un homme actif, remuant, intelligent, mais d'une délicatesse au moins douteuse, ainsi que le tribunal correctionnel en décida depuis, en lui infligeant une peine de cinq années d'emprisonnement. Le Président avait cette manie singulière de s'entourer de gens peu recommandables, qu'il employait à de bas emplois, comme Hugelmann, qui, lui aussi, fut condamné, pour des actions délictueuses, à faire un long séjour à Poissy. Cependant Tronsin Dumersan me dit : « M. le Président a appris que vous allez prochainement présider une réunion de journalistes. Il m'a chargé de me mettre à votre recherche ; venez le voir demain. » Je n'eus garde de négliger de répondre à l'invitation : dès le lendemain matin je me rendis à l'hôtel de la préfecture, transformé en palais de la Présidence. M. de la Marinière, un galant homme, au moins, celui-là, m'introduisit immédiatement auprès de M. Thiers, qui « m'attendait. » Le Président vint au devant de moi, les deux mains ouvertes, et me fit le meilleur accueil. « Je vous ai fait demander, me dit-il, parce que j'ai bien des choses à vous dire. Vous me trouvez au milieu d'un grand désordre. Tous les objets qui encombrent mon cabinet proviennent de restitutions. De restitutions, vous m'entendez. On les avait dérobés pendant le pillage de ma maison, et Tronsin, qui a du flair, les retrouve un à un et me les fait rendre. Mais ce n'est pas là tout ce qu'on m'a volé. Les pièces les plus précieuses, celles

auxquelles je tenais le mieux, ne me seront jamais restituées. Ce sont des coquins, oui, des coquins, qui ont fait le mal pour le mal, et ne consentiront jamais à le réparer. A leur égard ie serai inflexible, tout à fait inflexible. »

Et, comme s'il eût voulu justifier sa rigueur, il énumérait tous les morceaux de prix qu'on lui avait soustraits, racontant l'histoire de chacun d'eux, son origine, sa provenance, sa valeur, etc., etc. Cette énumération, qui m'intéressait fort, à tout prendre, mais ne me disait guère pourquoi j'avais été mandé, dura par-delà une heure et demie. Elle fut interrompue par le général Valazé, venant annoncer au Président que le conseil des ministres l'attendait dans la salle voisine. M. Thiers me congédia en me disant : « Revenez demain matin, de grand matin. J'ai encore bien des choses à vous dire. Le lendemain, vers six heures du matin, j'étais de nouveau introduit dans le cabinet de M. Thiers, qui, avec le souci amer d'un collectionneur privé de ses collections, reprit son récit de la veille, faisant comme le catalogue de toutes ses richesses perdues. Cela devenait interminable, et je crois que « la nuit fût venue avant ma liberté, » si le général Valazé ne s'était une seconde fois présenté pour dire au Président que le conseil des ministres était rassemblé. « Pardonnez-moi si je vous quitte si brusquement, me

dit M. Thiers; mais j'ai un nouveau ministre de la guerre, le général de Cissey; je ne veux pas le faire attendre. »

Il était neuf heures.

N'ayant pas revu M. Thiers depuis ce jour-là, je n'ai jamais su ce qu'il pouvait bien avoir à me dire.

M. Thiers a produit un jour cette doctrine, où s'affirmait tout l'orgueil du ministre parlementaire : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Il ne l'observa pas toutefois lorsqu'il devint Président de la République : il prétendit à la fois « régner et gouverner. » Peut-être dans la pratique eût-il plus raison que dans la théorie.

Seulement, cette théorie ne lui appartient pas. Elle fut introduite en France par les ultra-royalistes de la « Chambre introuvable. » Cela peut étonner ceux qui ne connaissent pas l'histoire politique de notre temps. Cependant telle est l'exacte vérité.

Oui, ce sont des royalistes plus royalistes que le Roi qui, en 1815, après la seconde Restauration, complotèrent d'enlever à la Royauté son prestige, sa responsabilité, son mandat, pour transférer aux Chambres seules le pouvoir dirigeant, avec la faculté de faire et défaire les ministères; — imposant leur volonté souveraine au Prince, et complétant de la sorte, aggravant pour ainsi dire les conséquences de la Révolution ter-

rible à laquelle avaient succombé un monarque et presque la monarchie.

Par contre, ce sont des modérés, des hommes dépourvus de passions, des esprits calmes et enclins à l'apaisement, qui défendirent résolument les prérogatives royales et les firent triompher, — jusqu'au moment où, l'esprit d'anarchie prenant définitivement le dessus, la chute du trône trancha la question pendante au profit de la prépondérance turbulente du pavé parisien.

Le secret de la chose, c'est que les modérés étaient au pouvoir et que les ultra ne trouvaient pas, pour les mettre dehors, d'expédient meilleur que de destituer le Roi de toute autorité gouvernementale.

Les modérés résistaient naturellement et voulaient, pour garantir la Royauté, que le Roi conservât intact son pouvoir.

De là le conflit.

Je ne rappellerai pas les arguments des ultra ; ce sont à peu près ceux des parlementaires, voire aussi des républicains d'aujourd'hui.

Je citerai uniquement les paroles de leurs adversaires, surtout parce que ces paroles sont en contradiction flagrante avec le langage que plusieurs d'entre eux ont tenu depuis.

M. de Serres disait :

En Angleterre, où les ministres sont en quelque sorte les

fondés de pouvoir des trois branches de la législation, l'initiative appartient naturellement à la Chambre des communes. Aussi, Montesquieu a-t-il défini l'Angleterre : « une république sous les formes de la monarchie ». La France, au contraire, est une monarchie où le roi doit gouverner.

M. Royer-Collard, qui devait plus tard présenter en personne au roi Charles X l'Adresse fameuse des 221, ajoutait :

Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la Chambre, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du Roi et lui en imposer d'autres, qui seront ses propres ministres et non les ministres du Roi ; ce jour-là, c'en est fait, non seulement de la Charte, mais de notre Royauté ; ce jour-là nous sommes en République... Et qu'on ne dise pas que c'est la nature du gouvernement représentatif qui entraîne ces conséquences. Quelle est donc cette nature mystérieuse qui veut tant de choses ? qui l'a définie ? qui oserait la définir ? qui est-ce qui a autorité pour nous imposer une autre définition que celle de la Charte ? Si on dit que le type du gouvernement représentatif est chez les Anglais, ne serait-il pas plus convenable de dire : le gouvernement anglais, au lieu du gouvernement représentatif ? On gagnerait ainsi du moins, avec plus de clarté dans l'expression, plus de précision dans les idées.

Puis il terminait ainsi :

Si la France veut son Roi, comme vous l'avez souvent répété avec enthousiasme, la France veut aussi que son Roi le

soit véritablement et qu'il ait tout le pouvoir nécessaire pour la gouverner. Si la France a besoin de conseils publics pour éclairer l'autorité et pour la retenir dans les limites tracées par les lois, elle n'a pas moins besoin que son Roi soit assez puissant pour protéger son repos contre la turbulence et l'esprit d'innovation qui s'emparent si aisément des assemblées politiques.

Dans un autre discours, l'éminent orateur alla même jusqu'à nier ouvertement, hardiment, péremptoirement, la doctrine de la représentation :

Entre plusieurs pouvoirs qui concourent, la force des choses et le besoin de l'unité font prédominer plus ou moins l'un de ces pouvoirs, qui acquiert sur les autres une influence ouverte ou cachée. Nul doute que, dans notre gouvernement, le pouvoir royal ne soit celui auquel doit appartenir cette influence de direction.

De son côté, le cardinal de la Luzerne disait :

On s'arme d'un faux respect envers la majesté du Roi pour tuer l'autorité du Roi; on le fait disparaître de son gouvernement pour se donner le droit de le juger; on le cache derrière ses ministres pour attaquer plus librement les actes d'administration qu'il fait exercer, ou plutôt que lui-même exerce par des ministres.

M. Guizot, qui n'avait pas encore, pour défaut d'âge, abordé la tribune, écrivait du moins, et, d'accord avec l'illustre chef de la Doctrine, il formulait dans sa brochure intitulée : *Du Gouvernement représentatif et de*

l'État actuel de la France, une profession de foi qu'il n'est pas inutile de signaler. Pour mieux faire comprendre l'importance du rôle qu'ils assignaient au ministère dans le gouvernement représentatif, MM. de Vitrolles et de Châteaubriand, après Benjamin Constant, en avaient fait, en quelque sorte, un quatrième pouvoir dans l'État. Profitant habilement de cette exagération de langage, M. Guizot leur demandait dans quel article de la Charte ils avaient trouvé l'origine, les titres, les attributions de ce pouvoir nouveau.

« Les institutions représentatives ont, disait-il, pour objet de contenir le pouvoir royal dans des bornes légales, et de lui ôter la puissance de mal faire ; mais, après avoir ainsi assigné à l'autorité souveraine des conditions et des limites, elle la place entre les mains du Roi seul, dans toute sa liberté, dans toute sa plénitude. »

M. Guizot ne voyait, d'ailleurs, ni dans le principe de la responsabilité ministérielle, ni dans celui de l'inviolabilité royale, aucune raison de considérer le Roi comme étranger aux actes du ministère, et les actes du ministère comme étrangers à la volonté du Roi. « C'est, disait-il, le Roi qui veut et qui agit, qui seul a le droit de vouloir et le pouvoir d'agir. Les ministres sont chargés d'éclairer sa volonté ; c'est pour eux, non-seulement un devoir, comme dans tous les gouvernements possibles, mais une nécessité qui leur est imposée par leur situation. Sans sa volonté, ils ne sont rien, ne

peuvent rien; et quiconque prétend distinguer les ministres du Roi ne travaille en fait qu'à les désunir. »

Il y a loin de tout cela, comme on voit, à cette maxime révolutionnaire : « Le Roi règne et ne gouverne pas. » J'ajoute que l'opinion exprimée, en 1816, par M. Guizot était entièrement partagée par M. Villemain, également et très nettement opposé à la doctrine parlementaire. Il est vrai qu'à cette époque les « libéraux » redoutaient de voir le « parti de l'ancien régime » remettre la main sur la France, et que ce parti était dominant dans la Chambre de 1815. D'où l'on peut conclure que le libéralisme est une affaire d'hommes, de situation et d'influence, et non une affaire de principes. Si le parlementarisme doit être contraire aux « libéraux, » ils le répudient et le condamnent; si, au contraire, il peut leur devenir favorable, ils l'encensent et s'efforcent d'assurer son triomphe. Et, dans ce dernier cas, leurs arguments, tout en n'étant que subtils, semblent plus décisifs que dans le premier. Tant il est vrai que cette parole de M. de Bonald est toujours exacte : « Jamais les hommes d'esprit n'ont plus d'esprit que quand ils soutiennent une mauvaise cause. L'erreur est comme ces aliments insipides qui n'ont de saveur que par l'assaisonnement. »

M. Guizot, d'ailleurs, ne demeura pas longtemps dans les idées de sa brochure de 1816, et, en 1819, il publia un nouvel écrit, sous ce titre : *Du Gouvernement de la France*, qui marqua de sa part un pas très en

avant dans le sens « libéral. » L'homme de Gand disparaissait : celui de la monarchie de Juillet commençait à percer déjà. Une idée dominait le livre :

En donnant la Charte à la France, disait M. Guizot, le Roi adopta la Révolution. Adopter la Révolution, c'était se porter l'allié de ses amis, l'adversaire de ses ennemis. Je me sers de ces mots, parce qu'ils sont clairs et vrais. La Révolution a été une guerre... Depuis plus de treize siècles, le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du vainqueur. Notre histoire est l'histoire de cette lutte. De nos jours, une bataille décisive a été livrée. Elle s'appelle la Révolution.

C'était aller bien trop loin. Cette théorie, renouvelée de celle du comte de Boulainvilliers, était excessive. Aussi les louanges et les critiques qui l'accueillirent furent-elles exagérées. Suivant les journaux de la gauche, M. Guizot venait d'effacer « toutes ses fautes », et, en disant « le mot vrai de la situation, il avait bien mérité du pays et de l'humanité. » Selon les autres, il venait de passer dans les rangs des révolutionnaires, et il n'y avait plus avec lui de ménagements à garder. « La position de M. Guizot, disait le *Journal des Débats*, est irrévocablement fixée. Quand on est descendu aussi bas, le retour est désormais impossible. » La *Quotidienne* déclarait M. Guizot « atteint et convaincu d'avoir voulu sciemment exciter la guerre civile, » et M. de Bonald allait, dans le *Défenseur*, jusqu'à le com-

parer à Louvel. « Je ne sais, disait-il, si le lecteur se rappelle les monstrueuses réponses de l'assassin de notre infortuné prince. Il y démêlera quelque chose qui ressemble à l'opinion de M. Guizot. » Et il ajoutait que, dans ce cas, ce serait à M. Guizot à défendre contre M. Louvel la priorité de son invention.

Ce n'est pas par plaisir frivole que je rappelle ces choses, non plus pour la puérile satisfaction d'établir le désaccord qui se manifeste, à quelques années seulement de distance, dans les opinions produites et les principes professés par des hommes qui ont occupé une place considérable parmi leurs contemporains. J'ai seulement voulu démontrer que ceux-là mêmes qui ont introduit en France le « gouvernement représentatif », repoussaient ce qu'on a appelé depuis « le gouvernement parlementaire; » qu'ils ne voulaient pas voir le pouvoir dirigeant remis directement ou indirectement aux mains des Chambres; qu'ils entendaient enfin que la souveraineté du Prince demeurât supérieure et s'exerçât dans toute sa plénitude. Depuis lors, ils ont changé, et je ne le nie pas; mais les principes qu'ils développaient d'abord ne m'en semblent pas moins préférables aux doctrines qu'ils appliquèrent depuis ; et je n'en demeure pas moins convaincu que leur œuvre, en se modifiant sous leur propre inspiration, est devenue la source de tous les troubles qui ont depuis si long-

temps agité le pays, l'origine des trois révolutions qui, en 1830, en 1848 et en 1870, ont engendré de si terribles malheurs.

Le régime parlementaire, c'est-à-dire la prépondérance politique des Assemblées, a toujours été funeste à la France. Impuissant pour le bien, il s'est montré infatigable et prodigieusement fécond pour le mal, allant même jusqu'à ébranler l'édifice social pour la satisfaction de ses appétits, de ses calculs et de son orgueil. Quelque page de notre histoire que l'on consulte, on acquiert la démonstration et la preuve de cela. Un écrivain, qui a fait une étude remarquable et très consciencieuse de cette question, dit :

En proie à l'esprit de parti, on voit les assemblées souveraines, devenant ambitieuses, omnipotentes, s'enivrant de leur souveraineté : dans leur ivresse, se transformant en une arène ouverte aux luttes personnelles, prétendant à toutes les usurpations, à l'absorption de tous les pouvoirs, à la dictature; réclamant, pour ainsi dire, une réforme par jour, et toujours ardentes à se servir de la réforme accordée la veille, non point pour mieux discuter les intérêts généraux, pour mieux faire les affaires du pays, mais pour réclamer incontinent une réforme nouvelle ; passionnant sans cesse, de la sorte, l'opinion, l'exaltant jusqu'à un paroxysme qui use et mine vite tous les ressorts du gouvernement ; l'excitant au mépris de toutes les institutions, de tous les prin-

cipes d'autorité, de tout ce qui, enfin, a besoin de respect et de prestige; compromettant, dès lors, et perdant successivement toutes les causes, tous les gouvernements. L'histoire les montre tombant ainsi sous la domination de l'esprit de parti, depuis le jour où, par une coupable folie, on impose à la France un système qui, d'une part, crée des libertés excessives de tribune et de presse, et, d'autre part, concentre toute l'activité politique de la nation sur un point, à Paris, contre un seul but, le chef de l'État; qui appelle toutes les forces vives du pays, non point sur lui-même, sur ses propres intérêts, mais sur la discussion permanente et à outrance des droits de l'homme et du citoyen, c'est-à-dire sur les discussions les plus irritantes, les plus dissolvantes, les plus stériles, les plus capables de semer et d'entretenir, dans la société, la défiance, le trouble, l'agitation, les ferments de division et de guerre civile. Sous l'action de ce système, qui ne fait que surexciter outre mesure le sentiment de l'ambition, la passion de soi-même, les Assemblées ne servent plus qu'à faire naître et grandir dans leur sein de puissantes personnalités, qui s'emparent de l'opinion, en deviennent les chefs, s'attaquent au pouvoir exécutif qu'elles jalousent et tiennent en échec, font dépendre la tranquillité publique, le sort de toute une nation, de leurs mobiles résolutions, de leurs amitiés, de leurs haines, de leurs alliances, de leurs coalitions, de leurs ruptures, de leurs réconciliations, jusqu'au jour où, sur le bord de l'abîme, ces dictateurs et les majorités qui les ont suivis s'étonnent, s'effrayent, font un acte de contrition en s'apercevant, trop tard, qu'ils n'ont fait que produire le deuil des gouvernements qu'ils ont prétendu fonder, servir et sauver!

Ce tableau est douloureux; mais il est rigoureusement vrai.

Voilà à quoi l'on arrive infailliblement avec la maxime de M. Thiers ; voilà à quoi aboutit ce régime parlementaire dont la France a essayé avec une entière bonne foi, une confiance aveugle, pour ainsi dire, et dont elle a eu tant à souffrir.

Puisque je suis en veine de citations, qu'on me permette d'emprunter ce passage aux Mémoires de M. Guizot :

Notre politique, en 1816 et 1817, acceptait trop facilement les déchirements du parti monarchique, et s'inquiétait trop peu des retours possibles du parti révolutionnaire ; nous ne mesurions pas l'étendue de l'un et le danger de l'autre. C'est l'erreur des hommes engagés dans les liens des partis d'oublier qu'il y a bien des vérités diverses dont ils devraient tenir compte, et de ne se préoccuper que de celles qu'ils ont inscrites avec éclat sur leur drapeau.

En d'autres pages, l'éminent homme d'État dit, pour établir que ce qu'il appelle plus haut « l'erreur des hommes engagés dans les liens des partis, » est véritablement l'erreur des institutions :

Le désaccord naturel est grand entre le gouvernement représentatif institué par la Charte et la monarchie administrative fondée par Louis XIV et Napoléon. Là où l'adminis-

tration est libre comme la politique, les affaires locales se traitent et se décident par des autorités ou des influences locales, et n'attendent ni leur impulsion, ni leur solution du pouvoir central qui n'y intervient qu'autant que l'exigent absolument les affaires générales de l'État : en Angletrre et aux États-Unis d'Amérique, en Hollande et en Belgique, par exemple, le régime représentatif se concilie sans peine avec un régime administratif qui n'en dépend que dans d'importantes et rares oocasions. Mais quand le pouvoir supérieur est chargé à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation ; quand il a à lutter au sommet pour les grandes affaires de l'État, et en même temps à régler partout, sous sa responsabilité, presque toutes les affaires d'un pays, deux inconvénients graves ne tardent pas à éclater : ou bien le pouvoir central, absorbé par le soin des affaires générales et de sa propre défense, néglige les affaires locales et les laisse tomber dans le désordre et la langueur; ou bien il *les lie étroitement aux affaires générales, les fait servir à ses propres intérêts, et l'administration tout entière, depuis le hameau jusqu'au palais, n'est plus qu'un moyen de gouvernement entre les mains des partis politiques qui se disputent le pouvoir.*

En réalité, le système parlementaire est uniquement le régime d'une lutte ouverte entre les ministres gouvernants et les hommes qui aspirent à les remplacer. Tout se résume en une guerre d'ambitions qui se défendent et de convoitises qui veulent être satisfaites. L'honneur du trône, l'intérêt du peuple, la gloire du pays, ne sont comptés presque pour rien par les belli-

gérants, qui ont seulement une chose en vue : l'exercice du pouvoir, — qu'ils possèdent ou qu'ils veulent gagner. Mais, pendant qu'ils combattent, le danger se manifeste, les événements marchent, la révolution ressuscite et les dynasties s'écroulent. Écoutez plutôt cet aveu tardif et presque confus de M. Duvergier de Hauranne :

Je me suis associé, quelquefois peut-être avec trop d'ardeur, aux luttes constitutionnelles des partis et aux passions que ces luttes tendent à développer. Quand on considère le résultat auquel ont abouti nos anciennes luttes parlementaires, personne n'a lieu d'être bien fier, et, s'il était un parti ou un homme qui se vantât de n'avoir point commis de faute, ce parti ou cet homme ferait preuve de plus d'orgueil que de bon sens. Pourquoi ne pas dire toute la vérité? Le gouvernement de 1830, ministère et opposition, ne s'est point assez inquiété de ce que sentaient, de ce que voulaient les masses populaires. C'est ainsi que le terrain s'est trouvé miné sous nos pieds, tandis que nous combattions à armes courtoises, et que nous sommes arrivés, les yeux fermés, à une catastrophe inattendue pour tout le monde, pour ceux-là mêmes qui l'ont faite et en ont profité... Même dans les gouvernements libres, on est quelquefois enclin à se laisser aveugler par le succès et à s'endormir au sein de la puissance. Il arrive alors que, de peur d'aller trop vite, on prend le parti de ne pas marcher du tout, et qu'entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, on finit par mettre une distance telle qu'ils se perdent de vue. Il suffit alors

d'un accident et d'une étincelle pour que l'explosion ait lieu.

Que dirais-je de plus que ne sachent tous les hommes désireux de voir le sort du pays confié définitivement aux mains des parlementaires, royalistes ou républicains, et subordonné aux compétitions ardentes et funestes des partis ? La question est jugée, et, sauf des entêtés, des rêveurs ou des fanatiques, il n'est plus personne en France qui veuille affermir le système où le prince règne sans gouverner, c'est-à-dire où tout se trouve soumis aux oscillations, aux soubresauts et aux efforts de l'esprit d'intrigue. Ce système n'a jamais produit que des malheurs et des désastres. Laissons-le mourir dans ses fautes ou dans ses crimes ; mais ne travaillons pas à lui assurer un triomphe qui serait la perte irrévocable de la patrie.

CHAPITRE III

M. Guizot chez lui.— Un billet de M. Guizot.— Un mot de M. Renan. — M. Guizot et la fusion. — M. Guizot et la Révolution de Juillet. — M. Guizot légitimiste. — Teste et Despans-Cubière.

Petit, un peu grêle, très austère, le masque ascétique, sec et froid, invariablement vêtu d'une longue lévite à la manière des quakers, M. Guizot a longtemps marqué au premier rang dans la vie intellectuelle et politique de ce pays. Il serait exagéré de dire qu'il a été un grand homme ; il est juste de reconnaître qu'il a été un homme considérable, même jusque dans ses entêtements, dans ses erreurs, dans sa confiance trop absolue en soi-même. Honnête de toute honnêteté, il a commis des fautes graves et a concouru à deux révolutions sans le vouloir et même sans le savoir. Juillet 1830 est un peu son œuvre inconsciente, et Février 1848 lui appartient presque tout entier. Cependant l'Histoire lui sera clémente, d'abord à cause de la

probité rigide qu'il a apportee dans le maniement des affaires publiques ; ensuite pour la dignité fière dont il a fait preuve dans sa disgrâce.

A l'époque où j'avais l'honneur de voir M. Guizot, il habitait, rue Ville-Lévêque, un petit hôtel très modeste et tout à fait en harmonie avec la sévérité de son caractère. J'étais reçu, tantôt le matin, dans le cabinet où l'éminent écrivain a tracé tant de belles pages ; tantôt le soir, au salon, où il se délassait, en compagnie de ses filles et de quelques amis, de son rude travail de la journée. Le cabinet était très simple et le salon fort bourgeois. Sur chaque meuble du salon, à la suite duquel se trouvait un petit *retiro*, on voyait, gravée dans le bois ou brodée dans l'étoffe, la devise adoptée par M. Guizot : *Recta omnium brevissima.* Trois portraits ornaient le *retiro* : celui du maître peint par Paul Delaroche ; celui de la reine d'Espagne ; celui, enfin, de la duchesse de Montpensier. Sur le cadre de ces derniers, je me rappelle avoir lu cette inscription : *Dado por la Reyna Isabella al señor Guizot.* Ces portraits ont, en effet, été offerts au ministre de Louis-Philippe à l'occasion des mariages espagnols, auxquels il a eu tant de part et dont l'Angleterre s'est plus tard vengée en applaudissant scandaleusement à la révolution de Février.

Sous des dehors raides, M. Guizot était d'une grande bienveillance pour les « jeunes ». Il conversait volontiers avec eux et les écoutait avec intérêt. Sa parole

était claire, nette et brève ; même je la dirais un peu sentencieuse ; son geste avait une grande sobriété ; mais qu'on apprenait vite à son école, et qu'on sortait d'un de ses entretiens avec des pensées hautes et des aspirations généreuses ! Lorsqu'il avait pratiqué les gens, il s'ouvrait à eux sans réticence et se montrait dans ses relations le plus courtois des hommes. Les rapports suivis que j'ai eus avec lui pendant deux années m'ont inspiré pour sa personne un grand respect et pour son parfait accueil une inaltérable gratitude.

Un jour, j'eus l'occasion de le défendre contre une accusation injuste et cruellement outrageante. En lui envoyant l'article qu'il avait inspiré, je pris la liberté de le lui signaler en des termes déférents et sympathiques. Il voulut bien me répondre par ce billet aimable, qui contraste avec le ton ordinairement un peu sec de sa correspondance :

J'ai été très touché, Monsieur, de vos paroles dans l'*Union Bretonne*, et je le suis encore plus du sentiment que je trouve dans votre lettre. Dans un temps faux et froid comme le nôtre, c'est un profond plaisir que d'inspirer un peu de sympathie chaude et vraie. Gardez-moi la vôtre, Monsieur, et croyez qu'elle vaut pour moi beaucoup plus qu'une satisfaction d'amour-propre. Je vous remercie de me l'avoir ainsi témoignée, et je vous renvoie en retour l'assurance de mes sentiments bien sincères et affectueux.

GUIZOT.

Paris, le 11 février 1852.



Dans ma collection d'autographes j'ai plusieurs autres billets de M. Guizot que je conserve précieusement, l'un surtout qu'il a bien voulu m'adresser au sujet de mon livre sur la coupable entreprise de M. Renan contre la divinité de Jésus.

Puisque le nom de M. Renan vient sous ma plume je veux dire que je me suis fait comme un malin plaisir d'aller lui porter moi-même le volume dans lequel j'ai combattu son erreur, volontiers je dirais châtié son crime.

M. Renan se prétendit très honoré de ma démarche; et comme, dans le cours de la conversation, je lui disais l'hésitation que j'avais mise à entreprendre la lecture de la *Vie de Jésus*, dans la crainte de voir mes croyances se dissoudre ou tout au moins s'affaiblir, il s'écria: « Oh! Monsieur, nous autres Bretons, nous avons cependant la foi solide et durable. »

De la part d'un homme qui a nié Dieu après avoir failli être son ministre, le mot me sembla piquant et je l'ai recueilli comme une sorte de désaveu inconscient d'une forfaiture sans explication et sans excuse.

Alors que je fréquentais chez lui, M. Guizot travaillait à la réconciliation des princes de la maison de France, branche aînée et branche cadette, ce qu'on

appelait alors la « fusion ». Besogne ingrate qu'il n'a jamais pu accomplir, non seulement à cause de la résistance qu'il rencontrait chez M. le comte de Chambord, mais encore à cause des insurmontables difficultés que présentaient les conditions d'un accord entre les victorieux et les vaincus de 1830, même après la catastrophe de 1848. A Frohsdorf on exigeait d'abord l'entière soumission des fils de Louis-Philippe, la renonciation au drapeau tricolore, le désaveu d'une usurpation coupable, et je ne sais quoi encore. Sans compter que le programme d'une entrevue projetée comprenait un petit discours dont les termes, convenus à l'avance, ne devaient subir aucune altération quelconque, même alors qu'ils pourraient, livrés aux commentaires des partis, paraître humiliants et surtout humiliés. Ces conditions semblaient toutes naturelles d'un côté, tandis que, de l'autre, elles paraissaient dures, excessives même. On s'efforçait de les atténuer ; mais on y réussissait mal, et, l'irritation s'en mêlant, le désaccord s'accentuait chaque jour, loin de s'atténuer, entre les chefs des deux partis. Il en résulta un mécontentement, une lassitude, une sorte d'épuisement dans lesquels les royalistes des deux églises, c'est-à-dire les légitimistes et les orléanistes, virent s'effondrer toutes leurs illusions. La « fusion » n'eut, en réalité, rien produit : ne pouvant ni effacer les fautes, ni faire disparaître les griefs, ni supprimer l'histoire, son œuvre, même accomplie dans les conditions les plus

larges, fût demeurée stérile. Le pays ne s'occupait pas, lui, de ressouder les chaînes du passé : il envisageait l'avenir, et l'avenir n'appartenait pas plus à la Royauté traditionnelle qu'à la Royauté transactionnelle ; l'aurore d'un second Empire semblait près de naître, et la nation s'apprêtait à détruire les chimères caressées par les anciens partis, pour affirmer sa seule souveraineté.

L'effort de M. Guizot pour obtenir le rapprochement des princes jetés par la Révolution sur la terre d'exil, n'en fut pas moins très actif, très résolu et très sincère. Je n'ai pas pu savoir s'il se fortifiait par l'espoir du succès ; mais il m'a été facile d'en constater la loyale persévérance. L'illustre homme d'État tenait évidemment à réunir ce qu'il avait contribué à séparer. Sans être visité par les remords, il avait des regrets. Le spectre de 1830 troublait peut-être son sommeil, en murmurant à son oreille de vifs et légitimes reproches. Il avait, en effet, contribué, par ses écrits et par sa parole, à ébranler le trône de Charles X ; et, sans avoir directement provoqué l'œuvre sanglante des barricades, il ne s'était pas moins présenté l'un des premiers pour l'exploiter au profit de ce que le général Lafayette avait appelé « la meilleure des Républiques ». Il s'en explique en ces termes dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de son temps :*

« Je ne veux, en ce qui me touche, rien taire des vérités que le temps m'a apprises. En présence de cette nécessité certaine, impérieuse, nous fûmes bien prompts à y croire et à la saisir. C'est l'un des plus grands mérites des institutions libres que les hommes, fortement trempés par leur longue pratique, ne subissent que difficilement le joug de la nécessité, et luttent longtemps avant de s'y résigner ; en sorte que les réformes ou les révolutions ne s'accomplissent que lorsqu'elles sont réellement nécessaires et reconnues d'avance par le sentiment public bien éprouvé. Nous étions loin de cette ferme et obstinée sagesse : nous avions l'esprit plein de la révolution de 1688 en Angleterre, de son succès, du beau et libre gouvernement qu'elle a fondé, de la glorieuse prospérité qu'elle a value à la nation anglaise. Nous ressentions l'ambition et l'espérance d'accomplir une œuvre semblable, d'assurer la grandeur avec la liberté de notre patrie, et de grandir nous-mêmes dans la poursuite de ce dessein. Nous avions, dans notre prévoyance et dans notre force, trop de confiance ; nous étions trop préoccupés des vues de notre esprit et trop peu de l'état réel des faits autour de nous. Il y avait en 1688, dans la constitution de la société et dans l'état des esprits en Angleterre, des moyens de gouvernement et des points d'arrêt sur la pente des révolutions que la société française ne possède pas aujourd'hui. Ce ne fut point d'ailleurs contre un acte soudain et isolé, comme les ordon-

nances de Juillet, que se souleva la nation anglaise : à la fin du règne de Charles II et sous celui de Jacques II, elle avait connu tous les excès et souffert tous les maux d'une tyrannie longue, cruelle, variée. Tous les droits avaient été violés, tous les intérêts froissés, tous les partis frappés tour à tour; et c'était sur le parti royaliste lui-même, sur les plus intimes confidents et les plus zélés serviteurs de la Couronne qu'avaient porté les derniers coups. Le besoin et l'esprit de la résistance étaient profonds et invétérés, répandus dans la société tout entière, plus forts que les souvenirs des anciennes luttes et les liens des anciens partis. Si bien que, lorsque la Révolution de 1688 éclata, elle avait été préparée et fut acceptée par les hommes les plus divers, par beaucoup de torys comme par les whigs, par l'aristocratie comme par le peuple ; il lui vint des partisans et des défenseurs de tous les points de l'horizon politique et de tous les sentiments du pays. Nous n'avions, pour la Révolution de 1830, ni des causes aussi profondes, ni d'aussi variés appuis. Nous ne nous délivrions pas d'une intolérable tyrannie. Toutes les classes de la nation n'étaient pas ralliées dans la résistance par une commune oppression. Nous tentions une entreprise bien plus grande avec des forces bien moindres et bien moins capables, soit de la soutenir énergiquement, soit de la contenir dans les limites du droit et du bon sens.

« Nous n'avions guère le sentiment du fardeau dont

nous nous chargions; car nous prîmes plaisir à l'aggraver. Non contents d'avoir une royauté à fonder, nous voulûmes avoir aussi une Constitution à faire et changer la Charte comme la dynastie. Il n'y avait ici, à coup sûr, point de nécessité. La Charte venait de traverser avec puissance et honneur les plus rudes épreuves. En dépit de toutes les entraves et de toutes les atteintes, elle avait suffi, pendant seize ans, à la défense des droits, des libertés, des intérêts du pays. Tour à tour invoquée, dans des vues diverses, par les divers partis, elle les avait tous protégés et contenus tour à tour. Le Roi, pour échapper à son empire, avait été contraint de la violer, et elle n'avait point péri sous cette violence; dans les rues comme dans les Chambres, elle avait été le drapeau de la résistance et de la victoire. Nous eûmes la fantaisie d'abattre et de déchirer nous-mêmes ce drapeau.

« A vrai dire, et pour la plupart de ceux qui y mirent la main, ce n'était point pure fantaisie, et des instincts profonds se cachaient sous ce mouvement. Le goût et le péché révolutionnaire par excellence, c'est le goût et le péché de la destruction pour se donner l'orgueilleux plaisir de la création. Dans les temps atteints de cette maladie, l'homme considère tout ce qui existe sous ses yeux, les personnes et les choses, les droits et les faits, le passé et le présent, comme une matière inerte dont il dispose librement, et qu'il peut manier et remanier pour la façonner à son gré. Il se figure qu'il a dans

l'esprit des idées complètes et parfaites qui lui donnent sur toutes choses le pouvoir absolu, et au nom desquelles il peut, à tout risque et à tout prix, briser tout ce qui est, pour le refaire à leur image. Telle avait été en 1789, la faute capitale de la France. En 1830, nous essayâmes d'y retomber. »

Il n'en est pas moins vrai qu'une fois jeté hors du pouvoir par le mouvement de Février, M. Guizot, enfin désabusé sur l'énormité de l'œuvre qu'il avait cru pendant longtemps pouvoir consolider, se replia sur lui-même. Il comprit que l'usurpation de 1830 était un simple épisode révolutionnaire. Il envisagea de même que les orléanistes ne pouvaient espérer de relever jamais le trône éphémère de Louis-Philippe. Il se montra enfin pénétré de cette pensée, que, si la Royauté avait des chances d'être rétablie en France, c'était au profit seul de Henri V. Seulement, Henri V était environné d'hommes appartenant à « l'ancien régime », et l'ancien régime était irrévocablement brouillé avec la France : il fallait le rajeunir par une sorte d'habile maquillage, pour le rendre acceptable, et c'est à cela qu'on travaillait avec un courage dépourvu, il faut bien le dire, de conviction autant que de sérieuses espérances. Il y avait, au fond des choses, un tel malentendu, qu'on ne devait pas sérieusement songer à en triompher.

On a vu plus tard que ce malentendu était supérieur à tous les événements. Après la chute de l'Empire, en effet, on est parvenu à rapprocher les princes, mais on n'a pas réussi à les réconcilier, parce qu'ils ne s'accordaient ni sur la doctrine gouvernementale, ni sur ses applications; même ils n'ont pu s'entendre, circonstance futile mais bien caractéristique, sur la couleur du drapeau. Après la mort du comte de Chambord, la mésintelligence, au lieu d'être ensevelie dans le tombeau du Roy, a survécu tout entière dans les diverses nuances du parti royaliste; et, sans parler des sectaires qui se sont enrôlés à la suite d'un prince espagnol, il existe dans ce parti au moins deux groupes distincts et qu'il est permis de croire irréconciliables.

Il n'est pas étonnant, après ce témoignage des « incompatibilités d'humeur » qui divisent les hommes d'un parti, que M. Guizot ait échoué dans les tentatives auxquelles il s'est livré, en 1849, 1850 et 1851, en faveur de la « fusion ».

Comme orateur, M. Guizot était habile sans doute, habile et d'une certaine éloquence; seulement il se croyait irrésistible. Son long ministère l'avait grisé sur ce point. Habitué à vaincre toujours, il ne descendait jamais de la tribune sans estimer qu'il avait sauvé la Royauté et même la France. Comme ministre, il a donné la mesure de son intégrité parfaite : ce n'est pas

lui qu'on eût pu accuser de tripotages financiers; rigide autant qu'on peut l'être sur ce point, il s'honora en décidant que M. Teste et le général Despans-Cubières rendraient compte à la justice des prévarications dont ils étaient coupables; il administra, du reste, avec dignité et il ne lui manqua que d'être ministre d'un pouvoir légitime pour bien gouverner. Comme ambassadeur, il représenta le pays à l'étranger avec une certaine grandeur : gêné plus d'une fois par M. Thiers, alors qui'il parlait à Londres au nom de la France, il ne s'en montra pas moins un diplomate sage avec fermeté, et, ce qui est plus rare, subtil avec droiture. Enfin, comme écrivain, il se place en un plan élevé, et ses livres demeureront comme des modèles à étudier toujours et à suivre quelquefois.

Je me plais à rendre cette justice à un homme vis-à-vis duquel, en politique, on a le droit sans doute de se montrer sévère, parce qu'il s'est laissé entraîner dans l'erreur, mais qui a laissé, sous le rapport de la probité, un nom absolument intact, et, quant aux talents divers, une réputation éclatante et bien justifiée.

CHAPITRE IV

M. Billault. — Ses commencements au barreau. — Ses luttes parlementaires. — Opinion de M. Dupin à son sujet. — Sa présidence du Corps législatif. — Ses ministères. — Ses discours sur l'Italie et la Pologne. — Une lettre de Napoléon III. — La fortune de M. Billault.

C'est dans mon enfance que je vis M. Billault pour la première fois. Il était déjà l'un des maîtres de la parole au barreau de Nantes, et sa renommée venait de s'affirmer dans l'affaire judiciaire des trappistes de Meilleraye, où il avait pour adversaire un avocat très distingué, M. Janvier, que j'ai connu plus tard député et conseiller d'État. Mon père, dans l'un des nombreux procès de presse qu'il eut à soutenir, alla lui demander de le défendre. M. Billault ne crut pas devoir se rendre à cette prière; mais il s'excusa en des termes si aimables et si bienveillants que j'en fus frappé, presque ému. En sortant de son cabinet, fort modeste, mais déjà très fréquenté, mon père me dit :

— « Tu vois ce jeune homme. Par le travail développant une intelligence rare, il est arrivé, à vingt-cinq ans, à être un avocat déjà célèbre. Souviens-toi de lui : il sera un jour un homme politique distingué, un orateur d'élite et, qui sait? peut-être un grand ministre. »

Je n'ai jamais oublié ces paroles, qui contenaient un horoscope destiné à se vérifier entièrement.

Bien des fois, dans les luttes de la presse, j'ai combattu M. Billault, dont les opinions, avant Février, n'étaient pas les miennes; mais j'ai toujours eu une vive sympathie pour sa personne et une sincère estime pour son caractère. Lorsqu'il m'a été donné de l'approcher, de lui parler, de l'étudier, de le comprendre, je l'ai respectueusement affectionné et chaudement admiré.

D'une taille au-dessous de la moyenne, il portait légèrement incliné un front vaste et ferme, tout chargé de pensées; son visage était séduisant; sa bouche fine souriait volontiers; son regard doux et vif à la fois avait une singulière éloquence; l'ensemble de sa physionomie attirait et charmait.

Les formes extérieures reflètent presque toujours et révèlent les qualités ou les défauts d'un homme; et,

pour peu qu'on soit observateur, sans beaucoup d'étude, il n'est pas malaisé de démêler et de définir un caractère à la simple inspection d'un galbe ou d'un profil.

A première vue on aimait M. Billault; tout au moins, on se sentait attiré à lui. Le charme devenait complet lorsqu'il avait parlé. Sa parole, un peu sifflante, mais nette et d'une clarté merveilleuse, empruntait à un instinct musical très développé un timbre en même temps mélodique et sonore; elle changeait fréquemment de ton et se faisait tour à tour, c'est-à-dire suivant les sujets ou les circonstances, caressante, fière, railleuse, mais restait toujours honnête, mesurée et convaincue.

A la tribune, M. Billault était un orateur fécond, vigoureux, disert, plein de ressources, sûr de lui toujours et souvent puissant; dans la conversation, c'était le plus aimable causeur qui se pût rencontrer, et le plus spirituel. Interprète fidèle et inspiré de la pensée gouvernementale, on l'admirait alors que sa lèvre ferme et loyale développait éloquemment la grande politique de l'Empereur; mais c'est surtout dans le laisser aller de l'intimité qu'on apprenait à le bien connaître et qu'on l'appréciait tout entier. A la Chambre, il s'imposait par le prestige d'un talent arrivé à sa maturité; dans la causerie familière, il se signalait surtout par le trait, la grâce, la vivacité, la bonhomie et l'exquise délicatesse d'un langage toujours choisi. L'entendre, aux

heures où il s'épanchait, était un véritable enchantement.

Et tout cela a disparu en une minute, sous l'effort foudroyant d'un impitoyable mal !

Dieu a quelquefois des décrets bien sévères !

Tour à tour ou à la fois avocat éloquent et spirituel, membre du Conseil municipal de Nantes et du Conseil général de la Loire-Inférieure, bâtonnier de l'Ordre, président de la Société Académique, fondateur de la Société Industrielle, publiciste distingué, se signalant partout par une grande fermeté dans les principes, une parfaite modération dans les idées, une aptitude remarquable pour les sciences sociales, une sage appréciation des besoins politiques du temps, déjà l'homme d'État se révélait en lui, devançant l'époque où il lui serait donné de s'affirmer. « L'apostolat véritable dans notre temps, disait-il, appartient à ceux qui feront couler l'aisance et la moralisation dans le sein des masses. » Il ne pensait pas que le bonheur des peuples se trouvât exclusivement attaché à telle ou telle forme de gouvernement, et ne craignait pas de railler doucement les trois partis qui, depuis longtemps, tenaient en échec le progrès en France : il ne croyait ni « au traitement par la légitimité (c'est la vieille méthode), ni au traitement par la République (c'est un remède héroïque causant des convulsions qui peuvent

emporter le malade), ni à l'efficacité d'une composition sédative dans laquelle fermente un principe de légitimité et que relève une légère teinture de libéralisme (c'est un système de juste milieu), conception bâtarde, remède impuissant qui endort, au lieu de guérir. » On le voit, il était dès lors éclectique, et, dans ses aspirations généreuses, il cherchait, rêvait, apercevait son idéal bienfaisant et heureux, en dehors des réalités expérimentées, acquises ou seulement entrevues. Il tendait au but par les chemins droits, « ayant les yeux fixés sur les œuvres fécondes de l'éducation, de la paix, du commerce et de l'industrie ; détournant son regard des haines et des luttes des partis, pour vivre dans l'espérance d'une union de tous les honnêtes gens marchant dans les seules voies du progrès. »

Mûr de bonne heure pour la vie politique, dont il avait laborieusement étudié les nombreux et redoutables problèmes, M. Billault fut élu député le même jour par trois collèges de la Loire-Inférieure, et il ne tarda pas à occuper une place importante à la Chambre. « Il prit, dit M. Albert Huet, son biographe, une part active à la discussion des lois d'affaires, et nous le verrons soutenir un grand nombre d'idées dont le temps a amené la réalisation ou qui sont sur le point d'être adoptées. » Dès 1838, à la suite d'un discours dans lequel il demandait avec insistance l'établissement im-

médiat des chemins de fer et faisait prévaloir le tracé qui devait sillonner la France entière de voies rapides, le président de la Chambre écrivait : « Voilà un discours qui prouve à un très haut degré la capacité de l'orateur, et qui le place à un rang très élevé parmi ceux qui sont le plus dignes de commander l'attention et l'estime de la Chambre. »

Deux ans après, M. Billault, qui avait participé à toutes les discussions d'affaires, justifiant et au delà l'opinion de M. Dupin, était nommé sous-secrétaire d'État au ministère du commerce, où il mérita pleinement ce mot prononcé lors de sa mort : « C'était non seulement un talent, mais une honnêteté. »

Le ministère dont il faisait partie ne dura guère, et M. Billault rentra, comme simple député à la Chambre, pour y remporter de grands succès oratoires, ayant toujours l'honneur de voir ses discours amener à la tribune M. Guizot, le chef du cabinet. Il aborda alors l'examen des questions extérieures et y montra une sûreté de jugement, une fermeté de parole, une grandeur de vues, une éloquence, qui le classèrent définitivement à la tête des orateurs parlementaires.

Après le Deux-Décembre, M. Billault, nommé député de l'Ariège, fut choisi par Louis-Napoléon pour présider le Corps législatif, et tous les survivants de 1852 se rappellent encore l'habile direction donnée à leurs travaux par une main qui se faisait à peine sentir. A deux ans de là, il était appelé au ministère de l'Inté-

rieur, où il demeura jusqu'en janvier 1858. « Son administration fut laborieuse, infatigable, voulant le bien du pays, et le faisant. » De grandes réformes étaient nécessaires ; il s'appliqua à les réaliser sans fracas, mais résolument et avec une inébranlable fermeté, surtout avec un libéralisme et un calme qui ne se démentirent jamais. Cependant lorsque, après l'attentat du 14 janvier, il quitta momentanément le pouvoir, la presse, ingrate ou lâche, ne lui témoigna aucunement des sympathies auxquelles il avait tant de droits. Elle salua du moins son retour au ministère, en novembre 1859, avec une vive et générale satisfaction. En comparant, elle avait eu le temps de se souvenir !

En 1860, les décrets du 24 novembre, que M. Billault n'avait pas conseillés, l'appelèrent à un poste nouveau, difficile et délicat, celui de ministre orateur, dans l'exercice duquel il ne fallait pas seulement un grand talent, mais encore une grande expérience et un grand tact. On sait combien il y acquit de relief et à quel point sa parole, depuis si longtemps muette, domina les difficultés de la tâche par une éloquence toujours prête, toujours loyale, toujours bien inspirée. « Ses discours ont été, pendant trois années, la passion et l'orgueil du pays. Ils ont fait le tour de l'Europe, traversé les mers, et les applaudissements du Corps législatif ont eu des échos lointains. Traduits en allemand, en anglais, en espagnol, ils ont pénétré partout. La politique impériale avait une ampleur qui sa-

tisfaisait le pays et inspirait au loin le respect de la France. M. Billault, pendant ces trois années, n'a pas laissé échapper une occasion de la montrer ouvertement telle qu'elle était, c'est-à-dire grande, désintéressée, nationale. »

L'illustre orateur avait acquis dans cette période, la dernière de sa brillante et trop courte carrière, une renommée pour ainsi dire sans égale. Il était à la fois redouté, respecté, admiré. Considéré comme l'homme essentiel de la situation, à l'abri de toute jalousie rivale, aimé du Souverain qui mettait en lui sa plus grande confiance, il accepta d'être nommé ministre d'État, assumant une lourde responsabilité, mais se sentant digne de porter, l'âme haute, le pesant fardeau imposé à son dévouement. Les élections venaient d'introduire dans la Chambre de nouveaux et redoutables éléments d'opposition. Le devoir de la résistance s'augmentait, et une nouvelle organisation de la défense était nécessaire. Dans cette combinaison, M. Billault devint le chef du cabinet, et il se préparait aux prochains combats lorsque la mort inexorable est venue l'enlever fatalement à l'Empereur et à la France.

En 1862, M. Billault, comme ministre-orateur, avait été appelé à traiter au Corps législatif aussi bien qu'au Sénat la question italienne, au sujet de laquelle tant d'erreurs malveillantes avaient été formulées et répan-

dues. Ses discours furent des événements et produisirent, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, un effet considérable.

Au Sénat, la discussion s'était, en se passionnant, un peu égarée. La parole colorée, énergique et véritablement éloquente du prince Napoléon lui avait donné de l'éclat; mais la pensée du gouvernement demeurait inconnue ou obscure, au milieu des attaques violentes et injustes dont la politique de l'Empereur avait été l'objet. M. de la Rochejaquelein s'était comme à dessein appliqué à contester les services rendus par la France à la Papauté; il avait évoqué des fantômes, bataillé contre des chimères et traduit avec une ardeur un peu suspecte les épouvantes simulées du parti dont il redevenait le champion. Deux vénérables cardinaux avaient protesté de leur dévouement sincère et très naturel au chef de l'Église, et, dans une sage mesure, avec une modération de forme dont il faut leur savoir gré, manifesté quelque inquiétude pour les suites de la question. Des interruptions avaient, en se produisant en sens contraire, mis le débat au vif, aigrissant les esprits, au lieu de les persuader. Il était temps que l'organe du gouvernement parlât à son tour, pour venger la politique de l'Empereur des outrages dont on essayait de la couvrir, et la dégager à la fois d'une responsabilité à un certain point dangereuse, qu'elle ne voulait pas assumer. Le prince Napoléon avait produit quelques vérités, noyées au milieu de

grandes et dangereuses erreurs; cependant les solutions qu'il présentait se trouvaient en désaccord avec celles poursuivies laborieusement par l'Empereur. Il était nécessaire qu'on le sût, pour que l'esprit public ne se méprît pas sur le caractère d'un discours tout personnel, et que les partis n'en rendissent pas le pouvoir solidaire.

Cette tâche fut remplie avec un grand tact par M. Billault, qui, tout en faisant à grands traits l'histoire exacte et vraie de nos relations avec Rome, définit nettement la somme de devoirs que la France voulait encore remplir vis-à-vis du Saint-Père, malgré les résistances étourdies de M. de Mérode, malgré les ingratitudes, ou les injustices, ou les perfidies de ceux qui, à l'intérieur, s'étaient avec tant de maladresse et d'imprévoyance constitués les défenseurs exclusifs du pouvoir temporel de l'Église. L'éloquent et habile ministre ne parla pas seulement en orateur éminent, mais en homme loyal et en chrétien éclairé. Il ramena le débat aux termes dont le langage de ses contradicteurs l'avait écarté, et résuma supérieurement les événements, faisant entendre des paroles qui, si elles avaient été de suite comprises à Rome, auraient facilité puissamment les solutions raisonnables que la France cherchait de bonne foi, et que l'Empereur désirait en

souverain digne de sa mission, en catholique fermement dévoué à la gloire de l'Église.

Entre autres mérites, le discours de l'illustre ministre-orateur eut celui de poser nettement, et avec une sincérité à l'abri de tout soupçon, la question italienne, telle qu'elle existait alors.

Le Piémont avait poursuivi dans la Péninsule la réalisation d'une idée, d'un vieux rêve, si l'on veut ; mais il n'avait engagé dans la lutte que sa propre responsabilité, et il ne lui appartenait pas, il ne pouvait lui appartenir de rendre la France solidaire de ses actes. La France, par l'organe de son représentant à Turin, avait essayé de le détourner d'une entreprise qu'elle condamnait ; mais, après avoir épuisé la série des avis bienveillants et des conseils, des réprimandes et des menaces, elle devait s'arrêter et ne pas s'aventurer, pour faire triompher sa politique dans une lutte où elle eût rencontré, en outre de la masse des Italiens, des adversaires tels que la guerre eût bientôt pris un caractère européen. M. de Ségur d'Aguesseau feignit de ne pas comprendre cela ; mais il n'est personne qui ne le sentît ; et lui-même l'admettait si bien, en réalité, que toute son argumentation contraire reposa sur cette erreur que la France devait défendre à coups de canon les Romagnes et jusqu'à Gaëte.

La guerre est un recours suprême qu'il faut n'aborder jamais qu'avec une extrême circonspection. Dans la circonstance, c'était un péril immense que le pays

ne voulait pas courir, c'était une grande faute que l'Empereur ne devait pas commettre, alors que ses avis étaient systématiquement dédaignés à Rome, alors que M. de Mérode manifestait contre lui une hostilité toute autrichienne, alors que le gouvernement pontifical se refusait à toute réforme, alors que l'aveuglement des conseillers du Saint-Siège rejetait avec hauteur tout compromis, toute concession , tout arrangement quelconque.

Cependant, en admettant que la France ne se fût pas contentée d'une rupture diplomatique avec le Piémont quand les Marches et l'Ombrie furent envahies; en admettant que notre armée n'eût pas rencontré en Italie d'autres soldats que les soldats italiens ; en admettant que l'Empereur eût consenti à imposer aux Romagnols le retour du légat et des dragons du Pape, cela eût-il suffi ? Les ultramontains se fussent-ils déclarés satisfaits ? Eh ! non. C'etait là une portion seulement de la tâche. Il eût encore fallu rendre Parme, Modène et Florence aux princes complices de l'Autriche dans la lutte de 1859; il eût fallu, de plus, faire recouvrer Naples à ce jeune roi dont le tardif courage a excité nos sympathies sans doute, mais que nous n'avions chargé ni de restaurer, ni de maintenir. Un peu plus on aurait demandé à l'Empereur de restituer la Lombardie à François-Joseph, et de poursuivre son œuvre de gendarme européen en intervenant en Hongrie et peut-être bien aussi en Pologne.

Et pourquoi toujours la France? pourquoi toujours nous, notre or et notre sang? Pourquoi pas la Prusse, la Russie, l'Angleterre? La Prusse est protestante, la Russie est schismatique et la Grande-Bretagne est révolutionnaire. Celà est vrai; et le Souverain-Pontife ne devait pas s'adresser à ces puissances. Mais l'Espagne est catholique, et elle n'a pas envoyé un soldat à Rome; mais le Portugal est catholique, et il n'a pas fait acte d'intervention; mais Naples est catholique, et François II, alors qu'il était encore roi, a refusé de protéger la Papauté, si on ne lui donnait le vicariat des Marches et de l'Ombrie. Qu'on nie donc cela. La France, elle, eût consenti à tirer son épée pieusement dévouée; et, en retour de son assistance, afin de couvrir sa responsabilité et de prévenir une grande guerre, elle ne demandait que des concessions nécessaires, que l'adoption des réformes vainement promises depuis tant d'années par le gouvernement pontifical, que la garantie morale qu'elle ne serait pas condamnée à entretenir dans les États de l'Église une armée de cent mille hommes. M. de Mérode a tout rejeté; il n'a rien voulu consentir; il a obstinément résisté à toutes les tentatives multipliées par le gouvernement impérial pour sauver la situation, et, un jour, il a poussé l'aveuglement jusqu'à demander même que la France rappelât les troupes qui défendaient l'antique patrimoine de Saint-Pierre. Ce jour-là, il possédait une armée sur laquelle il croyait pouvoir compter, et, jus-

qu'à un certain point, ses résistances s'expliquaient; mais, depuis que cette armée avait été détruite à Castelfidardo, son orgueil hautain ne s'était point assoupli, et jusqu'à la fin, il s'est entêté à ne rien faire de ce que la France lui conseillait dans l'intérêt du Saint-Père et de l'Église.

C'est là de l'histoire, de l'histoire que l'esprit de parti a cherché à présenter sous de fausses couleurs, pour que les passions se maintinssent en état de surexcitation et de colère; de l'histoire vraie, que méconnaissaient singulièrement ceux qui allaient puiser « dans les livres sacrés, » pour y trouver une injure atroce qu'ils adressaient à l'Empereur; de l'histoire, que M. Billault a résumée simplement, dignement, loyalement devant le Sénat et devant le Corps législatif.

L'Empereur a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour garantir la souveraineté temporelle du Pape, que lui seul en Europe a osé rétablir après que la Révolution de 1848 l'avait détruite. Avant les périls, il avait sollicité des réformes : il ne les a pas obtenues; au milieu des premiers dangers, il a demandé des concessions de pure forme : on les lui a refusées ; après les catastrophes, il conseillait un compromis pouvant donner des satisfactions à tous les intérêts, sans offenser aucune susceptibilité : on s'est obstiné à ne rien lui accorder. Et néanmoins, tant son courage était infatigable et sa patience à toute épreuve, il a persisté à remplir le devoir qu'il avait embrassé ;

il a maintenu une armée à Rome. Ayant été empêché de sauver les États du Pape, il voulait sauver du moins la Papauté !

Voilà ce que M. Billault développa et fit supérieurement comprendre dans un magnifique langage, digne des plus grands jours de la tribune française. Voilà les vérités qu'il dit à la France, à l'Italie, à Rome, au monde, et qui furent pour tous les honnêtes gens de tous les partis une des plus éclatantes manifestations de la droiture et de la probité politique.

Plusieurs fois depuis lors la question italienne est revenue devant les deux Chambres. Toujours M. Billault l'a traitée avec la même netteté et la même éloquence ; toujours il a mis en déroute les hostilités des adversaires acharnés du nouveau royaume et les haines aveugles des ennemis de la Papauté. Ceux-ci, dans le Parlement et hors du Parlement, voulaient qu'on livrât sans tarder Rome à l'Italie, c'est-à-dire à la Révolution, et que l'on condamnât le Saint-Père à prendre le bâton du voyageur pour fatiguer de nouveau le chemin de l'exil. Le Vatican était leur bien : il fallait le leur restituer ; le Pape avait trop longtemps usurpé le pouvoir souverain : il était instant de l'arracher à ses coupables résistances. Trop faible pour lutter seul, il céderait dès qu'on l'abandonnerait à lui-même, dès que les Romains seraient remis en possession de leur liberté confisquée par un gouvernement oppresseur. L'Italie revendiquait avec raison Rome, sa capitale

5

naturelle : c'était commettre une flagrante iniquité, c'était courir un danger considérable que s'interposer entre eux et le succès de leur ambition légitime. Tel était, très affaibli, le thème des unitaires à outrance, dont le langage irritant se produisit plus d'une fois sans contrainte et en termes presque impérieux, en tout cas, insultants pour la Papauté, au sein du Sénat et surtout du Corps législatif.

A ces orateurs aussi M. Billault répondit fermement et de façon à ne leur laisser nulle espérance. Après avoir défendu l'Italie contre d'injustes exagérations et la France contre des soupçons offensants, il défendit Rome contre des aspirations désordonnées, surtout contre des exigences criminelles. Cette double tâche était laborieuse, délicate et difficile ; il la remplit sans contradiction et sans faiblesse, faisant résolument face à tous ses adversaires, ne laissant rien debout des argumentations passionnées des uns et des incriminations imprudentes des autres.

Le discours prononcé par M. Billault, le 19 mars 1863, sur la question polonaise, clôt les œuvres oratoires de l'éminent homme d'État. C'est à coup sûr le plus complet, le plus éloquent, le plus magnifique qui soit tombé de sa lèvre, après avoir passé successivement par son esprit et par son cœur. On penserait qu'ayant, pour ainsi dire, le pressentiment de sa fin

prochaine, il voulut se révéler tout entier et en plein éclat, dans cette circonstance solennelle. Il fit entendre ce qu'on a appelé « le chant du cygne. » Après qu'il se fut tu, un applaudissement unanime le salua ; puis la France adhéra sans contrainte à ses paroles à la fois sages et généreuses ; puis l'Europe se félicita de voir si bien définie une politique si ferme et si rassurante ; puis, à quelque temps de là, on vit surgir la mort inexorable, qui frappa brusquement de son aile cette grande et nationale éloquence, si sympathique, si communicative et si sûre.

Le débat sur la question polonaise avait été passionné en sens contraire par le prince Napoléon et le marquis de la Rochejaquelein. M. Billault le remena au calme de la vérité politique et de la raison. Sans voiler ses sympathies pour une cause juste et sacrée par le malheur, il regretta une insurrection dont il prévoyait les résulats funestes, et repoussa nettement toute idée d'intervention armée qui eût amené l'embrasement de l'Europe. L'un des deux orateurs qui l'avaient précédé à la tribune s'était montré trop Russe, l'autre trop Polonais; au lieu de pencher vers aucun de ces extrêmes, il se montra, lui, exclusivement et uniquement bon Français. Se plaçant à cette hauteur sereine d'où l'on domine et d'où l'on juge, il ne méconnut ni les droits d'un peuple opprimé, ni les devoirs du gouvernement de

Saint-Pétersbourg. Il compatit aux malheurs immérités d'une race enchaînée ; mais il ne dissimula pas que la France devait, pour exercer une active influence sur les destinées futures de la Pologne, s'écarter des voies périlleuses de la guerre. Il posa hardiment la question politique, telle que les événements l'avaient faite, et, jetant un regard en arrière, il s'écria :

« Depuis dix ans, Messieurs, grâce à la politique de l'Empereur, la situation de la France a été profondément modifiée. A la suite de nos grandes expansions révolutionnaires et militaires de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, la France était devenue profondément suspecte aux souverains et aux peuples. Le moindre mouvement libéral de sa part provoquait la sainte alliance des souverains. Le moindre mouvement militaire provoquait chez les peuples la crainte de nouvelles conquêtes, de nouvelles invasions. Nos ennemis, exploitant habilement les sentiments nationaux, avaient fini par nous entourer d'un réseau qui nous réduisait à une complète impuissance. Nous ne pouvions pas faire un mouvement que nous ne fussions immédiatement pressés par l'Europe tout entière, nous tenant étroitement garrottés dans les liens des traités de 1815, et nous maintenant avec un soin jaloux dans un perpétuel isolement.

« C'est ainsi que la branche aînée se trouvait ame-

née, malgré elle, à faire, par delà les Pyrénées, contre un peuple libre, une guerre qu'elle n'aurait pas voulu faire.

« C'est ainsi que la branche cadette, en 1840, lors de la question d'Orient, se trouvait subitement isolée, impuissante et seule contre l'Europe tout entière.

« Eh bien, Messieurs, ces temps-là ne sont plus. La liberté, dont, à l'éternel honneur de notre pays, nous sommes les promoteurs dans le monde, ne crée plus autour de nous ces inquiétudes et ces ombrages. Notre Empereur, en saisissant les rênes du gouvernement, a comprimé toutes les turbulences qui pouvaient inquiéter l'Europe; il a séparé l'ivraie du bon grain, en conservant tout ce que la Révolution nous avait légué de bon, de patriotique, d'utile, de civilisateur, et en réduisant à l'impuissance toutes les passions subversives qui détruisent, la plupart du temps, le bien qu'elles ont la prétention d'accompagner. »

Plus loin, il ajoutait :

« La liberté glorieuse et calme, telle que l'a faite l'Empereur, ne donne plus d'inquiétude au monde; c'est un exemple pour les uns et un encouragement pour les autres.

« Cette première difficulté de notre situation a donc disparu ; il en a également disparu une autre. La force militaire de notre pays, démontrée par tant de succès

glorieux, était pour certains peuples de l'Europe une incessante préoccupation. Puissante quoique isolée, on s'obstinait à considérer la France comme ambitieuse et menaçante; l'Empereur s'est attaché également à faire disparaître cette préoccupation. Toutes les fois qu'il y a eu lieu de faire emploi de ses forces, il s'est appliqué à n'agir jamais seul. Sa politique a été, dans toutes les grandes questions qui s'élevaient en ce monde, de rechercher quelles étaient les puissances ayant des intérêts similaires à ceux de la France, et de ne s'engager qu'avec elles. La simultanéité de l'action était une garantie contre les prétentions personnelles et exclusives, et ne laissait plus aux calomnies prétexte pour cette jalousie qui a souvent inquiété et excité contre nous les peuples voisins de la France.

« Partout l'Empereur a suivi cette politique : vous l'avez vu dans la guerre de Crimée, ayant l'Angleterre et l'Italie pour alliées et l'Autriche bienveillante; vous l'avez vu dans nos expéditions lointaines, uni avec l'Angleterre en Chine, avec l'Espagne en Cochinchine; lorsque la question de Syrie s'est agitée, vous l'avez vu, missionnaire de la civilisation et protecteur des chrétiens, envoyer, au nom de l'Europe tout entière, notre drapeau protecteur sur les côtes de Syrie. Vous l'avez vu, aujourd'hui qu'une guerre déplorable accumule dans le Nouveau-Monde des misères effroyables sur des peuples qui devraient être frères; vous l'avez vu provoquer de toutes ses forces l'action des grandes

puissances humaines et libérales, pour, sans porter aucun ombrage à l'indépendance des Américains, les ramener à des sentiments de paix et de fraternité pour eux et aussi pour l'Europe. »

Revenant à la question polonaise, l'illustre orateur répondit plus spécialement au discours prononcé, la veille, par le prince Napoléon, et dit :

« Dans cette enceinte, sur la question de la Pologne, sur les sympathies pour la Pologne, sur le désir de voir modifier cet état de choses inquiétant pour l'Europe et blessant pour l'humanité, tout le monde a été unanime.

« Mais, quant à la conduite à suivre pour arriver à ce but, il y a deux tendances d'une opposition bien marquée.

« En regard de cette politique aventureuse, il s'en est produit une autre, sage, mesurée, ferme aussi, mais tenant compte des inconvénients, cherchant à réunir à son profit tout ce qu'il peut y avoir de forces pour arriver au résultat, ne courant pas de gaîté de cœur à des conflits fâcheux ou à des échecs inévitables, voulant d'abord réunir, s'il est possible, toutes les chances pour résoudre pacifiquement, par le poids de légitimes influences, une difficulté qui intéresse tout le monde.

« Eh bien, Messieurs, ces deux politiques sont aujourd'hui en face : il faut que vous optiez.

« On nous a dit, hier, que le nom de la Pologne était écrit sur les pavés de Juillet. Quel rapport cela pouvait-il avoir avec la situation actuelle?

« Le peuple qui écrivait ce mot sur les pavés de Juillet sait aujourd'hui ce qui s'est fait depuis dix ans. Il n'entrera pas dans sa pensée de confondre avec le gouvernement qu'il renversait alors, ce gouvernement nouveau si énergique, si résolu, qui a su partout entreprendre ce qu'il fallait entreprendre, et mener à bien ce qu'il avait entrepris. Ce n'est pas le peuple qui reproche à l'Empire de n'être ni national ni énergique; il sait bien à quoi s'en tenir sur ce point.

« On a ajouté que l'ordre du jour serait contraire à l'esprit qui avait placé sur le trône l'empereur Napoléon III. Quel est donc l'esprit qui a placé sur le trône l'Empereur Napoléon III?

« Ce qui a placé l'Empereur sur le trône, Messieurs, ce sont les aspirations de la France vers l'ordre, la gloire et la paix; ce n'est pas le désir d'une nouvelle lutte avec l'Europe, d'une guerre à tout propos, sans aucune espèce de sagesse ni de prudence; et, dans les paroles qui ont singulièrement aidé à porter l'Empereur sur le trône, il y en a une, celle de Bordeaux « l'Empire, c'est la paix, » qui n'y a pas peu contribué : non pas la paix à tout prix, non pas la paix quand même, non pas le sacrifice de la grandeur et des intérêts de la France; l'Empereur a assez prouvé par tout ce qu'il a fait qu'il ne l'entendait pas ainsi.

« Oui, il y a ici en présence deux politiques, et c'est entre ces deux politiques qu'il faut que vous optiez.

« Le gouvernement de l'Empereur pose ainsi la

question, volontairement, résolument. On a fait appel dans cette enceinte et aux vieux généraux qui, sur nos champs de bataille, ont mêlé leur sang à celui des Polonais, et à ceux qui ont combattu en Crimée; on a fait appel aux cardinaux, dont les sympathies religieuses sont certainement acquises au peuple de Pologne. Eh bien! c'est à eux et à vous que je fais aussi appel.

« Il ne s'agit pas ici de sacrifier vos sympathies pour la Pologne, il ne s'agit pas de marquer une de ces défaillances sans paroles ou avec des paroles aussi bruyantes qu'inutiles. Il s'agit de choisir entre une politique sensée, sérieuse, efficace, je l'espère, et une politique aventureuse, insensée. »

On n'avait jamais mieux pensé; jamais on ne dira mieux. Rien ne manqua au triomphe de l'illustre orateur : le Sénat vota unanimement, comme l'avait demandé M. Billault; le pays applaudit avec enthousiasme à ce ferme et loyal langage; l'Empereur écrivit au ministre, si digne interprète de sa grande politique, la lettre suivante qu'enregistra le *Moniteur* :

Mon cher monsieur Billault,

Je viens de lire votre discours, et, comme toujours, j'ai été heureux de trouver en vous un interprète si fidèle et si éloquent de ma politique. Vous avez su concilier l'expression de nos sympathies pour une cause chère à la France avec

les égards dus à des souverains et à des gouvernements étrangers. Vos paroles ont été sur tous les points conformes à ma pensée, et je repousse toute autre interprétation de mes sentiments.

Croyez à ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

En dehors des traits caractéristiques du grand art oratoire, ce qui frappe dans les écrits et les discours de M. Billault, c'est leur parfaite unité quant au système, à l'esprit général, à la doctrine, à la conviction. Sauf plus d'assurance et d'autorité, plus de largeur et plus de force, on retrouve l'homme, à la fin de sa trop courte carrière, tel qu'on l'avait vu au commencement de sa vie publique. C'est toujours la même verve fine et spirituelle, la même clarté merveilleuse; c'est aussi la même pensée, la même droiture, la même préoccupation, les mêmes principes, la même honnêteté.

Patriote et humanitaire : c'est ainsi qu'on peut résumer M. Billault, écrivain, avocat, député, ministre, organe autorisé de la pensée gouvernementale. Il eut deux passions dominantes, en effet : celle du pays, dont il voulut à toutes les époques la puissance, l'honneur et la gloire; celle des classes populaires, auxquelles il s'appliqua à donner, sans basse flatterie, toutes les marques d'un ferme dévouement, et en faveur desquelles il poursuivit comme religieusement la conquête de tous les progrès sociaux, ceux du moins compatibles avec

l'ordre, le droit et la saine raison. Peu d'hommes ont parlé autant que lui, ont autant participé aux affaires, se sont autant manifestés, pendant vingt années, si pleines, si actives et parfois si tourmentées; aucun ne s'est moins démenti dans les phases successives d'un labeur incessant et multiple; aucun n'est arrivé à se concilier à un plus haut dégré les sympathies nationales, l'estime de ses adversaires, la confiance illimitée du Prince; aucun n'a laissé de plus honorables souvenirs; aucun, assurément, ne s'est mieux survécu à lui-même.

L'Empereur a perdu en M. Billault un ami dévoué, un serviteur fidèle, un conseiller sûr, réfléchi, courageux, qui fût peut-être parvenu à refouler le courant qui entraîna l'Empire à sa perte.

M. Billault eût, en effet, empêché l'avènement au pouvoir de M. Émile Ollivier, et ainsi prévenu les fautes de la paix comme les erreurs de la guerre, le trône ne se fût pas écroulé sous l'effort impie de la révolution, et la France n'éprouverait pas les angoisses qu'elle subit aujourd'hui.

L'art oratoire, chez M. Billault, n'était pas le même que chez M. Berryer, M. Guizot et M. Thiers; mais, s'il n'avait ni l'ampleur superbe du député royaliste,

ni la bonhomie rusée de l'homme du 1er mars, ni la précision un peu tranchante du chef de la « Doctrine », son éloquence séduisait, charmait et pénétrait. Souvent même elle se produisait en belles envolées et honorait, elle aussi, à un haut degré la tribune française. Sans cesse elle grandissait en autorité. Sa force résidait dans sa scrupuleuse honnêteté, et elle s'imposait par des procédés d'une correction parfaite. Elle était, d'ailleurs, redoutable encore par une finesse de langage où le sang-froid s'alliait heureusement à la sincérité. Ses adversaires ne le craignaient pas seulement : ils l'admiraient.

Lorsqu'il est entré aux affaires, après décembre 1851, en qualité de président du Corps législatif, M. Billault possédait 4,500 francs de rente. Lorsqu'il est mort, en octobre 1863, ministre d'État, après avoir été successivement ministre de l'intérieur deux fois et ministre sans portefeuille, on a trouvé dans sa succession 5,000 francs de rente.

En douze années, il avait économisé un capital de 10,000 francs, cet homme qui avait eu longtemps dans ses attributions les télégraphes et tout ce qui sert le plus sûrement à faire fortune!

A une époque où l'argent joue un rôle si actif et si général, un tel désintéressement, un semblable oubli

de ses propres intérêts, un si complet dédain des richesses, sont bons à signaler comme un grand exemple, un puissant enseignement, un titre d'honneur presque de gloire.

Quel héritage rare et précieux dans une famille!

CHAPITRE V

L'échéance de 1852. — Les menaces du Socialisme. — Plan de campagne. — Alarme de l'Europe. — Politique du comte de Chambord. — La fusion impossible. — Les candidats à la Présidence. — Michel de Bourges, Changarnier et Carnot. — Le prince de Joinville. — Les deux pouvoirs rivaux.

Depuis longtemps l'année 1852 était considérée à la fois comme une redoutable espérance et comme une menace terrible.

Les pouvoirs présidentiels et le mandat législatif devaient prendre fin au mois de mai de cette année, et une double élection était prévue, indiquée, commandée par la Constitution, pour nommer un Président autre que celui en exercice, et pour former une Assemblée nouvelle, dont les membres pourraient être choisis parmi ceux de l'Assemblée dont la mission serait achevée.

Anomalie étrange! Le Président, quelque bien qu'il

eût réalisé, quelque sympathique qu'il fût aux populations, quelque gratitude qu'il se fût acquise, n'était pas rééligible. L'Assemblée, quelque illogique qu'eût été sa participation aux affaires, quelque fâcheuse que se fût montrée son influence, était apte à la réélection. Ainsi le voulait la Constitution, l'arche sainte à laquelle le Parlement s'était donné garde de toucher, et dont la défense était, en style officiel « confiée au patriotisme du peuple français. »

Le Président avait conquis des titres à la confiance du pays; il s'était, toute restreinte que fût son initiative constitutionnelle, efforcé de gouverner la France dans l'intérêt et au profit du peuple; son nom était de plus une garantie que les populations aimaient à invoquer; enfin, en dehors de sa candidature, aucune autre ne se présentait dans des conditions susceptibles de faire taire les dissidences et de rallier tous les partis honnêtes.

Qu'importait?

L'Assemblée, maîtresse et souveraine, avait voté contre la revision et Louis-Napoléon ne serait pas légalement réélu.

Aussi les ambitions s'agitaient-elles à l'avance, et voyait-on déjà surgir des candidats à la haute magistrature qui allait prochainement se trouver vacante. Les successeurs ne manqueraient pas, sinon pour continuer la politique prévoyante et nationale de Louis-

Napoléon, au moins pour s'emparer du poste important qu'il occupait dans l'État.

Cependant le pays s'inquiétait à bon droit, aux approches d'une échéance qu'il ne savait comment solder. Le désordre était dans les consciences comme dans les esprits, et une révolution nouvelle, secondée par l'incertitude et le doute qui envahissaient les âmes, allait prochainement et facilement s'accomplir.

Cette révolution, personne ne l'ignorait, c'était le triomphe brutal et certain du socialisme, non point de ce socialisme qui est la science progressive de la société, mais de cet autre socialisme qui se présente à la fois comme une négation de tout ce qui est grand, bon, vrai et fécond, et comme une odieuse affirmation de tout ce qui est faux, mauvais, misérable et funeste. L'heure de la lutte était précise : on savait à l'avance le moment où elle sonnerait, et l'esprit était habile à pressentir l'issue effroyable qu'elle annoncerait.

A mesure que les fractions du parti de l'ordre s'étaient désunies pour se classer en groupes politiques, les coupables espérances et les projets des révolutionnaires s'étaient agrandis et fortifiés. A mesure que la séparation était devenue plus manifeste entre les grands pouvoirs de l'État, le plan de campagne adopté par les chefs de l'anarchie s'était présenté comme d'une réalisation plus immédiate et plus certaine.

Ces espérances et ce plan de campagne, le pays les connaissait et s'en épouvantait à bon droit. L'on sa-

vait, effectivement, par les exemples du passé, ce que peut une révolution rendue à ses instincts terribles après une compression bienfaisante; et, si on l'avait ignoré, la presse socialiste l'eût appris par son langage chaque jour plus clair et plus significatif. On savait de même que les préparatifs étaient faits pour mettre à profit les agitations du prochain scrutin, pour envahir les comices, pour fausser ou pour annuler l'élection, pour livrer enfin à la société une grande et décisive bataille, dont l'effet eût été de substituer aux deux pouvoirs expirés la souveraineté de la révolution violente.

Cette connaissance que l'on avait de projets dont l'accomplissement allait être audacieusement poursuivi, préoccupait la nation et la livrait à toutes les anxiétés d'une épouvante pour laquelle on ne lui offrait nul remède.

L'armée démagogique était depuis longtemps formée, disciplinée, instruite. Elle avait des fusils et des cartouches, et, au premier signal, elle se lèverait sur toute l'étendue du territoire, pour imposer à la France le gouvernement dont la formule sanglante était déjà annoncée et prédite. C'eût été peu de chose sans doute si à une attaque téméraire on eût pu opposer une résistance ferme et résolue; mais le pays allait se trouver tout à l'heure sans chef, et la société impuissante tomberait sans défense sous la domination de ceux-là qui ne voulaient s'en rendre maîtres que pour la détruire. C'eût été moins encore si, plus terribles que les

armes, les doctrines anarchiques n'eussent fait dans les classes populaires et laborieuses de rapides et profonds ravages. Avec une habileté perfide on avait allumé dans les âmes une fièvre ardente de désordres et de bouleversements; l'on avait créé des inimitiés, aiguisé des haines, enflammé des colères; l'on avait excité des appétits furieux, fait naître des besoins factices et donné par avance carrière à toutes les criminelles convoitises. Il en était résulté un immense désordre moral qui, se traduisant déjà par de sourds murmures et d'impatientes aspirations, devait nécessairement aboutir à d'inévitables catastrophes.

Et ce n'était pas seulement à Paris que le mal se manifestait avec toutes ses conséquences terribles; c'était dans les villes de la province, dans les bourgs, dans les villages, dans les campagnes isolées, dans les ateliers, dans les mansardes, dans les chaumières, dans les usines, partout enfin où le cœur humain peut se trouver mécontent et accessible aux vifs désirs ou aux cruelles vengeances.

A l'influence désastreuse de la théorie du crime, enseignée et propagée avec une âpre persévérance par les agents de la Révolution, la société n'avait su opposer que ses divisions, ses malentendus et ses hostilités. Elle allait se trouver bientôt envahie et comme inopinément débordée. Cependant les avertissements ne lui avaient point manqué, et les hommes de prévoyance n'étaient restés ni sourds aux enseignements

qui ressortaient de la situation, ni muets pour en signaler les dangers. Le remède au mal dont le pays souffrait, et dont il mourrait sans doute, avait été recherché et rencontré; mais on hésitait à l'employer, et, quand on se déciderait enfin à y avoir recours, il ne serait plus temps. Et si ce remède avait été négligé ou méconnu, la faute en était uniquement à l'Assemblée législative, qui, livrée aux seuls instincts des passions politiques ou des intérêts personnels, avait refusé de mettre un terme à la légitime perplexité de la France en votant la revision de la Constitution, ou en prenant une généreuse et patriotique initiative, dont le résultat eût été de proroger pour dix années les pouvoirs de Louis-Napoléon.

Ce qui est par-dessus tout funeste dans le régime républicain, c'est que l'avenir n'y est jamais assuré, ni défini. Le sort du pays y est confié aux hasards souvent dangereux de l'élection, et, à peine sorti du labeur d'un scrutin, les préoccupations et les ardentes convoitises d'un autre scrutin surgissent. Rien n'y est ferme, rien n'y est stable, rien ne s'y présente avec le caractère de force et de durée qui est la marque ordinaire de tout bon gouvernement. Tout, au contraire, y est incessamment mis en question, tout y est précaire et passager, tout enfin y a l'aspect d'un provisoire peu propre à donner des garanties d'ordre et de sécurité.

Ce vice du régime électif devenait plus sensible à

mesure que la double échéance de 1852 approchait. L'inquiétude, suffisamment justifiée par les menaces et les dispositions du socialisme, se répandait sur toute la surface du pays; le crédit se resserrait et devenait soupçonneux; le travail industriel chômait entièrement; le commerce avait perdu toute son activité passée; l'agriculture, privée de ses débouchés naturels, était agonissante: la propriété territoriale, avilie, demeurait sans produits. Tout se réunissait, d'une part, pour protester contre un principe gouvernemental qui engendrait toutes ces calamités, et, d'autre côté, pour effrayer les esprits sur un lendemain qui s'annonçait sous d'aussi redoutables auspices. Chacun sentait le besoin de sortir d'une situation anormale, dont la ruine était l'une des moindres conséquences; et cependant l'on craignait de vivre! Chaque jour écoulé semblait compliquer, en effet, le grand problème de l'avenir, ou lui préparer une solution funeste.

Mais la France n'était point seule à se préoccuper des événements que 1852 devait nécessairement voir naître. L'Europe tout entière s'en alarmait, non point seulement pour le sort d'une grande nation dont l'existence est indispensable à l'équilibre du monde, mais encore et surtout pour elle-même, pour sa propre tranquillité, la sécurité de ses gouvernements et le bien de ses peuples. L'Autriche se trouvait mal remise encore des insurrections laborieusement comprimées et vaincues de la Lombardie et du royaume hongrois; les

chartistes, enseignés par M. Ledru-Rollin à mépriser le bâton d'ivoire du constable, causaient une inquiétude vive à l'Angleterre ; en Sardaigne, en Prusse, dans tous les petits États allemands, la Révolution se préparait à de nouvelles luttes ; en Italie, les agents de Mazzini avaient allumé d'autres volcans qui envelopperaient bientôt toute la Péninsule de leur lave dévorante ; il n'était pas jusqu'à la Russie qui ne dût craindre singulièrement pour la Pologne.

D'ailleurs, la Révolution triomphante une fois encore en France, c'était la guerre allumée en Europe. Quel pays était prêt pour la guerre ? Et quand une coalition eût pu se former contre le gouvernement révolutionnaire siégeant à Paris, le résultat eût été celui-ci : ou les armées françaises eussent été victorieuses, et le monde se fût trouvé soudain environné de flammes ; ou elles eussent été vaincues, et le démembrement de notre territoire fût devenu la suite inévitable et fatale d'une nouvelle invasion.

Or, l'Europe avait un double intérêt à éviter un conflit qui l'eût exposée à devenir, au moins pour un temps, la proie des révolutionnaires, ou à détruire une puissance dont le maintien est comme la clef de voûte de la société universelle.

La guerre n'était point dans les desseins des grands États ; mais elle fût devenue sans doute une nécessité qui eût été pernicieuse pour tout le monde — pour les rois et pour nous-mêmes.

C'est ainsi cependant que tout se lie, tout s'enchaîne dans les événements humains; c'est ainsi que, en ne revisant pas la Constitution, en refusant de mettre un terme au régime fatal qui pesait sur la France, l'Assemblée législative compromettait le sort du pays dont les grands intérêts lui avaient été confiés, et en même temps l'avenir de tous les peuples.

L'erreur a quelquefois une excuse; mais il faut du moins qu'elle soit involontaire; il faut qu'elle n'engendre pas des résultats extrêmes; il faut surtout qu'elle cède devant la démonstration éclatante de la vérité. Eh bien! l'erreur du Parlement français était le fruit d'un calcul systématique; elle devait avoir, et tout le monde le comprenait, des résultats désastreux; de plus, elle était obstinément rebelle aux leçons que fournissait l'expérience, et aux enseignements d'une situation clairement écrite aux yeux de tous. Et puis, pour exprimer, pour légitimer l'esprit d'hostilité qu'elle nourrissait contre le Président, et l'amour subit qu'elle feignait de ressentir pour la République, quel expédient l'Assemblée tenait-elle donc en réserve, quel moyen infaillible possédait-elle à l'effet d'assurer le salut social?

Graves questions.

Elle ne se dissimulait sans doute pas le péril. Elle devait au moins savoir comment elle le conjurerait.

L'Assemblée était profondément divisée de vues et d'espérances. Elle était réduite à la confusion des langues et à la diversité des politiques. Au lieu d'une solution, elle en poursuivait plusieurs, et précisément parce que ces solutions étaient radicalement exclusives les unes des autres, elles ne se présentaient point comme d'une application actuellement possible.

Les légitimistes voulaient le retour de M. le comte de Chambord, et c'était tout simple. Mais comment ce retour s'opérerait-il ? Là était l'affaire importante et difficile.

M. le comte de Chambord ne pouvait être considéré comme un prétendant; il représentait un principe, — un principe d'ordre et de stabilité, une tradition effacée ou amoindrie par les événements, mais dont je n'aurai garde de méconnaître jamais le caractère très respectable. Seulement, étudiant la situation avec une entière sincérité, je me demande si le triomphe de ce principe et de cette tradition était régulièrement, logiquement possible à la suite de la crise qui se préparait en 1852. Je me pose cette question, et je n'hésite pas à la résoudre par la négative la plus absolue.

Éclairé par une étude attentive et par l'expérience des choses, comprenant que le vœu national librement exprimé doit être l'objet d'une scrupuleuse déférence, et ne voulant point compromettre son caractère en

courant les aventures, M. le comte de Chambord avait nettement tracé sa politique, et ce sera son éternel honneur d'y être demeuré fidèle.

« Je ne veux, avait-il dit, revenir en France que si le peuple m'y rappelle. »

C'était là une belle parole, digne de l'aîné d'une race qui a rendu d'incomparables services au pays, et dont le nom fut lié, durant de longs siècles, à toutes nos gloires nationales. C'était là un engagement de prince honnête et profondément loyal, qui, sans prétendre s'imposer, se tenait à la disposition de la France, s'il était dans les desseins de Dieu qu'il lui pût être utile.

On a dit que le principe de la légitimité constitue un droit. A la bonne heure ! Mais lorsque des événements sont survenus et qu'un régime nouveau s'est établi régulièrement avec l'adhésion, ou plutôt d'après la volonté du peuple, ce droit a besoin, pour être restauré, d'une consécration nouvelle. Or, cette consécration, qui la donnerait à M. le comte de Chambord ? La force des armes ? Le prince n'y pouvait recourir. Les subtilités de la politique ? Elles sont trop misérables pour que le petit-fils de Louis XIV les invoquât jamais. Le suffrage de tous ? C'est à lui seulement que le chef de la maison de Bourbon consentait à faire appel.

Mais le suffrage de tous, comment le consulter si la Constitution n'était point revisée, si la France restait républicaine, s'il demeurait une seule pierre parmi nous du détestable édifice créé par la Révolution de

Février? M. le comte de Chambord, d'ailleurs, ne voulait pas rentrer en France en abdiquant son titre et sa couronne. Ce n'est point en qualité de Président de la République qu'il devait franchir la frontière : « c'était comme le premier d'entre les Français, comme le Roi, » a justement dit M. Berryer.

Or, les illusions des légitimistes étaient-elles si grandes, à la fin de 1851, qu'ils espérassent en une révolution pacifiquement accomplie qui, en restaurant complètement le droit autoritaire, permettrait à l'élan monarchique de se faire jour et de porter sans malencontre M. le comte de Chambord aux Tuileries? Quiconque a vécu sérieusement et effectivement de la vie politique sait qu'un tel miracle est rarement possible. Le retour de la Monarchie héréditaire eût été combattu à la fois par les socialistes, qui y auraient vu un obstacle invincible au succès de leurs funestes entreprises, — par les orléanistes, qui n'eussent pas souffert sans protestation que l'œuvre de 1830 s'écroulât ainsi à jamais, — par les républicains modérés, qui eussent vraisemblablement défendu les derniers vestiges de la démocratie mourante, — par les bonapartistes, enfin, dont le parti, déjà nombreux et fort, ne se fût point résigné de bonne grâce à la défaite. Que restait-il donc, dans le pays, pour appuyer le comte de Chambord et rendre victorieux le principe de l'hérédité monarchique? Il restait les légitimistes, parti important, sans doute alors, honorable assurément, mais qui ne se pré-

sentait point dans des conditions telles qu'il dût nécessairement l'emporter sur les adversaires qu'il rencontrerait.

Lorsqu'on examine les choses de sang-froid, et qu'on les considère, à distance, sans préventions d'aucune sorte, on sait faire la part aux rêveries et à la réalité. Eh bien! dans la circonstance, il n'est pas malaisé, pour peu que l'on envisage la situation du parti légitimiste devant la France, dans les derniers mois de l'année 1851, de conclure qu'il lui était absolument interdit de dominer les événements au profit de la restauration monarchique. Je ne lui en fais point un crime; mais je dis ce qui est, non ce qui aurait pu être, et je défie qu'on me démente.

Cependant, si la fusion des deux branches de la famille des Bourbons eût pu s'accomplir; si le parti légitimiste et le parti orléaniste se fussent sincèrement confondus dans la même politique et dans les mêmes espérances; si la Monarchie se fût présentée une et non pas divisée, la situation eût été autre, peut-être. L'apaisement d'une querelle toujours vive, même au milieu de nos désordres et de nos malheurs; le rapprochement de deux grands intérêts réunis en un seul; le but unique d'efforts autrefois séparés; tout cela n'eût point été sans exercer, au moins dans une certaine mesure, quelque influence sur les hommes, sinon sur les choses.

Mais la fusion n'était pas faite en 1851; sérieuse-

ment et sincèrement elle ne s'est pas faite depuis. Pourquoi? Peu le savent, quoique beaucoup le soupçonnent. Je m'abstiendrai de dire ce que le hasard et les circonstances m'en ont appris chez M. Guizot, dont les démarches généreuses m'ont eu, en un temps, pour confident discret. Ce que je tiens seulement à établir, c'est que, en dépit d'efforts laborieux et persévérants, qui depuis se sont reposés ou affaiblis, la fusion ne se fit point alors qu'elle eût pu avoir son efficacité politique. Si bien que les deux partis monarchiques demeurèrent divisés, hostiles l'un à l'autre, et condamnés l'un par l'autre à l'impuissance. Aucun d'eux n'était en situation de s'emparer de l'esprit public et de le gagner à ses intérêts ; tous les deux devaient assister à la succession des événements, sinon sans y prendre part, du moins sans y jouer un rôle prépondérant.

Et ce fut le tort des légitimistes de l'Assemblée de ne pas comprendre dès lors la nouvelle série des devoirs qui s'imposaient à eux. Il était dans l'indépendance de leur caractère, dans le désintéressement de leur patriotisme, de se rallier franchement, loyalement à la cause du Président, au lieu de lui faire échec et de s'associer aux votes qui avaient pour objet d'amoindrir son autorité et de lui barrer le chemin de l'avenir. Quelques-uns d'entre eux l'entendirent ainsi, et ils se dévouèrent à cette tâche, dont la gratitude du pays leur a certainement tenu compte; d'autres se montrèrent rebelles à cette ligne de conduite, tracée autant par l'intérêt natio-

nal que par les exigences de la situation; et devant ce qui s'est passé depuis, devant l'imposant spectacle que la France a offert au monde en plusieurs occasions, ils doivent reconnaître, au moins à part eux, qu'ils se sont trompés et qu'ils ont fait fausse route.

On n'appartient pas à un parti honnête par fétichisme, par caprice, par intérêt personnel; mais bien par conviction sincère, par dévouement au pays, par principe d'ordre stable et régulier. Or, le principe d'ordre, le dévouement et la conviction ne sont point exclusifs, et toutes les fois qu'ils peuvent être utilement employés au service général, il ne faut point négliger de les y appliquer. Les membres d'une société ne sauraient vivre en dehors de cette société sans dommage pour les autres et sans préjudice pour eux-mêmes, et d'autant plus ils y ont de droits à exercer, d'autant plus ils ont de devoirs à remplir. D'autant plus le parti légitimiste est honorable et consciencieux, d'autant plus, dans la circonstance, il lui était interdit de se désintéresser des événements, de se tenir à l'écart du mouvement prodigieux qui s'opérait dans les esprits et dans les choses, et qui, s'il n'aboutit point à la restauration de la famille des Bourbons, consacra du moins le triomphe de la Monarchie sur l'Anarchie.

D'ailleurs, une considération se présentait, supérieure à toutes les autres. Le pays était exposé à un péril imminent; les tempêtes s'amoncelaient dans le ciel de la France; des bouleversements nouveaux, des désas-

6.

tres sans pareils se préparaient à la face du soleil. Nul ne l'ignorait; nul ne pouvait y demeurer étranger. Deux seuls partis devaient se trouver en présence dans la lutte prochaine; entre eux il n'y avait place ni pour l'abstention, ni pour l'indifférence, ni pour les équivoques, ni pour les fâcheux malentendus. L'ordre et le désordre allaient se livrer une dernière bataille : quelque considération égoïste ou extérieure pouvait-elle conseiller à quiconque d'assister oisif à ce suprême combat ?

Avant de s'incorporer dans un parti, l'on se doit à son pays; avant d'arborer le drapeau d'une politique, il convient d'obéir aux prescriptions imposées par l'intérêt social. Voilà la vérité du rôle que chaque citoyen est appelé à jouer dans la société. Si ce rôle est méconnu, si l'on trouve ou si l'on recherche des prétextes pour s'y soustraire, on se condamne de soi-même ; et, en se plaçant en dehors du commun devoir, on renonce de plein gre à la garantie qui résulte du droit commun.

Eh quoi! les légitimistes auraient pu acclamer la République, se grouper autour du gouvernement provisoire, faire cortège à M. de Lamartine, appuyer pour un temps le général Cavaignac, participer à l'élection du Dix Décembre; et, lorsque l'occasion se présente, unique et décisive, d'arracher la société aux étreintes

qui l'enserrent, aux menaces qui l'épouvantent, ils demeureraient impassibles et refuseraient de s'associer au labeur de salut qui s'opère ?

Croire cela serait les calomnier, ou tout au moins les méconnaître.

Quelques individualités peut-être, trompées dans leurs espérances ou inaccessibles à l'intelligence d'une situation nettement tranchée, pourront bien s'élever, par leurs efforts, contre l'œuvre de réparation qui s'accomplira ; mais leur exemple ne sera pas suivi, et la masse du parti monarchique ne donnera point au monde le triste spectacle d'une abstention systématique, au moment même où se fixeront les destinées de la nation. Si donc la fraction légitimiste de l'Assemblée s'est égarée dans des votes compromettants ou hostiles, le pays, lui, s'est levé bientôt tout entier pour protester, par huit millions de suffrages, contre une attitude irréfléchie et contre une politique maladroite ou mauvaise.

En effet, par sa participation à ce scrutin dont le résultat inouï créa une force sans rivale, peut-être sans exemple dans le monde, le gros du parti légitimiste a montré et ses véritables sentiments et l'étendue de son patriotisme. Sans écouter les vulgaires conseils de la rancune, des préférences ou de l'ambition déçue, il s'est associé loyalement à la grande œuvre de restauration souveraine dont le Deux Décembre fut le signal ; et, envisageant uniquement l'intérêt du pays, l'affer-

missement de la société, le triomphe du principe d'autorité si violemment compromis par tant de révolutions successives, il s'est empressé d'apporter pieusement sa pierre à l'édifice de l'avenir. La passion politique, dévoyée ou haletante, a essayé sans doute de le châtier d'avoir concouru au travail glorieux qui devait assurer la paix du monde. Que lui importait donc, quand il avait pour lui la conscience du service rendu et du devoir accompli?

En outre de la solution légitimiste, d'autres solutions étaient encore proposées, qui n'eussent été, en réalité, que des expédients d'une issue au moins temporaire ou douteuse.

On s'entendait, au sein de l'Assemblée, sur la question d'exclure le Président en exercice; mais on différait absolument sur le choix du Président qui lui succéderait.

Les uns posaient la candidature de M. Carnot ou de M. Michel (de Bourges); les autres adoptaient celle du général Changarnier; ceux-ci voulaient faire revivre le nom du général Cavaignac; enfin ceux-là travaillaient ouvertement au profit de M. le prince de Joinville. De plus, il s'était formé un parti parlementaire, parti nombreux et turbulent, qui ne voulait rien moins qu'envoyer Louis-Napoléon à Vincennes, et, après s'être emparé de tous les pouvoirs, transformer l'As-

semblée législative en Convention nationale. Le projet était téméraire sans doute et désespéré ; mais il est certain que tout était prêt pour le mettre à exécution, et que, sans l'initiative énergique du Deux Décembre, sa réalisation eût au moins été tentée.

Si l'on examine successivement ces expédients, il est aisé de se convaincre qu'ils n'étaient, ni les uns, ni les autres, susceptibles d'aboutir ; ou bien que ceux d'entre eux qui eussent pu triompher, n'auraient déterminé qu'une étape nouvelle faite dans la voie de la confusion, des funestes épreuves et des catastrophes.

Ainsi, dans le cas où, à la faveur du scrutin envahi à main armée par les citoyens que la loi du 31 mai en avait exclus, M. Carnot ou M. Michel (de Bourges) eût réuni, je ne dis pas la majorité, mais seulement une minorité considérable, il est certain que les délibérations de l'Assemblée eussent été soumises à la pression de l'émeute, et qu'une révolution nouvelle, terrible en ses conséquences, fût sortie du vote. C'était là l'espérance de la Montagne ; c'était là sa politique. Le peuple des provinces, en outre du peuple de Paris, avait depuis longtemps été préparé à cette détestable stratégie. Les sociétés secrètes, répandues sur le territoire tout entier, n'avaient point d'autres préoccupations que celle-là. Connaissant, par expérience, que l'audace supplée quelquefois au nombre, elles entretenaient avec soin les colères menaçantes qu'elles avaient éveillées, afin de les exploiter, un jour, au profit de l'anarchie.

Quiconque se souvient est habile à savoir que l'organisation socialiste était complète et formidable à la fin de l'année 1851, et que, si le scrutin de 1852 se fût ouvert, il eût été le signal d'entreprises dont le pays et la société eussent eu grandement à souffrir.

Cependant cette considération n'arrêtait point, n'éclairait point l'Assemblée. Fidèle au système d'hostilité adopté vis-à-vis du Président, cette Assemblée refusait obstinément de s'associer à la politique nationale qui eût eu pour résultat de dissoudre les orages de l'avenir et d'affermir le principe d'autorité, tant de fois compromis et rendu chancelant. D'ailleurs, les deux grands partis qui la composaient d'abord, le Socialisme et le Monarchisme, s'étaient divisés en groupes divers, parmi lesquels l'entente ne devait plus régner, et qui accusaient, au contraire, des désaccords profonds : tant chacun s'appliquait à affirmer ses seules espérances et à les satisfaire. On savait bien s'unir pour faire obstacle au pouvoir établi ; mais on arrivait naturellement à la dispute et presque à la bataille lorsqu'il s'agissait de définir le pouvoir à constituer.

La fraction qui rêvait de ressusciter la candidature du général Cavaignac était peu nombreuse dans le Parlement, et désormais insignifiante dans le pays. Néanmoins, elle se maintenait dans la situation qu'elle avait, dès le premier jour, adoptée, et se présentait comme résolue à défendre partout et toujours la Constitution.

La Constitution était son Évangile, et elle repoussait systématiquement tout ce qui pouvait la modifier. Dût la France y mourir, dût la société en être profondément bouleversée, elle n'entendait point qu'il fût touché au régime républicain, tel qu'il ressortait des inconséquences de cette charte. Ni revision, ni prolongation de pouvoirs, ni réélection : c'était là son programme tout entier; quant au reste, était-il bien à propos d'y aviser?

En attendant donc l'expiration du mandat présidentiel, cette fraction de l'Assemblée votait invariablement contre la politique de Louis-Napoléon. Depuis la délivrance de Rome jusqu'aux mesures conseillées par la sécurité intérieure du pays, elle avait tout blâmé dans le système gouvernemental; mieux que cela, elle s'était fréquemment efforcée de lui créer les difficultés les plus graves, et si la France était peu à peu sortie des limbes anarchiques, la Révolution ne pouvait assurément pas l'en considérer comme complice.

La République modérée, que l'expérience avait démontrée impraticable, avait donc encore des défenseurs et des apôtres, qui, vivant de chimères, croyaient possible, même devant l'attitude du pays, devant les sentiments clairement manifestés du peuple, d'établir entre la Monarchie et l'Anarchie un système mixte donnant satisfaction à toutes les exigences et réalisant tous les progrès. Aveugles ou fous, qui n'apercevaient ou ne comprenaient point que l'erreur est exclusive comme la vérité, et que, une fois triomphante, elle doit, sans

pouvoir être dominée ou maintenue, atteindre toutes ses conséquences extrêmes. Le gouvernement tel qu'ils l'entendaient était inadmissible, parce qu'il engendrait la réaction monarchique d'une part, d'autre part l'effervescence révolutionnaire amenant l'établissement du Socialisme; et l'on en était arrivé à ce point, dès longtemps prévu, que ces deux solutions étaient seules logiques.

Quoi qu'il en soit, le groupe parlementaire qui avait le général Cavaignac pour chef et pour espérance, n'en était pas moins malfaisant, et le pays devait se défier de son influence actuelle ou prochaine.

Puis venait un autre parti sans beaucoup d'ampleur ou de notoriété, qui s'était laborieusement formé au sein de l'Assemblée, et dont le but, encore mal défini, pouvait être atteint avec l'aide du général Changarnier, qu'il avait adopté ouvertement déjà comme candidat à la future présidence. Ce parti, composé d'éléments monarchiques, se trompait. Il prétendait exploiter le nom, la réputation, l'habileté du général Changarnier; mais il avait oublié de compter avec le pays, dont le concours lui était cependant nécessaire pour réussir.

Si la France se mène quelquefois avec les mots, il est des circonstances où elle ne se livre point sans garanties préalables; et, dans la conjoncture, elle ne se fût certainement point associée à une manœuvre dont le sens exact et le but réel ne lui eussent pas été nettement appris. Or, qu'était le général Changarnier? A

quel dessein politique appartenait-il? Quel eût été le fruit de son élection à la présidence? Le pays se le fût certainement demandé, à l'heure solennelle et grave du scrutin. Quelle réponse eût-il pu se faire?.

On ne vote point d'ordinaire au hasard, alors surtout qu'un avenir tout entier doit se régulariser, se préciser et s'asseoir. Une pensée quelconque domine une œuvre électorale tout entière d'où le sort d'une société dépend. C'est ainsi qu'au Dix Décembre, le nom de Louis-Napoléon fut acclamé à titre de protestation contre la République, et de même à titre d'acheminement vers la Monarchie. On espérait du neveu de l'Empereur un gouvernement énergique, fort, résolu pour le bien autant qu'inflexible contre le mal. Le résultat était venu apprendre qu'on ne s'était ni abusé, ni mépris. Cependant quelle signification manifeste eût pu avoir l'élection du général Changarnier? On feignait bien de pressentir en lui un Monck nouveau; on s'appliquait à le considérer comme le futur restaurateur de la Monarchie française; mais quelle Monarchie donnerait-il au pays? se demandaient et les légitimistes et les orléanistes. Quelle Monarchie? Le sphinx, fidèle à lui-même, n'avait rien dit là-dessus.

Et puis comment espérer que la masse du peuple, — les laboureurs de la terre, les ouvriers des manufactures,— eût consenti à voter pour le général Changarnier, sur la foi d'un mutisme dont on fût sans doute demeuré malhabile à lui expliquer la portée vraie ou

présumée? Nous sommes si peu démocrates en France, que nous ne savons point admettre la suprématie d'un égal ; nous voulons moins encore la créer. De telle sorte que, si l'on eût pu tenter l'épreuve, elle eût trompé ceux-là qui eussent espéré en faire sortir la présidence du général Changarnier; et, quand bien même cette présidence, résultat du choix législatif, se fût établie, le pays l'eût supportée impatiemment jusqu'à ce qu'il s'insurgeât contre elle.

C'est ainsi qu'en envisageant, en analysant les choses avec application, on arrive à des conclusions absolument en désaccord avec les issues annoncées ou prédites.

« Changarnier, me disait M. Thiers, quelques heures à peine avant l'acte souverain du Deux Décembre, Changarnier aura cinq cent mille voix. Il n'est qu'une candidature qui puisse empêcher la réélection du Président : celle du prince de Joinville. »

L'on savait que la réélection de Louis-Napoléon était dans le sentiment intime, réel et ferme de la nation. En refusant de voter la revision, on avait cru étouffer ce sentiment, dont on redoutait la prochaine expression. N'importe : la volonté du pays demeurait immuable, et, en dépit, de la Constitution et du Parlement, les votes reconnaissants du peuple étaient acquis au Président. Or, pour dévoyer le suffrage universel, ou au moins pour le rendre incertain, on avait résolu de présenter au choix des électeurs le nom populaire et ho-

noré du prince de Joinville. On espérait ainsi dissoudre la majorité, satisfaire les ressentiments individuels nourris contre Louis-Napoléon, et reconquérir peut-être les situations évanouies au contact révolutionnaire de Février.

On a pendant longtemps douté que le nom de M. le prince de Joinville dût être prononcé dans le scrutin présidentiel de 1852. Le mot de M. Thiers est sans doute susceptible de fixer l'opinion à cet égard. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'en affirme la complète exactitude.

Cependant, si un parti s'était formé au sein de l'Assemblée législative pour décerner la présidence à l'un des fils de Louis-Philippe, les chefs de ce parti, tous ennemis personnels de Louis-Napoléon, ne négligeaient aucun moyen de gagner aux intérêts de cette candidature quasi-monarchique des fractions influentes du Parlement. « Le prince de Joinville, disait-on à l'un, c'est la fusion accomplie. C'est le retour des institutions de Juillet, disait-on à l'autre. C'est la République modérée, greffée sur une souche impérissable, disait-on à celui-ci. C'est l'avènement certain de Henri V, disait-on à celui-là. » On comptait, par cette diversité de langage, gagner ou compromettre tous les partis; on ne fit que leur inspirer de la défiance. On espérait créer une force invincible destinée à triompher du Président; on n'aboutit qu'à hâter les événements et à rendre un coup d'État indispensable.

Enfin, en dehors ou avec le concours des fractions diverses dont je viens de définir la politique et les espérances, il s'était formé dans l'Assemblée un parti qui prétendait s'emparer de la direction de la force armée, faire une révolution contre le pouvoir présidentiel, jeter Louis-Napoléon en prison, et convoquer une Convention nationale.

Le projet était audacieux, ou mieux insensé. Cependant il fut sérieusement discuté, et il s'en fallut d'un vote qu'on tentât de le mettre à exécution. Les mesures étaient prises à cet effet ; les rôles étaient distribués ; on estimait le succès certain. On n'avait oublié qu'une chose : consulter le grand Régulateur qui tient en ses mains l'avenir des peuples et veille sur les destinées du monde.

Mais, pour avoir échoué une fois, ce plan de campagne n'était point abandonné. Il serait repris à une prochaine occasion ; le décret de mise en accusation du Président était préparé ; il ne s'agissait plus que d'y mettre une date et d'y apposer une signature. L'heure sonnerait bientôt de remplir cette double formalité, et une révolution nouvelle commencerait.

Cette révolution, les partis modérés espéraient peut-être la dominer à leur gré. Hélas ! elle pouvait bien être leur œuvre ; mais elle serait exploitée par d'autres qu'eux-mêmes. Le Socialisme n'était-il pas là, tout armé, tout organisé, pour s'emparer de la société pri-

vée de son pivot, et pour la détruire comme il lui plairait ?

Tel était dans le Parlement l'état réel des esprits ; telle était cette Assemblée qui avait eu pour mandat unique de pacifier les âmes et de restituer au pays la sécurité, le calme qu'il avait perdus ; telles se présentaient les dispositions des partis, tous divisés entre eux, unis seulement dans leur instinct de défiance, d'hostilité et de haine contre Louis-Napoléon.

Je m'arrête pour reproduire une lettre peu connue, presque inconnue, de M. de Montalembert, en faisant remarquer que les soulignés et les parenthèses ne sont pas de moi :

Paris, ce lundi 14 novembre 1851.

Mon très cher ami,

... Nous sommes entre deux adversaires qui désirent également la lutte : le Président est à bout de patience ; il voudrait bien n'être pas l'agresseur ; mais il aspire après le moment où on l'attaquera, afin de frapper à son tour et d'en finir. De l'autre côté, MM. Thiers, Changarnier, Molé et *Falloux* veulent une crise, et *la plus prochaine possible*. J'en ai acquis la preuve dans deux conversations que j'ai eues avec *Falloux* le samedi 8 et le lundi 10 octobre, en me promenant



avec lui dans le pourtour de l'Assemblée, et qui compteront à coup sûr parmi les plus *étranges* et les plus *importantes* de ma vie. Je crois devoir vous en faire part sous le sceau du secret, mais afin qu'elles servent à éclairer la situation, et afin qu'elles restent aussi *par écrit* pour l'avenir. Il est donc venu spontanément à moi, et, après un débat rétrospectif et récriminatif, que je n'ai pas le temps de reproduire, sur la part de responsabilité qui revient à chacun dans les événements qui ont amené la crise actuelle (responsabilité qui, selon moi, retombe *tout entière* sur les chefs de la coalition nouvelle), il m'a parlé à peu près en ces termes : « La France périt moralement : chaque jour elle dépérit et se déprave davantage ; elle ne vit plus, elle vivote. Rien ne peut être plus fâcheux que la durée de l'état de choses actuel : il nous mène légalement et doucement à l'anarchie ; une crise violente, sanglante, peut *seule* sauver le pays. » Comme je lui demandais s'il croyait que la crise désirée aurait pour résultat le rétablissement de la monarchie et le retour du comte de Chambord, il m'a répondu : « *Non : elle aura pour résultat le triomphe des rouges et peut-être celui du prince de Joinville ;* mais ce ne sera qu'une crise passagère. Vous et moi nous y resterons. Je suis en règle : j'ai fait mon testament ; je me confesse le plus souvent que je puis ; mon sacrifice est fait. La France ne peut être sauvée qu'à ce prix. Elle aura l'énergie de résister à l'oppression des rouges ; elle succombera lentement au régime actuel. Le *clergé s'en va* (Lisez : le clergé n'est plus légitimiste) ; l'archevêque de Paris gagne du crédit ; un curé est venu reprocher à Corcelle la part qu'il a prise à l'expédition de Rome. Tout le bien que pourrait faire le Président est fini, il est *épuisé ; encore une*

fois, le triomphe des rouges vaut mieux que le règne actuel : je ne crois pas, je ne veux pas avoir contribué à l'amener; *mais je m'y résigne plutôt qu'à la durée du gouvernement du Président!!!* »

Stupéfait, renversé par de tels aveux et si spontanés, je lui objectais le progrès incontestable de la religion, les collèges libres, les monastères, les conciles, le contraste entre le jubilé de 1851 et celui de 1825. Il me répondit : « *Tout cela n'est rien,* ou du moins tout cela n'est que superficiel. Je n'apprécie pas ce progrès comme vous; cela tient à la différence radicale de nos opinions : vous avez toujours cru que les gouvernements révolutionnaires étaient favorables à l'Église; pour moi, je les crois mortels à la religion, à tout, celui-ci, comme la monarchie de Juillet. » Je lui rappelle l'enthousiasme avec lequel il a applaudi à la révolution de Février, à la République, alors que je la déplorais et la maudissais, et lui demande comment il peut choisir le moment où, sous le régime républicain, il est évident que la France se porte *moralement* mieux que sous la monarchie pour se résigner à noyer dans le sang tous les progrès, toutes les institutions, toutes les conquêtes qui nous intéressent le plus comme catholiques. Il me répond toujours : « Les rouges arrivent légalement, tardivement; il vaut mieux en finir sur-le-champ. J'ai eu trois phases : j'ai cru d'abord à la République ; au 10 décembre, j'ai cru que la France n'en voulait pas et j'ai cherché à tirer parti du Président; maintenant je vois qu'il n'y a rien à faire de lui : c'est un *fou*, un sensualiste, un étourdi, qui n'a rien appris, qui va tout brouiller, etc. Nous étions tous disposés à le réélire, nous y étions résolus, nous travaillions déjà pour

cela (Témoin le discours de Berryer où il disait que la réélection du Président serait le plus grand des malheurs, témoins aussi la Correspondance de Saint-Chéron et toute la presse légitimiste!) J'ai plaidé la cause auprès du comte de Chambord, lequel m'a dit que le Président, *sous quelque forme que ce fût*, valait mieux que la République... Mais aujourd'hui, c'est trop tard : il a donné sa mesure, etc., etc. » Enfin, je lui fis une dernière objection : je lui montrai Rome et le Pape prisonnier des Français, par ordre de la République rouge... Il hésite un instant, puis il me dit : « *Ah! les Autrichiens et les Russes seront à la frontière et ils arrangeront tout avant que cela ait le temps de durer!!!* Après tout, les Autrichiens valent mieux pour lui (le Pape) que les Français. »

Ainsi, vous le voyez, dans la pensée du chef le plus éminent et le plus prudent du parti légitimiste, ce qu'on veut, c'est bien, comme on l'a dit : *arriver à la terre promise par la mer Rouge* et amener la guerre civile pour aboutir à la guerre étrangère.

Je n'ai pas pu m'empêcher de lui dire que si quelqu'un lui avait attribué devant moi de pareilles opinions, je l'aurais traité de calomniateur, et j'ajoutai que c'était avec des raisonnements analogues qu'on s'était décidé à la *Saint-Barthélemy!*

Il m'a répondu par des remontrances contre mon attitude actuelle, qui n'est au fond que celle d'un *matelas* qui s'interpose entre deux enragés; — il m'a dit qu'elle manquait de dignité, de sagesse, etc., le tout avec les formes les plus suaves et les plus charmantes.

Je demande, après cette lettre, si la conspiration n'était pas flagrante, si le Prince-Président ne se trouvait pas en état de légitime défense, et s'il n'avait pas le droit de déjouer, en les gagnant de vitesse, les mauvais desseins de ses ennemis.

CHAPITRE VI

L'Assemblée et Louis-Napoléon. — Le Deux Décembre. — Les Sociétés secrètes. — Les conséquences du Deux Décembre. — Les différents systèmes de gouvernement. — L'Empire.

La situation en était arrivée à ce point qu'elle ne pouvait durer. Une explosion devenait à la fois inévitable et nécessaire. L'Assemblée avait rompu avec le Président ; l'exercice parallèle des deux pouvoirs était devenu impossible ; l'un devait succomber sous l'effort de l'autre.

Qui de l'Assemblée ou du Président sortirait victorieux de la lutte ? Lequel prendrait contre l'autre une initiative indispensable désormais ? Lequel aurait la force d'exclure son adversaire, et de restituer au pays sa sécurité évanouie ou perdue ?

Un moment on aurait pu croire que le Parlement triompherait. Infatigable dans son opposition, il atta-

quait toujours et sur tous les points Louis-Napoléon, qui, dédaigneux de ses adversaires ou sûr de ses destinées, ne consentait pas toujours même à se défendre. Les questions brûlantes se succédaient sans relâche, et toutes semblaient devoir aboutir à la guerre ouvertement déclarée, à la suprême bataille engagée sur toute la ligne.

Cependant si cette crainte se fût réalisée, si le Parlement eût réussi, comme il y essaya plus d'une fois, à s'entourer de troupes à sa dévotion ; s'il eût dans l'armée créé deux catégories distinctes, l'une dévouée au Président, l'autre dont il eût disposé lui-même ; si, appuyé sur cinquante mille baïonnettes commandées par un chef choisi pour la circonstance, il eût entrepris quelque acte de violence contre Louis-Napoléon, — la conséquence de tout cela eût été sans doute et inévitablement une conflagration générale, une guerre civile éclatant en même temps sur toute la surface du territoire, au profit certain de l'anarchie.

L'Assemblée était trop divisée de vues et d'intérêts ; de sentiments et d'ambitions, pour qu'un coup d'État tenté par elle fût de nature à réussir autrement qu'en jetant une perturbation profonde dans le pays. Toutes les passions excitées à la fois se fussent fait jour immédiatement en sens divers, et, en se heurtant, eussent produit toutes les douleurs, toutes les hontes, toutes les catastrophes. Le signal donné par la représentation nationale eût certainement été obéi : il en fût résulté

une de ces luttes funestes et terribles qui épuisent les peuples et tuent les sociétés.

Au début de ses hostilités contre le Président, l'Assemblée n'avait peut-être point mesuré l'étendue des événements qu'elles engendreraient fatalement le jour où, Louis-Napoléon étant décrété d'accusation, libre cours serait donné à la Révolution en attente. Depuis que, rendus à la vie privée, ses membres ont pu envisager rétrospectivement la situation, ils sont demeurés convaincus que c'eût été un moment à jamais néfaste dans notre histoire celui où, une fois encore, l'exemple de la sédition fût venu du pouvoir parlementaire.

Qu'était, en effet, le Parlement pour assumer devant le monde attentif et anxieux la responsabilité d'un état tel que celui dont il préméditait ouvertement la réalisation?

Un composé de passions violentes qui, mutuellement ennemies, savaient néanmoins s'entendre, non sur le point d'édifier, mais sur celui de détruire. On eût combattu ensemble, renversé ensemble, jugé, condamné ensemble le Président; mais après? Après! Grand mot que les partis politiques devraient méditer avant de s'aventurer dans les entreprises qu'ils peuvent être habiles à concevoir, mais qu'ils se montrent presque invariablement impuissants à achever ou à poursuivre. Après? Le Socialisme, plus audacieux, mieux organisé, plus uni, eût exploité tout seul le triomphe commun, et, brisant l'aveugle instrument de ses colères et

de ses haines, il se fût certainement rendu maître du présent, arbitre peut-être souverain de l'avenir.

Voilà, au vrai, la réponse, la seule réponse à ce point d'interrogation si vaste et si redoutable : Après ?

Et puis, de quel droit l'Assemblée, sans interroger le pays, sans consulter le véritable sentiment, l'intérêt réel du peuple, eût-elle donné ce signal téméraire ? De quel droit eût-elle commis cet attentat coupable? Louis-Napoléon avait-il trahi la France ? Dilapidait-il nos trésors ? Nous livrait-il au joug étranger ? Nous poussait-il à une révolution sanglante ? La nation l'avait-elle frappé de ses anathèmes ? En un mot, avait-il commis quelque crime; et quel était ce crime ? On ne prend point vis-à-vis de l'Élu de six millions d'hommes une mesure extrême sans motifs graves, sans présomptions sérieuses, sans griefs certains. Quels étaient donc ces griefs, ces présomptions et ces motifs? De plus, et encore un coup, qu'était donc ce droit excessif dont l'Assemblée prétendait user et abuser ?

Cependant, si l'Assemblée tardait à prendre une résolution et à l'exécuter, il était démontré que le Président n'hésiterait pas, lui, à accomplir un grand acte de vigueur, de justice et de salut. La France ne pouvait être traduite, pleine d'inquiétude et d'épouvante, à la barre de l'année 1852. Elle ne devait pas, épuisée de force et de courage, être condamnée à attendre, dans l'oisiveté et le silence, le moment fixé par l'anarchie

pour une lutte cruelle et désespérée. Non, il fallait qu'un terme fût mis sans retard à toutes les frayeurs, à toutes les incertitudes, à tous les funestes calculs, à toutes les combinaisons perverses. La prévision du péril est pire que le péril lui-même, et plus l'heure de l'échéance se fût rapprochée, moins la société se fût trouvée en état de résister au choc qu'elle devait subir. Tout se trouvait comme en suspens : dans l'ordre moral, l'âme était hésitante, l'esprit concevait de légitimes alarmes, le cœur était rempli d'une anxiété sombre ; dans l'ordre matériel, les ateliers vidaient sur le pavé de la rue les travailleurs sans pain ; l'agriculture voyait ses produits s'entasser, sans prix, dans ses greniers surchargés ; les transactions se trouvaient interrompues. La corde était tendue outre mesure : il fallait qu'elle se rompît.

Et, d'ailleurs, l'Assemblée avait, quoique tardivement, le sentiment vague de ce qui devait être, suivant la logique des faits. Un homme considérable, dont j'ai déjà cité un mot significatif, me disait, le soir du jour qui précéda immédiatement la résolution prise à l'Élysée : « L'Assemblée n'a plus qu'à chercher le moyen honorable de s'en aller. »

Voilà, suivant M. Thiers, où en était l'Assemblée législative le 30 novembre, trente-six heures avant le coup d'État ; voilà la foi qu'un de ses principaux membres, l'un de ses chefs les plus autorisés, avait en elle et en son avenir. L'hésitation n'était pas possible ; et,

puisque le Parlement confessait son impuissance, c'était le moins que Louis-Napoléon le congédiât. Le repos, la délivrance du pays l'exigeaient : la légalité s'inclinait devant le droit — le droit de ramener la vie au cœur déjà flétri de la France, le droit d'accomplir une de ces grandes tâches pour lesquelles certains hommes sont suscités par Dieu même, et dont l'influence maîtresse marque des dates à tout jamais fameuses dans l'histoire du monde.

Il n'est pas opportun de dire ici les circonstances qui accompagnèrent la mise à exécution du plan hardi conçu par Louis-Napoléon. Je ne raconte pas, j'apprécie. Seulement, il semble utile de constater ce fait que la dissolution de l'Assemblée fut accueillie à Paris comme dans toute la France avec une faveur générale. On savait que toutes les révolutions qui avaient successivement éprouvé le pays étaient le fait du parlementarisme, et l'on détestait sincèrement les conspirations à l'aide desquelles l'Assemblée tendait à plonger le pays dans des désordres nouveaux. Quelques protestations isolées se produisirent, il est vrai; mais elles demeurèrent sans écho, et ceux-là mêmes qui en furent les auteurs, rendus à la conscience d'eux-mêmes, regrettèrent bientôt, pour la plupart, de les avoir formulées.

Quant au peuple, il applaudit ! Le peuple a les instincts sûrs ; il aime les situations tranchées, parce qu'il y trouve des satisfactions et des garanties, et que,

avant tout, il veut vivre à l'abri des inquiétudes et des orages politiques. Aux pouvoirs hésitants et mobiles il préfère les pouvoirs forts et durables. A la place des magnifiques, mais stériles orateurs du Parlement, il possédait un chef unique, ferme, résolu, qui avait su déjà se concilier ses sympathies et sa confiance : de plus, son admirable prescience lui faisait, dans la dictature, entrevoir l'Empire. Enthousiaste, il acclama Louis-Napoléon, et se déclara unanimement de son parti.

Les sociétés secrètes essayèrent bien, dans les provinces comme à Paris, de mettre à profit l'occasion pour courir aux armes et tenter un effort contre le principe d'autorité triomphant. Elles se signalèrent par le meurtre, l'incendie, le pillage, et donnèrent ainsi la mesure de ce qu'elles avaient préparé pour le soulèvement général de 1852; mais, prises à l'improviste, elles ne tardèrent point à porter la peine de leur crime, et, une fois vaincues, le pouvoir de Louis-Napoléon ne fut que plus salutaire et mieux apprécié.

Cependant la France ne fut pas seule à consacrer par son adhésion le grand acte du Deux Décembre. L'Europe, justement préoccupée des complications que chaque jour aggravait, et qui devaient engager ou compromettre la politique tout entière du monde, attendait, impatiente, les événements prochains. Elle savait comprendre les vices de notre Constitution et l'influence que cette Charte mal rédigée exerçait au

profit de la démocratie radicale. Craignant pour nous une révolution nouvelle, elle la redoutait encore et surtout pour elle-même ; attentive à la lutte engagée entre le pouvoir présidentiel et le pouvoir législatif, elle embrassait d'un regard les conséquences que cette lutte, suivant l'issue qu'elle aurait, devait déterminer. L'intérêt personnel la guidant autant que l'intérêt social, elle désirait une solution prompte et ferme ; et assurément, si elle avait pu être initiée aux projets du Président, elle les eût secondés tout au moins de ses vœux. Aussi, lorsque la nouvelle du coup d'État lui parvint, elle applaudit à son tour. Sauvée, elle s'empressa de saluer, d'honorer, de féliciter son sauveur. La société était replacée sur ses bases ; l'anarchie était partout vaincue ; le monde se trouvait subitement pacifié. Comment l'Europe, reconnaissante et empressée, ne se fût-elle pas associée à ce triple triomphe, si rapidement, si heureusement réalisé ? Comment eût-elle hésité à en reporter toute la gloire à celui qui, seul, avait osé l'entrevoir et su l'obtenir ?

Les passions ont diversement jugé le fait prodigieux de Décembre ; mais, devançant l'histoire, la sincérité des hommes de bonne foi, la raison publique, la gratitude des rois et le bon sens des peuples se sont unis pour le magnifier et le bénir. Que faut-il de plus pour être assuré de cette autre consécration que la postérité lui ménage ?

On peut avoir des préférences, aimer mieux une

dynastie qu'une autre dynastie, conserver, si l'on veut, ses regrets et ses espérances ; rien de mieux. Mais cela n'est exclusif ni de la vérité, ni de la justice, qui, en dépit du trouble apporté violemment dans les consciences, sont toujours vivantes dans le cœur des peuples. Voilà pourquoi le monde a adhéré, unanime et fort, à la grande œuvre du Deux Décemhre. Voilà pourquoi, spectacle inouï, huit millions de suffrages, libres et spontanés, sont venus confier les destinées ultérieures du pays à Louis-Napoléon. Voilà pourquoi enfin la France, avide d'ordre et de sécurité, s'est levée bientôt, dans une acclamation immense, pour solliciter la fin de tous les provisoires et proclamer l'Empire.

Il est des moments décisifs et solennels dans la vie des nations. Indiqués par Dieu, ils ne sauraient échapper aux regards des hommes. La France a vu naître pour elle une de ces époques rares, où tout ce qui avait disparu s'est rétabli comme de soi-même, où tout ce qui s'était écroulé s'est manifesté de nouveau avec éclat, où tout s'est reformé et replacé. S'opposer à ce grand labeur ou refuser d'y concourir, eût été s'insurger contre des desseins providentiels clairement écrits aux yeux de tous. La suprême volonté s'est accomplie !

Les conséquences de l'acte du Deux Décembre furent immédiates autant que décisives.

D'un seul coup, le pays se trouva délivré de ses

inquiétudes d'avenir; l'unité d'action restitua au principe d'autorité le prestige et la force qui ne l'abandonnent jamais sans dommage pour l'ordre social; la paix se fit dans les idées et dans les consciences; les luttes anciennes s'évanouirent; sous l'influence d'une sécurité dont on avait enfin retrouvé les traces, l'argent cessa de se cacher, le travail redevint actif, le commerce reprit ses échanges suspendus. D'autre côté, la religion, soulagée des anxiétés qui l'attristaient, fut honorée et hautement protégée; le bien-être matériel s'accrut, et les satisfactions de l'ordre supérieur, dont on semblait déshabitué pour toujours, furent rendues enfin au peuple reconnaissant.

La République était finie, sinon de droit, au moins de fait; la Révolution était vaincue.

Mais ce n'était point assez d'avoir remporté une éclatante victoire politique. Cette victoire, si éclatante fût-elle, se changerait inévitablement en défaite, un jour, si de grands et nécessaires progrès n'étaient poursuivis et promptement réalisés.

Après des bouleversements brusques et profonds, la société chancelante a des efforts prodigieux à dépenser pour éviter une chute complète ; ces efforts absorbent ses facultés, épuisent son énergie et la laissent impuissante pour les éventualités d'un lendemain prévu. Cependant, comme tout pays qui demeure stationnaire est un pays perdu, c'est le devoir des gouvernements de venir en aide à la société, et de pourvoir effective-

ment à tout ce qui peut l'affermir et la rendre matériellement plus forte et moralement meilleure.

Seulement, tous les gouvernements ne sont point aptes à remplir cette double et grande tâche. Les gouvernements démocratiques entrevoient le progrès sans le pouvoir réaliser jamais; les gouvernements mixtes l'ébauchent lentement et péniblement; les pouvoirs vigoureux, résolus et « personnels », seuls, peuvent y atteindre.

Une fois faite la Révolution de Juillet, Louis-Philippe, qui était assurément un prince habile, comprit bien qu'il avait des devoirs de restauration à remplir; il reconnut que des réformes étaient nécessaires pour rasseoir cette société qu'une ébullition populaire venait d'ébranler en la transformant; il aperçut bientôt quel était le vice des institutions nouvelles données en hâte et sans réflexion suffisante à la France. Mais il ne put, ou rien tenter, ou rien accomplir. Il se heurtait sans cesse contre des obstacles constitutionnels qui, en enlevant toute initiative au chef de l'État, plaçaient le sort de toutes les questions entre les mains d'une Chambre où l'on parlait beaucoup et souvent très bien, mais où l'on travaillait fréquemment très mal. Une fois l'axiome « le roi règne et ne gouverne pas » passé à l'état de doctrine et de principe, il fallait en prendre son parti et s'attendre à une catastrophe incessamment menaçante. Notre pays a besoin d'être constamment et attentivement maintenu; d'autre part, il convient de

toujours satisfaire aux exigences légitimes de son bien-être et de ses progrès sociaux. Si le pouvoir manque à ces deux conditions, il est sans force, au jour des épreuves, et ne trouve point à l'entour de lui des sympathies dévouées qui l'appuient, le dégagent et le défendent.

Le système gouvernemental inauguré un peu au hasard sur les pavés de 1830, était condamné à l'impuissance, précisément à cause de la disproportion des rouages constitutionnels qu'il mettait en mouvement. Un roi qui n'exerce pas une autorité entière et supérieure; un ministère responsable, soumis aux mobiles caprices d'une Chambre, fruit immédiat d'un monopole excessif et exclusif; cette Chambre livrée à l'influence des parleurs, et pleine, d'ailleurs, de foi orgueilleuse en elle-même et en elle seule : tout cela formait un ensemble d'organisation peut-être très approprié aux mœurs et aux intérêts d'un peuple voisin, mais dont la brusque acclimatation était impossible en France.

Et cet ensemble d'organisation ne pouvait qu'étouffer les questions, au lieu de les faire aboutir, que comprimer les développements nécessaires du bien, au lieu de les aider et de les servir. En effet, c'est une volonté ferme, prépondérante, obéie, qui réalise les grandes choses, et non point le système combiné et compliqué des conflits, des exigences, des concessions et des capitulations réciproques. Chaque pays, à l'exemple de chaque famille, doit avoir un chef, un maître, un régu-

lateur. Que s'il en a plusieurs, le dissentiment s'y fait promptement jour, et le désordre s'y introduit, avec toutes ses suites logiques et inévitables.

Voilà la vérité gouvernementale consacrée par la raison, le bon sens et, par-dessus tout, la pratique; la voilà telle qu'elle ressort des enseignements douloureux de Juillet 1830 et de Février 1848, telle qu'elle résulte de l'épreuve successivement faite des deux Chartes constitutionnelles, l'une rédigée sous l'inspiration de Louis XVIII, l'autre acceptée et jurée par Louis-Philippe.

Cependant le gouvernement constitutionnel n'est pas le pire des gouvernements en ce qui concerne la réalisation du progrès. Le gouvernement démocratique, issu de la Révolution de Février, a fourni à cet égard des enseignements douloureux dont on n'a pas profité. Ses premières fautes et les calamités qu'elles engendrèrent furent bien attribuées à l'accès de fièvre qui l'avait produit. Mais, plus tard, son exercice se régularisa, et le concours le plus universel, le plus loyal lui fut acquis. On voulait une épreuve complète et sérieuse du système nouveau, et l'on s'y dévouait avec une honnêteté parfaite, avec une entière sincérité.

Toutefois, mis en demeure d'agir dans toute la plénitude d'une autorité à laquelle rien ni personne n'apportait aucune entrave, que fit le Gouvernement provisoire? que fit la Commission exécutive? Que fit le général Cavaignac? L'épuisement du trésor public, le

trouble apporté violemment dans les relations sociales, des menaces de révolutions incessantes, le nom français amoindri, notre influence extérieure disparue, les insurrections surgissant périodiquement, la ruine planant sur le pays à l'état de permanence; voilà les progrès véritables réalisés par le gouvernement démocratique. A moins de descendre jusqu'aux détails découlant de ces faits principaux, il ne serait guère possible d'en découvrir d'autres.

Et, plus tard, après que le Dix Décembre fut venu protester contre ce régime, en portant Louis-Napoléon au pouvoir, si la situation se modifia, se développa et s'améliora, la cause en est facile à discerner. Devinant, connaissant tous les vices du système qu'il était choisi pour mettre en œuvre, le Président sut secouer parfois à propos le joug parlementaire; il réussit à diriger certaines délibérations et certains votes; enfin, il n'hésita point à prendre inconstitutionnellement de salutaires initiatives. Voyant le pays mourir à la peine, il voulait le sauver; pour cela il ne craignit point de se compromettre : il revendiqua, d'une âme fière, les responsabilités les plus graves, les plus dangereuses peut-être pour lui-même. En tout cas, ce fut contrairement au principe gouvernemental qui pesait sur la France que le bien se fit. Et quel bien, lorsqu'on le mesure au nombre et à l'étendue des maux à réparer! Quoi qu'il en soit, ce serait un tort grave d'attribuer au gouvernement démocratique les progrès

réalisés par Louis-Napoléon dans le cours de sa première magistrature. Chaque progrès, en effet, hâtait la chute de ce gouvernement et détruisait jusqu'à l'essence du système d'où il émanait. C'était la négation de la République, et comme le prélude de la Monarchie. Le système républicain ne pouvait favoriser aucun labeur de réparation; il ne pouvait même en devenir l'utile auxiliaire ou le glorieux complice. Il était bien naturel que, souhaitant autre chose que ce qu'il est apte à produire, on s'écartât de lui.

Ces considérations élémentaires suffiraient à démontrer l'infériorité du gouvernement démocratique et du gouvernement constitutionnel, quand bien même les faits ne se grouperaient pas pour la consacrer. Ainsi, et pour ne citer qu'un exemple, fourni par l'histoire politique des deux régimes contraires, je prends la conversion des rentes. Le gouvernement de Louis-Philippe a longtemps et soigneusement étudié cette question, qu'il présenta à la Chambre au moins par deux fois. Discutée par l'intérêt, l'ignorance ou l'esprit d'opposition, elle a vivement passionné, alarmé, inquiété le pays; elle a donné, dans la presse, lieu à toute sorte de protestations violentes, et s'est trouvée « enterrée par le scrutin, » comme on disait alors. Eh bien! il a suffi d'une matinée à Louis-Napoléon, dictateur, pour réaliser ce que dix-huit années de royauté constitutionnelle avaient en vain tenté. Un décret a été inséré au *Moniteur*, et cette grande et utile mesure s'est

trouvée accomplie. La spéculation s'en est émue, comme de juste; mais la France n'en a point été troublée et une révolution ne s'en est point suivie.

Et la presse, cette ennemie intime de tous les gouvernements que les gouvernements se sont plu cependant à protéger toujours, et dont ils ont été les premiers à seconder les excès, même lorsqu'ils devaient en souffrir gravement, — la presse, qui n'avait presque jamais pu être dominée ou contenue, a-t-il fallu longtemps et de grands efforts à Louis-Napoléon, devenu maître de la situation, pour la ramener au rôle véritable qu'elle doit jouer dans l'État? Or, qui s'est plaint, à part quelques journalistes désœuvrés ou dévoyés, de la réserve imposée aux journaux? Qui a regretté la violence de leur langage, les excitations de leur polémique, la guerre déloyale et quotidienne qu'ils faisaient au pouvoir, les ravages qu'ils produisaient sans cesse dans la société?

Et les sociétés secrètes, quel gouvernement constitutionnel eût osé les traquer, les décimer et les dissoudre comme l'a fait le gouvernement du Président, après le Deux Décembre?

Et le Crédit Foncier fondé, et la Guyane transformée en vaste pénitencier, et les bagnes supprimés, et les institutions mises en rapport direct avec les besoins généraux, et tous les autres progrès qui se sont succédé dans l'armée, dans la distribution équitable des secours sociaux, dans le sort du clergé, dans le dé-

veloppement de l'instruction primaire, dans l'organisation des sociétés charitables, dans l'établissement des franchises industrielles, dans la multiplication des échanges commerciaux[1], dans le plus vaste rayonnement du bien-être, dans l'émancipation du prolétariat, dans la vulgarisation de l'enseignement agricole, dans l'avancement de la classe laborieuse, dans toutes les sécurités effectives et morales, quel gouvernement autre qu'un gouvernement énergique et doué d'une vigoureuse volonté aurait pu les réaliser?

Vérité longtemps méconnue, mais qui, à présent, apparaît éclatante et souveraine à tous les yeux : il est donné aux seuls pouvoirs forts de fournir aux peuples, en outre des garanties d'ordre, de stabilité et de bon gouvernement qui leur sont nécessaires, tous les éléments d'amélioration dont ils sont susceptibles. J'ajoute que, seuls encore, ils peuvent les faire jouir d'une liberté réelle.

La liberté ne consiste pas à faire tout ce que l'on veut, mais tout ce qui peut être fait sans que personne, les citoyens ou l'État, en éprouve quelque préjudice. Ainsi, après l'acte du Deux Décembre, quelques-uns ont fait sans doute ce qu'ils eussent voulu un peu moins que précédemment; mais nul n'a été gêné, n'a été offensé, n'a été violenté dans l'exercice régulier de ses fonctions, par la licence effrénée dont on pouvait user et abuser à son égard sous le gouvernement de Février. Le pouvoir a placé des bornes pour maintenir



la liberté contre ses propres excès : à la bonne heure! mais était-ce bien aux honnêtes gens de s'en plaindre? Le Code pénal n'a été rédigé qu'à l'intention des voleurs, des assassins et des incendiaires; assurément les lois régulatrices de la liberté ne sont jamais édictées contre les hommes d'ordre et de probité politique. Seulement, plus ces lois sont sévères, plus la liberté vraie, la liberté sage et raisonnée se trouve effectivement protégée, plus elle est à l'abri des atteintes extérieures sous lesquelles les partis se plaisent fréquemment à l'asservir.

Dès les premiers jours qui suivirent le coup de main de Février, il a été facile d'apercevoir que la République mènerait, en France, une existence éphémère et tourmentée, qui aurait pour issue inévitable le retour à la Monarchie; mais il est peu d'esprits sérieux qui, au lendemain du Dix Décembre, n'aient envisagé la question comme résolue en faveur de l'Empire. Et, à ce sujet, il est peut-être à propos de remarquer que l'Empire était véritablement dans le sentiment public, même lors de la première élection présidentielle, et que, sans savoir s'en rendre un compte exact, on hâtait de ses vœux un avènement dont l'effet inévitable devrait être, tout en détruisant des espérances individuelles, d'assurer le salut de tous. On pressentait déjà en Louis-Napoléon le futur Empereur, et, en dépit de ses préfé-

rences comme de ses regrets, on lui fournissait les moyens certains de triompher de la situation tout entière, et de diriger les événements presque à son gré.

Toutefois, le Président, sûr de l'avenir et plein de foi dans les aspirations véritables de la France, sut attendre et ne rien compromettre par une précipitation dangereuse. Il avait été convenu que l'on ferait de la République une épreuve loyale, complète, sérieuse, qui, une fois achevée, permettrait au moins au pays de désigner la forme gouvernementale, le régime politique qui lui convenaient le mieux. Un contrat avait été comme conclu dans ce sens et signé. Louis-Napoléon voulut en respecter religieusement les clauses, jusqu'au moment où l'intérêt général réclama impérieusement l'un de ces actes souverains qui font époque et marquent dans la vie des peuples. C'est ainsi qu'au 29 janvier 1849, il put aisément s'emparer du pouvoir dictatorial, et ne le fit point; c'est ainsi qu'au 13 juin de la même année, il négligea volontairement l'occasion que lui fournissait l'échauffourée de M. Ledru-Rollin de se faire déclarer Empereur. Les événements ultérieurs lui ménagèrent et lui offrirent des circonstances dans lesquelles il eût pu tenter librement et facilement les grandes choses qu'il a depuis réalisées: il a semblé méconnaître ces événements et dédaigner ces circonstances. L'heure dernière de la République n'avait pas sonné; l'expérience du régime démocratique n'était point arrivée à son terme.

Et, au Deux Décembre, le coup d'État effectué aux applaudissements de la France et du monde, — ne semblait-il pas dans la logique de la situation que le Président se proclamerait Empereur? Tout pouvait être accompli alors, parce que le bien de la société semblait tout commander. Cependant rien ne fut tenté au delà de la dictature, ratifiée, d'ailleurs, par huit millions de suffrages. La forme républicaine fut conservée; et, si une nouvelle phase s'ouvrit pour elle, si elle fut soumise à une nouvelle expérience, c'est que l'Empire, pour être fort, pour être grand, glorieux et légitime, devait être voté, non pas décrété; il devait sortir, non de la volonté ambitieuse d'un homme, mais de l'acclamation libre du pays.

C'est donc à la France elle-même et à elle seule que le soin fut remis de décider de ses propres destinées et de prononcer sur le sort de la République.

Louis-Napoléon comprit que les dynasties, même providentiellement suscitées, ne peuvent être le produit violent du fait; pour être solidement établies, elles doivent être le résultat du consentement unanime et spontané du peuple. Voilà pourquoi il refusa de profiter des avantages personnels que lui offrirent ces conjonctures; il attendit avec une patiente confiance que la nation, éclairée et instruite, lui indiquât, sinon la route à parcourir, du moins le but à atteindre. Il se contenta de poursuivre résolument sa tâche : il restaura ce qui devait être restauré, protégea ce qui devait être

protégé, rassura ce qui demandait à être rassuré, triompha de ce qui devait être détruit; il gouverna avec dévouement, avec loyauté, avec prudence, avec sagesse; puis il attendit.

Or, la France a parlé; ses aspirations se sont clairement manifestées, de même que ses répulsions, et le Président a été comme mis en demeure par le vœu unanime du pays de se préparer à de nouveaux devoirs. Une révolution nouvelle est accomplie. La République a disparu avec les menaces qu'elle renfermait; le régime monarchique nous est venu sans commotions, sans troubles, sans que l'argent pris d'épouvante abandonnât le marché, sans que la propriété avilie refusât d'alimenter ceux qu'elle doit faire vivre, sans que l'industrie fût condamnée au chômage, sans que le commerce éperdu échouât dans l'abîme de la faillite. Tout au contraire, le retour à l'ancienne forme gouvernementale, aux traditions efficaces, aux principes féconds, aux doctrines éternelles, s'est opéré à mesure que la prospérité publique se développait en s'agrandissant. L'on eût dit que Dieu nous avait ménagé les événements pour que les leçons qu'ils renfermaient fussent plus lisiblement écrites à tous les yeux.

Et, circonstance décisive, ce ne fut plus Paris qui imposa ses volontés capricieuses à la France; cette fois, c'est la France qui se chargea elle-même de tracer et d'assurer ses destinées. Paris a pu briser à son gré les gouvernements; il appartient au pays seul d'en

faire. Paris a pu successivement improviser les pouvoirs qui, nés des orages populaires, ont été emportés par les tempêtes insurrectionnelles; le pays est seul apte à créer, à établir, à fortifier les pouvoirs durables et forts.

En tous cas, et c'est là le point essentiel, si la République fut condamnée à disparaître, c'est qu'elle avait toujours été antipathique à la nation; c'est qu'elle n'avait rien tenu de ses promesses; c'est que, fruit de toutes nos discordes, elle n'avait pas pu même être le radeau du salut social; c'est qu'elle s'était mise, dans son principe et ses développements, en dissidence directe avec les instincts, les mœurs, les réels intérêts du peuple; c'est qu'elle n'avait point offert aux partis les éléments de fusion sincère dont elle leur avait donné l'espérance; c'est qu'elle s'était montrée toujours stérile pour le bien et toujours soumise à l'influence des passions malfaisantes; c'est qu'elle avait semblé mettre sa gloire à nier ce qui est éternellement grand et invariablement vrai; c'est, en un mot, qu'incapable de durer autrement que par la menace et par la terreur, elle devait nécessairement succomber sous les mépris et les châtiments des honnêtes gens. La République a porté la peine de son origine, de son principe, et aussi des hommes dont elle était née. Il y aurait puérilité à chercher l'explication de sa chute exemplaire en dehors de cela; on ne la rencontrerait certainement point.

Et désormais, la République morte, la République disparue, quel gouvernement devait lui être substitué? Quel homme ou quel nom pouvait, après avoir dirigé ou maîtrisé les événements, être porté au suprême pouvoir par le vœu national?

Les faits ont suffisamment répondu; et, comme toujours lorsque leurs développements sont laissés libres, ils ont répondu par leur déduction logique, rationnelle et loyale. Le gouvernement démocratique s'est successivement modifié jusque-là de se faire absolu, parce que tout moyen terme eût été une impossibilité et un péril; et, après s'être fait absolu, il est naturellement devenu monarchique. Une lacune avait été à dessein laissée dans l'œuvre, afin de confier au sentiment général le soin de décider comment elle serait remplie. Avant même d'avoir été interrogé, le pays a fait solennellement et régulièrement connaître ses volontés, et l'on sait comment et par quel enchaînement de circonstances le trône impérial fut offert et demeura acquis à Louis-Napoléon. Pour tout esprit pratique et que la passion n'égare point, ces résultats découlaient des événements eux-mêmes, et, dès Février 1848, il était aisé de voir dans un clair lointain poindre l'Empire.

Les gouvernements sont créés, non pour les satisfactions de quelques-uns, mais pour les besoins et l'intérêt légitime de tous. Aussi les pouvoirs sont-ils forts qui prennent leur source dans l'initiative ou dans la sanction nationale. Non pas qu'il convienne de met-

tre, à des périodes déterminées, le sort du pays en question, en soumettant la forme gouvernementale ou le nom du chef de l'État à l'épreuve et au hasard du scrutin, mais parce qu'il y aurait aujourd'hui démence ou témérité à prétendre imposer à la France un gouvernement qu'elle n'aurait ni désiré, ni choisi, ni acclamé. Le pays est majeur ; il est libre ; il agit dans la plénitude de son indépendance et de sa volonté. Qui donc oserait, qui donc pourrait le contredire et le contraindre ?

La France n'avait pas seulement le pouvoir de faire ce qu'elle a fait en rétablissant l'Empire et en élisant l'Empereur ; elle en avait de plus le droit. Elle opérait sur un sol d'où toutes choses avaient disparu, tout, jusqu'aux vestiges du passé. Aux matériaux des anciens jours elle a substitué des éléments de son choix. La Royauté constitutionnelle, faite de droit divin ou d'expédients, lui semblait impuissante à clore l'ère des révolutions, et elle lui a préféré l'Empire. Un prince était là, qui avait su mériter sa confiance, et elle l'a acclamé Empereur. Tout cela, encore un coup, était dans son droit ; mieux que cela, les circonstances et le souci de ses véritables intérêts et de sa propre conservation lui en faisaient un impérieux devoir.

Un nouveau pacte gouvernemental s'est formé et s'est conclu ; de nouvelles conventions se sont établies sur les bases d'une société monarchique ; un nouveau pouvoir s'est inauguré sur les anciens principes d'ordre

et de sécurité politique ; un siècle nouveau s'est greffé sur les siècles écoulés. La France a contracté et agi en pleine liberté, avec l'entière possession d'elle-même, et l'on a vu par l'expérience que son admirable instinct ne l'avait point trompée.

Mais, lorsque cette grande œuvre, si laborieusement ébauchée, a été achevée, les passions politiques ont fait silence. Quand tout un pays règle et définit son avenir, il n'y a plus de place pour les partis, ou plutôt les partis sont dans l'obligation de s'effacer, sinon de se confondre. Quand tout se reconstruit et se fortifie dans l'ordre social, l'intérêt, l'ambition, les préférences doivent cesser de conspirer en faveur d'autres perspectives incertaines.

C'est ce qu'a compris la France, c'est ce qui explique le concert prodigieux des hommes et des choses dans les actes solennels qui ont accompagné l'établissement de l'œuvre impériale; c'est, en un mot, ce qui a constitué tout d'un coup la force morale du pouvoir nouveau, que tant de force matérielle environnait.

Se reposer de toutes ses fatigues, panser toutes ses blessures, réparer toutes ses infortunes, mettre fin à toutes ses disgrâces : voilà quel était le légitime désir du pays. Or, le pays pouvait-il hésiter, quand un moyen efficace lui était offert d'atteindre tous ces résultats vainqueurs ? Après avoir longtemps erré de révolutions en révolutions, de ruines en ruines, d'épou-

vantes en épouvantes, pouvait-il refuser de faire un dernier pas, quand il se trouvait transporté d'une manière presque inattendue au seuil d'une autre terre promise?

Mon Dieu, il faut bien le dire, la question qui s'agitait alors n'était point entre un homme et un autre homme, même entre une dynastie et une autre dynastie. Elle était ailleurs et plus haut que cela. Un combat décisif avait été engagé par l'esprit de désordre contre l'esprit d'ordre, par la révolution contre la société. Eh bien ! à la suite d'une lutte longtemps douteuse, l'ordre et la société ont triomphé ; et, pour consacrer leur victoire, ils ont proclamé et ressuscité le principe monarchique lui-même, — le principe monarchique dans la personnification que la gratitude leur a désignée, tandis qu'une succession inouïe d'événements la leur imposait.

Que si l'occasion n'avait pas été saisie avec ardeur, si elle n'avait pas été mise sans retard à profit, une perturbation profonde n'eût pas tardé à envahir les esprits; les âmes, dominées par l'incertitude et le doute, eussent flotté à l'aventure, et le monde eût recommencé une de ces étapes révolutionnaires au milieu desquelles il a tant de fois failli périr.

En dehors de Louis-Napoléon, il ne fallait envisager ni la restauration de M. le comte de Chambord, ni le retour de M. le comte de Paris et des princes d'Orléans, ni la République modérée, ni rien de ce qui, à des

degrés divers, eût pu sembler une garantie ou une espérance. Au delà du Président, il n'y avait, même après le Deux Décembre, que l'anarchie. Eh bien! entre l'anarchie et l'Empire, l'hésitation n'était ni possible, ni permise ; parce que l'anarchie portait en elle tous les germes de la mort, tandis que l'Empire était une sécurité autant qu'une sauvegarde, et que le pays, la société, avaient besoin d'être effectivement et efficacement protégés contre les éventualités peut-être terribles de l'avenir.

Le Dix Décembre 1848 a été, comme le rétablissement de l'Empire, le fait même de la France, de la France seule, agissant dans la plénitude de sa souveraineté.

Quant au Deux Décembre 1851, il a pour unique auteur le Président, chargé par le peuple d'une tâche complexe, dont les horizons véritables n'avaient point échappé à son regard ferme et clairvoyant.

Cependant si, pouvant sauver la France, le prince Louis-Napoléon eût négligé de le faire; s'il eût abandonné le pays, qui lui avait confié sa vie, aux malfaiteurs politiques appliqués à s'en faire une proie ; s'il eût, étant investi de tous les droits, négligé quelqu'un de ses grands devoirs, l'histoire ne lui fût certes point demeurée clémente. « Il n'était point fait, eût-elle dit, pour les entreprises souveraines ; sourd à la voix d'un

peuple qui attendait de lui, de lui seul, son salut, il s'est abandonné dans un lâche sommeil. Indigne de son Oncle, il n'avait pas la marque du génie, puisqu'il n'a pu préserver la nation française du sort fatal que lui promettait la discorde, puisqu'il n'a pu soustraire la société aux étreintes funestes de l'esprit du mal. Il ne méritait pas le choix que, en un moment d'erreur, on avait fait de lui, comme d'un conducteur vigilant et dévoué jusqu'au sacrifice, pour maintenir hardiment la France hors des désespoirs, des chutes, des hontes, des ensanglantements qu'on lui réservait et qu'on osait lui promettre. »

CHAPITRE VII

Présentation au Prince-Président. — Saint-Florent et le passage de la Loire par l'armée vendéenne.—Un mot de M. de Persigny.— Les souliers de M. Dupin. — L'Empereur à Nantes.

La première fois que j'ai eu l'honneur d'être présenté à Napoléon III, c'est sur un bateau à vapeur, le 30 juillet 1849. L'Empereur était alors Président de la République et venait d'inaugurer le tronçon de fer de Tours à Angers. J'étais allé au devant de lui jusqu'à Tours, en qualité de secrétaire du général Gérard, qui avait bien voulu me donner pendant quelques jours une fonction intime auprès de lui, afin de me faciliter un voyage que j'avais un vif désir d'accomplir. Le Président était accompagné de M. Dupin, président de l'Assemblée législative; de plusieurs ministres; de M. Ferdinand Barrot, secrétaire général de la Présidence; de M. de Persigny, colonel d'état-major de la garde nationale de Paris; de la plupart des représen-

tants de la Loire-Inférieure, etc. Une députation s'était rendue à Angers pour lui faire cortège jusqu'à Nantes. A la tête de cette députation, présentée au Président par M. Gauja, préfet du département, figuraient MM. Colombel, maire; Garnier, président de la Chambre de commerce; Bonamy, président du Tribunal de commerce; Chérot, adjoint; Cuissart, membre du Conseil municipal, etc., etc.

Le vapeur qui portait César et sa fortune était arrivé devant Saint-Florent. Là, le capitaine reçut l'ordre de stopper pour que le Président pût mieux étudier la contrée où les Vendéens pratiquèrent, en octobre 1793, le passage de la Loire, fuyant les armées victorieuses de la Convention; le lieu où Bonchamp, près de mourir, sauva, par un trait de générosité antique, la vie de cinq mille prisonniers républicains, déja condamnés à périr. M. Bouhier de l'Écluse, représentant de la Vendée, venait de donner au Prince des renseignements topographiques complètement faux, et de faire, des deux scènes qu'il prétendait peindre, un récit par trop fantaisiste. Je me sentis tout à coup emporté par l'amour du vrai; quelque inconnu que je fusse de l'entourage du Président et du Président lui-même, je pris résolument la parole et, sans me rendre bien compte d'un manquement audacieux aux lois de l'étiquette, je rétablis en quelques phrases l'exactitude historique gravement offensée par un narrateur ignorant. Le Prince m'écoutait avec une bienveillante attention, et

lorsque j'eus terminé, je le vis parler à l'oreille de M. Ferdinand Barrot. A quelques instants de là, un peu ému encore de l'incident, mais n'y attachant pas d'autre importance, j'aperçus venir à moi M. Lanjuinais, ministre du commerce, et M. Gauja, qui me dirent, de la part du Prince, que j'allais lui être présenté et qu'il m'attendait sur le pont du bateau.

Comblé d'un tel honneur, auquel je ne m'attendais guère, je n'eus garde de m'y soustraire cependant. Le Prince me reçut avec une grande bonté; il me parla de mes travaux, m'encouragea à y persévérer; et la conversation s'engagea sur des questions d'économie politique, très familières à mon auguste interlocuteur et dont je m'occupais presque exclusivement alors. La pluie tombait, fine et serrée; le Prince était couvert d'un paletot en caoutchouc; il insista pour que je ne restasse pas tête nue et me contraignit à jeter mon manteau sur mes épaules. Après dix minutes, je pris congé; le Président daigna m'assurer de sa bienveillance, et moi je lui promis, en lui déclarant nettement que j'étais légitimiste, un dévouement sincère à la grande cause de régénération sociale dont il était l'inspirateur et le chef providentiel.

A quelques jours de là, M. Ferdinand Barrot, qui s'est, dans toutes les circonstances, montré parfaitement affectueux et bon pour moi, me faisait l'honneur

de m'écrire, de la part du Prince, une lettre qui figure en tête de mes autographes les plus précieux.

Pendant le trajet d'Angers à Nantes, M. de Persigny, avec qui je causais depuis quelques instants, me demanda à brûle-pourpoint :

— Dans ce pays comment accueillera-t-on l'Empire?

— On l'acclamera comme l'œuvre du salut final, répondis-je, sans me déconcerter d'une question qui, à l'époque où elle était faite, pouvait sembler prématurée ou embarrassante.

La conversation finit là. Je me retirai, pour étudier en moi-même les perspectives d'un avenir qui commençait à m'apparaître d'une manière certaine et préci-e.

Déjà donc, en juillet 1849, l'Empire était envisagé comme le dénouement infaillible de la situation.

Un détail d'un autre ordre, et qui, tout puéril qu'il soit, ne montre pas moins quels germes mauvais les plaisanteries railleuses des journaux satiriques jettent dans les esprits eux-mêmes habitués à la réflexion et à l'étude sérieuse des hommes et des choses.

On sait l'insistance que le *Charivari* d'autrefois a mise à représenter M. Dupin comme invariablement

chaussé de gros souliers ferrés, dignes des maçons limousins. Eh bien ! dès que j'aperçus l'éminent président de l'Assemblée législative, mes yeux se portèrent instinctivement et comme malgré moi vers ses pieds, et non sur son visage. Mais voyez l'aventure et combien mon illusion fut promptement détruite : il portait des bottes vernies toutes neuves.

La seconde fois que je vis l'Empereur, c'était le 10 juin 1856. Les événements avaient marché : la République avait fait place à l'Empire ; le Président s'appelait Napoléon III.

L'Empereur venait à Nantes, à l'occasion des grandes inondations qui avaient désolé les rives de la Loire.

Quelques personnes seulement lui furent présentées. M. Henri Chevreau, qui m'honorait depuis trois ans déjà de sa confiance et de son affection, voulut que je fusse du nombre.

C'était dans le grand escalier de la Préfecture. Nous étions étagés sur les marches pour saluer l'Empereur descendant de ses appartements lorsqu'il allait visiter les quartiers envahis par le débordement du fleuve. Le Souverain passait lentement, adressant quelques paroles aimables à ceux dont les visages lui étaient connus. Modestement, et n'étant revêtu d'aucun titre officiel, je m'étais placé le dernier de tous.

Je fis cependant bien des jaloux. L'Empereur, qui

avait passé devant le front des fonctionnaires en répondant seulement de la tête et du sourire à leurs saluts, s'arrêta devant moi et voulut bien m'entretenir quelques instants, me remerciant dans les termes les plus bienveillants des services que je m'efforçais de lui rendre.

CHAPITRE VIII

L'*Histoire de Jules César*. — César, Charlemagne et Napoléon Ier. — George Sand et l'*Histoire de Jules César*. — Les civilisations disparues.—Le caractère des Gaulois.—Les campagnes de César dans les Gaules. — Alésia. — Où était Alésia? — Le passage du Rubicon. —La guerre civile. —Audience de l'Empereur.—L'histoire du Deux Décembre. — Un présent de l'Empereur. —Le Plébiscite de 1870. — Composition du Comité plébiscitaire.

Lorsque l'Empereur fit paraître le premier volume de l'*Histoire de Jules César*, quelques esprits sceptiques ou maladroitement taquins s'efforcèrent d'indiquer qu'il n'était pas le véritable auteur de ce beau livre.

Je suis en mesure de donner un démenti à cette insinuation malveillante.

Ayant appris que je m'étais appliqué à l'étude de la géographie des Gaules, Napoléon III, au cours même de son travail, me fit mander. Il m'interrogea ample-

9.

ment, et j'assistai à une portion des laborieuses, volontiers je dirais des prodigieuses recherches auxquelles il s'est livré pour rendre l'ouvrage digne de son sujet. Mon témoignage a cette valeur que « j'ai vu, j'ai su, j'ai lu. » Du reste, les bruits hostiles qu'on avait d'abord cherché à répandre ont fini par s'éteindre, et l'Empereur demeure devant la postérité l'auteur de la plus complète *Histoire de César*, de la plus exacte également qui ait été faite dans aucune langue.

Les libellistes du temps se sont également évertués à chercher dans le livre impérial une équivoque qui n'y est sûrement point. A quoi bon cette équivoque ? Pourquoi se fût-elle produite ? Dans quel but mal dissimulé l'eût-on fait naître? Évidemment une pensée mère a inspiré l'auguste écrivain, une pensée que l'on a bien le droit de déclarer puissante et profonde ; mais il est insensé, il serait puéril de croire que ce n'est pas uniquement le grand Jules que l'Empereur a voulu peindre, et que derrière le portrait du fier Romain se trouve un autre personnage plus récent et non moins illustre. Peut-être la rare fortune dont a joui César sera-t-elle un jour acquise à Napoléon I[er]; peut-être, dans dix-huit cents ou deux mille ans, le chef glorieux de quelque grand pays s'enorgueillira-t-il d'écrire l'histoire de cet homme déjà presque légendaire, suscité, lui aussi, pour « tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de son génie une ère nouvelle et accomplir en quelques années le travail

de plusieurs siècles. » Mais cette tâche n'incombait pas à Napoléon III, qui n'a point essayé de devancer l'époque où il sera utile à l'humanité et à l'enseignement des nations de buriner avec des caractères spéciaux cette incomparable histoire.

Dans la vie de César il ne faut pas plus chercher la vie de Napoléon Ier que la vie de Charlemagne. Sans doute de grandes et formidables analogies existent entre ces trois grands initiateurs ; mais chacun d'eux eut son génie personnel, approprié à son époque, à l'état de la civilisation, aux besoins des sociétés, au mouvement supérieur du progrès. Chacun eut sa mission distincte marquée par Dieu ; et, une fois cette mission accomplie, chacun disparut, l'un pour laisser rayonner sur l'univers l'éclat rajeuni de la domination romaine ; l'autre pour que les développements de son œuvre se trouvassent attardés sous l'influence d'un sceptre trop tôt dégénéré ; le dernier pour que sa succession, après des épreuves compliquées et douloureuses, recueillît dans les leçons du malheur la force et l'autorité de reprendre son labeur interrompu, en greffant le droit nouveau sur le droit ancien, en relevant la démocratie de ses fautes, de ses crimes et de ses chutes, en réconciliant tout à fait le principe monarchique avec la bonne, la vraie, la salutaire liberté.

Évidemment ces trois grandes figures, placées à intervalles presque égaux dans l'histoire, ont entre elles de grands points de ressemblance, puisque toutes les

trois sont liées par la triple parenté du génie, de la fortune et de la gloire; puisque toutes les trois sont parvenues au sommet de la puissance par le seul fait des événements qui ont précédé leur apparition ou qu'elles-mêmes avaient charge de déterminer; puisque toutes les trois portent la marque divine des prédestinés.

Mais assurément, en écrivant la vie de Jules César, l'illustre auteur n'a pas voulu aller au delà de son modèle; et c'est méconnaître le caractère de son livre que chercher à y apercevoir une préoccupation dont les hommes sincères n'y sauraient trouver nulle trace.

C'est bien le monde romain que l'Empereur nous présente, et non pas le monde français. Les hommes qu'il évoque sont bien nés sur les bords du Tibre, et non sur les rives de la Seine. Leur politique est grande sans doute; mais elle ne ressemble pas à la nôtre. Ils sont tour à tour plus austères ou plus corrompus; nous sommes plus vains et plus policés. Ils aiment comme nous à courir les lointaines aventures; mais nous avons plus qu'eux l'instinct de la générosité. Ils ont ainsi que nous l'amour des armes et la passion des batailles; mais nous possédons ce qu'ils ne connaissaient pas : la modération dans le triomphe et une certaine retenue dans l'exploitation de la gloire.

Ces défauts, nous les avons exagérés quelquefois; ces qualités, nous les avons peut-être oubliées ou méconnues; mais nous avions à accomplir alors dans l'univers une révolution bienfaisante; nous avions l'Eu-

rope tout entière à combattre, le monde pour ainsi dire à refaire; et, pour nous préserver, nous devions asservir. La nécessité y était; cependant cette nécessité une fois disparue, notre caractère tout entier nous est revenu, et notre nature bonne, loyale, généreuse en même temps que légère, s'est manifestée partout sans contrainte.

Rome était condamnée à s'imposer par la force et à courber au joug ce qui lui obéissait volontiers aussi bien que ce qui avait résisté à son effort. Nous nous sommes montrés jaloux également d'établir notre prépondérance sur la politique universelle ; mais, après le succès de nos armes, nous savions du moins respecter la liberté de ceux que nous avions vaincus.

Napoléon Ier n'observa pas toujours ces ménagements, et c'est en cela qu'il est un peu Romain ; mais si l'on envisage les difficultés qu'il eut à surmonter, les préjugés qu'il eut à combattre, les coalitions qu'il eut à détruire, on conviendra qu'il fut bien forcé de procéder comme le grand Jules et de s'assimiler, à peine d'y périr, au moins une portion des nations qu'il venait de soumettre en assujettissant leurs chefs.

Cependant cela n'autorise pas à croire et à affirmer que, en élevant un monument à César, l'Empereur ait eu surtout en vue Napoléon, et que, procédant par voie d'allusions transparentes, il ait écrit l'histoire des temps anciens uniquement pour les besoins des temps modernes.

« Avant d'entrer dans l'examen de l'ouvrage, dit M. de Sacy, qui a écrit pour le *Journal des Débats* une étude du livre de l'Empereur, il y a quelques questions préliminaires dont je voudrais bien dire un mot. Je vois des gens qui s'étonnent qu'un souverain fasse et publie des livres : peu s'en faut qu'ils ne s'en scandalisent. Un Empereur se fait auteur et homme de lettres ! Voilà, par exemple, un scrupule que je suis loin de partager. C'est peut-être vanité de ma part; mais je ne puis pas admettre qu'un souverain s'abaisse et se dégrade en prenant la plume. L'honneur qu'il fait aux lettres, les lettres le lui rendront bien. L'Empereur veut prendre place parmi nous : tant mieux ! qu'il soit le bienvenu. La république des lettres ne doit-elle pas s'estimer trop heureuse d'ouvrir sa porte à un prince qui lui a toujours ouvert la sienne avec tant de grâce et de bonté ! »

A ces observations, que je trouve excellentes, j'ajouterai ceci : En prenant la plume pour écrire un livre savant, où il s'est montré tour à tour archéologue, historien, philosophe, orateur même, l'Empereur a donné aux lettrés sérieux et sincères un encouragement qui ne saurait être perdu, et dont il faut, en tout cas, lui savoir gré. Ce qui emporte aujourd'hui notre littéraure, ce qui la fausse, la compromet et la dégrade, c'est l'entraînement aux productions rapides et faciles, où l'imagination, le caprice et l'esprit ont seuls part, mais d'où l'étude approfondie se trouve presque toujours ab-

sente. Sans parler des scandaleux livres où l'art ne figure que par les outrages dont on l'abreuve, beaucoup d'écrivains excellent dans le roman, dans la description, dans la fantaisie, même dans la polémique; combien peu brillent et se distinguent dans les travaux consciencieux où l'âme et le cœur sont de moitié, où la pensée domine avec la méditation austère, où la science a sa part, ainsi que l'examen, la comparaison et le jugement! C'est là l'un des défauts essentiels de notre temps. On produit vite; mais on dédaigne ce qui pourrait durer. On possède au plus haut degré le charme du style; mais on semble avoir en mépris la solidité ferme de la réflexion. On écrit sans relâche; mais l'on ne travaille point. Aussi la plupart de nos livres, tout en courant le monde, recherchés et lus avidement, n'honorent guère et n'affirment pas du tout la littérature française, tant déchue, malgré de courageux efforts, depuis la grande époque du dix-septième siècle.

Évidemment il y a là un mal contre lequel il faut réagir, parce que ses conséquences peuvent être dommageables à plus d'un titre, et que l'estime dont notre génie national veut être entouré en subit une atteinte douloureuse.

L'ouvrage, si on le juge au point de vue de l'art, est à l'abri de tout reproche. L'étude calme, patiente, consciencieuse, s'y révèle à chaque page. Rien n'y est produit au hasard, et pour l'écrire, l'au-

teur a dû souvent imposer silence à son imagination, afin de demeurer rigoureusement sincère, exact et vrai. C'est là un mérite trop rare pour qu'on ne le signale pas. Évidemment l'Empereur s'est oublié lui-même, pour être toujours un historien fidèle, scrupuleux dans le détail, observateur délicat du fait minutieux, interprète intelligent et sûr du sens des événements.

Partout où sa personnalité eût pu se manifester, on ne la rencontre pas, et on lui en sait gré; cependant il apprécie et il juge, et on l'en remercie, parce que le récit y gagne en valeur et en autorité.

Le texte est chargé, presque surchargé de notes, et il n'est pas un incident, pas une peinture, pas une appréciation, pour ainsi dire, dont on ne puisse suivre la trace et trouver l'origine. L'œuvre est assurément de Napoléon III, et l'honneur lui en appartient entièrement; mais l'auguste écrivain a eu des collaborateurs éminents, qu'il se charge lui-même de désigner et qui se nomment Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Cicéron, Appien, Varron, Aulu-Gelle, Strabon, Polybe, Hérodote, Flavien Josèphe, Valère Maxime, Suétone, Salluste, Orose, Florus, Dion Cassius, — tous les illustres d'autrefois que l'écrivain impérial a consultés, et auxquels il reporte volontairement et trop modestement une portion de la gloire de son livre.

Ce qu'il a fallu de travail, de recherches ardentes, de compulsations laborieuses, d'examens comparatifs pleins d'une science épurée par les veilles, pour arri-

ver à produire cet ouvrage en lui donnant le caractère propre d'originalité qui le distingue, Dieu seul le sait; mais ce que les hommes sont habiles à connaître, c'est la hauteur des vues, la sûreté des appréciations, la loyale et ferme indépendance des jugements. En un endroit, par exemple, l'écrivain n'hésite pas à reconnaître la supériorité des institutions sur le prestige d'une individualité même formidable, et à ce sujet je signale comme un admirable modèle de droiture et de vérité les dernières lignes de la page 72 du livre et les premières de la page 73. Lorsque le neveu de Napoléon Ier place au-dessus de l'influence exercée par le grand conquérant qui s'appelle Alexandre de Macédoine celle de l'aristocratie romaine, qui, se perpétuant d'âge en âge, assura sa domination sur l'Italie d'abord, sur l'univers ensuite, on est autorisé à dire qu'il n'a pas écrit sous le coup d'une préoccupation, et que son livre tout entier porte la marque d'une conviction dégagée du souci mesquin des personnalités importunes.

En un autre endroit, l'Empereur se livre à cette réflexion où le penseur se révèle dans l'homme d'État : « Le sort de tous les gouvernements, quelle que soit leur forme, est de renfermer en eux des germes de vie qui font leur force, et des germes de dissolution qui doivent un jour amener leur ruine. » Évidemment, lorsque c'est le chef puissant, légitime, obéi, d'un grand pays qui a formulé sa pensée sur la durée éphé-

mère des pouvoirs politiques, on peut avoir l'assurance qu'il n'a jamais voulu abuser de la confiance dont il était le dépositaire.

L'auteur est un historien dans le sens le meilleur et le plus achevé du mot. Il décrit, non pour un homme, mais pour l'humanité, — pour l'instruction des peuples, non pour les besoins d'une cause. Et la preuve c'est, comme le remarque George Sand, « que la louange est décernée à César avec une modération extrême. Rien n'y choque le goût, rien n'y dépasse la mesure. C'est une démonstration, et non une apothéose. » Quand l'auteur des Bulletins de la République parlait ainsi, on pouvait l'en croire. Il n'affectionnait ni César ni Napoléon ; il n'entendait ni caresser la mémoire du grand Romain, ni brûler de l'encens devant l'Empereur des Français. George Sand était plus l'amie de Brutus que de Jules; sa plume merveilleuse, mais politiquement un peu sauvage, s'est usée au service de la démocratie radicale, à l'encontre du second Empire. On ne la saurait soupçonner d'avoir voulu faire sa cour à l'illustre écrivain contre qui ses griefs étaient encore peut-être pleins d'ardeur et de violence. Mais au-dessus des haines, des colères de parti, la vérité rayonne, et George Sand s'est acquis un véritable titre d'estime lorsque, en examinant l'*Histoire de César*, ses passions se sont apaisées pour laisser un libre essor à l'esprit de justice et de vérité. La plupart des hommes qui ont apprécié le livre de l'Empereur peuvent être considérés

comme ses admirateurs, et je me défierais de leurs éloges si je ne connaissais leur honnêteté et si moi-même je ne me sentais assez impartial pour avoir une foi entière dans leur impartialité; mais George Sand était un ennemi du moins, et j'en suis bien aise. Quand sa haute compétence, sa compétence désintéressée s'est inclinée devant l'œuvre historique de Napoléon, il n'est pas permis de suspecter sa raison, ni sa loyauté; quand son arrêt a proclamé l'excellence d'un livre dont l'intègre auteur n'avait pas assurément ses sympathies, il faut rendre hommage à sa probité littéraire, et se confirmer dans cette conviction qu'on ne s'égare point en louant sans réserve une œuvre destinée à honorer au plus haut degré l'esprit humain.

Du reste, l'Empereur s'est mis en opposition avec la plupart des idées ayant généralement cours au sujet de César. Il a fait de son héros un portrait nouveau, une histoire nouvelle. Il a rompu avec la tradition acceptée et bâti avec les matériaux anciens un monument en désaccord, par ses lignes, son ensemble, ses détails, son aspect, avec les œuvres de ses devanciers; il a restitué à l'histoire une figure qui avait été profondément altérée, contrefaite, mutilée par d'autres écrivains. Jusqu'à un certain point son travail peut être considéré comme une tentative audacieuse prêtant en plein le flanc à la critique la plus vive. Celui qui le premier a fait de Louis XI un grand roi, au lieu d'un monarque fourbe, lâche, imposteur, uniquement adonné

à des pratiques puériles ou abrutissantes; celui-là fut considéré à l'égal d'un rêveur candide, substituant la chimère idéale à la réalité repoussante. Cependant il était strictement dans le vrai, et non seulement d'autres sont venus pour l'absoudre, mais encore pour ratifier le jugement équitable qu'il avait porté. Si George Sand s'élevait contre la réhabilitation politique et morale de César; si, au lieu de célébrer, il lui arrivait de maudire, tenant pour Pompée contre son vainqueur, je le regretterais sans doute, mais sans en éprouver une très grande surprise. Et quand, au contraire, je le vois se mettre d'accord avec la grande âme de l'auguste publiciste et donner sans contrainte une adhésion entière à l'œuvre impériale, je trouve en cela le témoignage d'un esprit élevé et la démonstration infaillible que le livre de Napoléon III est véritablement très bon, très juste et tout à fait supérieur.

Mais, puisque je parle de George Sand, je veux emprunter quelques lignes à sa magnifique appréciation de l'*Histoire de César* :

L'esprit de modération, dit l'auteur d'*Indiana*, resplendit dans ces pages parfaitement pures d'esprit de parti et d'aversions systématiques. Elles sont vierges d'emphase, et on peut en dire ce que Cicéron disait du style de César lui-même : « Il est pur, coulant, dépouillé de toute parure oratoire et pour ainsi dire nu. Peut-être quelques sots écrivains croiront pouvoir broder ce canevas, mais les gens de goût se garderont bien d'y toucher. »

Par cette sobriété de moyens et cette discrétion de sentiments, le livre ne réalisera probablement pas l'attente de ceux qui croyaient avoir à se passionner pour ou contre un ardent panégyrique. La foudre et le glaive, symboliques ornements de la couverture, sont tout étonnés de se trouver là sur une prose si sage, si respectueuse envers tous les mérites et si simplement belle par elle-même. C'est la froide limpidité d'une source; mais c'est aussi l'éclat du casque de Minerve que nous préférons de beaucoup à celui du front de Jupiter tonnant.

Dans une organisation aussi savante et aussi compliquée que celle de César, il y a plus d'un aspect à saisir, et tout historien a le droit de s'attacher à celui qui lui semble le plus net, le plus accessible, le plus sûr à dégager. Donc, la haute prudence et la sereine capacité du personnage ont trouvé ici un interprète attentif, sagace et particulièrement habile à résumer sa pensée sans en jamais subir l'entraînement.

Ce sera la qualité essentielle du livre; il n'aura pas la qualité opposée, il faut sans doute s'y attendre; mais il faut aussi savoir prendre les œuvres sérieuses telles qu'elles sont et apprécier la victoire qu'une conviction nette sait remporter sur les émotions qui la sollicitent.

Au point de vue littéraire, l'ouvrage est sans défauts; ce qui ne veut pas dire qu'il soit sans couleur et sans attrait. Tout lecteur indépendant peut bien se laisser faire quand on le parque dans une situation d'esprit où il ne se sent pas enfermé sans moyen de contrôle. Un appel à la raison pratique ne révolte que ceux qui ne veulent jamais faire usage de leur raison, et quand cette raison vient à vous avec amé-

nité et dignité, on peut, on doit écouter avec déférence tout ce qu'elle a à vous dire.

Ici, l'attention est facile : le livre est extrêmement bien fait. Toute la moitié du premier volume est consacrée au résumé de la situation où César doit apparaître. C'est l'histoire de la République rapidement esquissée et très suffisamment appréciée. Les faits nombreux de cette période, l'action multiple de Rome sur les colonies, le but et l'effet de ses conquêtes, la portée de ses alliances, l'esprit graduellement modifié de ses institutions, les causes de sa décadence morale, la réaction fatale du monde extérieur sur cette cité modèle, tout cela est merveilleusement clair et sobre, rapide et plein. C'est sans doute le résultat d'un très grand travail; mais nulle part on ne sent l'effort ni la confusion. Cela semble venu tout d'une haleine sur les lèvres d'un penseur érudit, qui résume l'œuvre de tous les anciens historiens avec tant de facilité qu'on pourrait croire les entendre se résumer eux-mêmes. Les jugements personnels sont très courts, mais d'une formule excellente, et si la couleur en est sobre, le dessin n'en est que plus ferme et la portée plus franche. Il en faudrait citer plusieurs, car jamais personne n'a mieux dit.

Nous souhaitons que cette importante publication n'ait que de bons résultats; car un ouvrage si éminent comme talent d'exécution et rempli de sentiments si élevés, doit tendre à élever le niveau des idées et à servir l'œuvre du progrès. C'est, à coup sûr, la pensée qui l'a dicté, et non celle de soutenir une thèse ou de montrer une capacité intellectuelle qui avait fait ses preuves.

. . . .

Qui a mieux dit que cela ? qui pourrait mieux dire ? Après ce ferme et splendide jugement porté par un ennemi, que pourrait être l'appréciation d'un ami ?

En lisant ce livre, tout plein de batailles et de conquêtes, on se demande par quelle suite d'événements et d'écroulements les civilisations anciennes ont disparu, pour faire place à des barbaries dont on a, au temps même où nous sommes, quelque peine à se rendre maître. Pour peu qu'on jette un regard sur l'état où se trouvait le bassin de la Méditerranée à l'époque de Jules César, on éprouve un véritable sentiment de stupeur à voir désertes et presque désolées des contrées où jadis produits, monuments, richesses, armées et flottes nombreuses révélaient une prospérité, une activité, une puissance inouïe. La civilisation est apparemment vagabonde : on dirait qu'elle n'a la force de s'établir que transitoirement là où elle assied ses tentes. Aux lieux où elle naquit pour la première fois, on ne la retrouve plus ; c'est à peine si l'on aperçoit ses traces, devant la grandeur desquelles on demeure ébahi et comme confondu ; mais elle a émigré, et c'est dans un lointain presque inaccessible qu'on parvient à en rencontrer les représentants dégénérés. Villes mortes, monuments enfouis, champs dévastés, temples détruits, tout atteste une prospérité considérable, à laquelle a succédé un affreux désastre où les peuples

eux-mêmes semblent avoir disparu. Loi divine, promulguée sans doute pour humilier notre orgueil et nous apprendre que nous sommes destinés à périr sans que notre œuvre même nous survive. Où est Sidon, où est Tyr, où est Carthage? Carthage, lorsqu'elle était la rivale de Rome, avant même que Rome, dans sa marche patiente vers la mer, eût une trirème sur la Méditerranée, comptait un million d'habitants. « Ses monuments étaient dignes de sa grandeur ; on y remarquait le temple du dieu Ashmoun, assimilé par les Grecs à Esculape ; celui du Soleil, recouvert de lames d'or valant 5,820,000 fr. ; et le manteau ou peplum destiné à l'image de la grande déesse, qui avait coûté près de 700,000 fr. Son empire s'étendait depuis la frontière de la Cyrénaïque jusqu'en Espagne, elle était la métropole de tout le nord de l'Afrique, et, dans la Lybie elle possédait trois cents villes; sa flotte était formidable et comptait jusqu'à cinq cents vaisseaux ; Polybe, après même qu'elle eut payé aux Romains de lourds tributs, l'appelait la ville la plus riche du monde. » Encore un coup, où est Carthage? Et Ambraçia, qui put fournir pour le triomphe de Fulvius Nobilior, deux cent quatre-vingt-cinq statues de bronze et deux cent trente de marbre? Et Thermæ, en Etolie, où Philippe de Macédoine trouva plus de deux mille statues? et Sparte? et Argos? et Corinthe? et Abydos? et Xanthus? et toutes ces villes opulentes ou fameuses dont le faste éblouit les Romains eux-

mêmes ; ces cités si peuplées, si magnifiques, adonnées aux arts, au commerce, aux lettres, et qui jetaient toutes dans le monde un éclat incomparable? Ce n'est pas seulement le temps qui en a eu raison ; ce n'est pas uniquement la guerre qui les a détruites ; c'est le caractère essentiellement cosmopolite de la civilisation qui les a ruinées ou anéanties. Mais les citoyens de ces villes, que sont-ils devenus eux-mêmes? Grave mystère, secret insondable.

Les Gaulois étaient bien nos pères, et nous sommes réellement leurs fils. Qu'on lise plutôt le portrait que l'écrivain impérial trace d'eux : « Ils étaient d'un caractère franc et ouvert, hospitaliers avec les étrangers, mais vains et querelleurs ; mobiles dans leurs sentiments, amoureux des choses nouvelles, ils prenaient des résolutions subites, regrettant le lendemain ce qu'ils avaient rejeté avec dédain la veille ; portés à la guerre, recherchant les aventures, on les voyait fougueux à l'attaque, mais prompts à se décourager dans les revers. » Sauf des nuances, c'est le Français du XIXe siècle que l'on trouve dans ce tableau. Preuve nouvelle que nous ne nous sommes pas plus corrigés de nos défauts que nous n'avons fait divorce avec nos vertus traditionnelles. Comme on peut le constater encore aujourd'hui parmi nous, nouveau trait de ressemblance avec nos ancêtres, les Gaulois étaient

divisés en partis divers, que les dangers de la nation eux-mêmes ne parvenaient ni à apaiser, ni à rapprocher, ni à dissoudre. Parmi eux, les druides avaient réussi à établir « un centre religieux ; » mais leurs chefs temporels n'avaient pas pu instituer « un centre politique. » A ce propos, l'auguste historien dit : « Malgré certains liens fédératifs, chaque État était bien plus préoccupé de son individualité que de la patrie en général. Cette incurie égoïste des intérêts collectifs, cette rivalité jalouse entre les différentes peuplades, paralysèrent les efforts de quelques hommes éminents, désireux de fonder une nationalité, et les Gaulois offrirent bientôt à l'ennemi un moyen facile de les diviser et de les combattre. » Cela confirme pleinement ce jugement porté par l'Empereur Napoléon Ier dans son *Précis des guerres de César :* « La principale cause de la faiblesse de la Gaule était dans l'esprit d'isolement et de localité qui caractérisait la population ; à cette époque, les Gaulois n'avaient aucun esprit national, ni même de province ; ils étaient dominés par un esprit de ville. C'est le même esprit qui depuis a forgé les fers de l'Italie. Rien n'est plus opposé à l'esprit national, aux idées générales de liberté, que l'esprit particulier de famille ou de bourgade. De ce morcellement il résultait aussi que les Gaulois n'avaient aucune armée de ligne entretenue, exercée, et dès lors aucun art, ni aucune science militaire. Toute nation qui perdrait de vue l'importance d'une

armée de ligne perpétuellement sur pied, et qui se confierait à des levées ou à des armées nationales, éprouverait le sort des Gaules, sans même avoir la gloire d'opposer la même résistance, qui a été l'effet de la barbarie d'alors et du terrain, couvert de forêts, de marais, de fondrières, sans chemins, ce qui le rendait difficile pour les conquêtes et facile pour la défense. »

Au moment où César préparait sa grande entreprise contre les Gaules, les deux principaux partis qui s'agitaient dans ce pays et se disputaient la prééminence, avaient cessé de se combattre, par suite de la victoire de l'un d'eux et de l'anéantissement presque complet de l'autre. Mais tous les deux étaient presque également épuisés ; et, quand les légions romaines passèrent les Alpes, sous prétexte d'une invasion offensive des Helvètes, leur glorieux chef ne rencontra d'abord que les débris de ces armées autrefois formidables qui, intactes, l'eussent vaincu, disputant peut-être victorieusement à Rome l'empire même du monde. En tout temps notre plus mortel ennemi a été dans nous-mêmes, c'est-à-dire dans notre caractère, dans nos divisions, dans nos querelles intestines, dans nos disputes coupables pour l'exercice du pouvoir. Nous le voyons, nous le savons, nous l'éprouvons surtout ; mais cela ne suffit point apparemment pour nous éclairer, nous corriger et nous convaincre.

C'est avec une sorte de soin pieux que l'Empereur

raconte, en style net et sobre, les campagnes de César dans les Gaules, qui, commencées en l'an de Rome 696, ne furent achevées que l'an 703. Les recherches patientes et courageuses auxquelles il s'est livré pour ne rien laisser dans l'obscurité de ce qui a rapport à son héros sont attestées par des notes multipliées, que le lecteur attentif doit consulter à son tour, parce qu'elles renferment des renseignements précieux et des preuves souvent irrécusables. Surtout lorsqu'il s'est agi de préciser les lieux où les grandes batailles s'engagèrent entre les légions romaines et les armées gauloises, l'historien s'est entouré de documents de toute nature, à l'aide desquels il est parvenu à approcher de la vérité autant que possible. Là n'est pas assurément le moindre mérite d'un travail qui peut à bon droit passer comme une œuvre de science profonde en même temps que comme une étude historique de l'ordre le plus élevé. Il n'est pas un campement, pas une localité, pas une route, pas un pont, pas un gué, pas une distance, pour ainsi dire, que l'Empereur n'ait fait rechercher, inspecter, reconnaître, avant que d'en parler. Aussi des traditions séculairement acceptées se trouvent-elles quelquefois démenties par son livre, tandis que d'autres sont victorieusement confirmées. Du reste, le nombre des auteurs consultés par l'écrivain est considérable, et il n'est presque pas un fait, pas une appréciation, pas une date qui ne soit justifiée par son certificat d'origine.

Voilà précisément pourquoi l'Empereur me fit l'honneur de m'interroger. On a fait, on fait encore des recherches actives et opiniâtres afin de préciser le lieu qu'occupait Alésia, le dernier boulevard de la nationalité gauloise. Malheureusement, on est arrivé à des conclusions si diverses, qu'on est resté presque dans le doute sur un point que l'histoire aurait cependant un grand intérêt à éclaircir. Les écrivains se trouvent en présence de plusieurs Alésias, et, comme de très bonnes raisons sont fournies en faveur de chacune d'elles, l'embarras où ils se trouvent n'est pas médiocre. Tout récemment encore on s'est efforcé d'établir, contradictoirement avec toutes les versions précédentes, que la ville fameuse où sombra l'indépendance des Gaulois était située dans la Tarantaise, ancienne province des Etats sardes, située entre celles de Francigny, d'Aoste et de Maurienne, dans la Savoie supérieure, et comprise aujourd'hui dans le département de la Savoie. Pour l'Empereur, l'Alésia des Commentaires est « sans aucun doute » Alise-Sainte-Reine, dans le département de la Côte-d'Or. « L'examen des raisons stratégiques qui ont déterminé la marche de César, la juste interprétation des textes, enfin les fouilles faites récemment, tout concourt à le prouver. » Ce système, adopté par l'illustre écrivain, après une étude approfondie, a généralement prévalu, d'ailleurs, et c'est sur le mont Auxois, dont l'ancienne Alésia occupait le sommet, que la France du XIXe siècle, honorant la

mémoire du glorieux vaincu de César, a placé la statue colossale de Vercingétorix. Quoi qu'il en soit, on dit que des publications postérieures à l'impression du tome IIe de l'*Histoire de Jules César* avaient ébranlé les convictions de Napoléon III, et que, pour lui, la question d'Alésia était redevenue incertaine et pendante, comme elle n'a point cessé de l'être pour beaucoup de chercheurs et d'archéologues.

Je n'ai pas l'autorité suffisante pour donner un avis décisif sur l'objet du litige; toutefois il me paraît que toutes les inductions dont on argumente en faveur d'Alésia sont acceptables en quelques points et faciles à réfuter sur d'autres; quant à la réalité, elle peut aussi bien être ici que là; même il ne serait point impossible qu'elle fût partout ailleurs qu'on l'a cherchée jusqu'à présent et qu'on croit de plusieurs côtés l'avoir rencontrée.

Après avoir raconté la conquête des Gaules et fait un tableau saisissant de la corruption qui sévissait à Rome et des périls qui menaçaient la République, en proie à la plus effroyable confusion, l'historien impérial continue ainsi :

« Le moment suprême est arrivé. César en était réduit à cette alternative, de se maintenir à la tête de son armée malgré le Sénat, ou de se livrer à ses ennemis, qui lui auraient réservé le sort des complices de

Catilina, condamnés à mort, s'il n'était pas, comme les Gracques, Saturninus et tant d'autres, tué dans une émeute. Ici se pose naturellement cette question : César, qui si souvent avait affronté la mort sur les champs de bataille, ne devait-il pas aller l'affronter à Rome sous une autre forme, et renoncer à son commandement, plutôt que d'engager une lutte qui devait jeter la République dans tous les déchirements d'une guerre civile? Oui, si par son abnégation il pouvait arracher Rome à l'anarchie, à la corruption, à la tyrannie. Non, si cette abnégation devait compromettre ce qui lui tenait le plus à cœur, la régénération de la République. César, comme les hommes de sa trempe, faisait peu de cas de la vie, et encore moins du pouvoir pour le pouvoir lui-même; mais, chef du parti populaire, il sentait une grande cause se dresser derrière lui; elle le poussait en avant et l'obligeait à vaincre, en dépit de la légalité, des imprécations de ses adversaires et du jugement incertain de la postérité. La Société romaine en dissolution demandait un maître; l'Italie opprimée un représentant de ses droits; le monde, courbé sous le joug, un sauveur. Devait-il, en désertant sa mission, tromper tant de légitimes espérances, tant de nobles aspirations? Eh quoi! César, redevable au peuple de toutes ses dignités, et se renfermant dans son droit, se serait retiré devant Pompée, qui, devenu l'instrument docile d'une minorité factieuse du Sénat, foulait aux pieds le droit

et la justice; devant Pompée, qui, de l'aveu même de Cicéron, aurait été, après sa victoire, un despote cruel, vindicatif, et eût laissé exploiter l'univers dans l'intérêt de quelques familles, incapable d'ailleurs d'arrêter la décadence de la République et de fonder un ordre de choses assez solide pour retarder de plusieurs siècles l'invasion des barbares! Il aurait reculé devant un parti qui lui faisait un crime de réparer les maux causés par les fureurs de Sylla et les rigueurs de Pompée en rappelant les exilés; de donner des droits aux peuples d'Italie; de distribuer des terres aux pauvres et aux vétérans, et d'assurer, par une administration équitable, la prospéritc des provinces! C'eût été insensé. La question n'avait pas les proportions mesquines d'une querelle entre deux généraux se disputant le pouvoir : c'était la rencontre décisive entre deux causes ennemies, entre les privilégiés et le peuple; c'était la continuation de la lutte formidable de Marius et de Sylla.

« César a pris son parti. Il a commencé la conquête des Gaules avec quatre légions; il va commencer celle de l'univers avec une seule. Il lui faut d'abord s'emparer d'Ariminum (*Rimini*), première place importante de l'Italie, du côté de la Cisalpine. A cet effet, il envoie en avant un détachement composé de soldats, de centurions éprouvés et commandés par Q. Hortensius; il échelonne une partie de sa cavalerie sur la route. Le soir arrivé, sous prétexte d'une indisposition, il quitte

ses officiers, qui étaient à table, monte dans un char avec quelques amis, et va rejoindre son avant-garde. Parvenu près du Rubicon, ruisseau qui formait la limite de son gouvernement et que les lois lui défendaient de franchir, il s'arrête un moment, comme frappé de terreur; il communique ses appréhensions à Asinus Pollion et à ceux qui l'entourent. Une comète s'est montrée dans le ciel; il prévoit les malheurs qui vont fondre sur l'Italie et se rappelle le songe qui, la nuit précédente, était venu oppresser son esprit : il avait rêvé qu'il violait sa mère. La patrie n'était-elle pas, en effet, sa mère; et, malgré la justice de sa cause et la grandeur de ses desseins, son entreprise un attentat contre elle? Mais les augures, ces interprètes flatteurs de l'avenir, affirment que ce songe lui promet l'empire du monde : cette femme qu'il a vue renversée n'est autre que la terre, mère commune de tous les mortels. Puis tout à coup une apparition frappe, dit-on, les yeux de César : c'est un homme de haute stature entonnant sur la trompette des airs guerriers et l'appelant sur l'autre rive. Toute hésitation cesse; il se porte en avant et passe le Rubicon, en s'écriant : « Le sort en est jeté! « allons où m'appellent les prodiges des dieux et l'iniquité de mes ennemis. » Bientôt il arrive à Ariminum, dont il s'empare sans coup férir. La guerre civile est commencée. »

Oui, la guerre civile est commencée!

Mais quel est son but? Le salut de la patrie. Quel sera son résultat? Le renouvellement de l'ancienne gloire de Rome.

Dans ces conditions, Jules César peut en affronter la responsabilité devant ses contemporains et devant l'histoire. Loin d'être suspecte ou coupable, son œuvre est pleine de mérite; il est autorisé à en revendiquer le bénéfice et l'honneur dans la postérité, alors même que l'injustice, l'ignorance ou la passion aveugle s'efforceraient de lui en faire un crime.

D'ailleurs, « le véritable auteur de la guere, a dit Montesquieu, n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécesaire. » Grande parole que l'on ferait bien de méditer avant de se prononcer sur les hommes qui, ayant une mission souveraine à accomplir, y emploient la force. Le passage du Rubicon, l'entreprise du 18 Brumaire, le coup d'État du 2 Décembre, ont une origine commune, et, procédant du même principe, s'expliquent également et se justifient par les nécessités auxquelles il s'agissait de pourvoir, sans qu'on ait à se préoccuper outre mesure des procédés qui caractérisèrent ces trois grands événements. A Rome comme en France, il y avait un grand mal, un mal profond et terrible à guérir; il y avait des éventualités redoutables à conjurer. César n'eût pas été digne de ses grandes destinées s'il avait hésité dans sa tâche; son nom n'eût point traversé les âges, environné d'un in-

comparable éclat, s'il avait timidement reculé devant le seul moyen qui s'offrait à lui de saisir un gouvernail qui n'était plus aux mains de personne.

« Il y a des circonstances impérieuses, dit l'Empereur Napoléon III avec un sentiment profond de conviction personnelle, qui condamnent les hommes politiques, soit à l'abnégation, soit à la persévérance. Tenir au pouvoir lorsqu'on ne saurait plus faire le bien, et que, représentant du passé, on ne compte, pour ainsi dire, de partisans que parmi ceux qui vivent des abus, c'est une obstination déplorable; l'abandonner lorsqu'on est le représentant d'une ère nouvelle et l'espoir d'un meilleur avenir, c'est une lâcheté et un crime. » N'y pas prétendre ou en éviter les laborieuses charges quand on semble suscité pour cette mission et que les exigences de l'intérêt public en péril le commandent, aurait pu ajouter l'illustre écrivain, c'est témoigner d'une coupable indifférence et pratiquer en face des prescriptions divines et humaines, le plus détestable oubli de tous les devoirs.

Les hommes politiques ne s'appartiennent pas; ils sont, en réalité, la propriété du temps où ils vivent, du peuple au milieu duquel ils s'agitent, du travail qu'il leur est donné d'accomplir. S'ils demeurent au-dessous de l'œuvre qu'ils embrassent volontairement ou qui leur est dévolue par le hasard ou la Providence,

ils rentrent infailliblement dans l'obscurité de la foule, et leur renommée avortée les précède dans la tombe. Au contraire, s'ils remplissent avec honneur, avec courage et sans aucune défaillance leur mandat tout entier, quelque difficulté qu'ils y éprouvent, quelques clameurs qui les environnent, quelques dangers qui les menacent, alors leur grandeur s'épanouit sans contrainte, leur notoriété rayonne, leur nom ne meurt jamais. Ce sont de puissants serviteurs de l'humanité qui ont surgi pour marquer les étapes patientes du progrès civilisateur, et les générations se succèdent, remplies de reconnaissance et de respect, pour les admirer, pour les glorifier, pour couronner incessamment leur vaillante mémoire et la bénir.

Un jour de 1865, je sollicitai une audience de l'Empereur. — « Quel est l'objet de votre démarche ? me demanda obligeamment le duc de Bassano, grand chambellan. — Offrir à Sa Majesté un travail analytique et critique de nature à l'intéresser. L'Empereur a daigné me faire adresser le premier volume de l'*Histoire de Jules César*. C'est le moins que je l'en remercie. — Qu'avez-vous à solliciter ? Permettez-moi de m'en informer, afin que je puisse en instruire Sa Majesté. — Je n'ai rien à demander à l'Empereur, absolument rien. — Laissez-moi vous dire que l'Empereur n'est pas habitué à ce qu'on lui offre et qu'on ne lui demande

pas. — Cela variera, Monsieur le duc. — Alors venez demain : voici votre lettre d'introduction. »

Le lendemain, je fus reçu par l'Empereur, qui me remercia d'avoir fait de son livre l'objet d'une étude qui ne comprend pas moins de deux cents pages. — « Vous avez été presque mon collaborateur, et aujourd'hui, vous me traitez en confrère, Monsieur; je vous en sais gré. » La conversation s'engagea alors sur divers points géographiques au sujet desquels je ne me trouvais pas d'accord avec l'illustre écrivain. L'Empereur voulut bien entendre mes observations et les discuter ; même il me promit de les examiner à loisir.

Plusieurs fois depuis cette époque, l'Empereur m'a fait l'honneur de me recevoir et de m'entendre, aux Tuileries et à Saint-Cloud, spécialement en 1867 et en 1868, à l'occasion de la loi sur la presse, ainsi que je l'écrirai plus loin avec détails. Ma dernière visite eut lieu le 9 décembre 1869. Depuis longtemps déjà je n'avais pas vu l'Empereur, dont je combattais dans mon journal la politique imprudente. Je le croyais changé à mon égard. C'était une erreur : loin de là, s'il se souvenait des paroles peut-être vives que mon dévouement m'avait porté à prononcer devant lui, c'était pour rendre hommage à leur sincérité. Il était la bonté même, et sa mémoire était invariablement re-

connaissante de ce qu'on avait fait ou de ce qu'on avait tenté de faire pour lui.

L'Empereur avait demandé à M. Clément Duvernois d'écrire l'histoire du Deux Décembre. Or, cette histoire je venais de la publier. Ç'a été presque un regret pour moi, parce que M. Clément Duvernois, écrivain d'un très grand talent, eût produit certainement un livre bien supérieur au mien. Mais mon volume était chez le libraire et je ne pouvais l'en retirer. Il fut porté à l'Empereur, qui le lut et me fit appeler. Dès que j'entrai chez M. Conti, chef du cabinet de Sa Majesté, je sus que, loin d'être mécontent de mon livre, Napoléon III souhaitait de m'en remercier. — « Voyons, me dit M. Conti, jouons franc jeu. L'Empereur désire vous offrir un témoignage de sa satisfaction. Que souhaitez-vous ? — Personnellement, je ne souhaite quoi que ce soit, je vous assure. — Il n'est pas possible que vous opposiez un refus à l'Empereur. Réfléchissez et choisissez. L'Empereur apprécie depuis longtemps vos services. Il veut les récompenser. Indiquez-moi ce qui serait de nature à vous plaire. — J'ai réfléchi ; et, puisqu'il le faut, je suis prêt à obéir au désir bienveillant de l'Empereur. » Tout aussitôt introduit, l'Empereur vint au devant de moi, me tendit la main et me dit ces paroles, qui sont demeurées gravées dans mon esprit en même temps que dans mon cœur : « — J'ai lu votre livre avec un grand intérêt. C'est cela. Vous m'avez bien compris et bien expliqué. On

est heureux de rencontrer pour sa pensée un traducteur tel que vous. Depuis longtemps, j'ai le désir de vous offrir un gage de ma reconnaissance et de mon amitié. Que souhaitez-vous d'être? Que souhaitez-vous d'avoir? — Sire, je connais depuis quelques instants les intentions si généreuses de Votre Majesté à mon égard. Aussi j'ai fait mon choix. Seulement, il est ambitieux, et peut-être votre bonté, si grande soit-elle, ne pourra le satisfaire. — Qu'est-ce donc? — Ce que Votre Majesté n'offre qu'à ses meilleurs amis : sa photographie signée de sa main. — Rien que cela? — Tout cela, Sire. »

. . . .

L'Empereur demeura quelques instants rêveur, m'interrogeant de son regard doux et tranquille; puis il reprit : « — Vous aurez ma photographie signée; mais j'espérais que vous me demanderiez davantage. »

Le soir même, je recevais l'image, accompagnée d'une lettre autographe qui récompense et bien au delà, par ses termes flatteurs, les services que j'ai pu rendre à la cause de l'Empire.

. . . .

A l'occasion du plébiscite de 1870, un Comité fut formé pour diriger le mouvement national qui devait consacrer la nouvelle Constitution.

Ce plébiscite était une faute, une maladresse, tout au

moins une imprudence. M. Émile Ollivier croyait y trouver l'affermissement de son pouvoir : il y rencontra le premier élément de sa chute. L'Empire n'avait pas besoin d'être de nouveau acclamé par le pays; et le pacte constitutionnel courait de grands risques à se trouver modifié par une intervention plébiscitaire. Nous avions déjà la liberté de la tribune et la licence de la presse, sans compter le droit de réunion, d'où sont nées les grèves et les troubles profonds qu'elles engendrent. C'était suffisant pour que la Révolution, comprimée pendant quelques années, détendît ses ressorts et fît sauter la machine.

Les amis de l'Empereur étaient inquiets et contristés. Ils envisageaient un danger prochain, sans toutefois soupçonner encore la guerre. Je ne fus pas l'un des moins préoccupés. Cependant une fois le plébiscite décidé, il ne fallait pas qu'il échouât; parce que les ennemis de l'Empire, déjà autorisés à le combattre, se sentiraient d'autant plus forts pour le renverser,

Le Comité plébiscitaire fut constitué sous la présidence du duc d'Albuféra. Il se composait d'abord de l'amiral Bouet Willaumez, de M. de la Guéronnière, de M. Emile de Girardin, de M. Clément Duvernois, de M. Frédéric de la Grange et de M. Janvier de la Motte, qui remplissait les fonctions de secrétaire général. Plus tard, l'Empereur, qui daignait se souvenir de moi, désira m'y voir entrer pour représenter la presse départementale. J'obéis à l'appel qui me fut adressé

dans ce sens, et je fis partie du Comité, à la condition que deux de mes honorables confrères, M. Gras, du *Messager du Midi*, et Grassis, du *Salut Public*, m'y accompagneraient.

Mais je ne m'abusais pas, pour cela, sur les suites que pouvait engendrer l'œuvre plébiscitaire.

CHAPITRE IX

L'Empereur en exil. — La mort de l'Empereur. — Les funérailles de l'Empereur.— L'attitude des Anglais.—Le cortége.— Un souvenir personnel.—Appréciation du *Times* sur le règne de Napoléon III.

Je n'ai pas revu l'Empereur dans son exil.

Lorsque la nouvelle foudroyante de sa mort arriva, je compris que le parti bonapartiste, qui semblait tout près de la revanche, devait ajourner la réalisation de ses espérances. Je pleurai l'homme en même temps que le Prince, et me résignai à attendre l'heure de Dieu.

J'ai assisté pieusement aux obsèques du Souverain de mes affections et de mon dévouement. Voici les termes dans lesquels j'ai noté, jour par jour, presque heure par heure, le récit de ces émouvantes funérailles :

Londres, lundi 13 janvier.

Je vous écris en arrivant dans cette magnifique grande ville où le devoir de la fidélité m'a conduit. On me dit que dix minutes me sont accordées avant la levée de la boîte aux lettres, et je veux les employer en vous disant rapidement mon voyage.

En arrivant ce matin à la gare du Nord, j'y ai rencontré une foule de pieux pèlerins se dirigeant comme moi vers Chislehurst, pour y saluer, d'un dernier témoignage de respect et d'une promesse suprême d'inaltérable dévouement à son héritier, Celui qui, pendant vingt-deux années, a rendu la France le pays le plus calme, le plus prospère et le plus respecté du monde. La plupart sont partis par Calais; nous nous sommes détachés une centaine pour prendre la voie de Boulogne. C'étaient, dans le même coupé que moi, M. Thoinnet de la Turmélière, M. et Mme Cornuau. A côté se trouvaient plusieurs généraux, entre autres MM. de Castelnau et de Genlis; M. de Butenval, ancien sénateur; M. Jérôme de Champagny, M. Boulay de la Meurthe. Puis M. Porriquet, ancien préfet de Maine-et-Loire; M. Ferdinand Barrot, ancien ministre, et beaucoup d'autres notabilités.

Le train de marée nous a débarqués, après une marche très rapide (80 kilomètres à l'heure), à Boulogne, où nous attendait un paquebot anglais, dont le départ a eu lieu sans délai. Hélas! la mer était affreuse; il ventait en tempête; le navire, pris en travers, roulait sans relâche et embarquait par l'avant d'énormes paquets d'eau : tout le monde à bord était malade ; — presque tout le monde, veux-

je dire; parce qu'il s'est produit, Dieu merci, quelques exceptions.

Au plus fort de la tourmente, un gentleman anglais s'approcha de mon cigare, et, après y avoir allumé le sien : — « Vous allez, me dit-il, dire le dernier adieu à votre Empereur. Moi, je vais me joindre à mes compatriotes pour lui exprimer des sympathies qui ne pourront être suspectes. Nous serons cent mille sujets de la reine d'Angleterre pour honorer cette grande mémoire. Vous verrez si nous savons venger Celui que votre pays a tant méconnu et tant calomnié. »

J'ai serré cordialement la main de mon interlocuteur, qui appartient à la plus haute aristocratie des Trois-Royaumes, et nous sommes de suite devenus de bons amis. — Et cependant nous n'avions pas été, comme il est ici d'usage absolu, présentés l'un à l'autre!

La traversée s'acheva après trois heures laborieuses — et douloureuses; et, débarqués à Folkstone à notre grande satisfaction, nous arrivions à Londres à cinq heures et demie du soir.

A la gare on ne parlait que français. C'étaient nos amis qui venaient au devant de nous : MM. Busson-Billault, Gaudin, Léon Chevreau, Pugliesi-Conti, Mansard, Albéric Second et trois cents autres, qui, arrivés avant nous, nous faisaient accueil et nous indiquaient l'ordre des funèbres cérémonies de demain.

Cambden-Place, Chislehurst, le mardi 14 janvier.

C'est de la résidence impériale que j'écris aujourd'hui, au sortir de la cérémonie émouvante de la visite à Celui qui fut l'Empereur.

Cambden-Place est un logis modeste, situé à 20 kilomètres de Londres, et qui a été trop souvent dessiné, gravé ou décrit pour qu'il soit utile d'en parler longuement. Ce que je puis vous attester, c'est qu'il n'est presque pas un gentilhomme un peu riche de notre province qui ne possède une demeure plus vaste et plus luxueuse.

Arrivés de Londres à dix heures, nous avons trouvé le village de Chislehurst rempli d'Anglais qui, suivant l'étiquette, n'ont pénétré dans le parc qu'après le prince de Galles, attendu seulement à onze heures et demie. Les Français ont pu, eux, franchir immédiatement la porte du cottage, reçus par M. Rouher et par le duc de Bassano, assistés de MM. de Laferrière, de Cossé-Brissac et sept ou huit autres anciens chambellans. Nous étions plusieurs milliers, et, parmi nous, beaucoup de très jeunes gens, — l'avenir!

La maison étant bientôt pleine, on a dû se répandre dans le parc. Il y avait là presque tous les anciens ministres, d'anciens sénateurs, d'anciens députés, d'anciens préfets, d'anciens conseillers d'État, d'anciens fonctionnaires de tous les ordres. Une foule!

Aussitôt arrivé, le prince de Galles, accompagné du duc d'Edimbourg et du prince Christian, a été introduit; après avoir jeté l'eau bénite sur la dépouille de l'Empereur,

il s'est rendu auprès de l'Impératrice, qui l'a immédiatement reçu.

Le Prince Impérial, accompagné du Prince Napoléon, et suivi de toutes les princesses et princes de la Maison, des anciens ministres, etc., a été s'agenouiller devant son auguste Père. Le Prince, qui semble comprendre la grandeur des responsabilités dont il hérite, est grand pour son âge; il est fort, et son visage, quoique doux et fin, atteste de la fermeté. Il était en habit et portait le grand cordon de la Légion d'honneur. Il parle avec facilité et bienveillance, surtout avec à-propos, et dans son langage on devine déjà un homme. Après avoir prié pendant quelques instants, il a rejoint l'Impératrice.

Le défilé a alors commencé, pour durer plusieurs heures. L'Empereur est étendu dans sa châsse, les mains croisées. Il est revêtu du costume de général de division, avec le grand cordon de la Légion d'honneur, la médaille militaire et la médaille d'Italie. Son visage est altéré; cependant il a conservé son calme. La main gauche porte trois bagues (son alliance de mariage et deux anneaux lui venant de sa mère, la reine Hortense).

Au fond de la chapelle ardente, un prêtre lit des prières; aux côtés de l'Empereur, se tiennent debout des chambellans, qui se relèvent de demi-heure en demi-heure.

Combien se montre grande l'émotion générale! Les Anglais ne sont pas ceux dont les larmes coulent le moins abondamment. Ces insulaires ont le sentiment des hommes et des choses. Depuis que je les vois de près et les pratique, je me sens pris pour eux d'une grande estime, en outre, d'une vraie sympathie.

Au moment où j'en suis de cette lettre, le prince Henri de Bourbon entre dans le salon des chambellans, d'où je vous écris, et est conduit immédiatement auprès du corps de l'Empereur. Ce prince est neveu du roi de Naples

Londres, mardi soir, 14 janvier.

Les Français ne cessent point d'arriver, et parmi eux beaucoup de Françaises, en dépit de la mer furieuse.

Tantôt est arrivée à Cambden-Place une députation nombreuse d'ouvriers parisiens, apportant une adresse à l'Impératrice et au Prince Impérial, couverte de plusieurs milliers de signatures.

On attend ce soir une députation d'un autre genre. Elle est composée d'un général et d'officiers italiens, jaloux de rendre hommage à l'Empereur, qui a commandé l'armée italienne dans la journée glorieuse de Solferino. On oublie moins, à ce qu'il paraît, au delà qu'en deçà des monts.

On ne saurait, d'ailleurs, se figurer l'empressement des Anglais à faire le pèlerinage de Cambden-Place. Pendant six heures, toutes les cinq minutes, un train est parti de Charing-Cross pour Chislehurst, emportant chacun plus de mille voyageurs. Et ne croyez pas qu'il y ait là de la curiosité. Non : c'est de la sympathie, la meilleure et la plus honnête. La plupart des Anglais ont arboré, pour ces deux jours, la couleur napoléonienne, la fleur bonapartiste : ils ont tous à la boutonnière le bouquet de violettes. Beaucoup ont déposé dans la chapelle ardente d'énormes gerbes de fleurs; le sol en est couvert à une hauteur d'un demi-mètre.

Hommage touchant et dont nous avons été profondément pénétrés.

Des princes indiens sont venus, eux aussi, en grand costume national, apportant de grosses touffes de camélias.

Beaucoup d'officiers et de soldats anglais ont tenu, de même, à visiter les dépouilles de l'Empereur, et parmi eux, je dois citer le duc de Cambridge.

Ce soir, pour remercier les princes anglais de leur démarche d'aujourd'hui, tous les Français sont allés s'inscrire chez eux.

On assure que si le conseil des ministres a interdit au prince de Galles d'assister demain aux funérailles de l'Empereur, c'est qu'il y a été invité par M. Thiers.

L'Impératrice a reçu de toutes les cours de l'Europe des lettres ou dépêches de condoléances. Celle de l'Empereur de Russie était particulièrement touchante. La lettre de la reine d'Angleterre commençait ainsi : « Ma chère sœur. »

Cambden-Place, mercredi 15 janvier.

Ainsi Celui qui fut, pendant dix-huit années, le plus puissant monarque du monde, repose dans l'humble église d'un modeste village. Exemple frappant des changements qui s'accomplissent dans les destinées des hommes. Signe mémorable d'instabilité, qui, sans nous déconcerter et nous confondre, doit, au contraire, ranimer nos espérances. Ce qui était grand est tombé ; pourquoi ce qui est tombé ne se rétablirait-il pas dans un triomphe éclatant?

Dès ce matin, le chemin de fer a jeté à Chislehurst des

flots de population. Les trains partaient toutes les cinq minutes, et, à onze heures, on comptait, étagés sur les lignes profondes depuis la gare jusqu'à Cambden, et de Cambden jusqu'à l'église, c'est-à-dire dans un parcours de trois kilomètres, plus de cent mille personnes, respectueuses, sympathiques, émues. C'étaient des Anglais, tous ou presque tous portant des violettes à la boutonnière ou des fleurs noires en signe de deuil. Les Français s'étaient réunis, eux, à Cambden, pour former le cortège.

A l'heure fixée, le clergé est arrivé, et la cérémonie des funérailles a commencé. Le char mortuaire s'est mis en marche, précédé de chanoines de Saint-Denis et traîné par huit chevaux. Sur ce char, surmonté de six plumets noirs, était étendu un drap de velours violet orné d'abeilles d'or et portant la couronne impériale et l'aigle française.

Sur son passage tous les fronts se découvraient, et la foule respectueuse s'inclinait avec une sympathie morne. Nulle part ni cris, ni agitation ; partout ou presque partout des larmes. Puis les regards se portaient attendris sur le Prince Impérial, qui s'avançait seul, grave et digne. En habit noir et portant le grand cordon de la Légion d'honneur, le jeune Fils de Napoléon III était l'objet de l'attention générale, et il n'en semblait point embarrassé.

A quelques pas suivaient le prince Napoléon et tous les autres membres de la famille impériale ; le duc de Huescar ; les représentants de la Reine et des Princes d'Agleterre ; les représentants de l'armée d'Italie ; les ministres étrangers ; le lord-maire de Londres, les chériffs et sous-chériffs de Londres, le général Simmons et cinq élèves de l'école de Woolwich ; les maréchaux et amiraux ; les anciens ministres

à portefeuille, avec les anciens préfets de la Seine et de police; les membres du corps diplomatique français; les généraux et officiers de l'armée française de terre et de mer; la Maison civile et militaire de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial; les officiers des Maisons des princes et des princesses; les sénateurs, les députés au Corps législatif et à l'Assemblée nationale; les conseillers d'État, les députations françaises, les députations étrangères. Parmi les députations françaises, on remarquait surtout une quarantaine d'ouvriers parisiens, portant tous des bouquets d'immortelles à la boutonnière.

A droite et à gauche du cercueil marchaient les grands dignitaires, puis la maison de Chislehurst.

Sur tout le parcours s'étendaient des policemen, qui maintenaient l'ordre sans aucune peine, tant le sentiment du devoir est général et facile à diriger en ce pays.

Le cortège était terminé par la foule des Français venus, sans aucun titre officiel, uniquement pour rendre hommage au Souverain qu'ils avaient aimé.

J'ai pu pénétrer dans l'église de Chislehurst, une pauvre église de campagne, point délabrée, mais complètement dépourvue d'ornements et tout à fait nue. Cent cinquante personnes environ étaient parvenues à y trouver place, y compris les dames, en tête desquelles on remarquait la princesse Mathilde et la princesse Clotilde. Au fond du temple étaient réunis quelques reporters de journaux anglais, auxquels je me suis trouvé heureux de fournir des renseignements précis sur la plupart des assistants.

Les offices ont été célébrés par Mgr Daniele, évêque de Southevark, assisté du clergé paroissial. Le chant était

confié au chœur de la cathédrale de Saint-Georges Southevark, sous la direction de M. Meyer Lutz.

Après l'absoute, le corps a été déposé dans une chapelle latérale, où il restera provisoirement.

Pour le retour, le Prince Impérial est monté en voiture accompagné du prince Napoléon. Sur son passage, les policemen écartaient la foule en disant en anglais : « Faites place à Napoléon IV. » Le prince s'est rendu chez l'Impératrice, qui l'a tenu longtemps embrassé; puis il est descendu pour recevoir quelques personnes; et, quand les Français ont été revenus dans le parc, il a traversé la double haie qu'ils avaient instinctivement formée. Accueilli par les cris de *Vive l'Empereur! Vive Napoléon IV!* il a interrompu par ces mots : « *Messieurs, l'Empereur est mort. Crions : Vive la France!* »

Ici peut se placer un souvenir d'un autre ordre.

... Elle avait tout pour elle : la beauté, l'esprit, la grâce, c'est-à-dire ce qui attire, ce qui charme, ce qui séduit et conquiert.

Par hasard je la rencontrai. J'étais chargé de fleurs. Elle m'en demanda une, que je lui refusai. « J'en éprouve une vive contrariété, lui dis-je ; mais ces fleurs ont une destination chère à mon cœur : aucune d'elles n'én doit être distraite. » Et je m'éloignai.

Le lendemain, je recevais d'elle une gerbe énorme de dahlias et un tout petit billet. « Moins avare que vous de mes richesses, disait-elle, j'ai ravagé mon parterre pour vous envoyer ces touffes, que vous join-

drez à celles dont j'ai eu l'audace, hier, d'envier la possession. »

Nous devînmes les meilleurs amis du monde, rien que des amis, mais des amis dévoués, attentifs, heureux de leur affection et toujours empressés d'en échanger les sincères témoignages. Elle était républicaine lorsque je la connus ; avec le temps elle est devenue bonapartiste ; mais elle demeura toujours indépendante, fière, même un peu capricieuse. Possédant des relations parmi tous les mondes politiques, dans chacun d'eux elle se faisait remarquer, apprécier, aimer. Elle avait été liée avec Balzac, et deux au moins des livres du grand romancier lui doivent chacun deux cents pages. Son influence était grande, et ce n'est certainement pas sa faute si elle n'a pu l'employer à me servir. Un jour, aussitôt la Révolution de Février, je tombe chez elle, dans son hôtel de la rue de Lille. — « Vous arrivez à merveille, s'écria-t-elle en me serrant les deux mains ; et c'est un grand bonheur pour moi. Lamartine et Arago sont dans mon salon. Je vais vous présenter à eux. Vous ferez acte d'adhésion à la République, et je vous aurai ce que vous voudrez dans les ambassades, dans les préfectures ou ailleurs. — Merci, mon amie, pour votre empressement à m'ouvrir des horizons superbes. Mais je ne suis pas républicain ; je ne le serai jamais. Je ne veux pas servir la République et j'ai le chagrin de refuser d'être présenté à M. de Lamartine et à M. Arago. — Quel dommage de perdre

une si belle occasion ! Quoique ayant l'entêtement du Breton, vous ne bouderez pas toujours ; vous comprendrez que le pays a besoin de tous les dévouements et de toutes les intelligences : je compte triompher bientôt de vos résistances un peu aveugles et beaucoup trop provinciales. »

Les événements marchèrent, et mon amie ne cessait, à chaque crise, à chaque changement, de m'offrir ses bons offices. Comme je les déclinais invariablement, elle me grondait et se fâchait. « Vous mourrez, disait-elle, dans l'impénitence finale. C'est pure insanité de refuser d'être quelque chose quand si naturellement on peut être quelqu'un. »

Lorsque je fus nommé chevalier de la Légion d'honneur. « C'est un commencement, observa-t-elle ; mais vous ne sauriez en rester là. Quand je devins officier de l'Ordre, elle m'écrivit : « A la bonne heure, mon ami. Mais ce n'est pas tout : le reste viendra plus tard. » Elle était ambitieuse pour moi, qui n'ai jamais connu l'ambition. J'en remercie sa chère mémoire.

En revenant, le 17 janvier 1873, des obsèques de l'Empereur, je me dirigeai vers la rue de Lille pour faire partager à mon amie mes impressions douloureuses. Hélas ! je vis son hôtel tendu de noir. L'avant-veille, elle avait rendu à Dieu sa belle âme, sa grande âme.

Ce furent pour moi des larmes amères succédant à des pleurs brûlants. Trente années d'amitié sans un

seul jour de brouillard, cela est si bon et si rare qu'on a bien le droit de laisser fondre son cœur quand la brisure de la mort arrive.

Pour terminer ce chapitre, je crois utile de reproduire l'appréciation publiée par le *Times*, au lendemain même des funérailles impériales, sur le règne de Napoléon III :

« La tombe se referme aujourd'hui sur les restes de Napoléon III :

« L'homme qui a occupé la place le plus en évidence dans les pensées de la génération présente, qui a été l'objet des espérances et des craintes, de l'attachement aveugle et de la haine passionnée de millions d'individus, n'est plus maintenant qu'une figure historique sur laquelle on discutera, qui sera critiquée, analysée, et à laquelle une place sera assignée suivant le caractère de ceux qui pourront détourner leurs pensées des inquiétudes absorbantes du présent, pour les reporter sur le passé.

« Il a occupé un espace si énorme aux yeux du monde; la dynastie, le principe, les méthodes politiques, le sysléme social qu'il représentait, ont tellement occupé l'existence politique de nos jours, qu'il faut un grand effort pour accepter comme réelle l'idée qu'il n'est plus, et que tout ce qui s'attache à son nom peut n'être plus qu'un fantôme du passé.

« L'humanité s'attarde avec une curiosité bien pardonnable sur la fin d'une telle vie et d'une telle époque.

« Les détails les plus insignifiants de visites et de cérémonies ont un grand intérêt, en ce qu'ils accentuent énergiquement la position qu'occupait le chef détrôné de la famille Bonaparte, au sein de l'exil, vis-à-vis des partis en France et de l'Europe en général.

« La cérémonie d'hier atteste que Napoléon, tant qu'il a vécu, était forcément une grosse question dans la politique française. Son nom, s'il ne représentait plus la puissance en France, était toujours le lien qui unissait un corps énergique, infatigable, intrépide, de partisans liés à lui, et liés entre eux avec cette espèce de confiance qui appelle l'appui et propage les convictions.

« Les impérialistes du second Empire se sont fait remarquer par un attachement à leur cause et une mutualité de soutien bien rare à rencontrer, fût-ce même chez les légitimistes. Il y a toujours eu chez eux un peu de la société secrète.

« Comme si la nature de leur maître, avec ses fortes affections et ses antipathies, avec ses souvenirs inaltérables, pour tout le bien ou tout le mal qu'on lui avait fait jadis, se fussent incarnés en eux et en eussent fait une caste à part.

« Le petit groupe de personnes qui ont fait jadis partie de l'entourage particulier de Napoléon Bona-

parte ont été les apôtres d'une croyance dont la première vertu était le dévouement.

« Pendant tout le dernier quart de ce siècle, les bonapartistes ont toujours été prêts à parler, à travailler ou à combattre pour leur chef et leur parti.

« La chute de l'Empereur n'a apporté aucun germe de dissolution dans le parti. Quels que fussent leurs desseins, ils se sont tenus serrés autour du prisonnier de Wilhemshoee et l'exilé de Chislehurst, et ont courageusement fait face à la foule furieuse de leurs adversaires avec une intrépidité que rien n'a pu ébranler.

« Bien peu ont quitté le vaisseau qui sombrait. Il y a eu peu d'hommes ayant occupé des postes de confiance sous l'Empire qui aient recherché les faveurs des royalistes ou des républicains, en s'unissant au concert de malédictions lancées contre lui. Le grand fondateur de cette dynastie n'a jamais conservé ses amis comme son successeur. Quoiqu'il fût tombé, l'honneur militaire sauf, et simplement écrasé par le nombre, les impérialistes de cette époque se hâtèrent d'offrir leurs services au souverain légitime, dont la restauration venait de succéder à la chute de l'usurpateur.

« A Chislehurst, hier, les impérialistes étaient représentés par les noms les plus connus à la Cour impériale dans les vingt dernières années, Gramont, Murat, Cambacérès, Bassano, Rouher, Pietri, de Forcade la Roquette; dans cette modeste maison de campagne on retrouvait les Tuileries de 1870.

« Aucun souverain, mourant dans son palais, au milieu des larmes de son peuple, n'a jamais rencontré une reconnaissance plus absolue de son rang suprême et des droits dynastiques de sa race. La légitimité n'eût rien pu faire de plus pour Henri V.

« Nous doutons même que, si ce prince venait à quitter la scène du monde, on pût retrouver à ses funérailles les mêmes témoignages d'hommage-lige.

« La présence des princes Bonaparte et des grands dignitaires de l'Empire, les hommages offerts au fils du défunt comme chef de la maison et héritier du trône impérial, sont, pour ainsi dire, autant de manifestes des tendances arrêtées du parti impérialiste. Nous ne voulons pas prétendre qu'ils aient un but politique; mais ils témoignent hautement que, jusqu'à ce moment, les impérialistes veulent qu'on les considère comme n'ayant rien perdu de la fierté que leur inspirait le maître qu'ils servaient, et l'idée qu'il représentait, malgré l'œuvre destructive qui s'était opérée autour d'eux.

« Dans l'histoire de France, il n'y a rien de plus tragique que le sort des souverains qui, depuis un siècle, en ont occupé le trône. Depuis cent ans, aucun souverain n'a pris possession du pouvoir, n'a vécu et n'est mort, comme règnent, vivent et meurent habituellement les princes.

« Louis XVI meurt sur l'échafaud; le grand Napoléon meurt prisonnier de l'Europe, gardé par un offi-

cier anglais ; Louis XVIII a passé un long exil en Angleterre ; Charles X se sauve de Paris en 1830 et ne revoit jamais la sol français ; Louis-Philippe est enterré en Angleterre ; Napoléon III dormira aussi du dernier sommeil sur le territoire anglais.

« Qui sait si ce seront là les derniers restes des races monarchiques sur le sol révolutionnaire de la France ?

« On serait tenté de croire que condamner un être humain à dépenser jeunesse, génie, ambition, pour s'élever à des hauteurs si pleines de présages fâcheux, c'est presque le charger d'avance d'un poids de malédictions. Le pouvoir et ses pompes ont-ils donc un attrait si irrésistible que l'ambition d'être le César de cette population inquiète et remuante s'empare de chaque homme dans l'âme duquel l'idée s'en est une fois glissée par accident de naissance ou par l'occasion favorable qui paraît s'en présenter à lui ? Il semble qu'il en soit ainsi et que jamais ce ne sont les prétendants qui feront défaut. Chaque prince pense qu'il peut éviter les fautes de son prédécesseur, et qu'il ne se trouvera pas en face des mêmes difficultés. Il a profité de leur expérience, et les peuples sont devenus plus sages par la disparition successive des utopies précédentes.

« Mais que tout aspirant au trône de France examine la carrière de Napoléon III et dise si, après une chute comme la sienne, aucun homme peut compter se

maintenir avec plus de solidité. Son gouvernement a eu tous les éléments de stabilité qu'aucun gouvernement puisse jamais espérer avoir. Il était le représentant d'une dynastie dont le nom était associé à toutes les grandes gloires de la France. Il était homme d'une grande capacité, capacité qui acquérait une grande valeur dans ce fait qu'elle était pleine de silence et de mystère, et ne se révélait qu'au moment d'actes décisifs, plutôt que dans les actes ordinaires du courant de la vie.

« Il arriva au pouvoir dans l'âge mûr, ayant passé plusieurs années de sa vie en Angleterre, où il s'était mis au courant des institutions sur lesquelles le monde moderne a moulé les siennes. Louis-Napoléon avait quarante ans, était dans la vigueur de son intelligence et de son caractère, liseur, penseur, écrivain, grand observateur des hommes et des choses, éprouvé par la bonne et la mauvaise fortune, au moment où le nom de son oncle fit de lui l'élu de la France. Il a pu en appeler à ce vote, pendant toute sa carrière, comme au plus significatif de tous les plébiscites, et à celui qui donnait à son pouvoir le caractère d'autorité le plus indiscutable.

« D'autres votes, comme celui qui lui donna la Présidence pour dix ans, et celui qui le fit Empereur, pourraient peut-être se discuter comme ayant eu lieu lorsque le pays était déjà sous sa domination; mais le vote de décembre 1848 lui fut acquis sous un gouvernement

hostile, à une époque où lui-même était pauvre et presque sans amis.

« Jusqu'à la fin, personne ne pourra nier, dans quelque parti opposé que ce soit, que ce choix n'ait été un ferme parti pris de la France ; et il est inutile de dire quelle énorme influence morale un choix fait dans de pareilles conditions donne à celui qui en est l'objet dans un pays démocratique comme la France. Il profita de tous ces avantages, les améliorant chaque jour, ne perdant aucune chance favorable, jusqu'à ce qu'il fût arrivé aux plus hautes sommités du pouvoir.

« Le coup d'État restera comme une tache, et les exécutions qui s'ensuivirent ne lui seront jamais pardonnées par le parti libéral en Europe.

« Il semble que cet événement a été jugé plus sévèrement à l'étranger qu'en France. En tout cas, et quoi qu'il en soit, le pays, par deux plébiscites successifs, lui donna néanmoins d'abord le pouvoir suprême, et ensuite le rang impérial. Son étoile ne fit que grandir jusqu'à Solferino. L'Empire, à ce moment, était arrivé à son apogée, et, pendant quatre ou cinq ans, tout le monde s'inclinait devant le favori de la fortune.

« Mais l'heure du déclin approchait. Par une loi qui semble immuable, les souverains sont poussés dans la voie de l'aventure, et à cette voie il ne peut y avoir qu'une issue.

« Napoléon fit un faux pas et ne put jamais s'en relever. De même que son oncle put dater le déclin de sa

fortune de l'époque des intrigues espagnoles, de même le neveu put considérer les Espagnols du Nouveau-Monde comme ayant donné le premier ébranlement au régime impérial.

« Tout cela pourtant n'eût pas suffi pour le renverser dans un autre pays que la France. Mais de même qu'il avait tenté la fortune à Mexico, de même il joua son trône contre un châtiment à infliger à la Prusse, châtiment qui lui était imposé par l'opinion publique avide de quelque magnifique exploit. La vieillesse qui arrivait, la maladie et les tourments se chargèrent du reste. Il tomba à Sedan, et revint en Angleterre pour y languir et y mourir. Qui oserait prétendre qu'aucun aspirant au trône puisse se présenter dans des conditions meilleures, et puisse commettre dans ses actes moins d'erreurs ? »

CHAPITRE X

Le projet de loi sur la presse. — Le régime de 1852. — Le Congrès de 1867. — Entrevue avec MM. Rouher et de Lavalette. — Audience de l'Empereur. — Adresse à l'Empereur. — Renvoi du projet de loi au conseil d'État. — Mes relations avec M. Rouher. — Les partis et la liberté. — La liberté de la presse. — La presse en 1848, en 1830, en 1789. — La liberté d'écrire et la liberté de penser. — L'égalité politique. — La liberté de la presse en Angleterre. — La conception libérale de 1867. — Mes conversations avec M. Rouher — Notre conspiration contre le projet de loi. — Mon entrevue avec l'Empereur. — La mission que me donne l'Empereur. — Audience de l'Impératrice. — En sortant des Tuileries. — Dans un bureau du Corps législatif. — Une note maladroite du *Pays*. — Réunion du conseil privé et du conseil des Ministres. — Notre défaite. — La démission de M. Rouher. — Un manque d'esprit politique. — M. Rouher fait voter la loi sur la presse. — Désaveu des journaux ministériels. — Déclarations formulées par les membres du Congrès. — M. Paul de Cassagnac nous venge.

Lorsque, au mois de février 1867, on annonça que le gouvernement se proposait de modifier le régime de la presse inauguré en 1852, tous les amis de l'Empire furent émus et se montrèrent inquiets. C'était, en effet, une imprudence et une faute qu'on allait commettre.

« La presse est un instrument dangereux qu'il ne faut manier qu'avec réserve ; c'est, en même temps, une arme redoutable qu'il convient de ne pas rendre trop tranchante. » Bien avant le Deux Décembre, ces vérités avaient été comprises, ainsi que le prouve, par exemple, la loi fameuse de 1835, sans parler de ce qui se pratiqua sous la première République et sous le gouvernement de la Restauration. On les oubliait tout à coup, et le dommage devait s'en faire bientôt cruellement sentir.

Le second Empire ne fut évidemment pas tendre, d'abord, pour les journalistes : il avait, comme on dit, « charge d'âmes, » et ne pouvait tolérer qu'on troublât, par la prédication de la révolte, son œuvre salutaire ; mais il s'adoucit bientôt et ouvrit à la presse ce que j'appellerais volontiers l'âge d'or. Il n'y eut plus de procès engagés contre les journaux, par conséquent plus de condamnations à l'amende et à la prison prononcées contre les journalistes. Il n'y eut que des avertissements, quelques rares suspensions pour des faits graves, et cinq ou six suppressions pour des faits énormes. Encore ces suppressions furent-elles plus apparentes que réelles, les journaux frappés ayant été autorisés à reparaître sous de nouveaux titres. C'est ce régime-là, sauvegarde de tous les droits comme de tous les intérêts politiques et sociaux, qu'on résolut de changer. Seulement, le premier projet soumis au conseil d'État était si menaçant pour la presse départemen-

tale, avec l'augmentation excessive des cautionnements et les changements maladroits de la quotité du timbre, qu'on s'en alarma presque unanimement et qu'on éprouva l'instinctif besoin de se grouper, pour s'éclairer mutuellement et se défendre.

M. Gras, mon excellent et habile confrère du *Messager du Midi*, prit l'initiative d'un Congrès auquel furent appelés tous les journalistes de province et qui en réunit un grand nombre. On commença naturellement par former un bureau, dont on voulut bien me nommer le secrétaire, peut-être parce que je connaissais par le menu la rédaction entière du projet de loi, par la communication qu'un conseiller d'État de mes amis, M. Genteur, avait bien voulu m'en faire, tandis que personne de l'assistance n'en soupçonnait autre chose que les lignes principales, par les indiscrétions incomplètes du *Journal des Débats*. Ce fut là mon succès et le commencement de l'influence qui me fut ensuite acquise sur les délibérations du Congrès. M. Gras, élu président, ainsi que MM. Moisand et de la Grangerie, vice-présidents, me choisirent, non seulement pour donner de la vie, c'est-à-dire de l'action à nos débats, mais encore pour porter la parole vis-à-vis de l'Empereur, des ministres, de la Commission de la Chambre et du conseiller d'État rapporteur de la loi. La mission était laborieuse et la charge lourde; mais je n'en fus pas effrayé et « j'y allai gaiement », plein du désir de justifier la confiance de mes honorables confrères.

D'abord, nous fûmes reçus officiellement par M. Rouher, que j'avais eu l'honneur de voir officieusement l'avant-veille pour la première fois. Le ministre d'État avait convoqué à l'entrevue le marquis de Lavalette, ministre de l'intérieur. Je produisis devant les deux conseillers de l'Empereur des arguments tels, appuyés de chiffres si éloquents et d'observations si concluantes, qu'ils s'en montrèrent très frappés. Spécialement M. Rouher se déclara convaincu de la justesse de mes critiques. Il ne m'avait pas été malaisé, en effet, de démontrer que le projet, dans sa partie fiscale, était erroné, excessif et ruineux pour la presse départementale. J'avais été si affirmatif et si précis à cet égard que les deux ministres à la fois jugèrent utile que ma protestation fût exposée dans son ensemble et développée jusqu'en ses détails devant l'Empereur lui-même. « Il faut, disaient-ils, que vous répétiez à Sa Majesté tout ce que vous venez de nous dire. C'est un grand service que vous lui rendrez. »

Deux jours après, nous étions introduits dans le cabinet de l'Empereur, assistés de MM. Lapierre, du *Nouvelliste de Rouen*, et Maupoint, du *Moniteur du Calvados*. Accueillis avec une grande bienveillance, je lus d'abord au souverain les déclarations suivantes, délibérées par les membres du bureau :

Sire,

Ce sont des hommes profondément dévoués à l'Empire qui s'adressent respectueusement à Votre Majesté; des écrivains justement attachés à leurs devoirs de patriotisme; des journalistes toujours appliqués à défendre la cause sociale, à combattre de toute leur énergie les entreprises grandissantes des ennemis de l'Empereur.

Ils sont assurés que, loin de leur faire défaut, la bienveillance de Votre Majesté excusera, approuvera même l'entière franchise de leur langage.

Leur première parole doit être une parole de reconnaissance. Ils vous remercient profondément, Sire, d'avoir émancipé la pensée en l'affranchissant de l'outrage des peines corporelles. Cet acte de délivrance, dû à l'influence puissante de Votre Majesté, marquera une date fameuse dans l'histoire de la civilisation. Grand exemple donné au monde moderne, il ajoutera un grand éclat aux rayonnements glorieux de votre règne. Généreux abandon d'une tradition cruelle, il assure dejà à votre nom les applaudissements et les bénédictions mêmes de la postérité.

Mais, en même temps que nous assurons Votre Majesté de la gratitude humaine pour cette œuvre de rédemption, nous apportons aux pieds du Trône l'expression des sentiments douloureux qui ont animé les membres du Congrès des journalistes de province réunis à Paris, à la lecture du nouveau projet de loi sur la presse.

Ce projet de loi, Sire, par quelques-unes de ses prescriptions irréfléchies ou imprévoyantes, place le journalisme dynastique dans un état de notable infériorité; il rend sa

tâche presque impossible, en tout cas son existence très précaire; il le condamne à une ruine rapide et pour ainsi dire inévitable. Par contre, il favorise la presse opposante dans des proportions exagérées, et, lui donnant une impulsion nouvelle, il rehausse et développe démesurément ses espérances. Par exemple, en élevant jusqu'à des chiffres exorbitants le taux des cautionnements, il condamne à périr quelques feuilles importantes des grandes villes, bientôt et infailliblement remplacées par des organes hostiles, qui, distillant le poison politique à petites doses, n'en seront que plus insaisissables pour l'action de la justice, que plus funestes par la désaffection lente, mais sûre, dont ils seront les promoteurs patients et infatigables parmi les populations de l'Empire, aujourd'hui encore si attachées à l'Empereur. De plus, on verra promptement disparaître la presque totalité de ces petits journaux d'arrondissement, si dociles entre les mains de l'administration, et dont on a maintes fois, surtout en temps d'élections, si bien éprouvé le dévouement et l'utilité.

Mandataires autorisés de plus de deux cents de nos confrères, nous avons, dans des conférences nombreuses, étudié cette situation, Sire, et nous sommes unanimes pour dire à Votre Majesté, en bons citoyens, surtout en amis constants, éprouvés et sincères, que la loi, si elle est votée dans ses termes actuels, ne ruinera pas seulement la presse gouvernementale : elle est grosse de complications, d'événements, de périls considérables peut-être.

Nos adversaires vont devenir plus nombreux et plus entreprenants. Comment pourrons-nous combattre efficacement leur propagande funeste si notre petite armée est décimée

ou dispersée, et si les soldats demeurés debout sont frappés d'inquiétude ou atteints de ce mal redoutable qu'on appelle la défaillance ou le découragement ?

Nous n'exagérons rien, Sire.

Si les cautionnements sont augmentés sans mesure ; si le timbre n'est pas diminué en province dans les mêmes proportions qu'à Paris, l'arrêt de la mort irrémédiable et certaine est porté contre la presse départementale dévouée à l'Empire et la direction de l'opinion publique appartiendra par tout le pays et pour ainsi dire sans conteste à la presse opposante seule, aux utopistes républicains, aux légitimistes cléricaux, mais principalement aux servants de l'anarchie et aux chefs de l'orléanisme, la plupart très riches, ainsi que très remuants, et qu'on voit parmi nous s'affirmer chaque jour davantage.

Sire, pour vous servir, vous, votre gloire et le génie même de votre dynastie, nous sommes prêts à tous les labeurs virils, comme à tous les libres sacrifices. Nous osons seulement vous adjurer de ne pas nous désarmer, de ne pas rendre notre dévouement stérile, de ne pas briser dans notre main l'instrument de la défense, de ne pas nous réduire au rôle de spectateurs inertes et passifs d'un débat où nous serions fiers de demeurer des lutteurs actifs et résolus.

Sire, nous applaudissons lorsque votre volonté spontanée donne la liberté à la France, le jour où vous croyez le pays mûr pour un tel bienfait. Mais nous vous supplions d'empêcher qu'on tue ces journaux, nos confrères, sincèrement attentionnés au bien, et voués, comme nous, au service de l'ordre social, dont Votre Majesté tient d'une main si ferme le glorieux drapeau Ces journaux ne pourraient évidem-

ment disparaître sans un grave danger, quand les factions s'agitent afin de faire obstacle à l'épanouissement du progrès régulier, et s'apprêtent de toutes parts pour un surcroît de combat qu'ils s'efforceront, le voulant décisif, de rendre, au souffle de la passion, désespéré et comme terrible.

A la suite de cette lecture, je présentai à l'Empereur une série d'observations pratiques dans lesquelles se trouvaient résumées toutes les lois qui, depuis 1819, avaient eu la presse pour objet, et démontrant que le projet actuel était, sous une forme libérale, le plus oppressif, au point de vue financier, qu'on ait jamais pu concevoir. Ces observations furent appuyées par M. Rouher avec une connaissance parfaite d'une question qu'il ignorait presque l'avant-veille et qu'il avait étudiée en quelques heures avec la faculté prodigieuse d'assimilation qui faisait de lui un homme pour ainsi dire universel. Elles furent favorablement écoutées par l'Empereur, qui sur-le-champ prescrivit de remanier le projet dans le sens que nous avions pris la liberté de lui indiquer, et en l'expurgeant de toutes les erreurs que nous nous étions permis de lui signaler.

C'était une première victoire ; mais ce n'était pas encore le triomphe.

Le projet fut profondément modifié dans sa partie fiscale, le seul que nous nous étions crus autorisés à

traiter jusqu'alors ; mais il demeurait entier dans ses prescriptions politiques, dont nous avions omis d'indiquer à l'Empereur le caractère dangereux. Là cependant était l'essentiel. Mais le courant libéral était si prononcé dans le moment, que nous n'osions pas essayer seulement de l'arrêter. D'ailleurs, parmi les membres du Congrès, un certain nombre entendaient profiter de la « liberté » pour combattre plus à l'aise le gouvernement, et nous avions eu le tort de croire que la mission dont nous avions été chargés se limitait à des points spéciaux.

Le projet de loi fut renvoyé au conseil d'État, qui l'amenda en nous donnant une première satisfaction, et, l'année suivante, il fut transmis au Corps législatif, où M. Pinart, nommé ministre de l'Intérieur dans l'intervalle, devait le soutenir de sa parole éloquente et sans doute convaincue.

C'est par le projet de loi sur la presse que je me suis trouvé engagé dans des relations suivies avec M. Rouher.

Cet homme éminent avait succédé dans les hautes fonctions de ministre d'État à M. Billault, à la mémoire de qui j'étais demeuré fidèle, et, par un excès de scrupule, je m'étais tenu obstinément écarté de lui.

Quelle erreur et quelle faute !

Dès que j'ai eu connu M. Rouher, je lui ai été attaché par l'affection la plus respectueuse, et il s'est comme épris de mon caractère, de la netteté de mes principes politiques, de la sincérité de mon langage et de ce que sa grande indulgence voulait bien appeler mon talent. Tout de suite nous sommes entrés en un commerce de mutuelle confiance, qui n'a cessé qu'avec la mort trop tôt venue de ce grand artiste en politique, en éloquence, en science économique, en tout ce que l'esprit d'un homme peut embrasser, comprendre et pratiquer. Il me témoignait une grande amitié, que je lui rendais en déférence, en dévouement, en admiration sincère. Nous pensions à l'unisson sur les points essentiels, sur la doctrine, sur les événements, sur les dangers volontairement, imprudemment affrontés par l'Empire, et, un jour, il est arrivé que nous avons conspiré ensemble pour dégager l'Empereur des tendances où des esprits aventureux avaient entraîné son grand cœur.

Aujourd'hui que j'ai l'occasion de rendre hommage à ce rare et puissant esprit, je le fais sans réserve et avec une émotion dont je n'essaye pas de m'affranchir. Et cependant on verra que, en lui faisant pleine justice, je sais joindre un blâme mérité à un éloge presque enthousiaste. S'il est exact qu'on « doive la vérité aux morts », on serait doublement coupable de l'épargner à un homme tel que M. Rouher, dont le haut renom peut victorieusement subir une telle épreuve.

En politique on se contente rarement des franchises qu'on possède. On aspire sans cesse à plus; et, dans cette ambition insatiable, il semble qu'on soit autorisé, par les applaudissements factices qu'on provoque, à ne garder ni raison, ni mesure. Plus on obtient et plus on veut obtenir; on aurait davantage qu'on ne se déclarerait pas satisfait et qu'on poursuivrait toujours quelque autre conquête plus vaste et plus décisive.

C'est là ce qui a caractérisé toujours les efforts des partis et ce qui retient les gouvernements soucieux de leur conservation dans leur penchant naturel vers la concession générale de toutes les libertés. Les libertés ont été essayées et expérimentées bien des fois, avec ou sans règle; il serait superflu de dire ce qu'elles ont produit. Soumises au frein, on s'en est servi comme d'un levier pour soulever les passions; dépourvues de contrepoids ou de contrôle, on les a exploitées pour développer tous les désordres. Elles sont nécessaires sans doute; autant que personne je les aime, parce qu'elles portent en elles la marque du progrès; seulement, je les préfère graduées dans leur application, suivant les instincts et les besoins des peuples, plutôt que décrétées uniformément et à titre de droit pur, pour la satisfaction et l'avancement des perturbateurs universels. J'estime que, restreintes dans la loi, elles sont plus régulières, plus efficaces, surtout plus véritablement fortes; en un mot, je les veux modérables et non pas dominantes, relatives et non pas absolues, pour

qu'elles vivifient plus effectivement et qu'elles n'oppriment point.

Ici je parle, bien entendu, au point de vue de la seule doctrine et pour des temps réguliers, où le gouvernail, mis aux mains d'un pilote choisi parmi les plus expérimentés et les plus dignes, doit être protégé contre les entreprises dangereuses des turbulents et des incapables.

Les libertés politiques sont d'ailleurs essentiellement variables, et l'on a pu remarquer qu'on les apprécie diversement suivant le point de vue d'où on les considère. Ceux qui les veulent en un temps les nient plus tard, pour les revendiquer encore, suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant qu'ils sont dans le pouvoir ou hors du pouvoir. Cela s'est vu fréquemment depuis un siècle. Ceux qui aspiraient à gouverner prêchaient pour les libertés; une fois qu'ils avaient réussi à prendre la direction des affaires, leur premier soin était justement de réparer la brèche qu'ils avaient faite et de défendre qu'on essayât d'en pratiquer d'autre : ils comprimaient la liberté d'autant plus qu'ils lui avaient autrefois mieux donné licence. Comédie misérable qui semble ne jamais arriver à son dénouement, puisqu'on a vu les libéraux de 1815, devenus les conservateurs de 1830, s'égarer de nouveau, après 1852, dans les voies d'où ils étaient sortis prudemment après y être demeurés jusqu'à leur triomphe de dix-huit années, puis se convertir à l'autorité depuis que le sort

des révolutions a livré le pouvoir au radicalisme républicain. Mais quelle foi peut-on donc bien avoir dans la sincérité de ces singuliers apôtres qui brûlent et adorent tour à tour, en raison de la place qu'ils occupent? Quel crédit faut-il, en définitive, accorder à ces principes mobiles, au fond desquels on n'aperçoit, en réalité, qu'un implacable orgueil humilié ou une immense ambition satisfaite?

De toutes les libertés, celle dont on a recherché avec le plus d'ardeur le rétablissement, vers la fin de l'Empire, c'est celle de la presse. Avec la presse libre, on peut tout accomplir; or, on voulait être en mesure de tout tenter. Et puis n'était-il pas bien juste que les journalistes plaidassent leur propre cause en cherchant à s'emparer d'armes puissantes? Ils savaient, par expérience, que la presse délivrée d'entraves est un outil formidable auquel rien ne résiste, pas même les gouvernements le plus solidement établis; et ils luttaient, dans leurs passions diverses, afin de conquérir l'élément de leur triomphe. Cela est fort légitime apparemment et ne se discute pas.

Toutefois, il n'est pas absolument inutile de savoir et de connaître ce qu'on entend au vrai par cette formule : « Liberté de la presse? »

Est-ce la liberté de tout écrire?

Oui, dans la pensée de ceux qui la défendent.

Eh bien! la liberté de tout écrire n'est pas plus admissible que la liberté de tout faire. On n'écrit inno-

cemment que chez les peuples qui ne savent pas lire. Un livre a civilisé le monde; mais les journaux, si on néglige de les surveiller, le replongeront bientôt dans la barbarie.

Après 1848 est venu un débordement inouï de feuilles repoussantes qui s'appelaient la *Canaille*, le *Pilori*, la *Guillotine*, et d'autres qui, pour ne pas porter des noms aussi abominables, n'en ont pas moins exercé une funeste influence sur les événements, et dont plusieurs ont servi à bourrer les fusils de Juin.

Après 1830, un spectacle à peu près analogue avait été donné au pays, et l'on se souvient encore des écrivains qui osaient glorifier le crime d'Alibaud et tresser des couronnes au régicide.

Après 89, les journaux de Carra, de Marat et de Gorsas s'étaient essayés à toutes les débauches révolutionnaires, et les ombres douloureuses des victimes des prisons peuvent nous dire si le fer de leurs assassins n'avait pas été aiguisé par le *Sans-Culotte* ou l'*Ami du Peuple*.

Est-ce là la liberté de la presse? Non; mais c'en est la suite presque inévitable.

L'abus! toujours l'abus! Et comment n'y arriverait-on pas facilement, à cet abus, si l'on ne réglementait point la liberté d'écrire, si on ne la restreignait point, si on ne plaçait point une puissante barrière défensive

entre la société menacée et ses agresseurs? On ne sollicite encore la permanence de la liberté de la presse que pour l'exploiter à l'aise, en pleine licence, comme on s'y est appliqué après tous les coups de main victorieux. On ne veut rien éclairer, rien discuter, rien édifier : on veut détruire l'ordre social, pour arriver jusqu'à l'anarchie.

On prétend donner la plus large extension à la liberté de la presse, et pour cela, on essaye de gagner quelques hommes honnêtes, mais superficiels, à son parti, en trompant les esprits par une confusion captieuse. La liberté d'écrire n'est rien que la liberté de penser, dit-on ; et, chose remarquable, ceux mêmes à qui la nature a le plus complètement refusé cette liberté, ne sont pas les moins ardents à accuser les gouvernements légitimes d'en gêner l'exercice.

Non, les deux libertés ne se tiennent pas jusque-là de s'associer et se confondre. La liberté de penser n'a d'autre limite que celle mise par Dieu même à la souveraineté du libre arbitre : elle défie toutes les investigations, toutes les répressions, tous les châtiments; elle ne peut être atteinte qu'autant que la pensée prend un corps par la parole ou l'écriture, alors qu'elle change d'essence et devient saisissable, critiquable et, au besoin, punissable. Quant à la liberté d'écrire, elle doit nécessairement être soumise à des règles qui s'accommodent avec le tempérament des peuples, de même avec les besoins que les événements leur créent.

Telle est la vérité, la vérité théorique et pratique à la fois, dont les enseignements ne peuvent être méconnus sans qu'il en résulte un trouble profond dans les esprits et jusque dans les consciences.

Ils abondent, aujourd'hui, les écrivains nés de la fermentation de la société, de nos orages, de nos douloureuses épreuves, oiseaux parleurs que la Révolution elle-même a châtiés et sifflés, et qui se disent politiques et démocrates au même titre que les généraux romains ajoutaient à leur nom le nom des pays qu'ils avaient ravagés. Ce sont eux qui s'appliquent à enseigner au peuple cette erreur immense que la liberté de penser serait opprimée chez lui, peuple, parce que la liberté d'écrire serait réglementée pour eux, journalistes.

Ils connaissent l'extravagance de cette prétention; mais ils l'exploitent comme une machine à remuer les passions; et, si on les laisse dire et faire, ils ne s'y ménagent pas.

Loin de moi cependant la pensée de faire des exclusions outrageantes. Il serait injuste de diviser les écrivains en bavards et en muets. La contradiction, d'ailleurs, est nécessaire, dans une certaine mesure, à l'épanouissement de la vérité.

Ce que je veux, c'est l'égalité, l'égalité politique, qui, raisonnablement et légalement, doit exister d'une manière uniforme pour tous. Cependant, cette égalité, pour être à l'abri des atteintes terribles ou mortelles, a

besoin d'être définie; elle veut être protégée avec sollicitude contre les empiétements coupables ; elle commande surtout une surveillance active et permanente à l'égard des tentatives faites ou seulement projetées contre le pacte social.

Qu'un journal, même avec la liberté exagérée de la presse, se permette des attaques contre le gouvernement : le gouvernement le traduit devant la justice, le délit est puni et le pouvoir est vengé. Mais les outrages dont la société est l'objet, est-ce qu'ils peuvent être effacés par une condamnation juridique, dans l'esprit abusé et prompt à se passionner des peuples? Non : le mal demeure, il gagne de proche en proche, il se répand, il s'aggrave, il exerce dans l'ombre ses ravages, et il arrive un jour, à l'ébahissement même de ceux-là qui l'ont produit, qu'il est devenu sans remède.

Voilà ce que l'expérience nous a appris; voilà ce que la loi, protectrice de la société, devrait toujours être habile à prévenir.

Et c'est justement cette protection souveraine et efficace de la loi, c'est justement cette raison écrite qu'on a voulu écarter, en 1867 et en 1868, en demandant l'extension exagérée de la liberté de la presse; c'est ce frein et cette sauvegarde qu'on est parvenu à briser!

Mon Dieu ! je n'accuse pas les intentions des promoteurs de la législation nouvelle : ils ont, je le crois, voulu bien faire. Illusion regrettable et folle espérance,



contre lesquelles a protesté le bon sens public, le bon sens « maître des affaires, » comme parle Bossuet, le bon sens, qui veut que la presse ne soit pas plus libre que tout autre moyen de nuire, qu'elle le soit même beaucoup moins, parce que ses efforts sont plus étendus, et que, avec la liberté illimitée d'écrire, on peut, sans courage et sans talent, troubler la société, égarer les consciences, pervertir les cœurs, et, nous ne le savons que trop, précipiter le monde dans les abîmes révolutionnaires.

La poudre ne se débite qu'à de certaines conditions déterminées par les règlements; le poison ne se peut vendre que dans de certaines limites, c'est-à-dire à certaines doses. La presse, qui participe à la fois de la poudre et du poison, ne saurait, même dans les temps intermédiaires, jouir d'une liberté sans bornes, qui en fait le plus grand de tous les dangers et pour le pays et pour la société.

La liberté de la presse n'existe pas légalement en Angleterre. Elle s'est formée peu à peu, avec mesure, suivant le progrès du temps et l'adoucissement des mœurs; mais le pouvoir reste armé contre les écarts des journaux d'une manière véritablement formidable.

Quand la presse est-elle considérée comme libre en Angleterre ?

Lorsqu'elle n'est pas soumise à la censure préventive.

La censure préventive a existé comme une nécessité d'État jusqu'en 1694, c'est-à-dire pendant la période d'agitation qui imposait au gouvernement d'impérieux devoirs de précaution et de prévoyance. Depuis 1694, la presse a été soumise à la loi commune, modifiée par divers actes, dont le dernier est l'acte Campbell, sous le règne de la reine Victoria.

La loi commune permet de critiquer les mesures adoptées par le souverain et ses ministres, pourvu que la discussion soit loyale et la critique *tempérée*, *décente*, *respectueuse!!!* Les intentions du gouvernement ne doivent jamais « être mises en suspicion. » Tout écrit, toute parole qui dépasse cette limite sont considérés comme *séditieux*, et l'imputation est poursuivie sous quelque forme qu'elle se présente : *directe*, *détournée*, *interrogative*, *conjecturale*, *exclamative*, *ironique*.

La loi anglaise, toujours pratique, punit l'imprimeur du *libel*, son éditeur, tout libraire qui le vend, même son détenteur, qui a été considéré comme coupable de ne pas l'avoir remis au magistrat. Le génie national et chevaleresque de la France nous empêcherait d'admettre la nécessité d'une telle dénonciation ; mais il est bon qu'on sache que cette nécessité est légalement consacrée par la loi anglaise.

En Angleterre, l'inculpé d'un délit de presse peut être arrêté, et, s'il est mis en liberté, il promet de se

représenter et de *tenir bonne conduite jusqu'à sa comparution.*

Les membres des deux Chambres inculpés de *libel seditions* ne sont pas couverts par l'inviolabilité parlementaire.

Les fortes amendes, la prison frappent le *libel* contre les fonctionnaires, l'administration de la justice, les particuliers; et, dans ce pays libre-penseur et protestant, les attaques contre l'état politique, l'état social, la religion et les bonnes mœurs, sont également punies avec sévérité.

Pour ne parler que d'un délit inconnu en France, où les athées ont toute liberté de prêcher la doctrine matérialiste pure, il faut savoir que le blasphème est poursuivi en Angleterre, et que, « blasphémer dans ce pays libre, en niant l'existence ou la providence du Tout-Puissant; en injuriant Notre Seigneur et Sauveur le Christ; en se raillant des saintes Écritures, en les exposant au mépris ou au ridicule, » constitue un fait punissable, aux termes de la loi commune, de l'amende et de l'emprisonnement, ou d'un autre châtiment corporel infâmant, « parce que le christianisme fait partie des lois d'Angleterre. »

Or, l'auteur de ce délit, aux termes de la loi en vigueur, est jugé, soit « dans une des cours de Sa Majesté, à Westminster, soit aux assises; condamné, sur le serment de deux ou plusieurs témoins dignes de foi, et déclaré pour la première faute incapable de rem-

plir des fonctions ou emplois ecclésiastiques, civils ou militaires. S'il récidive, il est déclaré incapable de comparaître en justice, d'être tuteur, ou exécuteur testamentaire ou administrateur de biens, et même de recevoir, en vertu d'une donation ou d'un testament. Le tout sans préjudice de la condamnation à une peine d'emprisonnement qui ne pourra dépasser trois ans. Il ne pourra être accordé ni caution ni *main-prise* à partir de la condamnation. » A ces peines, la loi commune ajoute l'amende.

En dehors de la question politique, le projet de loi présenté en 1867 à l'étude du Conseil d'État renfermait, on l'a vu, une question économique et financière qui devait, si elle n'était pas profondément modifiée, causer un grand préjudice aux journaux conservateurs et favoriser par contre-coup le développement rapide des journaux de l'opposition dite « libérale. » C'était une conception véritablement dangereuse, dont tous les amis de l'Empire furent sur-le-champ frappés. Dès mon premier entretien avec M. Rouher, mes observations convainquirent à ce point ce grand esprit, si facile aux assimilations rapides et si désireux de s'instruire, que j'eus déjà cause gagnée.

Dès ce moment mes communications avec le ministre d'État devirent suivies, fréquentes, j'oserai presque dire intimes. M. Rouher m'interrogeait souvent, et je lui

parlais en complète liberté, tout en me maintenant dans les limites de respect que commandaient et sa haute situation, et sa grande expérience, et sa merveilleuse universalité d'aptitudes. Je n'avais jamais rencontré une telle supériorité, non plus une telle bienveillance confiante et affectueuse.

Nos relations se poursuivirent activement pendant une année. Le ministre se faisait remettre chaque jour mes articles politiques; il les lisait avec indulgence; fréquemment il m'en faisait exprimer ou m'en exprimait lui-même sa satisfaction. Il m'avait pris en affection autant qu'en estime, et un moment arriva où il me donna un témoignage éclatant de confiance dont j'ai conservé le plus reconnaissant souvenir.

C'était à la veille de la discussion publique de cette funeste loi sur la presse, dont l'économie avait été absolument remaniée dans sa partie fiscale, mais dont le caractère politique, maintenu par M. Pinart, alors ministre de l'Intérieur, n'avait malheureusement pas été modifié. Je venais d'être nommé directeur du *Constitutionnel;* mais je n'avais pour cela ni assujetti ma conscience, ni aliéné mon indépendance. M. Rouher le savait; et, d'accord avec M. Jérôme David, vice-président du Corps législatif, M. Piétri, préfet de police, et plusieurs autres amis de l'Empereur, il me chargea d'aller aux Tuileries porter à

Sa Majesté des observations critiques que je lui avais soumises à lui-même et dont il s'était montré sérieusement ému, « Allez, me dit-il; parlez à l'Empereur ce langage solide et convaincu que vous venez de me tenir. Fournissez-lui tous les renseignements que vous m'avez donnés, toutes les preuves que vous m'avez exposées. Dites tout, tout ce que vous m'avez dit. Ayez confiance : je vous aiderai. »

Après avoir fait à mes amis, MM. Gras, Moisand et de la Grangerie, membres du bureau du Congrès de la Presse, part de la mission confiée à mon dévouement, je leur demandai de m'assister dans mon entrevue avec l'Empereur. Ils acceptèrent, en se déclarant d'accord avec moi sur le sens des observations générales et spéciales que j'aurais à présenter au Souverain. Nous nous rendîmes, le 30 janvier 1868, au palais des Tuileries, où Napoléon III nous reçut dans la salle du Conseil des Ministres. Assis autour de la table légendaire au tapis vert, je demandai à l'Empereur l'autorisation de lui parler en toute sincérité, en ami fidèle et dévoué à toujours. — « Je ne vous y autorise pas, répondit l'Empereur; je vous en prie. Vous voulez m'entretenir du chiffre des cautionnements et des différences de timbre? — Non, Sire : les questions que je demande à Votre Majesté la permission de traiter devant Elle sont plus hautes, et de la solution qui leur sera donnée dépend, je l'atteste, le sort de la dynastie. » Et alors j'entrai dans une série de considérations pra-

tiques plus encore que théoriques, dont l'esprit de mon auguste interlocuteur sembla très sollicité. Ma harangue fut longue : je ne m'y lassais pas; elle fut ardente, et je me surpris en un moment, saisissant, pour les écraser sur la table, les plumes qui se trouvaient à ma portée; elle fut topique, et elle porta comme un flambeau dans l'âme généreuse, mais déjà incertaine et flottante de l'Empereur. Je me souviens que je terminai mon adjuration par ces paroles : « La liberté de la presse ne se concède pas, ne se légifère pas, ne se conquiert pas. Elle naît d'elle-même, de l'état des mœurs, de l'apaisement des esprits, du progrès social. En Angleterre elle s'épanouit, malgré une législation terrible; parce que là le principe du gouvernement est au-dessus et à l'abri de toutes les contestations. Au contraire, elle paraît devoir être contenue encore en France; parce que, au milieu des effervescences, des compétitions et des efforts perturbateurs, elle deviendrait rapidement et facilement une arme meurtrière aux mains des partis... Sire, lorsqu'un général va livrer une bataille, il étudie non seulement la valeur de l'armée qu'il doit combattre, mais aussi la force réelle des troupes qu'il commande. L'armée des journaux qui va travailler à la démolition du trône est déjà formidable; à la faveur de la loi nouvelle, elle sera bientôt irrésistible. Or, pour vous défendre, vous n'avez qu'une centaine de journaux, vivant ou mourant des annonces judiciaires, et dont plusieurs ne tarderont pas, sous des influences

bien connues, à renouveler l'histoire des Saxons de Leipsik. Parmi ces cent journaux, il n'en est peut-être pas vingt capables de résister au choc quotidien de l'ennemi; il n'en est pas dix, je l'affirme, qui soient résolus à suivre Votre Majesté, je ne dis pas *usque ad mortem*, mais seulement *usque ad periculum.* »

Après m'avoir écouté en silence, insistant seulement sur quelques points que je n'avais pas suffisamment traités et me faisant répéter une déclaration de M. Thiers, décisive dans l'espèce, l'Empereur me dit : — « Vous êtes peut-être dans la vérité. La loi, telle que vous la présentez, est sans doute dangereuse. Mais je la propose et ne l'impose pas. — Sire, le Corps législatif la déteste; il la votera néanmoins, parce que telle est son habitude de ne pas faire d'opposition à l'Empereur, qu'il ne voudra, même dans cette circonstance si grave, manquer ni à l'obéissance, ni à la discipline. Il souhaite, je suis en mesure de l'affirmer, d'être soustrait à l'épreuve qui s'avance. Votre Majesté le comblerait d'aise en retirant le projet de loi. — Cela est difficile. Mais vous comptez, Messieurs, un grand nombre d'amis au Corps législatif. Rassemblez-les, consultez-les : je vous autorise à leur dire qu'ils peuvent sans crainte repousser la loi, s'ils la trouvent mauvaise. — Sire, j'accepte avec mes honorables confrères la mission que vous voulez bien nous confier; mais notre

parole, j'en ai peur, ne trouvera pas suffisamment de crédit, et si la loi n'est pas retirée par Votre Majesté, elle sera certainement votée par le Corps législatif. »

Ce fut la fin de cette conversation, qui dura par delà une heure.

Nous allions quitter le palais lorsque le chambellan comte de Cossé-Brissac nous arrêta pour nous dire que l'Impératrice nous attendait dans ses appartements. L'empereur voulut bien nous précéder et nous introduire lui-même auprès de Sa Majesté, qui vint au devant de nous avec une bonne grâce émue, s'exprimant ainsi : — « Je sais, Messieurs, ce que vous êtes venu dire à l'Empereur. Merci, merci. Sauvez-nous de cette affreuse loi. — Eh, Madame, que voulez-vous que nous puissions accomplir, nous habitants de la province, sans relations, sans autorité? — Vous pouvez beaucoup, parce que, au moins vous, vous avez la foi. — Madame, l'Empereur est le maître. Nous le supplions de retirer la loi qui inquiète Votre Majesté et nous désespère. »

L'Impératrice interrogea du regard Napoléon, qui sembla éviter de lui répondre.

En sortant des Tuileries, je dis à mes confrères : — « Vous me prendrez peut-être pour un halluciné; mais

il m'a semblé voir, errant dans ce palais, le spectre de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette. — Qu'est-ce à dire? — N'avez-vous pas constaté que l'Empereur est hésitant, flottant, voulant et ne voulant pas, s'abandonnant, comme Louis XVI, sans s'apercevoir qu'il court à la catastrophe? Et n'avez-vous pas vu l'Impératrice se jetant au devant de nous et me serrant la main, comme autrefois Marie-Antoinette à Barnave, en s'écriant : « Sauvez-nous! sauvez-nous! » C'est avec une amère douleur que je le constate, les temps sont proches, mes amis; j'aperçois déjà la fin de l'Empire : *Finis Imperii.* »

Nous nous rendîmes tous les quatre au Corps législatif. Dans un bureau se rassemblèrent avec nous un certain nombre de députés, sous la présidence de M. Jérôme David, entre autres MM. Roulleau-Dugage, Anselme Fleury, Granier de Cassagnac, Mathieu (de la Corrèze) et Bournat. Nous essayâmes de remplir la tâche que l'Empereur nous avait confiée; mais il ne nous fut pas difficile de nous convaincre de plus en plus que, si la loi n'était pas retirée, elle serait votée sans amendement et tout entière. La majorité l'accepterait, la mort dans l'âme; mais aucun de ses membres, pour ainsi dire, ne consentirait à se prononcer contre la liberté de la presse, à l'approche du renouvellement de la Chambre.

Dans la soirée, j'allai rendre à M. Rouher compte de la stérilité de nos efforts. — « Rien n'est perdu, me dit-il : nous avons encore pour nous la journée de demain. »

Le soir même, le *Pays* publiait la note suivante, qui donna l'éveil à M. Pinart et ruina l'œuvre si laborieuse que nous avions tenté d'accomplir :

L'Empereur a reçu hier, à une heure, aux Tuileries, MM. les délégués de la presse départementale chargés de défendre ses intérêts auprès du gouvernement.

L'audience a duré une heure, et les honorables journalistes se sont retirés profondément touchés des sentiments et des idées que Sa Majesté leur a exprimés.

Il ne serait pas convenable de rappeler les détails de cette audience, ni les paroles qui y ont été échangées; cependant, nous devons dire que les délégués de la presse des départements ont respectueusement supplié l'Empereur de retirer la loi, selon que l'avait demandé la veille à la Chambre M. Granier de Cassagnac, avec l'approbation manifeste et aux applaudissements d'une partie considérable de la majorité.

On assure que l'Empereur aurait reconnu que les faits accomplis depuis un an, l'attitude et le langage de la presse envers le gouvernement et envers la dynastie, avaient détruit une grande partie des espérances qu'il avait d'abord fondées sur la loi; que c'était maintenant aux pouvoirs publics, chargés de l'examiner, à faire leur devoir, selon les conseils de leur patriotisme et les inspirations de leur conscience.

Le *Pays* ajoutait :

On a été généralement d'accord, hier, à la Chambre et dans le public, pour considérer le discours de M. le Garde des sceaux sur la loi de la presse comme une façon très claire de dire à la Chambre que, sans abandonner explicitement le projet de loi, le gouvernement le livre néanmoins, de la manière la plus absolue, à la libre appréciation des députés.

Nous avons entendu plusieurs personnes résumer ainsi le discours : « Le gouvernement abandonne la loi. »

Ces lignes imprudentes furent rapidement exploitées à l'encontre de notre effort, et, tandis qu'elles jetaient un certain émoi dans les rangs de l'opposition légitimiste, orléaniste et républicaine, les « libéraux » de l'Empire s'en autorisèrent pour travailler avec la dernière activité au maintien du projet de loi.

La journée du lendemain dimanche fut employée ardemment des divers côtés. La bataille étant engagée, chacun des partis en présence se multipliait pour remporter la victoire. Les conjurés conservateurs ne furent pas les moins laborieux, et j'eus avec les principaux d'entre eux des conférences qui durèrent jusqu'au soir. Dans la dernière de ces conférences, M. Pietri me dit : « Le conseil privé et le conseil des ministres s'assemblent à 9 heures, sous la présidence

de l'Empereur. Le maréchal Canrobert et moi sommes appelés à la réunion, qui a certainement pour objet la loi sur la presse. Rentrez à votre hôtel. Heure par heure vous recevrez un billet vous tenant au courant des choses. » Le premier billet me parvint à 11 heures : il était presque insignifiant. Ceux qui suivirent présentaient un intérêt toujours croissant. Le dernier, daté de 2 heures, était ainsi conçu : « Voyez le *Journal Officiel* de ce matin. » Je ne dormis guère, ou plutôt je ne dormis pas. Le laconisme de mon correspondant donnait ouverture à toutes les suppositions, mélangées en parties égales de crainte et d'espérance. J'aurais aimé plus de netteté dans un sens ou dans l'autre, ayant toujours considéré l'incertitude comme l'une des plus intolérables souffrances de la vie. Enfin je me résignai, roulant mille idées dans mon esprit, sans pouvoir m'arrêter à aucune, et j'attendis...

De grand matin, j'envoyai chercher le *Journal Officiel :* il n'avait pas paru. Toutes les vingt minutes, je me mis moi-même à la recherche de la feuille si impatiemment attendue, où il me semblait que je devais trouver mon arrêt de vie ou de mort : peine superflue. A onze heures je me dirigeai vers la place Saint-Michel, où je devais déjeuner chez le baron Jérôme David avec les principaux de nos amis ; dans aucun des kiosques je ne trouvai le *Journal Officiel :* il n'avait toujours pas paru !

La baronne nous apprit que son mari avait pris le

parti, étant sans nouvelles, d'aller en chercher lui-même aux Tuileries. Notre anxiété à tous était intense, et c'est à peine si nous cherchions à nous en distraire. Vers midi, notre amphitryon rentra, pâle, défait, nerveux : « L'Empereur, nous dit-il, a demandé l'avis de la réunion d'hier soir sur le retrait de la loi funeste. La discussion a été longue et très vive. Rouher s'y est montré admirable de netteté et de logique. Ses adversaires l'ont néanmoins emporté. A une voix de majorité, celle de Troplong, qui nous était promise et a fait défection au dernier moment, la loi a été maintenue. »

Au sortir de chez le baron David, j'étais un peu abasourdi et presque entièrement déconcerté. Je ne m'appartenais plus. Le lendemain mardi seulement je me dirigeai vers le ministère, pour me consoler avec M. Rouher de notre commune défaite. Je trouvai l'illustre homme d'État très calme d'apparence, mais au fond très agité. « Je viens, me dit-il, de remettre ma démission entre les mains de l'Empereur. Je ne veux pas être responsable des malheurs que j'entrevois. » Ces paroles tombèrent sur moi sans, pour ainsi dire, que je les comprisse. En tout cas, je manquai d'esprit politique au point de répondre juste le contraire de ce qu'il fallait. Au lieu de dire, comme il était raisonnable, sage et habile : « Monsieur le Ministre, vous avez rai-

son de vous retirer ; réservez-vous pour plus tard. Quand l'épreuve que nous traversons sera achevée, vous reviendrez avec une force nouvelle, pour restituer au pays sa sécurité détruite et à l'Empereur son autorité compromise, » au lieu de lui tenir ce langage commandé par l'exacte conscience des choses, je lui fis entendre ces imprudentes et maladroites paroles : — « Vous aussi, vous nous abandonnez, et, en nous abandonnant, vous livrez l'Empereur à ceux qui, après l'avoir désarmé, vont, par la plus impardonnable des aberrations, le livrer à ses ennemis. Restez à notre tête, ou tout est irrévocablement perdu. Ne démissionnez pas. » M. Rouher, qui exerçait le pouvoir depuis presque dix-huit ans, s'y était habitué à ce point qu'il lui eût été pénible et peut-être mortel de s'en séparer, même temporairement. Aussi ma sollicitation inconsidérée lui plut-elle. Sans se l'avouer, il était bien aise qu'une voix amie l'invitât à ne pas quitter le ministère, même quand sa grande expérience lui conseillait de ne prendre aucune part à l'aventure où l'Empire allait être précipité. Il n'avait pas eu encore le temps de me répondre qu'un officier d'ordonnance de l'Empereur vint le prier de se rendre aux Tuileries. « C'est la première fois, depuis que je suis dans ses conseils, dit-il, que l'Empereur me fait redemander après m'avoir déjà vu dans la matinée. L'Empereur veut évidemment me faire renoncer à ma démission ; mais je suis résolu à ne la reprendre que si la loi sur la presse est retirée.

Allez au Corps législatif. Assistez à la séance. Vous serez content de moi. »

Hélas ! trois fois hélas ! l'esprit des hommes le plus richement doués est lui-même fragile et variable.

J'allai au Corps législatif. Au début de la séance, je vis M. Rouher monter à la tribune comme un condamné à mort gravit les degrés de l'échafaud ; et lui qui avait mesuré l'étendue du péril de la loi sur la presse, lui qui détestait cette loi, qui l'avait combattue, qui avait conspiré contre elle, il supplia la majorité de la voter tout entière !

Il s'était immolé pour obéir à l'Empereur, qui, lui aussi, redoutait tout de cette « affreuse loi, » mais entendait rester fidèle à sa promesse plusieurs fois renouvelée d'en tenter l'épreuve.

Les journaux ministériels de Paris et de la province, mis au fait des démarches, d'ailleurs stériles, que j'avais faites, en compagnie de trois de mes confrères, pour obtenir le retrait de la loi, me désavouèrent carrément, d'accord avec les feuilles de l'opposition, déclarant que j'avais agi sans mandat et contrairement aux instructions dont j'étais dépositaire. Le mouvement offensif de ces feuilles, incapables d'apprécier le caractère préservateur de mes efforts, fut si âpre et si

général, que mes trois « complices » s'en émurent. Ils jugèrent même à propos de s'en expliquer dans des lettres qui provoquèrent de ma part la réponse suivante, adressée à l'un d'eux :

Nantes, le 15 février 1868.

Mon cher ami,

Puisque le président et les deux vice-présidents du Congrès de la presse ont jugé à propos de s'expliquer, il faut bien que leur secrétaire s'explique à son tour.

Cependant je m'exécute à contre cœur. Il me semblait meilleur de considérer du haut d'un fier dédain les injures des uns et les défaillances des autres. En consentant à entrer dans l'arène brûlante où l'on nous appelle de toutes parts, nous avons presque l'air de nous justifier, et cela est indigne de nous aussi bien que de la mission dont l'accomplissement a été confiée à notre zèle désintéressé aussi bien qu'à notre dévouement.

On a discuté notre mandat. Nous le tenons du libre vote de quatre-vingts journalistes réunis en Congrès, et de l'adhésion de presque deux cents autres. Il n'a point été limité, et l'on a eu assez de confiance dans notre intelligence et dans notre loyauté pour ne pas tracer à l'avance le programme de nos démarches, de nos écrits et de nos actes. Avons-nous, comme on l'a dit, méconnu le caractère de notre mission et dépassé les bornes de ce que nous devions tenter ou réaliser? Allons donc! Ici nous n'avons pour juges que nous-mêmes; et, pour mon compte, je n'accepte sur ce point la critique de personne. Ce que nous avons fait, nous nous

sommes crus autorisés à le faire, et, loin de regretter aucune des démarches auxquelles j'ai contribué avec mes collègues, je les affirme toutes et je m'en honore.

Différent de M. de la Grangerie, dont la lettre, insérée récemment au *Figaro*, m'a autant surpris et affligé que vous, je me déclare solidaire de notre œuvre tout entière, responsable même de certaines doctrines professées par notre honorable président, et qui n'ont jamais été les miennes. C'est précisément cette parfaite entente, cette union intime, cette abnégation mutuelle qui ont fait notre force durant l'année de notre labeur commun; c'est à elles que nous devons quelques succès dont la presse départementale profitera; c'est d'elles seules que nous pouvons tirer l'autorité nécessaire pour confondre aujourd'hui nos adversaires de toutes les catégories.

Quant à faire ce que vous appelez une « profession de foi, » je n'en éprouve aucunement le besoin. Mon opinion sur le rôle de la presse dans les sociétés qu'ébranlent encore ou que menacent les révolutions, est trop connue pour qu'il me soit nécessaire de la reproduire. Spécialement, j'ai tant protesté contre la loi actuelle, qu'il serait superflu de consigner daus cette lettre des arguments développés ailleurs et qui n'ont pu prévaloir. Cependant je puis vous assurer que la discussion à laquelle se livre depuis trois semaines le Corps législatif, loin d'avoir modifié mes convictions, les a, au contraire, très fortifiées. Et à ce sujet, laissez-moi rappeler à votre souvenir des paroles fort significatives prononcées devant vous et devant moi par trois députés ennemis déclarés de l'Empire, et qui demeurent comme la caractéristique de la loi dont on va nous doter.

L'un disait [1] : « La presse est un détestable instrument, un instrument qu'il ne faut pas trop aiguiser, parce qu'alors ses coups seraient tout à fait mortels. Moi, enfant de la presse, je n'hésite pas à constater cela. Mais, que voulez-vous ? la liberté de la presse, au moyen de laquelle nous pourrons faire entrer au Corps législatif quatre-vingts ou cent députés de l'opposition, est nécessaire. Je la demande, je la veux, sauf à l'étrangler lorsque je n'en aurai plus besoin. »

L'autre [2] s'exprimait ainsi : « La loi sur la presse est un traquenard ; mais nous saurons l'exploiter. A la faveur de la liberté, nous créerons 150 journaux en province ; nous ferons des élections hostiles au gouvernement, et... nous nous chargeons du reste. »

Le troisième [3] se bornait à s'écrier avec un geste vulgaire, mais très significatif : « C'est égal, ils la voteront, cette loi, et elle les tuera. »

Après cela, je n'ai pas besoin de demander si, prévoyants et clairvoyants, nous devons demeurer en pleine sécurité, désarmés et en repos, sous le régime qui va s'inaugurer tout à l'heure.

On nous a beaucoup attaqués, mon cher ami, pour ce que nous aurions dit à l'Empereur, dans la longue audience qu'il a daigné nous accorder, il y a quinze jours ; et la polémique engagée à ce sujet avait surtout pour but de nous contraindre à nous expliquer. Le stratagème est bien trop

[1] M. Thiers.
[2] M. Guéroult.
[3] M. Ernest Picard.

grossier pour que nous nous y laissions prendre, et ce n'est pas avec une telle ruse que l'on nous écartera du devoir qui s'impose, dans la circonstance, à des hommes d'honneur, de droiture et de bon sens. Nous avons dit à Sa Majesté ce que nous avons cru utile de lui faire entendre ; Sa Majesté nous a répondu ce qu'il lui a plu de nous répondre. Et voilà ! De moi et par moi, mes chers confrères, amis ou ennemis, n'en sauront pas davantage. Toutefois, j'ajoute pour leur gouverne que je ne retranche rien des observations respectueuses que l'Empereur m'a autorisé à lui présenter, et que je demeure plein d'un légitime orgueil en me souvenant des paroles bienveillantes qu'elles ont provoquées de la part de mon auguste interlocuteur. Le Président du Congrès et vous, mon cher ami, m'aviez chargé de traiter une question plus haute que le timbre, la poste, le petit *Moniteur* et les journaux à nouvelles. Après m'être appliqué à bien remplir ma tâche, je me suis estimé très heureux quand, au sortir des Tuileries, M. Gras, vous et M. de la Grangerie, m'avez dit, en me serrant la main, que j'avais été le traducteur fidèle de votre pensée, le défenseur énergique des intérêts de la presse, l'organe ferme et loyal des préoccupations qui assiègent tous les amis sincères de la patrie et de l'Empereur.

Pour ce qui est de la guerre que nous font la malveillance, la couardise et l'ingratitude coalisées contre nous depuis deux semaines, ne nous en inquiétons pas, de grâce, et laissons-la expirer dans son impuissance. Nous avons pour nous une bonne conscience et le sentiment du devoir honnêtement accompli. Cela ne peut-il donc nous suffire? D'ailleurs, le moment va venir où nous aurons, pour des causes

bien plus graves et bien moins personnelles, des combats plus sérieux à livrer ou à soutenir. Ne nous épuisons point en vaines querelles, si nous voulons être forts dans ces mêlées ardentes où le sort lui-même de la société sera peut-être débattu et mis en grand péril.

Agréez, mon cher ami, l'assurance nouvelle de mes sentiments sincères et affectueux.

Ernest MERSON.

Au sujet de cette correspondance, M. Paul de Cassagnac a publié dans le *Pays* les observations suivantes :

Les différents journaux de l'opposition s'en sont donné dernièrement à cœur joie sur le compte des quatre délégués de la presse départementale, et ne leur ont épargné ni sarcasmes, ni injures. Plusieurs feuilles gouvernementales, avec une habileté digne d'une meilleure cause, sont venues à la rescousse, désavouant et répudiant leurs délégués, pour montrer aussi un semblant d'indépendance auquel personne ne croira, personne, ni leurs ennemis, ni surtout leurs amis.

Quel crime avaient donc commis ces quatre délégués? Ils avaient prié l'Empereur d'alléger les charges trop onéreuses qui pèsent sur la presse départementale, et ils s'étaient faits l'écho vrai, l'écho sincère, courageux de l'opinion publique en province, qui était, comme elle l'est encore

d'ailleurs aujourd'hui, tout à fait opposée à la nouvelle loi sur la presse.

Il y avait dans cet acte spontané de ces quatre délégués un courage digne d'estime et de respect.

Ce qu'ils pensaient, ils l'avaient dit tout haut, et l'Empereur a dû être fier d'être servi par de pareils serviteurs.

De plus, le poids de leur parole était considérable ; car trois d'entre eux représentaient les trois principaux journaux de la presse départementale. Tous les trois riches, seuls propriétaires de leur feuille, ils avaient une indépendance plus complète que celle qu'affichent maints journaux de l'opposition.

Mais cette franchise de langage a failli leur coûter cher.

Tant que l'on a pu croire que l'article 1er serait rejeté, une sainte terreur les a mis momentanément à l'abri de toute agression.

Mais quand le vent eut changé d'une façon soudaine, le vacarme a commencé. Malheur aux vaincus ! Ce sera donc l'éternel mot de chaque bataille !

Alors la presse de l'opposition s'est élancee sur les quatre délégués ; tous les journaux de préfecture, pris d'un enthousiasme subit, ont célébré une loi qu'on imposait à leur libéralisme administratif.

Et les quatre délégués sont restés abandonnés comme Marius sur les ruines de Carthage.

Un d'eux, même, a faibli, et M. Dardenne de la Grangerie s'est peut-être hâté de séparer sa cause de celle de ses trois confrères.

... MM. Merson, Gras et Moisand ont entendu jusqu'à présent des choses assez désagréables pour que leurs

oreilles ne restent pas insensibles à des compliments mérités.

Eh bien, nous trouvons que ces trois hommes, qui conservent leur opinion quand même, en face des attaques et des calomnies, qui ne reculent pas d'une semelle devant même la conversion subite du gouvernement ; nous trouvons que, par leur conduite, par leur langage, par leurs actes, ils honorent la liberté de la presse bien plus que tant d'autres par leurs théories creuses et leurs vaines déclamations, et ils s'honorent eux-mêmes.

Nous l'avons dit depuis longtemps à cette place : l'ère des laquais est passée. Il faut que chaque serviteur dévoué de l'Empire fasse comme la sentinelle de la légende et dise au besoin à l'Empereur : On ne passe pas !

Quand le péril menace, quand on se trouve jeté dans des luttes inutiles et que, par une imprudente générosité, on a rendues nécessaires, il doit y avoir parmi nous tous redoublement de dévouement et de franchise. Nous qui voulons consolider l'Empire, quelquefois malgré lui, nous serons heureux d'imiter MM. Gras, Merson et Moisand, qui sont venus dire à l'Empereur ce que la France des départements pensait de la loi sur la presse, et, comme nos trois honorables confrères, nous nous exposerons à déplaire parfois à ceux que nous servons, pour leur prouver combien nous les aimons.

Ma lettre alimenta pendant quelque temps la polémique des journaux, où je fus personnellement fort maltraité ; mais tout s'apaisa à la fin. Une seule chose

ne disparut pas : cette loi, que j'avais tant combattue, et qui devait faire fondre bientôt toutes les calamités sur la France : les troubles, les complots malfaisants, la guerre, l'invasion, la défaite, la chute de l'Empire et l'avènement de la troisième République.

CHAPITRE XI

M. Rouher après son exil volontaire. — Sa direction du parti bonapartiste. — Influence de la mort du Prince Impérial sur l'esprit de M. Rouher. — Sa retraite. — Ma protestation. — Une lettre de Mme Rouher. — La mort de M. Rouher.

En revenant en France après un exil volontaire de quelque durée, M. Rouher trouva son château de Cercey saccagé ; mais il s'en inquiéta peu assurément en présence du grand désastre de la patrie. Il comprit que sa tâche n'était point terminée. Un instant interrompue, elle recommençait, s'imposant à son dévouement, à sa haute intelligence, à son ardent patriotisme. Comme un fier lutteur, il reprit l'arme du combat et s'appliqua à rassembler les débris épars du parti bonapartiste, resté le parti national en dépit de ses disgrâces. Chaque matin levé à cinq heures, il travaillait sans relâche, entouré des amis d'autrefois rassemblés sous sa direction active autant qu'infatigable. De son cabinet, il

était partout, en province aussi bien qu'à Paris, et, tous les soirs, voyant les progrès réalisés, il pouvait se dire, lui aussi : « Je n'ai pas perdu ma journée. » Il était à tout et à tous, relevant les courages par son exemple, assistant les faibles, applaudissant les forts, se multipliant toujours, négociant ici, combattant là, de toutes parts admiré. Entré à l'Assemblée nationale, il y exerça tout de suite une autorité que nul ne songeait à contester. Il y engagea des batailles sans prétendre à la victoire; mais peu à peu il cheminait vers son but, et Gambetta lui-même, dans certaines questions d'économie commerciale et industrielle, ne négligeait pas de le consulter. S'il n'était plus le « vice-empereur », on le considérait comme l'intelligence prépondérante de la Chambre, et, sauf en ce qui concernait la politique proprement dite, son avis était non seulement écouté, mais recherché. Chef du parti impérialiste, il eut une action considérable sur les élections de 1876 et 1877. C'est sous son influence que nos amis entrérent en grand nombre dans les Assemblées, et il s'en fallut de peu qu'il obtînt du maréchal de Mac Mahon, après la lettre du comte de Chambord qui mettait fin à l'illusion légitimiste, un franc et décisif retour à l'Empire.

Quel bonheur pour la France si des obstacles vraiment misérables ne l'avaient empêché de réussir !

La catastrophe du Zoulouland porta un coup terrible à M. Rouher. On peut dire en toute vérité que la mort du Prince Impérial l'a tué. Il essaya, envisageant l'ampleur de son devoir, de se soustraire à l'écrasement de son immense douleur. Il n'y put réussir : la zagaie africaine l'avait atteint en même temps que son jeune Maître. Chaque jour on le voyait s'incliner vers la tombe; sa prodigieuse intelligence allait s'affaiblissant : il disparaissait, on peut dire, avant même de mourir. Et il s'en rendait si bien compte que, aux élections de 1881, il refusa, malgré les plus vives instances, de demander à l'Auvergne, son pays, le renouvellement du mandat qu'elle eût été heureuse et glorieuse de lui maintenir. Comme un vaincu du sort, le vieux Gaulois jetait ses armes; il se retirait de lui-même, au grand désespoir de ses amis, au grand dommage de la France.

Voici sa lettre de renoncement :

Paris, 29 juillet 1881.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Le Gouvernement précipite la convocation des collèges électoraux. Si j'avais pu le présumer, j'aurais hâté la rédaction de ces lignes.

Je ne sollicite pas de vous le renouvellement de mon mandat législatif.

Voici mes motifs :



Au lendemain de la mort de S. A. Mgr le Prince Impérial, non sous l'influence des exaltations d'une douleur amère et inoubliable, mais sous celle d'un consciencieux examen de ce qui était pour moi le devoir, j'ai conçu la pensée de mettre prochainement fin à ma carrière politique.

Dès cette époque je me suis tenu éloigné de toute action militante, ne gravissant les degrés de la tribune que pour discuter les questions économiques ou spéciales. Cette pensée est devenue un dessein, une volonté, un engagement dont l'exécution a été fixée à la fin de la législature actuelle. Serviteur dévoué pendant la bonne fortune, ami fidèle des mauvais jours, je crois avoir accompli loyalement ma tâche. Après de longues années employées aux labeurs de la politique, j'ai acquis le droit de ne pas parcourir de nouvelles étapes et d'appartenir religieusement, exclusivement au passé. Ma retraite est à la fois un acte de dignité et un hommage envers ceux qui ne sont plus : hommage sacré empreint de sacrifice et de consolation.

Les événements nouveaux auraient-ils pu changer ma détermination? Non, mes convictions étant formées sous la haute direction de l'Empereur ne se sont pas modifiées. Je vous les ai exposées en 1876 et 1877; elles ont reçu, à deux reprises, la sanction de vos votes. Si j'avais gardé la parole dans la lutte qui va s'ouvrir, je n'aurais pas tenu un autre langage.

Que mes amis reçoivent l'expression de mes remerciements sincères et de ma vive reconnaissance pour leurs témoignages de sympathie et de confiance. Les injustices, les vexations, les persécutions dont ils ont été victimes, m'ont causé une tristesse profonde. Le chagrin que j'en

éprouve ne peut, hélas ! être pour eux ni une consolation ni un dédommagement.

Recevez, mes chers compatriotes, l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

EUGÈNE ROUHER.

A ce moment, irrité de voir mon parti décapité, je publiai les lignes suivantes, peut-être trop sévères :

Nul n'a plus de respect que nous pour l'éminent homme d'État ; nul n'éprouve plus de sympathie pour sa personne, ni plus d'admiration pour son caractère aussi bien que pour son immense talent. Mais, à lui aussi nous devons la vérité, et nous l'avons en trop haute estime pour ne pas la lui dire, l'amitié dont il nous honore dût-elle s'en attiédir.

Non, nos chefs n'ont pas le droit de nous abandonner, c'est-à-dire de se réfugier dans la retraite, quand le combat dure encore, s'étend, se généralise et devient de jour en jour plus ardent. Non, il ne leur est pas permis de prendre du repos quand nous demeurons au travail, quand nous y maintenons les ouvriers du labeur persévérant, quand nous prêchons la lutte, quand nous n'hésitons pas à prolonger jusqu'à l'extinction de nos dernières forces l'œuvre de salut social à laquelle notre dévouement s'est attelé. Non, ils ne peuvent pas, sans encourir une responsabilité grave, fléchir et quitter leurs troupes à l'heure où les engagements les plus terribles et les plus meurtriers vont s'ouvrir.

On n'entre jamais impunément dans la politique ; c'est-à-dtre on n'en sort jamais à son gré, surtout quand on est parvenu au dernier degré du talent, de la réputation, de

l'autorité. C'est là justement le cas de M. Rouher, qui, depuis longtemps, a cessé de s'appartenir, et dont l'abdication est une faute en même temps qu'un malheur, précisément parce qu'on peut la considérer comme un exemple, un mauvais exemple. Si tous les députés courbés par l'affliction ; si tous les conseillers généraux las et découragés ; si tous les conseillers municipaux écœurés ; si tous les journalistes avides de repos ; si tout ce monde, qui a un peu pris charge d'âmes, se retirait du bon combat, qui resterait donc pour défendre le parti conservateur, pour revendiquer les droits confisqués ou méconnus, pour venger la liberté et sauver l'ordre social ?

C'est à notre illustre ami lui-même que cette question s'adresse. Il n'y répondra pas peut-être ; mais la conscience publique, dont il est l'un des plus puissants organes, parlera pour lui, et, en parlant, elle prononcera sûrement la condamnation d'une défaillance qui nous afflige autant qu'elle nous étonne, sans, Dieu merci, nous désespérer toutefois et sans nous arracher à ce que nous avons besoin, pour nous fortifier contre le découragement, de considérer comme le plus impérieux des devoirs.

Je craignais que ce langage me brouillât, sinon avec mon illustre ami, du moins avec quelques membres de sa famille. Tout au contraire, Mme Rouher m'en remercia en ces termes :

Château de Cerçay, ce 3 août.

Mon cher Monsieur Merson,

Je vous remercie de tout mon cœur de l'article si bien-

veillant mais en même temps si sincère que je viens de lire dans l'*Union Bretonne*. Il est à regretter que mon mari n'ait pas entendu plus tôt votre honnête et courageux langage; — peut-être ne se serait-il pas laissé aller à ce... découragement déplorable. Malheureusement, sans beaucoup de réflexion, il a aveuglément suivi les conseils perfides de faux amis — que cette candidature embarrassait. Tout ce qu'il est possible, je l'ai fait pour empêcher ce désistement, que je désapprouve. Vous voyez, cher Monsieur, que je n'ai pas été heureuse dans mes efforts. Ma fille et moi sommes très affligées de cette résolution, et à cette heure où elle est irrévocable, nous ne pouvons que faire des vœux pour que M. Rouher ne la regrette pas quelque jour.

Encore une fois merci, mon cher Monsieur.

Permettez-moi de vous serrer les mains, et de vous assurer de mes affectueux sentiments.

L. ROUHER.

En se retirant de la politique parlementaire, M. Rouher ne réussit point à s'affranchir de tout travail comme de toute autorité. Loin de là, dans les circonstances difficiles, c'est lui que l'on aimait à consulter toujours, à cause de sa grande expérience, de la supériorité de son esprit, de la justesse de ses vues. Malgré lui, il demeurait le chef du parti impérialiste, et, quand nous allions le visiter dans sa retraite prématurée, il savait encore nous imprimer une direction ferme et sûre. Sous l'influence d'un mal lent, mais implacable, sa parole semblait parfois s'embarrasser; mais son grand esprit

conservait son entière lucidité, et il nous traçait la ligne du devoir avec une rectitude invariablement précise. « Le prince Napoléon a une valeur considérable, nous disait-il; mais il ne régnera pas. Écoutez-le, mais gardez-vous de le suivre : il vous égarerait. Quant à son fils, le prince Victor, il est marqué pour le trône: il sera Empereur.

Depuis le jour où l'éminent homme d'État prononça ces paroles devant une délégation nombreuse de journalistes que j'avais eu l'honneur de lui présenter, je ne l'ai point revu. Il a langui quelques mois encore, essayant, mais en vain, de reprendre la pleine possession de lui-même, c'est-à-dire de ses rares et triomphantes facultés; puis il a achevé de mourir, laissant l'impérissable souvenir d'une des plus vastes intelligences dont un pays puisse s'honorer.

Dans une improvisation récente, M. Paul de Cassagnac a dit : « M. Ernest Merson est rongé de regret et d'aigreur de n'avoir jamais pu être qu'un journaliste de province. »

M. Paul de Cassagnac s'est trompé : plusieurs fois il n'a dépendu que de moi d'être journaliste à Paris. Je ne songe certes pas à m'en vanter; mais puisque l'occasion se présente de rectifier une erreur peut-être malveillante, je ne dois pas la laisser échapper.

En 1856, M. Billault, qui m'avait en confiance au-

tant qu'en affection, me manifesta, à son château des Grézillières, le désir de m'attacher à son cabinet dans un poste spécial, conforme à mes goûts et à mes aptitudes. En principe, j'avais accepté, sauf à faire définir mes fonctions, dont j'avais besoin de mesurer le caractère et l'importance. Aussitôt de retour à Paris, il me fit prier télégraphiquement de me rendre au ministère de l'Intérieur, pour y conférer d'urgence. Je me rendis avec empressement à l'invitation; mais, au lieu du ministre, ce fut le directeur du personnel, M. Collet-Meygret, qui me reçut. M. Collet-Meygret, homme peu recommandable et qui a eu depuis d'assez vilaines histoires, commença par se montrer impertinent : je m'appliquai à l'être un peu plus que lui, si c'était possible. — « M. le Ministre m'a parlé de vous, me dit-il. Vous désirez entrer au *Constitutionnel*, à ce qu'il paraît. Comme les ténors de province, vous voulez vous essayer à Paris. La place est libre, vous pouvez la prendre. Vous aurez pour le début 6,000 francs d'appointements. — C'est à merveille : voilà pour mon valet de chambre et mon cocher (notez que je me surfaisais, je n'avais ni l'un ni l'autre); mais pour moi? —Les appointements sont fixés à 6,000 francs, reprit-il un peu interdit; je n'y puis rien faire ajouter. — Alors nous ne pouvons pas nous accorder. Si modeste que soit le « ténor de province » à qui vous faites une telle offre, il s'estime à un plus haut prix et vous sa lue. »

Ce fut M. Ernest Dréolle qui prit la place et l'occupa dignement.

L'année suivante, M. Collet-Maygret ayant reçu une forte semonce à cause de son incartade, m'écrivit un billet aimable, me priant de lui assigner un jour et une heure où nous pourrions causer. Sans lui tenir rancune, je me rendis à Paris et allai le voir au ministère. — « Cette fois, me dit-il, nous allons nous entendre aisément. M. Césena quitte la rédaction en chef du *Constitutionnel.* Je vous offre sa succession avec 12,000 francs d'appointements. — Je vous remercie, mais nous ne nous entendrons pas du tout. — Pourquoi? — Parce que notre conversation de l'an dernier m'est restée en mémoire et que j'aurais peur, si j'entrais en relations directes et permanentes avec vous, que son souvenir, un peu amer, je vous l'avoue, n'exerçât une influence fâcheuse sur le devoir que j'aurais à remplir. » Et, comme il insistait. « Ma résolution est irrévocable, lui dis-je. J'ai le regret de vous dire que je n'entrerai au *Constitutionnel* que quand vous ne serez plus au ministère. »

Ce fut M. Grandguillot qui remplaça M. de Césena, avec un grand talent et un certain éclat.

Enfin, dans les derniers jours de 1867, je reçus de M. Pinart, ministre de l'Intérieur, avec qui j'étais depuis un an en rapports affectueux, le télégramme suivant : « Le ministre de l'Intérieur vous prie de venir tout de suite à Paris et de passer à son cabi-

net. » Je crus qu'il s'agissait du projet de loi sur la presse que je combattais avec la dernière énergie et que M. Pinart, au contraire, défendait résolument. « Peut-être, me disais-je, le ministre, pénétré enfin des dangers de cette loi, veut-il la modifier dans le sens indiqué par le véritable intérêt de l'Empire et de l'Empereur. Secondons ses vues et allons à Paris. » Mais point. Lorsque j'arrivai au cabinet du ministre, on me pria d'aller conférer avec M. de Saint-Paul, directeur du personnel. Tout de suite mon illusion se dissipa, et je vis que j'étais appelé pour autre chose que pour une modification au projet de loi sur la presse. — « Mon cher ami, me dit M. de Saint-Paul, j'ai à vous faire une communication qui me charme. En conseil des ministres vous avez été désigné comme directeur politique du *Constitutionnel*, en remplacement de Paulin Limayrac, nommé préfet du Lot. — Le conseil des ministres est bien aimable; mais il ne m'a pas consulté. Tout en le remerciant d'un choix qui m'honore, je refuse absolument d'y souscrire. Voici, en outre d'autres motifs, mes raisons essentielles : Je suis l'adversaire, vous le savez, de la politique actuelle de l'Empereur; je redoute de voir cette politique s'écarter de plus en plus des principes de 1852, les seuls que j'aie défendus, les seuls qu'il me convienne de défendre. D'autre part, je ne conviens nullement à l'emploi qu'on me propose. Je suis un indépendant et n'ai pu jamais me subordonner. Si j'étais directeur politique du *Constitutionnel*,

j'entendrais être le maître de sa rédaction; c'est-à-dire je refuserais absolument de me soumettre à une influence quelconque, même à celle de l'Empereur. Vous voyez bien que l'on s'est trompé en me choisissant et que je tromperais en acceptant. — Ce que vous me dites, je l'ai fait pressentir. Mais laissez-moi ne pas accepter votre refus ce soir. Demain matin, voyez le ministre; peut-être parviendra-t-il à vous convaincre. »

Je sortis de l'entretien avec la volonté formelle de refuser la situation vraiment redoutable qui m'était offerte et pour laquelle je sentais que je n'étais pas du tout fait. Mais le lendemain, tout changea, et ma résolution fléchit devant un mot de M. Pinart: — « Mon cher Merson, me dit le ministre, ce n'est pas seulement à l'honneur que nous vous appelons; c'est encore et surtout au péril. L'Empire va passer de mauvais jours. Nous avons besoin d'être soutenus dans la presse par un homme en qui nous puissions avoir une pleine confiance. C'est vous que nous avons choisi. Refuserez-vous de faire campagne avec nous, quand il y a peut-être des coups à recevoir, en attendant qu'on en donne? — Vous m'avez convaincu et vaincu, monsieur le Ministre. Je ne saurais me soustraire au devoir qui s'impose à mon dévouement et à mon patriotisme. Je vous appartiens. — J'en étais sûr, reprit le Ministre. Merci, et en toute occasion comptez sur moi. Revoyez tout de suite de Saint-Paul pour les arrangements à prendre. »

Je revis M. de Saint-Paul. On me fit un pont d'or, et j'allais entrer en fonctions, en dépit des jalousies misérables que des ambitions déçues firent naître et entretinrent, me préparant des piéges et me ménageant des difficultés sans nombre. Pensez donc : un modeste journaliste de province devenu tout à coup directeur politique de l'organe le plus important de Paris ! Quelle humiliation pour tous ceux, et ils étaient nombreux, qui s'étaient plu à considérer ce journal comme appartenant exclusivement à une plume figurant parmi les plus autorisées de la presse parisienne ! J'aurais bien des inimitiés à combattre, et, même dans la maison que j'allais habiter, je trouverais sans doute des rivalités et des malveillances. Mais j'en triompherais avec une volonté ferme et une patience énergique. Heureusement, je ne fus pas mis à cette épreuve. Le vote de la loi sur la presse, en me mettant en dissentiment avec la politique du gouvernement, me permit de me dégager subitement et de donner ma démission avant même d'être entré officiellement en fonctions.

Cette démission fut refusée d'abord; mais je la renouvelai en des termes si formels, presque si impérieux, que le ministre l'accepta dans une lettre autographe de quatre pages.

J'ai eu pour successeur M. Baudrillart, économiste distingué en même temps qu'écrivain de grande valeur.

M. Paul de Cassagnac prétendra-t-il encore que « je suis rongé de regret et d'aigreur de n'avoir jamais pu être qu'un journaliste de province? »

Voici en quels termes l'*Union Bretonne* annonça à ses lecteurs, le 10 février 1868, que je lui restais en qualité de rédacteur en chef :

« Le 27 décembre dernier, M. Ernest Merson a reçu, sans l'avoir aucunement sollicitée, ou provoquée, ou désirée, l'offre de la direction politique du *Constitutionnel.*

« La tâche à remplir était laborieuse et difficile; mais, éclatant témoignage d'une confiante bienveillance, elle s'imposait avec un tel caractère à un dévouement habitué à ne se ménager pas, qu'après des hésitations pleines de pressentiments, elle fut acceptée loyalement, pour êtes accomplie sans réserves.

« Depuis lors, des bruits contradictoires ont couru les journaux à ce sujet; et nous n'avons voulu ni confirmer les uns, ni démentir les autres, tant il nous semblait peu utile de mettre avant l'heure le public dans le secret de l'exacte vérité.

« Cependant, aujourd'hui, il est nécessaire que nous rompions le silence, pour annoncer que, revenant sur ses déterminations, volontairement, spontanément, de sa seule initiative, M. Ernest Merson a renoncé à la grande situation qui lui était faite, parce qu'il ne lui paraissait plus possible d'y servir, suivant ses aptitudes, l'Empereur et le pays.

« Dès mercredi matin, lendemain du jour où l'article 1er de la loi sur la presse a été voté, il écrivait à l'homme éminent de qui il tenait ses pouvoirs : « Tout en conservant « un reconnaissant souvenir de l'honneur considérable dont « vous m'avez jugé digne, je prends la liberté de vous re-

« demander ma parole, en échange de la vôtre, que je crois « devoir vous rendre. »

« Quoique cette parole, ainsi revendiquée, ne lui ait point encore été restituée, il se sent, il se veut, il se déclare libre et dégagé de tous liens.

« C'est, en effet, le privilège des âmes indépendantes et vraiment hautes, que, tout en se donnant, elles ne cessent jamais de s'appartenir.

« Notre rédacteur en chef nous reste donc tout entier, et il s'en applaudit. Il nous reste dans la plénitude de lui-même, pour continuer de vouer ses actives préoccupations et son labeur quotidien au journal depuis vingt années confident de ses pensées et témoin des ses luttes, et dans lequel il s'efforcera toujours de défendre avec énergie comme avec une conviction sincère les grands intérêts de la patrie et du Souverain, si intimement liés à ceux de la cause sociale elle-même. »

CHAPITRE XII

L'avènement de M. Émile Ollivier.—Le caractère de « l'homme du 19 janvier. » — Son livre *Principe et Conduite*. — Sa définition des divers régimes politiques. — Discussion de sa méthode. — Les deux phases de l'Empire.—Autorité et liberté.— Les Ordonnances de Juillet. — Les lois de Septembre. — Une lettre de M. Émile Ollivier. — Ma réponse.

L'influence de M. Émile Ollivier, que M. de Morny avait détaché de la République pour l'amener à l'Empire, étant devenue prépondérante, Napoléon III s'écarta peu à peu de ce qui était sa force et devait assurer sa gloire.

L'œuvre de 1852 était déjà minée dans son principe même, et le pays allait courir une nouvelle aventure parlementaire. Comme si le parlementarisme, qui avait fait déjà tant de révolutions en France, ne devait pas en accomplir une nouvelle, en attendant les autres. J'ai dit quelque part que c'était une imprudence. Peut-être ai-je été trop indulgent. C'était, en effet, une faute

énorme, sur laquelle devait bientôt se greffer un crime; et ce crime, dont on a vu les résultats, pèsera longtemps encore et douloureusement sur les destinées du pays.

On ne change jamais impunément les conditions d'existence d'une nation mal remise des secousses successives qui l'ont éprouvée pendant presque un siècle. M. Émile Ollivier nous l'a fait cruellement sentir. Il le voit, il le sait; mais il semble encore aujourd'hui ne le pas connaître. Tant il est vrai que l'aveuglement est le propre parfois des natures, sinon les plus droites, au moins les plus sincères.

J'ai combattu M. Émile Ollivier avant qu'il réussît à saisir le gouvernail de la France. Je me suis tenu écarté de lui durant le temps néfaste qu'il a occupé le pouvoir. Je l'ai fréquenté avec profit depuis qu'il est rentré dans le rang.

Son portrait n'est plus à faire.

Tout le monde l'a connu ou le connaît, avec son front fuyant, sa démarche hésitante et ses lunettes sous lesquelles se dérobe un regard incertain. Ce n'est pas l'homme physique, d'ailleurs, que je veux peindre; c'est l'homme moral, ou plutôt l'homme politique : honnête comme pas un, enthousiaste même de ses perpétuelles inconséquences, fier de ses variations, dévoué à une idée toujours mobile, fidèle toutefois à

une grande mémoire et persuadé qu'il n'a jamais compromis l'Empire en le servant à sa manière, caressant toujours le rêve d'une démocratie perfectionnée, causeur intéressant, pittoresque, plein d'élégance un peu cherchée, presque persuasif. On peut ne pas l'aimer, surtout on peut critiquer sa doctrine, même la détester; mais on ne saurait lui refuser l'estime personnelle qu'il mérite à un haut degré.

En juin 1870, je fus appelé à faire partie d'une commission organisée par M. Segris, alors ministre des finances, à l'effet d'étudier un projet d'impôt sur les annonces des journaux, destiné à remplacer le timbre, qu'on voulait dès ce moment supprimer. L'idée était mauvaise, et je multipliai les arguments pour la faire rejeter. M. Émile Ollivier qui, en qualité de garde des sceaux, assistait aux travaux de cette commission, voulut bien d'abord partager mon avis; mais il le combattit bientôt; puis il l'adopta; puis il le repoussa; puis il s'y rallia; puis le proscrivit définitivement, pour proclamer tout à fait praticable le système proposé, qui fut abandonné bientôt comme absolument absurde, sans même qu'on eût essayé de l'établir.

Ces changements successifs et rapides s'étaient produits sous l'influence d'observations en sens contraires que divers membres de la commission avaient développées, frappant l'esprit du premier ministre jusqu'à

le convaincre et à le décider, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, sans qu'il semblât s'apercevoir des étonnants démentis qu'il se donnait à lui-même.

Évidemment M. Émile Ollivier était de bonne foi ; il cherchait à s'éclairer par la discussion; mais six variations en moins d'une heure, pour en arriver à une conclusion fautive, indiquent un esprit toujours à la recherche de la vérité, et aboutissant, comme malgré lui, à l'erreur.

Voilà le personnage tout entier.

En 1875, M. Émile Ollivier, éprouvant le besoin de s'absoudre de ses fautes en expliquant sa doctrine, a publié un volume, intitulé *Principes et Conduite,* qui a mené un certain bruit dans le monde politique. Il commence par y définir la République, la Monarchie constitutionnelle, la Dictature, le Césarisme; et sa définition est vraiment ingénieuse. « Les sociétés, dit-il, ont, comme les individus, un état de santé et un état de maladie. » D'où il conclut naturellement que la condition où elles se trouvent exige une diversité continue de régimes et une différence absolue de gouvernements. Ce qui convient à un peuple discipliné, ordré, s'avançant dans la vie avec une régularité et sans crises violentes, ne saurait satisfaire aux nécessités d'une nation dévoyée, privée d'équilibre, où les désaccords sont permanents et où tout est en lutte, la force individuelle,

c'est-à-dire la liberté, et la force collective, c'est-à-dire l'autorité. Cela est hors de discussion. « L'usage des peuples les plus libres de la terre, a dit Montesquieu, me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour le moment un voile sur la liberté, comme on voile la statue des dieux. »

Pour faire exactement connaître la théorie de M. Émile Ollivier quant aux conditions diverses auxquelles s'approprient les différents modes de gouvernement, je dois citer ses propres paroles :

La liberté est le régime des sociétés bien portantes qu'aucune crise ne trouble.

Cette liberté a un plus et un moins entre lesquels les peuples sains oscillent, suivant l'opinion qu'ils ont de leur vigueur. Le plus de la liberté, c'est la République ; le moins, c'est la Monarchie constitutionnelle.

La différence substantielle entre la République et la Monarchie constitutionnelle est que la République, dans l'organisation du pouvoir exécutif, rejette l'hérédité, que la Monarchie implique.

Dès que les sociétés saines tombent en état de crise, quelque excellent que soit le fond de leur tempérament, si elles ne veulent pas le compromettre, elles doivent recourir sans hésitation à la dictature, telle qu'on la pratiquait dans les beaux temps de la République romaine et à Florence sous le nom de balia, telle qu'elle est en usage en Amérique et en Angleterre, limitée quant à sa durée à une période courte, définie quant à son objet à une affaire spéciale, sus-

pendant pour un temps le jeu des institutions normales, ne los abrogeant pas.

La guerre est la crise qui commande le plus impérieusement une dictature. La rapidité et la sécurité de l'action militaire l'exigent autant que la sauvegarde de l'ordre intérieur. Toute faction, quelque faible qu'elle soit d'ailleurs, devient alors redoutable dans un pays qui n'a jamais été engagé dans une entreprise sérieuse, sans qu'une portion des citoyens prît parti pour l'ennemi. Après Rosbach, la moitié de Paris était enthousiaste du roi de Prusse et répétait avec Voltaire les vers prêtés à Brutus la veille du départ de César pour nne expédition en Perse : « Les Persans ne sont pas nos plus fiers ennemis. — Il en est de plus grands. » « Nous disons plus de mal de nous, écrivait Belle-Isle, que nos ennemis n'osent le faire. » Pendant la Révolution, les émigrés combattaient avec la coalition ; pendant la Restauration, les libéraux entraient dans les armées espagnoles ; ce sont des journaux français qui ont instruit les Prussiens du mouvement du maréchal de Mac Mahon sur Sedan ; après le 4 Septembre, la préoccupation principale d'un gouvernement soi-disant patriotique a paru d'établir le bon droit de nos envahisseurs, qui n'avaient pas jusque-là osé l'affirmer avec autant d'audace.

Dès qu'on se bat, les droits politiques doivent être suspendus, les Assemblées congédiées, les immunités individuelles supprimées. Tout gouvernement qui s'engage dans une guerre sérieuse avant d'avoir établi une dictature de fer est perdu. L'exagération de la sévérité serait, dans ce cas, préférable à l'indulgence.

La guerre civile, dès qu'elle éclate, commande les mêmes

mesures. Lors des émeutes, en partie factices, occasionnées par la nouvelle législation des grains, Turgot, obligé de réprimer avec rapidité des séditions qui se seraient aggravées en durant, dessaisit par ordonnance la juridiction ordinaire et créa une juridiction prévôtale. La Constituante a dit dans son décret sur la loi martiale : « La liberté n'existe que par l'obéissance aux lois. Si, dans les temps calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité publique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument d'intrigues qu'ils ignorent; ces temps de crise nécessitent momentanément des moyens extraordinaires. »

Dès qu'une société est malade, qu'on supprime la liberté.

Si le mal n'est qu'au premier degré, la discorde politique, le régime indiqué, c'est le gouvernement dictatorial. Si le mal est au deuxième degré, la discorde sociale, le césarisme est le seul remède.

Le gouvernement dictatorial diffère de la dictature proprement dite, dont les sociétés saines usent dans leurs crises passagères, en ce que le gouvernement dictatorial n'est pas défini dans son objet : il s'étend à l'ensemble des faits sociaux, non à un seul d'entre eux; il n'est pas limité à un temps court : sa durée est indéfinie; il ne suspend pas seulement les institutions normales de la liberté : il les abroge et les remplace entièrement pendant sa durée.

La dictature, loin de briser le ressort libéral, le remonte et, la crise passée, en rend le jeu plus assuré.

Le gouvernemant dictatorial est plus menaçant. Cependant les nations s'en relèvent et sortent quelquefois guéries de

ces maisons de santé. Dans tous les cas, il n'y a pas d'autre moyen d'écarter le remède héroïque du césarisme, après lequel tout est fini.

Néanmoins, pour les sociétés profondément atteintes, le césarisme est encore un bienfait, puisqu'il retarde la décomposition. A Rome, avant de disparaître avec la société qui l'avait mérité, il a produit une des plus impérissables parmi les œuvres humaines, le Droit et le plus auguste des exemples, les Antonins.

L'école libérale a eu raison de défendre la liberté et de combattre le césarisme ; elle a eu tort de ne pas accorder scientifiquement une place à la dictature et au gouvernement dictatorial, parce qu'on a abusé de ces institutions terribles. L'abus n'a jamais rien prouvé contre la légitimité d'un principe : de ce qu'il y a une raison fausse, il ne s'ensuit pas qu'il faille fuir la raison.

En résumé, quel est votre gouvernement ? me demandera-t-on.

Je réponds :

Dans les sociétés saines, un gouvernement alternatif, selon l'heureuse expression de Lamartine : la Monarchie constitutionnelle ou la République dans les circonstances ordinaires ; la dictature pendant les crises.

Dans les sociétés malades, mais seulement d'un mal politique, le gouvernement alternatif aussi : pendant la maladie, le gouvernement dictatorial ; après la guérison, la Monarchie constitutionnelle ou la République.

Dans les sociétés malades d'un mal social, un gouvernement immuable, toujours semblable à lui-même, jusqu'à la conquête ou à la pourriture : le césarisme.

Il y a de grandes vérités dans ces pages, des vérités auxquelles il serait malaisé de contredire. Cependant on peut reprocher à M. Émile Ollivier deux choses : 1° de s'être mépris, lors de son arrivée aux affaires, sur les conditions maladives de la société française, et d'avoir trop fait pour la liberté, trop peu pour l'autorité ; 2° de n'avoir point conformé strictement, une fois la guerre déclarée, sa conduite à sa propre doctrine, c'est-à-dire de n'avoir pas établi la dictature, puisqu'il la jugeait nécessaire au succès de nos armes et indispensable au bien de la patrie.

Examinons ces deux cas.

Dans le premier, il y a eu erreur. M. Émile Ollivier, devenu ministre, s'est fait illusion, non seulement sur l'efficacité de son programme, mais encore sur l'état réel de l'opinion en France. Le pays, en proie aux entreprises des partis, n'était point prêt pour ce que l'Empereur avait promis comme « le couronnement de l'édifice. » Soumis à un travail intérieur dont les hommes à vue claire apercevaient aisément les dangers, il semblait s'offrir de lui-même comme une victime à la Révolution. Livré avant le temps aux extravagances pernicieuses de la presse, de la tribune parlementaire et des réunions publiques, il s'emparait de la liberté pour en faire la licence; et, si l'on n'y mettait ordre, il était évident qu'il se précipiterait bientôt, et de lui-même,

dans les pires catastrophes. Or, au lieu d'arrêter le torrent, ou tout au moins de le contenir, le cabinet du 2 janvier favorisa ses emportements tumultueux et sembla s'abandonner lui-même à sa fureur. De là le grand mal, le mal irrésistible et irrémédiable. Avec un tel système, pratiqué dans un aveuglement honnête, mais douloureux, il était certain que l'Empire devait succomber, et il est hors de doute qu'il eût péri dans la paix comme il a péri dans la guerre : tant il lui était impossible, après les secousses qu'il avait maîtrisées au début, de survivre au régime salutaire dont il s'était si imprudemment séparé. Les gouvernements qui s'effondrent, malgré leurs légitimité et la force de leur origine, ont toujours été les principaux auteurs de leur chute. Si cela est vrai, généralement parlant, l'exemple que nous a fourni l'Empire de Napoléon III l'atteste absolument. La société, telle que l'avait prise le 2 Décembre, était profondément atteinte d'un mal social. Elle avait été sans doute promptement améliorée; mais le grand tort a été de croire que sa santé était affermie à ce point qu'elle pouvait impunément passer de l'état d'autorité à l'état de liberté. Les décrets de novembre 1860 constituèrent une première faute; la lettre du 19 janvier 1867 constitua une deuxième faute; l'avènement de M. Émile Ollivier, chargé d'appliquer une politique nouvelle, trop différente de celle de 1852, constitua une troisième faute. Ces fautes successives portèrent successivement leur peine, et le pouvoir impérial n'existait déjà plus,

pour ainsi parler, lorsqu'il disparut après le désastre des combats.

Voilà l'exacte vérité, dont il me paraît que M. Émile Ollivier ne se rend pas suffisamment compte, même quand il se donne un si formel démenti dans la belle et solide définition des régimes politiques qu'il approprie aux divers états de la société à gouverner.

Quant à ma seconde observation, elle devient, même d'après les principes de M. Émile Ollivier, un grief contre lui-même. En effet, si la dictature est « nécessaire pendant les crises, » elle est indispensable pendant la guerre, la plus grande des crises. Or, on ne devait pas entreprendre la guerre de 1870 sans rétablir du même coup la dictature. Cela est la logique et l'évidence. Et si on ne l'a pas fait, on est responsable, je ne dis point de la perte des batailles, mais de la chute du gouvernement, qui a rendu la paix impossible, par le triomphe même de la Révolution. Je crois savoir que, si le ministère du 2 janvier n'était pas tombé, le 9 août, devant le mécontentement légitime du Corps législatif, il eût réparé son erreur; mais déjà il était « trop tard ! »

Trop tard ! mot fatal prononcé invariablement après toutes les catastrophes politiques, sans qu'il semble avoir instruit personne, c'est-à-dire sans que nul gouvernement ait mis à profit son enseignement terrible. Une fois la guerre engagée, conformément à son vote; après les fonds consentis par elle pour la conduire, la Chambre n'avait plus rien à dire et plus rien à faire ;

et l'on a commis une funeste méprise en la convoquant, après nos premiers malheurs, pour faire mal et pour mal dire. Non seulement c'était une imprudence vis-à-vis de l'ennemi; c'était de plus une impardonnable faute vis-à-vis du gouvernement et du pays. On donnait par là occasion aux passions mauvaises de s'agiter avec une violence criminelle, sans souci du patriotique devoir; du même coup, on s'affaiblissait devant le vainqueur, en étalant à son regard une infirmité qu'il pouvait soupçonner, mais ne devait jamais connaître; enfin, on s'exposait à des déchirements profonds, propres à décourager la résistance, à compromettre la revanche et à préparer d'effroyables malheurs politiques, qui, s'ajoutant aux revers militaires, devaient engendrer la plus scandaleuse des anarchies, celle qui prend sa source dans les complicités de la trahison elle-même. Et l'on en arriva à ce degré de perturbation morale que, « quand les désastres fondirent sur nous, certains chefs de partis se précipitèrent sur la calamité nationale avec une fureur joyeuse. » L'un d'eux s'oublia même et souilla la pudeur de l'histoire jusque-là d'écrire ces lignes infâmes: « Quand je mets en regard les maux qu'elle me rappelle, cette désastreuse année, et les biens qui, je l'espère, découleront de ces maux, j'hésite à la maudire, et j'entrevois un temps où, au milieu de nos tristesses, tout compte fait, tout pesé, nous la bénirons. Et d'abord, n'a-t-elle pas vu tomber l'Empire? L'année qui a cet honneur de porter à son

compte une telle délivrance, si meurtrière et si fatale qu'elle soit d'ailleurs, n'est pas une année stérile : il ne faut la maudire qu'à demi et ne lui lancer l'anathème qu'en y mêlant la gratitude. »

Un temps où de telles énormités ont pu être écrites par un homme qui ne passait pas pour un énergumène et qui ne s'est jamais affilié à la secte jacobine, ce temps-là n'est pas un temps ordinaire où l'on puisse impunément omettre d'assujettir sa conduite à ses principes. Ce n'est pas le tout d'entrer au gouvernement avec des vues déterminées ; il faut, ayant un programme pour les diverses circonstances de la politique, savoir l'appliquer à propos. Autrement, on devient le jouet de l'aventure et l'on périt tristement dans les perplexités d'un embarras, et, à plus forte raison, dans les secousses d'une crise. Aujourd'hui, M. Émile Ollivier proclame qu'en temps de guerre la dictature s'impose, et il a bien raison ; mais, devançant le précepte, que ne nous a-t-il fourni l'exemple ? La France eût pu éprouver des échecs, sans doute ; mais elle n'eût subi ni l'humiliation de désastres inouïs, ni la mutilation de son territoire, ni la honte sans pareille d'une révolution accomplie devant l'ennemi, ni les douleurs de l'ensanglantement et de l'incendie de sa capitale ; et, à l'heure présente, elle n'en serait pas réduite, au milieu de ses angoisses, à rechercher sa voie perdue et à s'alarmer sur ses destinées.

L'Empire a eu deux phases distinctes. D'abord autoritaire, il s'est fait plus tard libéral. Sa première période lui a donné une pleine réussite. La seconde lui a été fatale. Lorsque le pays, librement consulté, l'aura restauré, je ne sais lequel des deux systèmes prévaudra; mais il ne saurait être préjudiciable que l'un et l'autre soient exposés et connus d'avance, pour que l'on puisse éviter le retour des crises qui ont déterminé les infortunes de la France.

L'Empire autoritaire a rétabli l'ordre, détruit par le coup de foudre de Février; il a rassuré les bons esprits et mis les autres en déroute; il a accru dans des proportions prodigieuses la prospérité publique, fondée sur ce bien si rare chez nous depuis bientôt cent ans : la sécurité; il a fait de puissantes guerres avec le plus glorieux succès; il a agrandi le territoire national, en lui donnant deux nouvelles provinces; il s'est fait respecter, aimer, admirer de l'Europe et du monde. S'il ne s'était pas transformé et désarmé, il durerait encore; et la France ne serait pas, parmi ses angoisses et ses épouvantes, réduite à douter de son lendemain.

Quant à l'Empire libéral, il a désorganisé le pouvoir, il a brisé les ressorts du gouvernement, et, en ouvrant la porte à la Révolution, il a laissé jusqu'à sa citadelle aux mains de ses ennemis. Si bien que, comme

je l'ai déjà dit, quand même le sort des combats lui eût été favorable, il était irrésistiblement destiné à périr.

Voilà les deux systèmes dans leurs résultats. M. Émile Ollivier, que l'expérience ne semble pas avoir suffisamment éclairé, tient toujours pour le second; mais il me permettra, je l'espère, de préférer absolument l'autre. D'autant plus que le régime autoritaire inauguré par l'Empereur n'avait rien de bien amer ni de bien dur : il n'était oppressif pour personne; surtout il n'étranglait pas la liberté, qu'il s'assimilait peu à peu, en l'associant graduellement et sagement à l'exercice du pouvoir. Tandis que le régime libéral, lui, sous prétexte d'émancipation, a anéanti l'autorité, la livrant comme en pâture aux appétits cruels de la Révolution.

La liberté sans l'autorité, c'est l'anarchie.

L'autorité sans la liberté, c'est le despotisme.

La liberté avec l'autorité, c'est l'ordre, c'est la paix, c'est la pondération des pouvoirs, c'est la force, c'est la prudence, c'est la sagesse, c'est le progrès.

Or, nous avons eu, pendant douze années, la liberté avec l'autorité; et cette alliance était la plus énergique garantie qui pût être fournie au pays contre le retour du désordre, en même temps qu'elle lui assurait cette merveilleuse prépondérance dont il était en possession

sur tous les continents où peut s'exercer sa politique.

Plus tard, on a diminué la part de l'autorité pour accroître celle de la liberté. Là fut le péril. On compromettait ainsi l'équilibre; les deux plateaux de la balance n'ayant plus un poids égal, l'un devait emporter infailliblement l'autre, et l'œuvre de 1852, améliorée laborieusement et sans relâche, se trouva irréparablement compromise, jusqu'à ce que l'avènement de la liberté, à l'exclusion de l'autorite, vînt, au début de 1870, tout détruire.

En 1789, on avait réussi à associer la liberté avec l'autorité; mais, dès que la liberté devint envahissante, l'autorité périclita, et un jour naquit où tout sombra à la fois, l'autorité étranglée et la liberté remplacée par la plus effroyable anarchie. Est-ce vrai, cela?

L'art, le grand art de la politique, est de mettre toujours à profit les leçons de l'expérience. J'ai peur que M. Émile Ollivier ne le sache pas.

Montesquieu l'a dit : « Les gouvernements sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernements. » Cette grande parole n'a point cessé d'être vraie depuis qu'elle a été formulée ; c'est peut-être un peu parce qu'on ne s'en est pas assez souvenu que tant de changements de pouvoirs se sont succédé en France dans le cours de moins d'un siècle. Le gouvernement étant fait pour le peuple, il ne doit courir aucune aven-

ture préjudiciable aux intérêts, à la paix, à la prospérité du peuple ; il doit être le défenseur inflexible du pacte et de la loi ; il doit veiller à ce que l'on ne l'entame point, qu'on ne l'affaiblisse point, qu'on ne le mette point dans l'impuissance de faire le bien, qu'on ne le condamne point à assister à sa propre déchéance et à contribuer, par de dangereuses complaisances, à l'avènement du mal.

C'est parce qu'on n'a pas observé cette loi salutaire que nous avons été précipités successivement dans tant de catastrophes, et que nous sommes, en ce moment encore, en proie à tant d'infortunes.

A ce sujet, je veux rappeler le rapport qui précédait les Ordonnances de Juillet, Ordonnances beaucoup moins liberticides qu'on l'a prétendu, et dont le principal tort fut de ne pas être appuyées contre la Révolution par une armée de 300,000 hommes. On lit ce qui suit dans ce document :

Les agitations sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles. A toutes les époques, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être, qu'un instrument de désordre et de sédition. C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop

fréquentes de notre politique extérieure. Nulle force n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse.

Ce rapport avait évidemment du bon, du juste et du vrai. M. Thiers, l'un des signataires de la protestation dirigée par les journalistes contre les Ordonnances, le trouva d'abord odieux et détestable; mais il changea d'idée depuis : ce qui figure en tête des lois de Septembre l'indique clairement. En cinq années, son éducation s'était faite, pour se défaire, il est vrai, plus tard. Voici quelques phrases que je relève dans l'exposé des motifs de la loi la plus violente qui ait été dirigée contre la presse :

Une partie de la société vit au milieu de la plus épouvantable anarchie; on dirait, en lisant les papiers publics, que la France est déchirée en une multitude de gouvernements qui se disputent le pouvoir à l'aide de l'injure, de la calomnie, de la confusion de tous les principes politiques... Il faut des peines sévères contre les délits, des peines énormes contre les crimes qui s'adressent à la personne du roi, au principe ou à la forme de son gouvernement. C'est la condition sans laquelle il ne peut plus y avoir de liberté de la presse. Autrement, cette liberté dégénère en licence, et la licence de la presse finit par devenir funeste aux gouvernements le plus fortement constitués.

Cela était très vrai. Et cependant, c'est sous l'in-

fluence de M. Émile Ollivier que s'est faite la loi sur la presse de 1867-1868, et c'est sous le ministère de M. Émile Ollivier que les journaux sont entrés en possession d'une liberté presque furieuse, qui devait engendrer de terribles conséquences, et sans laquelle la guerre déplorable de 1878 eût été facilement écartée, même en dépit de la préméditation de la Prusse et de son ardent désir de l'engager.

Sur ces questions-là le livre de M. Emile Ollivier se tait, et je trouve que c'est dommage. Il y avait à ce sujet des éclaircissements, tout au moins des explications à fournir, et peut-être des regrets à exprimer. Mais ces regrets, peut-on croire que l'auteur les éprouve, lorsqu'il célèbre les qualités du régime de la liberté auquel sont dus nos malheurs, à l'exclusion du régime d'autorité qui faisait de nous un peuple si estimé, si puissant, si prospère et, en définitive, si sagement libre?

« O liberté! que de crimes on commet en ton nom! » s'écriait Mme Roland en marchant à la mort. « Grande séductrice, tes appas sont faits d'impostures, » disait Saint-Just en parlant de cette idole qu'il avait tant caressée. « La liberté est un vain mot, » murmurait Vergniaud désabusé. « C'est la formule de tous les coquins politiques, » écrivait Rivarol. « C'est le plus grand des biens et le pire des maux; parce que le feu qui allume



le flambeau est celui qui le dévore, » soupirait Condorcet.

Moi, je crois que la liberté est tout simplement un brandon que l'on agite tant qu'on n'est point au pouvoir, afin d'éclairer la route qui y peut conduire. Une fois qu'on exerce la puissance, on arrive à en modérer les feux, sinon à les éteindre.

Ainsi avons-nous toujours vu; ainsi s'est-il toujours pratiqué.

Si je n'éprouvais la crainte de produire une parole paradoxale, je dirais : « Moins il y a de liberté en apparence, plus il y a de liberté en fait. Plus il y a de liberté dans les institutions d'un pays, moins il y a de liberté dans l'existence politique et sociale des citoyens. » Véritablement, cela ne serait pas malaisé à démontrer. Que l'on étudie un peu l'histoire, et l'on verra que les nations les plus libres ne sont point celles où la constitution semble le plus largement libérale. Les hommes funestes de 93, par exemple, avaient proclamé une liberté effrénée; ils n'ont su donner que la terreur, en prenant la confiscation pour système, la prison pour auxiliaire et la mort pour complice.

Nous ne sommes pas dans ces temps horribles. D'accord. Mais pourquoi veut-on nous y ramener? Et l'on y essaye, et l'on y pousse, et l'on y espère! Aberration criminelle, qui s'appuie précisément, étonnant phénomène, sur ceux-là mêmes qui seraient les premières victimes du fléau terrible.

« A brebis tondue, Dieu mesure le vent. » A tout peuple chez lequel la flamme révolutionnaire n'est pas éteinte, un pouvoir régulier et soucieux des responsabilités qu'il a prises doit mesurer la liberté. C'est là un principe de tous les temps, qu'on a regretté fréquemment de voir oublié ou méconnu. Suivant que les passions s'apaisent et que les partis désarment, la liberté peut multiplier ses franchises sans inconvénient et se compléter sans dommage; même elle devient une soupape salutaire et au besoin une sauvegarde. Mais, tant qu'on veut en faire une arme offensive pour attaquer l'ordre établi, il est nécessaire de la soumettre à une sorte de contrôle sévère et de surveillance attentive qui l'empêche de devenir un danger, en dégénérant en licence.

Les meilleurs libéraux, et les plus utiles, ne sont pas ceux qui conspirent sans cesse la chute du gouvernement, ou qui épouvantent le monde en poursuivant le bouleversement de l'organisation sociale; ce sont ceux qui, par leur respect des lois, par leur participation loyale aux affaires, par leur patriotisme clairvoyant et sincère, rendent l'action du pouvoir facile et éclairée, donnent de la sécurité aux esprits, favorisent l'essor des grandes réalisations, rendent le pays prospère et tendent à clore l'ère des dissentiments et des luttes. Ceux-ci hâtent l'avènement complet de la liberté, tandis que les autres le retardent indéfiniment.

Je me suis appliqué, dans un livre intitulé : *Politique de M. Émile Ollivier*, à discuter pied à pied la doctrine de « l'homme du 19 janvier. » Après avoir lu mon volume, M. Émile Ollivier m'a adressé la lettre suivante :

30 juillet 1875.

Monsieur,

Je vous remercie de votre livre. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt, car il est plein de talent, et je suis très touché de ce que vous avez su mêler de bienveillance à vos critiques. Je n'ai pas relevé un mot qui soit de nature à m'affliger personnellement. Ce qui m'afflige, c'est qu'un esprit de votre distinction en soit encore à l'histoire frelatée qui attribue à la liberté la chute de l'Empire, et que vous ne voyiez pas que ce sont les fautes irréparables cachées sous les fausses gloires de la période autoritaire qui ont rendu inévitable, puis impuissante, la période libérale. En vérité, il est par trop étrange de voir un parti qui est allé à Sedan par le Mexique et Sadowa, accuser la liberté ! Cette fausse vue sur le passé est grosse de catastrophes pour l'avenir de la cause bonapartiste. *Liberavi animam meam*. Que les destinées s'accomplissent !

Croyez à mes sentiments de cordiale sympathie.

Émile OLLIVIER.

J'ai répondu en ces termes à M. Émile Ollivier :

Nantes, le 4 août 1875.

Monsieur,

Votre lettre m'a, je l'avoue, causé un grand étonnement. Il me semblait que, attachés à la même cause, nous pouvions différer sur les moyens de la faire prévaloir, vous par la liberté, moi par l'autorité ; et, quand je me suis hasardé jusqu'à relever quelques portions du livre dans lequel vous avez exposé si consciencieusement vos principes, je croyais que, dans votre goût pour la franche discussion, vous ne prendriez point à mal mes observations motivées et réfléchies.

Je ne suis pas grand'chose dans notre parti, tout au plus un soldat militant, et ma voix n'a guère de retentissement; aussi mes critiques ne sont-elles pas pour gêner votre doctrine, si elle est la bonne, et je demeure confondu en vous voyant en prendre occasion pour désespérer de l'avenir du bonapartisme. De ce que vous me rencontrez parmi vos contradicteurs, Monsieur, rien n'est perdu, Dieu merci, et quoique les libéraux et les autoritaires ne s'accordent pas tout à fait sur les moyens d'organiser la victoire, ce n'est pas un suffisant motif pour qu'ils ne marchent pas au combat de la même allure, avec la même foi, avec un égal courage.

En tout cas, je n'ai point, moi, affranchi mon âme. *Non liberavi animam meam.* J'assume volontiers toutes les responsabilités, même celles que j'aurais le droit de décliner, et lorsque je rencontre des esprits qui ne partagent pas

toutes mes vues, je ne jette pas le cri désespéré du vaincu. Loin de là, je me fortifie dans la lutte, ou plutôt j'y persévère avec un redoublement d'ardeur, soit pour persuader les autres, soit pour m'éclairer moi-même.

Le retour de l'Empire ne dépend ni des aspirations libérales des uns, ni des préférences autoritaires des autres. Il dépend de la canfiance nationale, qui aperçoit dans la restauration des Napoléons la fin de nos malheurs. Après le triomphe, vous serez, Monsieur, le chef des wighs; je demeurerai parmi les torys; mais notre dissentiment ne sera pas bien profond: il n'existera entre nous qu'une seule rivalité, celle du dévouement et du patriotisme; et là-dessus, j'en suis sûr, je n'aurai, pour remplir mon devoir, tout mon devoir, qu'à vous imiter et à vous suivre.

Agréez, etc.

Ernest Merson.

CHAPITRE XIII

M. Émile Ollivier et l'Appel au peuple. — Exposé de la doctrine. — L'ancien droit et le droit nouveau. — La légitimité des races royales et impériales. — Le langage des royalistes après le Deux Décembre. — La Souveraineté nationale, base de notre droit politique. — Le travail successif des quatre races. — M. Jolibois et l'Appel au peuple. — L'arrestation du prince Napoléon. — La protestation de ses conseils.

Tout en se tenant écarté aujourd'hui de la politique militante, M. Émile Ollivier est demeuré fidèle, malgré les fluctuations de son caractère et les incertitudes de sa méthode, à la doctrine de l'appel au peuple.

Cette doctrine, la seule raisonnable, nationale et féconde, a été revendiquée récemment par M. le comte de Paris, qui l'a dénaturée cependant en l'amalgamant avec une sorte de parlementarisme bâtard, au point d'en faire une chinoiserie inacceptable et inapplicable. La contrefaçon royale a, d'ailleurs, été l'objet d'interprétations diverses, et ni les anciens amis de la maison d'Orléans, ni les légitimistes d'ancienne souche n'y

ont pleinement adhéré. Son échec a été même si général que son auteur a dû déjà s'expliquer, parce qu'il n'était pas compris, se rectifier, se compléter, et même se démentir, parce que son évolution en faveur de la Souveraineté nationale avait mécontenté à peu près tout son monde.

Dans le parti impérialiste, nous sommes, au contraire, absolument et unanimement d'accord avec notre Prince pour affirmer le droit imprescriptible du pays sur lui-même, sur la forme de son gouvernement, sur le choix de son Chef. Et ce n'est pas d'hier que date cette entente; ce n'est pas par hasard ou par calcul qu'elle s'est établie. Tout ce que nous aimons, tout ce que nous servons, tout ce que nous nous efforçons de faire prévaloir, en procède directement. Sans elle nous ne pourrions rien; avec elle, ce n'est pas trop de dire que nous pouvons tout, ou du moins presque tout.

Et d'abord, il faut bien envisager que rien n'existe aujourd'hui, le régime républicain n'étant accepté que comme une épreuve, une transition, un passage. La légitimité a été vaincue en 1830; l'établissement de Juillet s'est écoulé en 1848; l'Empire a sombré en 1870. Trois dates mauvaises, trois faits coupables. Tout est débris; c'est-à-dire le sol national, jonché de ruines diverses, n'appartient plus exclusivement à personne. Par conséquent, tout peut être restauré, et aucun parti n'a le droit de prétendre régler à lui tout seul les destinées de la France.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que je conteste les titres considérables que la vieille Monarchie peut faire valoir. Ces titres, je les respecte autant que personne. Je n'ai rien oublié, si j'ai beaucoup appris dans la longue vie politique que j'ai parcourue. Nul plus que moi ne comprend l'autorité du grand principe de la Royauté traditionnelle, et ce n'est jamais moi qui prononcerai une parole offensante contre elle. Je ne renie aucune de mes premières croyances; et, s'il n'avait pas plu au pays, dans sa suprême souveraineté, de créer un droit nouveau, qui me semble supérieur à tous les droits anciens, il est certain que je combattrais le combat de la Monarchie traditionnelle contre la Révolution. Mais ce droit nouveau existe; rien ne peut le vicier ou l'anéantir, sinon une décision nationale, et j'y demeure d'autant plus fidèle qu'il a été outragé par de grands criminels, et que, même abreuvé d'amertume, il demeure pour moi comme l'une des espérances les plus solides du salut final de mon pays.

Pénétré de l'impuissance du fait républicain, mauvais par ses origines, détestable par les hommes qui l'exploitent et fatal pour les suites qu'on s'efforce de lui donner, je souhaite le retour d'un Chef librement élu, et j'y travaille. J'aime passionnément la France, et je voudrais l'arracher à l'existence douloureuse qu'on lui fait. Mais je diffère des royalistes sur deux points : premièrement, ils croient à l'efficacité de la Royauté, et je crois à l'efficacité de l'Empire; en second

lieu, la majorité d'une Assemblée sans mandat suffirait pour leur victoire, et je ne veux rien autre que ce que la nation elle-même et tout entière décidera. Et, en cela, je suis bien plus qu'eux libéral, c'est-à-dire d'un libéralisme bien plus désintéressé, plus large et plus fécond. Ainsi, le verdict souverain que j'invoque rétablirait Philippe VII, que mon premier soin serait d'y adhérer, parce que ce serait mon premier devoir. Au contraire, il ferait triompher Napoléon V, que les royalistes n'y souscriraient sans doute point. Dans le premier cas, je serais loyalement avec le Roi, tant j'ai le sentiment du droit national; dans le second, les légitimistes ne seraient pas avec l'Empereur, tant ils croient à l'antériorité, à la supériorité, à l'infaillibilité, pour ainsi dire, du droit royal.

Mais, en dehors de cette question si haute qui nous divise, il en est une autre très importante qu'on ne doit pas négliger. Il y a, dans l'esprit des royalistes, deux royautés, l'une autoritaire, l'autre parlementaire. Les uns veulent ne tenir compte d'aucun des événements survenus dans ce pays depuis un siècle. Les autres tentent de renouveler 1830, avec tout ce que cette date comporte.

Qui les départagera, c'est-à-dire qui pourra bien établir où est la raison, au-dessus du véritable droit et du véritable intérêt? A mon gré, ce ne peut être que la nation seule et elle-même, qui possède bien quelque titre à être consultée. D'où il suit que l'appel au peuple

est absolument indispensable, même pour régler le différend si grave existant entre les fidèles des deux églises.

Il y a quelques années, un des écrivains les mieux inspirés du parti royaliste, M. Ch. Muller, écrivait ceci : « Le suffrage universel, dont on se plaît à dire tant de mal, a de merveilleux instincts d'ordre alliés à de magnifiques sentiments de patriotisme. Dans les questions secondaires, des questions de personnes, sur lesquelles il n'est pas en position de se prononcer avec une suffisante connaissance des hommes et des choses, il peut se laisser égarer; mais, interrogé sur des questions générales d'ordre public et de dignité nationale, il répondra toujours avec un sens politique supérieur. » Paroles bien vraies, qui établissent qu'on a tort de traiter la souveraineté nationale en suspecte, et qu'il est des royalistes qui ne doutent pas plus de son honnêteté qu'ils ne méconnaissent son efficacité.

Pour nous, l'appel au peuple n'est pas une formule ou une simple théorie; ce n'est pas uniquement une doctrine de hasard ou de convention; c'est bien plus que cela : un grand principe, un droit sacré en même temps qu'un éminent devoir. Voilà pourquoi nous l'arborons et le préconisons, sans même chercher à connaître ce que son application déterminera, mais bien résolus à accepter d'une âme haute la loi, toute la loi que la nation, consultée, pourra rédiger et prescrire.

On le voit, rien n'est plus net que notre politique, rien n'est plus détaché de visées égoïstes ou ambitieuses. Intimement convaincus que le pays est son maître, quand il n'a plus de chefs reconnus, nous voulons qu'on l'appelle à se donner un gouvernement, au lieu de lui imposer, par un coup de force ou par un expédient parlementaire, un Empereur ou un Roi. Cet hommage au droit de la nation est le moyen le plus énergique et le plus sûr de mettre fin à nos compétitions et à nos malheurs; c'est le remède, l'unique remède aux révolutions qui éprouvent depuis si longtemps notre pays; ce doit être le terme de nos discordes et de nos infortunes. Voilà pourquoi, loin de le négliger, nous travaillons, en bons citoyens, à le faire prévaloir.

Le point de départ commun des royalistes et des impérialistes, c'est la nécessité d'arracher la France à la Révolution et de restaurer un gouvernement monarchique. Pour atteindre ce résultat, la plupart des amis du Roi croient qu'il faut s'en rapporter à un simple vote d'une Assemblée nationale; nous estimons qu'il est meilleur de consulter le pays lui-même, afin de dégager le pouvoir nouveau de toute hostilité ou de toute suspicion, et de le placer au-dessus des entreprises coupables. Et je m'étonne qu'on ne s'accorde pas unanimement pour accepter ce procédé, supérieur à tous les autres, et ce système infaillible.

De deux choses l'une : ou la France est avec le Roi,

ou elle est contre le Roi. Pourquoi est-on assez téméraire pour prétendre lui imposer un gouvernement qu'elle subira avec mauvaise humeur, même avec impatience, en attendant qu'elle le renverse? Si elle est pour le Roi, pourquoi refuserait-on de l'interroger et de fournir de la sorte à la Royauté une sanction souveraine, qui l'incarnerait pour ainsi dire dans la nation, attestant sa légitimité et lui donnant vis-à-vis du monde tout entier une force presque invincible?

Qu'on sorte de ce dilemme, si l'on peut.

Mais, en pressant la question, il n'est pas malaisé de démontrer que, si l'on est réfractaire au solennel interrogatoire que nous demandons, on se trouvera néanmoins, un jour, dans l'obligation d'y souscrire.

La Chambre qui, dépourvue de mandat, aura rétabli la Monarchie, ne sera pas éternelle : il faudra qu'elle se dissolve et que ses membres se résignent enfin à comparaître devant le jury national. Sous une autre forme, ce sera la reconnaissance du droit que je défends et que l'on ne peut sérieusement contester. Si la France vote avec les royalistes, ils triompheront tout à fait, et leur œuvre sera féconde; mais si, au contraire, elle vote contre eux, que pourra bien devenir le régime monarchique arbitrairement constitué? Je suppose que le pays nomme en majorité des impérialistes et des républicains : est-ce que la Royauté, si forte qu'on l'estime, pourra y opposer une résistance efficace et victorieuse? est-ce qu'elle ne suc-

combera pas plutôt, frappée d'impopularité comme d'impuissance? On accusera la nation d'ingratitude, de folie, de méchanceté, que sais-je encore? Mais la Monarchie n'en sera pas moins mortellement atteinte, et l'on verra naître une quatrième révolution. Ce sera la logique naturelle des choses, puisque tout doit avoir sa logique.

La consultation nationale que l'on aura faite *après*, on regrettera amèrement de ne pas l'avoir pratiquée *avant*, comme nous le conseillons, comme nous le demandons, dans un sentiment de droiture et de patriotisme au-dessus de tout soupçon. Mais ces regrets, trop tardifs, ne remédieront à rien, et le mal dont souffrira la patrie causera une douleur d'autant plus vive aux royalistes qu'il sera, cette fois, tout entier leur ouvrage.

La volonté nationale doit toujours être respectée; mais c'est dans les temps troublés qu'il convient de la ménager, de l'interroger, d'y avoir égard. Elle constitue le premier des droits, un droit contre lequel il n'y a pas de droit; elle est la première des autorités dans un pays de suffrage universel. Si on la méconnaît, elle s'irrite; si on la violente, elle s'insurge. Qu'on se pénètre bien de cela, et je crois que nos malentendus disparaîtront d'eux-mêmes. Seulement, si l'on y est insensible ou rebelle, on s'exposera à de grands mé-

comptes, et l'on condamnera certainement la France à de grands malheurs, en même temps que la Royauté à de nouvelles catastrophes.

Ce qui a fait la force de l'Empire, c'est qu'il est sorti tout entier des entrailles de la nation. Sans la liberté qu'il nous a donnée imprudemment avant l'instant propice, croyant désarmer ses ennemis en leur enlevant un prétexte d'hostilité, — et sans la guerre, qui a été l'une des conséquences immédiates de sa généreuse erreur, il serait encore debout, parce qu'il avait avec lui le pays. Que l'on consulte là-dessus les écrits des meilleurs royalistes, ceux de M. de Montalembert, ceux de M. de Falloux, ceux de M. de la Rochejaquelein, ceux de M. Ch. Muller, dont j'ai déjà invoqué le consciencieux témoignage : ils répondront bien mieux que je ne saurais le faire.

M. de Falloux a dit que le scrutin du 20 décembre, qui a sanctionné par 7 millions et demi de suffrages le coup d'État, a « placé le point de départ et le point d'appui là où tous les hommes de bien peuvent l'admettre », et qu'il « atteste deux sentiments d'une profonde justesse, à savoir qu'il n'y a pas, pour un grand peuple, de prospérité sans autorité, et qu'il n'y a pas d'autorité sans unité. »

M. de Montalembert a dit : « L'acte du 2 Décembre met en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de l'Europe.... L'instinct des masses ne s'y est pas trompé : Louis-Napoléon sera,

en 1851 comme en 1848, l'élu de la nation. Je cherche en vain hors de lui un système, une force. Je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. »

M. de la Rochejaquelein a dit : « Le sentiment presque unanime qui portait nos populations, le 20 décembre dernier, vers Louis-Napoléon, comme vers le port après la tempête, vit toujours dans les cœurs. Comment ne pourrions-nous pas être pénétrés de reconnaissance pour les services immenses qu'il a rendus et qu'il rend tous les jours à la France, à la société tout entière ? »

M. Ch. Muller a dit : « Ne nous préoccupons pas de ce que pensent et de ce que veulent les partis hostiles au gouvernement impérial. Soyons de cœur et d'esprit avec la France, non avec cette France restreinte où les représentants caducs du vieux régime du monopole renferment leurs pensées, mais la France du suffrage universel ; soyons avec elle toujours, et ne craignons pas de donner la main à l'Empire, quand ce sont les plus nobles sentiments et les plus nobles traditions de cette France qu'il prend pour règle de sa politique. »

Toutes ces belles et loyales paroles, si nettes et si formelles, n'établissent-elles pas l'autorité du droit national et la légitimité de son labeur, quand il se prononça avec une unanimité si décisive en faveur de ce qui prépara l'Empire et de ce qui fut l'Empire ? Mais cette autorité du droit de la patrie sur elle-même et sur

ses propres destinées avait été proclamée antérieurement par d'autres encore, dont on ne contestera pas les titres à l'estime et à la confiance publique. Par exemple, M. de Châteaubriand y a rendu un solennel hommage dans des pages datées d'avril 1832, où je lis ceci, au sujet de la nomination de Louis-Philippe comme roi des Français, par cette Chambre de 1830 qui n'avait aucun titre pour consacrer une telle usurpation sur la souveraineté nationale :

« Toutes les escobarderies de la terre ne me persuaderont jamais qu'une poignée de députés *sans mandat* ont pu disposer de la nature et de la forme du gouvernement de la France. Un congrès national, envoyé *ad hoc* par la nation, avait seul le droit, comme chez nos voisins les Belges, de décider une si haute question. On a invoqué la souveraineté du peuple, et aujourd'hui on s'en trouve embarrassé. On voudrait la confisquer au profit de ceux qui l'ont usurpée; il faudra bien tôt ou tard y revenir, si l'on veut sortir d'un état de choses qui amènerait la destruction de notre patrie. »

A l'appui de sa thèse, M. de Châteaubriand citait un édit du roi, donné au mois de juillet 1717, et où il est dit que, « en cas de malheur, ce serait à la nation qu'il appartiendrait de le réparer par la sagesse de son choix. » Puis il continuait en ces termes :

« Ainsi donc, d'après le nouveau droit comme d'après l'ancien droit de la France, si explicitement reconnu par Philippe d'Orléans, régent pendant la minorité de

Louis XV, la nation seule, dûment CONSULTÉE, a le pouvoir de choisir un roi et par conséquent toute forme quelconque de gouvernement, quand la lignée de ses anciens souverains vient à faillir. Or, dans quel temps, dans quel lieu ce grand peuple a-t-il été CONSULTÉ, a-t-il donné son vote pour consacrer ce que nous avons? »

Et l'illustre polémiste concluait ainsi :

« Si la légitimité revient, elle reviendra par le vœu de toutes les communes, aidé du concours de toutes les opinions, de l'adhésion de la garde nationale, de l'armée, des tribunaux, des pouvoirs constitués, de la royauté même de Juillet. »

On voit que le grand écrivain légitimiste ne voulait de la royauté légitime, après la catastrophe de Juillet, que par le suffrage de tous. S'il vivait encore, il n'en voudrait certainement, après les écroulements de Février et de Septembre, que par « l'appel au peuple, » le droit national lui semblant toujours vivant, même au milieu des ruines, consacré qu'il a été par l'édit fameux de 1717, annulant l'édit du mois de juillet 1714 et la déclaration du 23 mai 1715. On voudra peut-être s'inscrire en faux contre l'opinion de M. de Châteaubriand? Mais je la considère, moi, comme valable, et je la retiens dans toute sa logique inflexible et dans tout le respect qu'elle atteste en faveur de ce qui constitue la base même et la garantie de l'état politique de de ce pays.

La nation a plus que jamais le droit d'exercer son droit, rien n'existant et tout étant à faire. Qu'on la consulte, et, quoi qu'elle décide, les défenseurs du grand principe qui m'inspire adhéreront et s'inclineront. Qu'on omette de l'interroger, ils protesteront; et il arrivera certainement une heure où la France tout entière, blessée dans son indépendance et sa souveraineté, protestera avec eux. Fasse Dieu que cette protestation légitime ne soit pas le signal de grands désastres, au devant desquels d'autres semblent courir, tandis que nous travaillons de toutes nos forces, nous autres, à les conjurer et à les anéantir.

Le principe de la souveraineté nationale est la base même de notre droit politique, et non seulement je ne le trouve pas révolutionnaire, mais je le considère comme essentiellement conservateur. Sans lui, nous sommes une chose inerte et dépourvue de virilité, appartenant à un homme, à une dynastie, même à cette force dont M. Guizot disait qu'elle « souille le berceau de tous les pouvoirs du monde, quelle qu'ait été leur origine ou leur forme. » En tout cas, nous ne sommes plus un peuple, le peuple fier qui de tout temps a eu la prétention d'être libre ou de le devenir. Mais la souveraineté nationale, telle que nous l'entendons, nous autres, n'est pas du tout ce que veulent, ce que recherchent et ce qu'encensent les radicaux; et la

preuve, c'est que les républicains proscrivent « l'appel au peuple, » qui les épouvante pour l'établissement qu'ils ont créé. Ils veulent une souveraineté nationale mutilée, soumise à leurs combinaisons égoïstes et à leurs calculs coupables ; une sorte de parodie d'un principe qu'ils nient et qu'ils outragent en faisant semblant de l'invoquer ; une protestation véritable contre le droit supérieur dont nous demandons avec une foi robuste l'application loyale, parce que nous n'apercevons pas d'autre moyen régulier de sortir des angoisses et des dangers où nous ont successivement plongés les trois crimes combinés de Juillet 1830, de Février 1848 et de Septembre 1870.

Je rends hommage à la souveraineté nationale ; mais je vois que, même parmi les royalistes, on n'y a pas toujours été indifférent ou rebelle. M. de Genoude, par exemple, en avait fait le grand argument de sa brillante polémique, et on l'a vu pendant des années combattre avec une opiniâtreté presque héroïque en faveur de ce grand et solennel principe des sociétés qui, ayant à chercher un chef, ont bien quelque droit à faire valoir pour le choisir elles-mêmes à leur gré, suivant leurs instincts et d'après leurs intérêts.

Toutefois c'est assez nous arrêter aux petits côtés de la question. Revenons sans plus tarder à ses grandes lignes.

Chacune des races souveraines qui ont régné sur la France a eu sa tâche; chacune d'elles a précisé une époque et s'est affirmée par de grands services.

Voilà pourquoi notre pays, qui se souvient, est au fond très monarchique, même quand il semble le plus républicain.

La race mérovingienne a fixé la conquête et fondé laborieusement la royauté sur le sol asservi par le glaive. La race carlovingienne a réconcilié le vainqueur et le vaincu, commencé le progrès de la société gallo-franque et fait habilement intervenir l'esprit chrétien dans l'œuvre de la civilisation moderne. La race capétienne a désarmé et assujetti la féodalité; elle a introduit dans l'ordre civil et politique un élément nouveau, qui s'appelle le « pays légal »; elle a détruit peu à peu les privilèges, faisant surgir du sein de l'ancien servage le tiers-état, dont le travail a commencé à se développer sous l'impulsion sagement démocratique de la Monarchie elle-même. Enfin la race napoléonienne, dont le rôle ne peut être terminé, a marqué l'unité nationale dans son sens le plus étendu et le plus sincère, le droit populaire dans son application la plus vaste et la plus libre, l'avènement universel de la France à l'existence civique, la participation réelle de la généralité aux avantages qui, à l'origine, avaient été le monopole exclusif du conquérant, aujourd'hui complètement confondu avec le conquis.

Tel est le progrès; c'est-à-dire telle est la marche

incessante de la grande agglomération française vers le but qu'elle doit atteindre.

Mais si les races royales se sont ainsi succédé, ç'a été par le fait du libre exercice de ce droit national qui n'a jamais abdiqué et que nous revendiquons énergiquement, nous, les partisans de l'appel au peuple, pour mettre fin à nos malentendus et à nos dissensions. C'est l'élection qui a appelé les Carlovingiens au trône, alors que les Mérovingiens en étaient exclus; c'est elle aussi qui a remis régulièrement le pouvoir souverain aux mains des Capétiens, alors qu'il existait encore des représentants de la dynastie précédente ; c'est elle enfin qui, dans les assises les plus solennelles, a confié le gouvernement de la patrie aux Napoléoniens, alors que les Capétiens n'avaient pas tous disparu.

Dans tout cela où est la légitimité, la vraie légitimité? Je crois qu'elle est dans toute l'œuvre successive du pays, dans cette œuvre permanente qui s'est développée en conformité, non d'un excès révolutionnaire, mais d'un droit inamissible, l'une des prérogatives les plus précieuses des peuples qui, ne s'étant jamais aliénés, n'ont jamais cessé de s'appartenir.

Mais on comprend qu'il n'est pas besoin que « la lignée des rois » se trouve éteinte pour que la tradition acceptée s'interrompe et qu'une autre lui succède; on voit clairement que le droit national n'est jamais frappé de prescription, qu'il s'exerce dans sa plénitude, quand il est nécessaire, et même qu'il s'impose,

lorsqu'on cherche à le contrarier ou à le bannir.

L'autorité des dynasties souveraines doit être durable, pour le bien des nations; mais ce serait blasphémer que la dire absolument éternelle. Durable, notre histoire établit qu'elle l'a été; éternelle, elle affirme qu'elle ne saurait l'être. Je suis loin de méconnaître les services d'aucune des puissantes races chargées à tour de rôle de diriger la France vers ses destinées; mais je remarque qu'aucune d'elles n'a pu survivre à la mission qui lui avait été départie, et que, quand l'heure des changements utiles au bien de tous a eu sonné, des événements sont survenus d'où sont nés de nouveaux chefs et de nouveaux conducteurs. Les dynasties se sont succédé, pour remplir le mandat dont le pays les avait librement investies, l'une complétant et développant la tâche de l'autre; mais il est aisé de vérifier qu'elles ont dû toutes fléchir sous la décision de la souveraineté nationale. Cependant deux fois Dieu sembla révoquer l'arrêt que la nation avait prononcé contre les Carlovingiens au profit des Capétiens, comme il a ramené plus tard les Capétiens, au dommage des Napoléoniens. Charles le Simple et Louis d'Outre-Mer reprirent la couronne; mais ces restaurations ne furent, à vrai dire, que des apparitions. Les petits-fils de Pépin n'étaient plus en rapport avec le temps où ils vivaient; ils avaient achevé le travail confié à leur race. Leur rôle politique se trouvait à son terme. L'ancienne dynastie, qui avait brillé d'un vif éclat dans le passé,

n'offrait plus rien de ce qui pouvait satisfaire la vie nationale dans le présent, rien de ce qui pouvait reconstituer sa force dans l'avenir : elle ne représentait plus la société française. Aussi ses retours éphémères ne servirent qu'à justifier, qu'à confirmer la sentence dont elle avait été et dont elle demeurait frappée : elle dut céder la place et laisser rayonner à son tour l'astre du roi Hugues, élu à Noyon pour continuer et pour développer les grandeurs de la patrie. Mais de quoi pouvaient se plaindre les derniers des Carlovingiens? Le pape Zacharie avait dit de leur glorieux ancêtre, substitué par la volonté des barons aux Fainéants : « Celui-là est roi, qui exerce réellement le pouvoir. » Cette parole sage et quasi-sainte leur fut sérieusement opposée, et la légitimité des Capétiens commença. Et si cela est vrai, après des siècles de fortune si diverse, après les défaillances de ceux-ci, les désordres de ceux-là, la gloire de beaucoup et l'infirmité de quelques-uns, est-ce que les débris de la troisième race, dont l'œuvre semblait achevée, étaient fondés à se plaindre et à crier à l'usurpation quand une quatrième dynastie fut librement choisie pour présider au gouvernement de la France? La loi, dure peut-être, mais nécessaire, que leurs ancêtres avaient imposée aux autres, ils la subissaient à leur tour. N'était-ce pas là le signe manifeste de la justice de Dieu?

Soyons sincères, soyons équitables surtout; envisageons les événements d'un regard calme, ne récrimi-

nons jamais, n'essayons pas de calomnier des faits qui portent une marque supérieure à nos mesquins débats, et sachons nous convaincre, à la vue de tous les changements de dynastie qui s'opèrent, que le mot fameux de Montesquieu est éternellement vrai.

La doctrine de l'appel au peuple, qui est notre force et qui est notre gloire, a été exposée, affirmée, définie avec une grande autorité par M. Jolibois à la tribune parlementaire.

M. Jolibois a été, sous l'Empire, successivement procureur général, préfet et conseiller d'État. Dans ces divers emplois il a brillé comme un esprit distingué. C'est, tout le monde s'accorde à cet égard, un homme d'une intelligence prompte, fine et pénétrante : c'est de même, au Palais comme au Parlement, un orateur à la parole mordante, à la réplique facile, à la logique pleine et serrée, à la période ample et charmeuse. Il a su assujettir ses devoirs à ses convictions, et, même dans des circonstances pénibles, il a obéi courageusement et sans hésitation à la loi qui s'imposait à la rectitude de son jugement. Il s'est montré toujours bon conseiller : si le Prince Impérial n'avait eu que des amis de ce caractère, son parti eût marché certainement d'un pas plus vigoureux et plus sûr.

Lorsque le Prince Napoléon a été confiné à la geôle, après son manifeste du 15 janvier 1883, c'est M. Joli-

bois qu'il fit appeler d'abord, avec MM. Busson-Billault, Georges Lachaud, E. Raoul Duval, Philis, et il trouva dans ces cinq avocats des défenseurs aussi dévoués qu'habiles. Témoin cette « protestation » qui produisit sur l'esprit public une sensation rapide et profonde.

A Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

A la suite de la publication d'un écrit qui n'a évidemment aucun caractère délictueux, le Prince Napoléon a été brutalement arrêté, et il est détenu préventivement, depuis quatorze jours, sous l'inculpation de tentative d'attentat contre la sûreté de l'État.

Depuis quatorze jours, l'instruction est à la recherche du prétendu crime, en l'absence duquel l'arrestation du Prince et sa détention préventive sont iniques et arbitraires.

Pendant les deux premiers jours de son incarcération, le prisonnier a été soumis à un secret absolu; pendant huit autres, la permission de communication a été limitée à deux, puis à trois de ses conseils, puis les cinq désignés par lui dès l'origine.

Interrogé au moment de son arrestation, le Prince s'est reconnu hautement l'auteur du document incriminé. Toutes les perquisitions, toutes les investigations, n'ont pu et ne pourront faire découvrir autre chose; l'instruction aurait pu être close le jour même où elle était ouverte. Mais les fautes ont leur logique; lorsqu'on a débuté par l'arbitraire,

il arrive trop souvent qu'on est condamné à l'éterniser.

Grâce à cette injustifiable inculpation d'attentat, on a, dix jours durant, soumis le Prince à un isolement rigoureux, et permis à tous les bruits calomnieux de se répandre.

Après avoir reçu, il y a deux jours, l'assurance que l'instruction était, pour ainsi dire, terminée, et que sa clôture n'était plus qu'une question d'heures, la défense se trouve réduite à constater que rien n'est encore décidé; et l'attente reste indéfinie.

Le juge d'instruction sera-t-il dessaisi par un renvoi devant la chambre des mises en accusation ? Ce serait une nouvelle phase d'instruction qui commencerait, avec ses incidents possibles et toutes ses lenteurs. Pendant ce temps, la détention du Prince se prolongerait. Un tel état de choses ne peut être accepté; on risquerait d'habituer l'opinion publique à voir disparaître les garanties de la liberté individuelle et à se contenter, en face des protestations du droit, de cette réponse trop facile : « La justice informe.

Ce n'est pas la première fois que la sécurité et les droits de tous les citoyens sont méconnus dans la personne du Prince Napoléon. Il y a onze ans déjà, l'inculpé d'aujourd'hui a été expulsé sans droit, avec la princesse Clotilde, sa femme. Un procès a été intenté par lui contre les auteurs de cette mesure. Ce procès est pendant depuis dix ans, et la chambre des requêtes de la Cour de cassation, sur le rapport de son doyen, a admis le pourvoi du Prince.

Dépouillé, en fait, de son grade dans l'armée, le Prince Napoléon n'a jamais vu contester ses droits civiques et politiques. Il est électeur, éligible; il a été conseiller général et député. Conservant en France auprès de lui ses fils dont

l'un est soldat et dont l'autre poursuit ses études, il a toujours fait acte de citoyen, jamais de prétendant.

Suffit-il qu'il ait voulu donner à son pays un avertissement que lui dictait son patriotisme, pour que tout soit permis contre un Napoléon, pour qu'on le traite en prisonnier d'État ?

Les avocats soussignés, conseils du Prince Napoléon, considèrent comme un devoir de signaler cette situation au chef de la magistrature française.

Paris, 28 janvier 1883.

BUSSON-BILLAULT, GEORGES LACHAUD,
JOLIBOIS père, E. RAOUL DUVAL,
PHILIS.

Cette protestation, si ferme et à la fois si mesurée, a eu pour résultat la mise en liberté du prisonnier, la chambre des mises en accusation reconnaissant et proclamant l'énormité de l'attentat dont le gouvernement s'était rendu coupable.

Aussitôt de retour à l'avenue d'Antin, le prince Napoléon a envoyé à M. Jolibois son buste en bronze, sur lequel il avait fait graver ces mots :

LE PRINCE NAPOLÉON A SON DÉFENSEUR ET AMI,
M. JOLIBOIS PÈRE
SOUVENIR DE LA CONCIERGERIE.

Cependant, quand le Prince abandonna ostensiblement les traditions de l'Empire pour se jeter dans

les mauvais chemins de la République, trahissant ceux qui le considéraient comme un héritier, non comme un simple ambitieux, M. Jolibois ne transigea pas avec son devoir : il avait essayé vainement d'empêcher l'erreur ; mais il ne se contenta pas de la déplorer.....

Une fois la séparation accomplie du fils d'avec le père, M. Jolibois devint l'ami le plus écouté du prince Victor, et ses conseils n'ont pas cessé d'être acquis au jeune exilé de Bruxelles.

FIN

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Ce volume forme la première partie d'un ouvrage dont la seconde portion, actuellement sous presse, portera le titre de *Confidences politiques* et paraîtra prochainement.

Cette seconde portion comprendra les matières suivantes, complétant un ensemble de faits et de jugements dont le début remonte à presque soixante ans :

Chapitre I. — Le Syndicat de la Presse départementale. — Sa fondation. — Ma présidence. — Mon conflit avec M. Baze. — Envoi de témoins. — Correspondance. — Opinion de la presse. — Le comte Jaubert et sa démission. — La présidence Marteau. — La discorde et la scission. — Trois syndicats. — Loterie et emprunt. — Sept cent cinquante mille francs pour les journalistes républicains.

Chapitre II. — Les artistes de théâtre. — Quand le baryton va, tout va. — Les palmes académiques. — Rachel. — Déjazet. — Bataille. — L'histrionisme.

Chapitre III. — L'insurrection de Juin. — Le général de Bréa. — L'abbé de Genoude.

CHAPITRE IV. — Les musiciens. — Listz et Talberg.

CHAPITRE V. — Un vol de 20,500 francs. — M. Macé. — Le prix des chambres à l'hôtel du Louvre.

CHAPITRE VI. — Les paroles de l'évêque de Poitiers. — La polémique. — La lettre de l'abbé Héline. — La réponse de M. Léonce Dupont. — Mon intervention. — Nouvelle lettre de M. Léonce Dupont. — La lettre de Mgr Pie. — Ma réponse. — L'article « communiqué » du *Courrier de la Vienne*. — Ma réponse. — Conclusion.

CHAPITRE VII. — Le complot de la dissolution. — L'élection de M. Barodet. — M. de Broglie et M. Dufaure. — La journée du 24 Mai. — Le discours de M. Thiers. — L'ordre du jour motivé de M. Ernoul. — La démission de M. Thiers. — L'élection du maréchal de Mac Mahon.

CHAPITRE VIII. — Les hésitations du Maréchal. — Son acceptation.

CHAPITRE IX. — M. Léon Lavedan, préfet de Nantes. — Sa révocation. — M. Mercier-Lacombe. — Sa révocation.

CHAPITRE X. — Le Septennat. — Le 16 Mai. — L'état de siège nécessaire. — Les élections de 1877. — Se démettre ou se soumettre. — La démission du Maréchal.

CHAPITRE XI. — Portrait de Gambetta. — Gambetta et Robert Mitchell. — Le « Grand Ministère. »

CHAPITRE XII. — M. Émile de Girardin. — Jacquot, dit « de Mirecourt. » — Mes polémiques avec M. Émile de Girardin. — *Lettre d'un vivant à un mort.* — *Questions brûlantes.* — L'influence de M. Émile de Girardin sur les événements contemporains.

CHAPITRE XIII. — La Constitution de 1875. — Ma déclaration. — Je suis poursuivi, sur l'ordre du garde des sceaux.

CHAPITRE XIV. — La législation sur la presse. — Réunion à la Chancellerie. — Mes observations critiques. — Je gagne mon procès.

CHAPITRE XV. — Ma polémique avec M. Massicault. — Le point de départ de M. Massicault.

CHAPITRE XVI. — Les journalistes républicains justement récompensés. — Les journalistes conservateurs victimes de leur

dévouement. — Une vengeance de M. Edmond About. — Un horoscope de M. de Niewerkerke.

CHAPITRE XVII. — Le Prince Impérial. — Son portrait. — Les funérailles de l'Empereur. — La majorité du Prince Impérial. — Le pèlerinage de la fidélité. — Le discours du duc de Padoue. — La réponse du Prince Impérial. — Le réveil du parti impérialiste.

CHAPITRE XVIII. — Voyage à Chislehurst. — Ma conversation avec le Prince Impérial. — Plan de campagne. — Le départ pour le Zoulouland. — La prière du Prince Impérial.

CHAPITRE XIX. — Les Anglais chez eux.

CHAPITRE XX. — Le Prince Napoléon. — La mort de Fouché. — La lettre du Prince Napoléon à M. Jules Favre. — Après la mort du Prince Impérial. — La résolution de la Presse départementale impérialiste. — Le manifeste du Prince Napoléon. — L'ordonnance de non-lieu. — Nos dissentiments. — L'entourage du Prince Napoléon.

CHAPITRE XXI. — Le prince Victor. — La rupture du Père et du Fils. — Portrait du Prince Victor. — La loi de proscription. — Le départ pour l'exil. — L'allocution du Prince Victor. — Le Prince Victor à Bruxelles. — Le congrès de la Presse impérialiste. — Opinion de la *Gazette de Pologne*.

CHAPITRE XXII. — L'avenir dans les mains de Dieu.

CHAPITRE XXIII. — L'aventure boulangiste. — Le ministère du général. — Un mot du général Lambert. — Les regrets de M. Naquet.

CHAPITRE XXIV. — La foule à l'hôtel de la rue Dumont-d'Urville. — D'où vient l'argent? — La bourse du voisin. — Le concours parallèle des impérialistes. — Les calculs des royalistes. — Le banquet de Tours. — Mes réserves. — L'épouvante des opportunistes. — La Haute-Cour. — L'opinion de M. Émile Ollivier. — Le départ du Général. — La faute. — La raison d'être du boulangisme.

INDEX

A

Albuféra (duc d'), 184.
Alexandre, 161.
André (le père), 14.
Appien, 160.
Arago, 197.
Ashmoun, 168.
Aulu-Gelle, 160.

B

Balzac, 197.
Barbelais (de la), 11.
Barnave, 233.
Barrot (Ferdinand), 147, 149, 188.
Bascher (Joseph). 11.
Bassano (duc de), 180, 201.
Baudet (l'abbé), 11,
Baudrillart, 261.
Bernier de Maligny, 9.
Berry (duchesse de), 2, 3, 5, 6, 8, 11, 27.
Berryer, 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 15, 16, 83, 98.
Berryer (Constant), 15.
Blanc (Edmond), 14.
Billault, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 68, 72, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 215, 256.
Biré (l'abbé), 11.
Bonald (de), 37, 38.
Bonamy, 148.
Bonchamp, 148.
Bouet-Willaumez (amiral), 184.
Bouhier de l'Ecluse, 148.
Boulay de la Meurthe, 171, 83.
Boulainvilliers (de), 38.
Bourbon (Henri de), 192.
Bournat, 233.
Butenval (de), 188.
Brutus, 162.
Busson-Billault, 189, 308, 310.

C

Cambronne, 6.
Canrobert (maréchal), 236.
Cambacérès (duc de), 201.
Carra, 220.
Carnot, 104, 105.
Cassagnac (Paul de), 244, 256, 261.
Castelnau (général de), 188.
Catilina, 175.
Cavaignac (général), 102, 106.
César (Jules), 153, 155, 157, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 171, 173, 174, 175, 177, 178.
Cezena (de), 258.
Chambord (comte de), 3, 8, 9, 51, 56, 57, 96, 97, 22, 114, 116, 144, 202, 210.
Changarnier (général), 104, 108, 109, 110, 113.
Charles X, 3, 52, 202.
Charles le Simple, 305.
Châteaubarind (de), 2, 36, 299, 300.
Charlemagne, 155.
Champagny (Jérôme de), 188.
Chérot, 148.
Christian (prince), 190.
Chevreau (Henri), 151.
Chevreau (Léon), 189.
Cicéron, 160, 176.
Cissey (général de), 32.
Clermont-Tonnerre (de), 12.
Clemenceau, 9.
Clotilde (princesse), 195.
Colombel, 148.
Cornuau, 188.

Cornuau (Mme de), 188.
Constant (Benjamin), 36.
Conti, 182.
Cossé-Brissac(de), 190, 232.
Collet-Meygret, 257, 258.
Condorcet, 284.
Corcelle (de), 114.
Curzon (de), 24, 25.
Cuissart, 148.

D

Danielle (Mgr), 195.
David (bar. Jérôme), 228, 236.
David (baronne), 236, 237.
Delaroche (Paul), 48.
Denys d'Halicarnasse, 160.
Despans-Cubières (général), 58.
Dion Cassius, 160.
Doré (du), 11.
Dosne (Mme), 19.
Dosne (Mlle), 19.
Dréolle (Ernest), 258.
Dumas (Alexandre), 27.
Dupin, 64, 147, 150.
Dubois de la Patellière, 11.
Duval (Raoul), 308, 310.
Duvergier de Hauranne, 22, 44.
Duvernois (Clément), 182, 184.

E

Edimbourg (duc d'), 190.
Esculape, 168.
Espivent, 11.
Eugénie (l'impératrice), 192, 232.

F

Falloux (de), 113, 297.
Faucher (Léon), 25.
Fayolles, 19.
Fitz-James (duc de), 2.
Flavien (Josèphe), 160.
Fleury (Anselme), 233.
Fleuriot (de), 11.
Florus, 160,
Forcade de la Roquette, 201.
François-Joseph, 70.
Frétay (du), 11.

G

Galles (prince de), 190, 193.
Gambetta, 250.
Garnier, 148.
Gaudin, 189.
Gauja, 27, 148, 149.
Genlis (général de), 188.
Genoude (de), 302.
Genteur, 209.
Gérard (général), 147.
George Sand, 162, 163, 164.
Girardin (Emile de), 184.
Gorsas, 220.
Grange (de la), 184.
Gramont (de), 201.
Grandguillot, 258.
Granier de Cassagnac, 233, 234.
Gracques (les), 175.
Grangerie (de la), 209, 229, 241, 243, 245.
Gras, 184, 209, 229, 243, 245, 246.
Grassis, 184.
Guibourg, 697.
Guilloré, 11.
Guiny (du), 21.
Gustave III, 26.
Guéroult, 242.
Guéronnière (de la), 184.
Guizot, 2, 3, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 47, 48, 49, 50, 52, 57, 64, 83, 100, 301.

H

Heckeeren (baron de), 26.
Hérodote, 160.
Hortensius, 176.
Huet (Albert), 63.
Hugellmann, 30.
Hugues, 306.

J

Janvier, 59, 60.
Janvier de la Motte, 184.

Joinville (prince de), 21, 104, 110, 111, 114.
Jolibois, 307, 308, 310, 311.

K

Kersabiec (Vte de), 11.
Kersabiec (Mlle Stylette de), 8.

L

Lachaud (Georges), 308, 310.
Lafayette (général de), 52.
Laferrière (de), 190.
Lamartine (de), 102, 197, 272.
Landemont (de), 11.
Lapierre, 210.
Lanjuinais, 149.
La Roche, 9.
Lavallette (marquis de), 210.
Ledru-Rollin, 94, 137.
Leymarie, 24.
Le Lieurre de l'Aubépin, 11.
Limayrac (Paulin, 259.
Louis d'Outremer, 305.
Louis XI, 163.
Louis XIV, 42.
Louis XV, 300.
Louis XVI, 202, 233.
Louis XVIII, 131, 202.
Louis-Philippe, 56, 129, 131, 133, 203, 299.
Louis-Napoléon, 15, 22, 64, 87, 88, 92, 95, 104, 109, 110, 111, 112, 113, 117, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 141, 144, 145, 148, 149, 205, 282, 298.
Louvet (le curé), 10.
Louvel, 39.
Lovenhielm (comte de), 26.
Luzerne (cardinal de la), 35.

M

Mac Mahon, 250, 270.
Mansard, 189.
Marat, 220.
Marie-Antoinette (la Reine), 233.
Mathilde (princesse), 195.
Marius, 176.
Marinière (de la), 30.
Martin, 17.
Mathieu (de la Corrèze), 233.
Maublanc (Arthur), 11.
Maublanc (Amédée), 11.
Maupoint, 210
Maurice Duval, 22, 26, 27.
Mérode (de), 68, 70, 71.
Merson (Casimir), 4, 9, 12, 15, 59.
Merson (Mme), 6, 9, 14.
Merson (Olivier), 14.
Merson fils (Ernest), 29.
Meyer-Lutz, 196.
Mignet, 19, 26.
Mirabeau, 16.
Moisand, 28, 209, 229, 245, 246.
Molé (comte), 24, 113.
Montalembert, 113, 297.
Montpensier (duchesse de), 48.
Morny (de), 265.
Montesquieu, 178, 207.
Michel (de Bourges), 104, 105.
Muller (Charles), 293, 297, 298.
Murat, 201.

N

Nacquart (de), 11.
Napoléon Ier, 155, 157, 161, 162, 170, 202.
Napoléon III, 29, 70, 72, 76, 77, 78, 80, 81. 82, 73, 147, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 170, 171, 172, 173, 174, 179, 180, 181, 182, 184, 183, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 199, 200, 201, 203, 210, 211, 214, 216, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 243, 244, 246, 265, 274.
Napoléon (prince), 67, 75, 79, 191, 195, 196, 256, 307, 308, 309, 310.

Napoléon V, 292.
Nouvion (de), 24.

O

Ollivier (Emile), 83, 184, 265, 266, 267, 268, 269, 273, 274, 275, 277, 279, 280, 283, 286, 287, 289.
Orose, 160.

P

Paris (comte de), 144, 289.
Philippe VII, 292.
Philippe de Macédoine, 168.
Pépin, 305.
Persigny (de), 147, 150.
Piétri, 201, 228, 235.
Picart (Ernest), 242.
Pinart, 215, 216, 228, 234, 258, 259, 260.
Pineau (le curé), 10.
Pinière (de la), 11.
Polybe, 160.
Pompée, 175, 176.
Porriquet, 188.
Plutarque, 160,
Prince Impérial, 191, 192, 193, 194, 196, 252.
Pugliesi-Couti, 189.
Puylaroque (comte de), 11.
Puysieux (de), 6.

R

Reine d'Espagne, 48.
Renan, 50.
Retz (comte de), 11.
Rivarol, 283.
Roberie (de la), 11.
Rochette (Ernest de la), 25.
Rochejaquelin (marquis de la), 67, 75, 196, 297, 298.
Roger (du Nord), 26.
Roi de Naples, 70, 71.
Roland (Mme), 283.
Roulleau-Dugage, 233.
Rouher, 190, 201, 210, 214, 227, 228, 234, 237, 238, 239, 249, 251, 253, 254,255.
Rouher (Mme), 254.
Royer-Collard, 15, 34.

S

Sacy (de), 158.
Salluste, 160,
Saint-Paul (de), 251, 259.
Saint-Just, 283.
Second (Albéric), 189.
Segris, 267.
Serre (de), 33.
Serrie (de la), 11.
Ségur d'Aguesseau (de), 21, 26, 69.
Simmons (général), 194.
Strabon, 160.
Suturninus, 175.
Suétone, 160.
Sylla, 176.

T

Teste, 58.
Thiers, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 42, 58, 83, 111, 113, 123, 193, 242.
Thiers (Mme), 19.
Thoinnet de la Turmélière, 188.
Tite-Live, 160.
Tronsin-Dumersan, 29, 30.
Troplong, 237.

V

Valazé (général), 31.
Valère (Maxime), 160.
Varran, 160.
Vercingétorix, 174.
Vergniaud, 283.
Victor-Napoléon (prince), 256.
Victoria (la Reine), 193, 194, 225.
Villemain, 37.
Vitrolles (de), 36.

TABLE DES MATIÈRES

Préface. v

CHAPITRE PREMIER

M. Berryer en prison. — Son opposition à la guerre de la Vendée. — M. Guizot innocente M. Berryer. — Mon père compagnon de M. Berryer. — Le général Cambronne et M. Berryer.—Le salon de réception de la prison. — Le punch de la geôle. — Le tribunal présidé par M. Berryer.—M. Berryer lisant la messe.—La canne de M. Berryer. — Les vingt-cinq millions des États-Unis. — La mort de mon frère. — Un mot du fils de M. Berryer. — Jugement de Royer-Collard sur M. Berryer. 1

CHAPITRE II

M. Thiers chez lui. — L'hostilité de M. Thiers contre le Prince-Président. — M. Thiers et le prince de Joinville. — La réélection de Louis-Napoléon et M. Duvergier de Hauranne. — Mot de découragement. — La loi sur la presse de 1849. — M. Thiers et Gustave III.—M. Thiers et la Duchesse de Berry. —M. Thiers et la loi sur la presse de 1866. — M. Thiers Président de la République. — Les bibelots de M. Thiers. — Qu'est-ce que me voulait M. Thiers?—Le roi règne et ne gouverne pas.—La Chambre introuvable. — Opinions de MM. de Serre, Royer-Collard et Guizot sur la doctrine nouvelle. — Le régime parlementaire et ses dangers. 17

CHAPITRE III

M. Guizot chez lui.— Un billet de M. Guizot.— Un mot de M. Renan. — M. Guizot et la fusion. — M. Guizot et la Révolution de Juillet. — M. Guizot légitimiste. — Teste et Despans-Cubière.. 47

CHAPITRE IV

M. Billault. —Ses commencements au barreau. —Ses luttes parlementaires. — Opinion de M. Dupin à son sujet. — Sa présidence du Corps législatif. — Ses ministères. — Ses discours sur l'Italie et la Pologne. — Une lettre de Napoléon III. — La fortune de M. Billault. 59

CHAPITRE V

L'échéance de 1852.—Les menaces du Socialisme.— Plan de campagne.—Alarme de l'Europe.—Politique du comte de Chambord. —La fusion impossible.—Les candidats à la Présidence.—Michel de Bourges, Changarnier et Carnot. — Le prince de Joinville.— Les deux pouvoirs rivaux. 87

CHAPITRE VI

L'Assemblée et Louis-Napoléon. — Le Deux Décembre. — Les Sociétés secrètes.—Les conséquences du Deux Décembre.—Les différents systèmes de gouvernement. — L'Empire. . . . 119

CHAPITRE VII

Présentation au Prince-Président.— Saint-Florent et le passage de la Loire par l'armée vendéenne.—Un mot de M. de Persigny.— Les souliers de M. Dupin. — L'Empereur à Nantes. . . . 147

CHAPITRE VIII

L'*Histoire de Jules César*. — César, Charlemagne et Napoléon Ier. — George Sand et l'*Histoire de Jules César*. — Les civilisations disparues.—Le caractère des Gaulois.—Les campagnes de César

dans les Gaules. — Alésia. — Où était Alésia? — Le passage du Rubicon. —La guerre civile. —Audience de l'Empereur.—L'histoire du Deux Décembre. — Un présent de l'Empereur. —Le Plébiscite de 1870. — Composition du Comité plébiscitaire. . 153

CHAPITRE IX

L'Empereur en exil. — La mort de l'Empereur. — Les funérailles de l'Empereur.— L'attitude des Anglais.—Le cortège.— Un souvenir personnel.—Appréciation du *Times* sur le règne de Napoléon III. . . . . , ... 187

CHAPITRE X

Le projet de loi sur la presse. — Le régime de 1852. — Le Congrès de 1867.—Entrevue avec MM. Rouher et de Lavalette.—Audience de l'Empereur. — Adresse à l'Empereur. — Renvoi du projet de loi au conseil d'État. — Mes relations avec M. Rouher. — Les partis et la liberté.—La liberté de la presse.—La presse en 1848, en 1830, en 1789.— La liberté d'écrire et la liberté de penser.— L'égalité politique.—La liberté de la presse en Angleterre.—La conception libérale de 1867.—Mes conversations avec M. Rouher. —Notre conspiration contre le projet de loi.— Mon entrevue avec l'Empereur.—La mission que me donne l'Empereur.—Audience de l'Impératrice. — En sortant des Tuileries. — Dans un bureau du Corps législatif. — Une note maladroite du *Pays*. — Réunion du conseil privé et du conseil des Ministres. — Notre défaite. — La démission de M. Rouher. — Un manque d'esprit politique. — M. Rouher fait voter la loi sur la presse.—Désaveu des journaux ministériels. — Déclarations formulées par les membres du Congrès. — M. Paul de Cassagnac nous venge. 207

CHAPITRE XI

M. Rouher après son exil volontaire. — Sa direction du parti bonapartiste. — Influence de la mort du Prince Impérial sur l'esprit de M. Rouher. — Sa retraite. — Ma protestation. — Une lettre de Mme Rouher. — La mort de M. Rouher. — Mon passage au *Constitutionnel*. 239

CHAPITRE XII

L'avènement de M. Émile Ollivier.—Le caractère de « l'homme du 19 janvier. » — Son livre *Principe et Conduite.* — Sa définition des divers régimes politiques. — Discussion de sa méthode. — Les deux phases de l'Empire.—Autorité et liberté.— Les Ordonnances de Juillet. — Les lois de Septembre. — Une lettre de M. Émile Ollivier. — Ma réponse. 265

CHAPITRE XIII

M. Émile Ollivier et l'Appel au peuple.— Exposé de la doctrine.— L'ancien droit et le droit nouveau. — La légitimité des races royales et impériales.— Le langage des royalistes après le Deux Décembre.— La Souveraineté nationale, base de notre droit politique. — Le travail successif des quatre races. — M. Jolibois et l'Appel au peuple. — L'arrestation du prince Napoléon. — La protestation de ses conseils. 289

Avertissement de l'éditeur.. 312

Index.. 315

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

MÊME LIBRAIRIE

Envoi franco contre mandat ou timbres - post

J. Barbey d'Aurevilly
Polémiques d'hier, 2ᵉ édition... fr. 3 50
Les 40 médaillons de l'Académie, 2ᵉ édition.......... 2 »

Georges Barral
Histoire des Sciences, 2ᵉ édition.. 3 50

Louis Barron
Sous le Drapeau rouge, 2ᵉ édition. 3 50

Pierre Bertrand
Toute la Vie, 2ᵉ édition.......... 3 50

Léon Bloy
Le Désespéré.................. 3 50
Un Brelan d'excommuniés, 2ᵉ édit. 2 »

François Bournand
Le Clergé sous la 3ᵉ République. 3 50

Théodore Cahu (Théo-Critt)
L'Europe en armes en 1889, 2ᵉ éd. 3 50

Auguste Callet
Les Origines de la 3ᵉ République, 2ᵉ édition.................. 3 50

H. Canu et G. Buisson
M. Paul Déroulède & sa Ligue des Patriotes, 2ᵉ édition.......... 2 »

Charles Chincholle
Le général Boulanger, 4ᵉ édition.. 3 50

Commandant ⁂
La prise de Cherbourg, 2ᵉ édition. 3 50

Pierre de Corvin (Nevsky)
Le Théâtre en Russie, 3ᵉ édition.. 3 50

Georges Darien
Bas les Cœurs! 1870-1871, 2ᵉ édit. 3 50
Biribi, discipline militaire, 5ᵉ édit.. 3 50

Léon Delbos
Les 2 Rivales (Angleterre et France), 2ᵉ édition.................. 3 50

Philippe Desplas
Le Tremplin, 2ᵉ édition.......... 3 50

Henri Desportes
Le Mystère du sang chez les Juifs de tous les temps, 2ᵉ édition.... 3 50

Pauline Drouard
En Pays envahi, 2ᵉ édition........ 3 50

Armand Dubarry
Service des Mœurs, 2ᵉ édition..... 3 50

Léon Duvauchel
Le Tourbier, 2ᵉ édition.......... 3 50

Foucault de Mondion
La vérité sur le Tonkin, 2ᵉ édition. 2 »
Quand j'étais Mandarin, 2ᵉ édition 3 50

Un Gentilhomme russe
Russie & Liberté, 2ᵉ édition....... 3 50

Denis Guibert
Le nouvel aspect de la Question romaine, 2ᵉ édition.......... 3 50

A. Hamon et Georges Bachot
L'Agonie d'une Société, 2ᵉ édition. 3 50

Van Huffel
Guerre aux frais de justice, 2ᵉ éd. 3

J. Raoul de Juglart
Les événements d'Angoulême, 2ᵉ éd. 3

Kimon
La politique israélite, 2ᵉ édition... 3

Auguste Lepage
Une déclassée, 2ᵉ édition........ 3 5

Paul Lheureux
Latapie commis-voyageur 2ᵉ édit. 3 5

Marcel Luguet
Élève-Martyr, 2ᵉ édition 3 5

Christophe Marlowe
Théâtre, 2ᵉ édition, 2 vol.......... 7

Docteur Martinez
Le Juif, voilà l'ennemi! 2ᵉ édition. 3 5

J.-H. Menos
Lettres de Benjamin Constant, 2ᵉ éd. 5

L. Nemours Godré
Les Cyniques, 2ᵉ édition.......... 3 5
O'Connel, 2ᵉ édition.............. 3 5

Lucien Pemjean
Cent ans après (1789-1889), 2ᵉ édit. 2

A.-F. Pisemsky
Théâtre, 2ᵉ édition.............. 3 5

Honoré Pontois
Les odeurs de Tunis, 4ᵉ édition... 3 5

Georges Price
Péché de Jeunesse, 2ᵉ édition..... 3 5

Thomas de Quincey
Confessions d'un Mangeur d'opium, 2ᵉ édition.................. 3 50

Adrien Remacle
L'Absente, 2ᵉ édition............ 3 50

Pierre Richard
Le Procès de la Ligue des patriotes, 2ᵉ édition.................. 3 50

Auguste Rohling
Le Juif selon le Talmud, 2ᵉ édition 3 50

J.-H. Rosny
Le Termite, 4ᵉ édition........... 3 50

Albert Savine
Mes Procès, 2ᵉ édition.......... 3 50

Vladimir Soloviev
La Russie & l'Église universelle, 2ᵉ édition.................. 3 50

Léo Taxil
La Ménagerie politique, illust., 3ᵉ éd. 3 50

Léo Taxil et Paul Verdun
Les Assassinats Maçonniques, 4ᵉ éd. 3 50

Sir Richard Temple
L'Inde britannique, 2ᵉ édition .... 5 »

Comte Léon Tolstoï
Les Décembristes, 2ᵉ édition 3 50
Le Progrès et l'Instruction publique en Russie, 2ᵉ édition.......... 3 50

⁂
La Triple alliance de demain, 2ᵉ éd. 3 50

Jacinto Verdaguer
Le Canigou, 2ᵉ édition.......... 3 50

Paris. — Imp. de G. BALITOUT et Cᵉ, 7, rue Baillif.


[redacted]



